

# Total : la mise en examen

Mai 2008

## Contact

Gwenael Wasse  
Chargé de campagne Responsabilité des entreprises  
Tél : 33 (0)1 48 51 18 99  
Fax : 33 (0)1 48 51 95 12  
[gwenael.wasse@amisdelaterre.org](mailto:gwenael.wasse@amisdelaterre.org)

## Par

Gwenael Wasse et Sébastien Godinot,  
Les Amis de la Terre France



# SOMMAIRE

|                                                                             |        |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|
| Remerciements                                                               | p. 3   |
| Cadre de l'étude et méthodologie                                            | p. 4   |
| Introduction                                                                | p. 4   |
| <b>I. Total, mastodonte français : présentation du groupe</b>               |        |
| 1. Une des premières compagnies pétrolières et une puissante multinationale | p. 5   |
| 2. Analyse critique des activités de Total                                  | p. 17  |
| <b>II. Une irresponsabilité à choix multiples ?</b>                         |        |
| 1. Climat : après Total le déluge                                           |        |
| 1.1 L'urgence climatique absolue                                            | p. 24  |
| 1.2 Le torchage du gaz au Nigeria                                           | p. 26  |
| 1.3 Les sables bitumineux canadiens                                         | p. 32  |
| 1.4 Les émissions de Total à la hausse                                      | p. 38  |
| 1.5 L'implication de Total dans le charbon                                  | p. 39  |
| 1.6 Le gaz naturel liquéfié (GNL), une fausse "solution" environnementale   | p. 40  |
| 1.7 Les projets à long-terme de Total : priorité aux énergies fossiles      | p. 41  |
| 2. Environnement : destructions et pollutions en hausse                     |        |
| 2.1 La marée noire de l'Erika                                               | p. 45  |
| 2.2 AZF : l'autre grande affaire Total                                      | p. 53  |
| 2.3 La Mède, première condamnation pénale de Total                          | p. 58  |
| 2.4 Donges : une nouvelle marée noire, huit ans après l'Erika               | p. 59  |
| 2.5 Projet Kashagan au Kazakhstan : un futur désastre ?                     | p. 61  |
| 3. Energies renouvelables : les éternelles oubliées                         | p. 72  |
| 4. Violation des droits humains : toujours d'actualité ?                    | p. 82  |
| 5. Corruption : les mises en examen se poursuivent                          | p. 96  |
| 6. Transparence des revenus : des résultats médiocres                       | p. 105 |
| 7. Publicité ou <i>greenwashing</i> ?                                       | p. 110 |
| <b>III. Recommandations des Amis de la Terre</b>                            | p. 114 |
| Bibliographie                                                               | p. 119 |
| Pour en savoir plus                                                         | p. 120 |

# REMERCIEMENTS

Les auteurs de ce rapport tiennent à remercier vivement pour leur aide les personnes et organisations suivantes :

Toute l'équipe du secrétariat fédéral et du conseil fédéral des Amis de la Terre-France, ainsi que les membres de leurs groupes locaux et adhérents individuels ; M. Darek Urbaniak et Mlle Sophie Manson de Friends of the Earth Europe ; M. Paul De Clerck de Friends of the Earth Europe/Friends of the Earth International ; MM. Albert Ten Kate et Valentijn Van T Riet de Friends of the Earth Netherlands/Milieudefensie ; M. Nnimmo Bassey de Friends of the Earth Nigeria/Environmental Rights Action ; Mlle Elena Gerebizza de Campagna per la Riforma della Banca Mondiale ; Mme Galina Chernova de Center Globus, ainsi que toutes les personnes rencontrées au Kazakhstan en septembre 2007 ; Mme Manana Kochladze de CEE Bankwatch ; toutes les organisations supportrices de la campagne, à savoir Attac, la Fédération internationale des Droits de l'Homme, Action Consommation, la Confédération Paysanne, la Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau Foi et Justice-Europe et le Mouvement International de la Réconciliation, ainsi que leurs représentants ; Mlle Isabelle Dubuis, M. Frédéric Debomy, M. Francis Christophe et toute l'équipe d'Info Birmanie ; les organisations membres du Forum citoyen pour la responsabilité sociale et environnementale ainsi que leurs représentants ; M. Francis Perrin de Pétrole et Gaz Arabes et Amnesty International ; Mme Catherine Enck et M. Jean-François Lassale, chez Total ; l'équipe permanente et les adhérents individuels du Réseau Action Climat-France, ainsi que le Comité de Liaison Energies Renouvelables, et en particulier Mlle Stéphanie Vautier et M. Raphaël Claustre, pour leur aide et leur expertise sur les énergies renouvelables ; MM. Pierre Colmant et Michel Roy du Secours Catholique ; Transparence Internationale France ; Maître William Bourdon et toute l'équipe de Sherpa ; M. Gregg Muttit de PLATFORM London ; les membres du réseau Publiez Ce Que Vous Payez ; Mlle Anne Furet d'Infogm ; Résistance à l'Aggression Publicitaire ; M. Simon Dyer du Pembina Institute ; M. Garth Lenz ; Mlle Elise Blondel ; ainsi que toutes les autres organisations et leurs représentants qui ont pu être oubliés ici et qui ont, directement ou indirectement, aidé à la rédaction de ce rapport et/ou à l'élaboration de la campagne associée depuis janvier 2007.

# CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

Pour la publication du rapport "*Total, la mise en examen*", les Amis de la Terre ont mené quinze mois d'investigation sur le groupe Total, dans le cadre du projet "Industries extractives : bénédiction ou malédiction pour les pays du Sud ?", mené en commun entre les Amis de la Terre France, Friends of the Earth Europe, Friends of the Earth Netherlands/Milieudefensie, et le réseau CEE Bankwatch<sup>1</sup>. Le but de ce projet est d'améliorer les pratiques environnementales et sociales des entreprises extractives européennes, en ce qui concerne leurs activités dans les pays du Sud. Plus globalement, la publication de ce rapport s'inscrit dans le cadre de la campagne des Amis de la Terre France pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSEE) ; il est accompagné d'une campagne publique, consultable sur le site internet des Amis de la Terre ([www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)).

Pour la rédaction de ce rapport, les Amis de la Terre ont analysé tous les documents publiés par le groupe (site internet, rapports annuels, charte éthique, etc), posé des questions complémentaires à des experts et au groupe lui-même à plusieurs reprises, et rencontré des représentants de ce dernier à plusieurs reprises durant l'année 2007. Les Amis de la Terre ont également effectué une analyse approfondie de ses activités dans quatre pays d'activité, sur tous les continents : Nigeria, Canada, Kazakhstan et Birmanie, à partir de diverses sources documentaires, de consultations d'experts ou de représentants d'organisations non-gouvernementales réputées, ou d'une mission de terrain en septembre 2007 concernant le Kazakhstan.

Les très nombreux articles de journaux français ou étrangers ont également été d'une aide très précieuse pour comprendre le contexte environnemental, social, politique et économique du milieu pétrolier dans lequel le groupe Total évolue depuis 1924, et se tenir informé de l'actualité le concernant.

Par ailleurs, le titre de ce rapport est un "clin d'oeil" aux deux mises en examen actuelles du Directeur général du groupe Total, dans le cadre d'affaires portant sur des soupçons de corruption en Irak et en Iran.

## INTRODUCTION

Première entreprise française et parmi les premières au niveau européen, quatrième groupe pétrolier au monde, Total joue sans conteste dans la cour des plus puissantes multinationales. Choyé à ce titre par les pouvoirs publics et les marchés financiers, il évolue cependant dans un domaine très sensible : celui des enjeux énergétiques devenus prioritaires, tant en raison de l'extrême dépendance de l'économie mondiale aux hydrocarbures, que d'un réchauffement climatique aux impacts avérés comme potentiellement catastrophiques d'ici à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle pour l'environnement mondial et l'avenir de l'espèce humaine.

Dans un tel contexte de gravité et d'urgence, il est nécessaire que Total soit exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale, face aux défis écologique, sociaux, économiques et géopolitiques posés par la nécessité d'un développement réellement durable, plus de trente ans après l'apparition et le développement du concept.

Le rapport des Amis de la Terre analyse les activités du groupe Total et leurs conséquences dans sept domaines : changement climatique, respect de l'environnement, énergies renouvelables, respect des droits humains, transparence des revenus, corruption, et publicité. Afin de faire évoluer positivement les pratiques du groupe Total, les Amis de la Terre formulent des recommandations à son usage, ainsi qu'à l'attention des pouvoirs publics français et européens et d'autres parties prenantes.

<sup>1</sup> Cf. <http://www.amisdelaterre.org/-Industries-extractives-.html>

# I. TOTAL, MASTODONTE FRANÇAIS : PRÉSENTATION DU GROUPE<sup>2</sup>

## 1. Une des premières compagnies pétrolières et une très puissante multinationale

Le groupe Total S.A.<sup>3</sup> est l'une des principales entreprises pétrolières au niveau mondial. Elle se situe au 5<sup>ème</sup> rang en termes de production derrière ExxonMobil, BP, Shell et ChevronTexaco, et devant ConocoPhillips et l'italien ENI.

Seule compagnie latine réellement puissante au sein d'un secteur traditionnellement dominé par les Anglo-Saxons depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup>, Total fait donc partie du prestigieux cercle fermé des cinq « majors » : les plus grosses compagnies pétrolières privées depuis les fusions des dernières décennies, toutes européennes ou américaines, et qui ont trouvé leur assise financière et technologique exceptionnellement solide (jusqu'à présent) dans le développement structurel très rapide du marché pétrolier durant les dernières décennies, d'abord poussé par la croissance économique de l'Après-Guerre des pays occidentaux, puis désormais des pays « émergents » (Chine et Inde en premier lieu). Toutefois, bien que contrôlant encore une part conséquente<sup>5</sup> de ce dernier, elles ont vu leur supériorité de plus en plus contestée par les compagnies nationales des principaux pays producteurs du Sud depuis les années 1960, en particulier à partir de la naissance de l'OPEP<sup>6</sup>. Les compagnies nationales iraniennes (NIOC) et saoudienne (Saudi Aramco) se situent d'ailleurs aujourd'hui en premier plan mondial en termes de production.

Mais face à cette concurrence croissante<sup>7</sup>, l'autre particularité et gros atout concurrentiel des majors est qu'elles sont très intégrées, à savoir présentes du début à la fin de la chaîne de production : de l'exploration à la distribution de produits pétroliers (carburants ou pétrochimiques), en passant par l'extraction<sup>8</sup>, le *trading* (commerce), le transport et le raffinage. Outre l'avantage concurrentiel et technologique que cela leur confère (notamment en ce qui concerne les capacités de raffinage, dont de nombreux pays producteurs du Sud sont dépourvus ou presque), ce sont donc des entreprises typiques de la « vieille industrie » : elles se sont développées verticalement et non de façon transversale, comme c'est désormais de plus en plus le cas depuis l'avènement du capitalisme financier à partir des années 1980, et de la vague des fusions/acquisitions entre entreprises de secteur d'activité différent.

En termes de capitalisation boursière, c'est également la 4<sup>ème</sup> entreprise pétrolière mondiale (ChevronTexaco passant alors en cinquième position), la première entreprise française (tous secteurs confondus) depuis l'été 2000<sup>9</sup>, et la 4<sup>ème</sup> entreprise européenne (derrière les anglais et néerlandais BP, Shell, HSBC et Vodafone). Au final, le groupe constitue donc une des premières entreprises au niveau mondial, se classant au 15<sup>ème</sup> rang du classement Forbes Global 2000<sup>10</sup>.

<sup>2</sup> Le présent chapitre de ce rapport n'a d'autre vocation que de fournir un aperçu du groupe Total et du contexte géographique, politique et économique dans lequel il évolue, afin de mieux cerner les enjeux liés à ses activités ; le lecteur désirant en savoir plus se référera aux publications du groupe, disponible sur son site internet ([http://www.total.com/fr/press/press\\_publications](http://www.total.com/fr/press/press_publications)), ou aux ouvrages généraux ou spécialisés listés en bibliographie.

<sup>3</sup> Également désigné comme « Total » ou « le groupe » dans ce rapport.

<sup>4</sup> Ainsi actuellement, dans le cas du projet Kashagan au Kazakhstan, des rumeurs circulent au sujet d'un clivage entre les latins Total et Eni d'un côté, et les anglo-saxons Shell, Exxon et Conoco de l'autre.

<sup>5</sup> 24 % pour le pétrole et 35 % pour le gaz en termes de production, et respectivement 6 % et 20 % en ce qui concerne les réserves.

<sup>6</sup> Organisation des pays exportateurs de pétrole, créée à Bagdad en septembre 1960.

<sup>7</sup> La hausse phénoménale des prix du baril de pétrole depuis le début des années 2000, conjointe à l'épuisement prévisible des réserves d'hydrocarbures à moyen terme, a entraîné ce que certains considèrent comme une deuxième vague de nationalisation par les pays producteurs ; l'exemple du Kazakhstan en est tout à fait illustratif.

<sup>8</sup> On notera que le terme « production » habituellement utilisé est en réalité un abus de langage : les hydrocarbures ne sont pas produits par les entreprises qui les exploitent, et qui se contentent en réalité de les transformer, mais par la nature au cours de très longs processus géologiques. Si possible selon le contexte, on lui préférera donc le terme « extraction ».

<sup>9</sup> EDF est passée au premier rang des capitalisations boursières françaises en juin 2007, après avoir passé la barre des 150 milliards d'euros ; mais Total a récupéré sa première place en février 2008 (cf. *Total repasse devant EDF en tête du CAC 40*, La Tribune, 20/02/2008).

<sup>10</sup> Classement des 2000 principales entreprises mondiales, sur la base de quatre critères financiers (cf. <http://www.forbes.com/2005/03/30/05f2000land.html>).

## 1.1 Quelques chiffres qui donnent le vertige<sup>11</sup>

Dans une économie globale basée sur une consommation d'hydrocarbures perpétuellement croissante depuis plusieurs décennies, avec les conséquences environnementales, sociales et géopolitiques que l'on connaît désormais, les sommets sont rapidement atteints en matière de chiffres dans le secteur pétrolier.

Comme toute les majors, Total ne fait pas exception à la règle : en 2007, le groupe était présent dans plus de 130 pays, employait plus de 95 000 personnes, et a produit environ 2,39 millions de barils équivalent pétrole par jour (Mbepj) dans 29 pays répartis sur tous les continents (soit environ 326 ktep par jour, et 872 Mbep ou environ 120 Mtep par an)<sup>12,13</sup>. En termes énergétiques, elle a correspondu approximativement à 3800 GWh par jour, ou encore 1400 Twh<sup>14</sup> sur la même année.

En 2006, la production du groupe a correspondu à environ 1,8 % de la production et de la consommation mondiale d'hydrocarbures<sup>15</sup>, ainsi qu'à environ 1,1 % de la consommation énergétique primaire mondiale<sup>16</sup> ;

Toutefois, Total étant également un négociant d'hydrocarbures (qui achète des produits bruts ou raffinés sur le marché), la quantité vendue par le groupe est beaucoup plus importante avec 3,86 Mbepj de produits raffinés vendus en 2007, soit approximativement 526 tep par jour, 192 Mtep par an, ou bien encore environ 2230 Twh<sup>17</sup> par an en équivalent énergétique. Pour l'année 2006, la vente de produits raffinés du groupe<sup>18</sup> a représenté 2,9 % de la production et de la consommation mondiale d'hydrocarbures la même année, et 1,7 % de la consommation énergétique primaire mondiale. La capacité de raffinage, enfin, était d'environ 2,6 Mbepj à fin 2007.

Enfin les réserves prouvées d'hydrocarbures de Total étaient fin 2007 de 10,4 Gbep (dont environ 55 % de pétrole et 45 % de gaz), soit environ 12 ans de production au rythme actuel, et ses réserves prouvées et probables cumulées de l'ordre de 20 Gbep, soit plus de 20 ans de production<sup>19</sup>. L'année 2007 a elle seule aura permis d'augmenter ce chiffre d'1 Gb, pour un total d'environ 5 Gb supplémentaires depuis 2003 (soit 1 milliard de barils par an en moyenne).

Les résultats financiers du groupe sont tout aussi vertigineux, avec plus de 158 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé et environ 12,2 milliards d'euros de résultat net en 2007<sup>20</sup>, pour environ 120 milliards d'euros de capitalisation boursière en mars 2008 et une rentabilité de 26 %, dont 35 % pour l'amont (exploration et production)<sup>21</sup>. Quant aux investissements, ils ont été d'un peu plus de 16 milliards de dollars (soit 11,72 milliard d'euros) en 2007 et sont prévus pour 19 milliards de dollars en 2008 (soit environ 12,5 milliards d'euros au taux de change en 2008), dont environ 75 % dans l'amont (ie. la production et l'exploration pétrolière, c'est-à-dire le cœur de métier de Total). De plus, Total est, de loin, la major qui investit le plus au regard de ses capacités financières depuis plusieurs années<sup>22</sup>.

<sup>11</sup> Les données citées ici sont tirées des publications de Total ainsi que de diverses sources statistiques de référence, dont le *World Energy Outlook* de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le *Statistical Review of World Energy* de BP, et le *Survey of Energy Resources* du World Energy Council.

<sup>12</sup> Voir encart ci-dessous pour les unités utilisées.

<sup>13</sup> A noter que la production en tant que telle du groupe a légèrement augmenté de 4,5 % au cours de l'exercice 2007 tandis que d'autres critères environnementaux et politiques la réduisaient de 3 %, pour un résultat final de 2,39 Mbepj, soit une augmentation globale de 1,5 % par rapport à 2006.

<sup>14</sup> L'unité tera (T) désigne le millier de milliard d'unités (soit 10<sup>12</sup>).

<sup>15</sup> La production mondiale de pétrole a été de 3914 Mtep en 2006 (soit 81,6 Mbj) et celle de gaz de 2586 Mtep, soit 6500 Mtep pour les deux cumulés ; concernant la consommation de pétrole, elle a été de 3889 Mtep en 2006 (soit 83,7 Mbj, la différence avec les chiffres de la production s'expliquant par la différence de densité des produits raffinés par rapport aux produits bruts et l'utilisation de stocks) et celle de gaz de 2575 Mtep, soit 6464 Mtep au total (source BP). La production de Total s'est élevée à 2,36 Mbepj en 2006.

<sup>16</sup> L'énergie primaire désigne les sources d'énergie non-transformées (notamment en électricité), qu'elles soient fossiles (pétrole, gaz, charbon, nucléaire) ou renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité, etc). Le calcul exclut ici éolien, solaire etc, mais inclut l'hydroélectricité.

<sup>17</sup> Dans ce dernier cas ces calculs sont très fortement approximatifs, les taux de conversions entre unités étant légèrement différents entre les produits bruts extraits par Total, et les produits raffinés vendus sur le marché ; c'est d'ailleurs également cette dernière différence qui, en plus des activités de négoce menées par Total, explique pour une faible part l'écart entre production du groupe en amont et vente en aval (nb : la densité des produits raffinés étant en moyenne légèrement supérieure à celle des produits bruts, notamment du fait de la très faible densité des gaz de pétrole liquéfiés ou GPL ; par souci de simplicité, le taux de conversion 1 tep = 7,33 barils sera toutefois conservé, la publication *BP Statistical Review of World Energy June 2007* mentionnant par ailleurs en annexe les taux de conversions adaptés pour chaque produit raffiné).

<sup>18</sup> De 3,786 Mbepj (source Total).

<sup>19</sup> Comme leur nom l'indique, les réserves prouvées sont les réserves déjà assurées en fonction du portefeuille de gisements opérés de la compagnie, et les réserves probables celles qui sont estimées d'après divers critères géologiques des gisements dans lesquels l'entreprise a des intérêts mais non encore opérés. Il est toutefois à noter que les des réserves prouvées ou probables ne seront pas forcément pour autant techniquement récupérables ; par ailleurs, le terme « réserves » utilisé seul désigne une addition de la totalité des réserves prouvées, de la moitié des probables, et du quart des possibles, sauf pour les compagnies américaines qui ne parlent alors que de leurs réserves prouvées (cf. <http://www.manicore.com/documentation/reserve.html>).

<sup>20</sup> Nb : si les bénéfices nets ajustés du groupe ont légèrement décliné de 3 % au cours de l'exercice 2007, cela est essentiellement dû à une dépréciation du cours du dollar (monnaie de référence sur le marché du pétrole) par rapport à l'euro ; le résultat net exprimé en euros à, quant à lui, très fortement progressé de plus de 11 %, dopé par la hausse vertigineuse du cours du baril au cours du second semestre 2007 et une légère hausse de la production du groupe.

<sup>21</sup> Indicateur ROACE ou *Return On Average Capital Employed* (rentabilité des capitaux employés moyens) ; c'est le ratio entre le résultat opérationnel et la moyenne des capitaux employés sur la période.

<sup>22</sup> Ratio Capex (*Capital Expenditure*) / capitaux employés de l'ordre de 25 % à 30 % pour Total depuis 2004, contre 15 % à 20 % pour les quatre autres majors (dont certaines, telle Exxon, aux capacités financières pourtant largement supérieures).



## Nota sur les unités utilisées<sup>23</sup>

L'abréviation bepj signifie « baril équivalent pétrole par jour » (ou bblœ/d en anglais pour *barrel of oil equivalent per day*), et est usuellement utilisée, après conversion, comme unité pour mesurer les volumes d'extraction ou de consommation des hydrocarbures sous toutes leurs formes (pétrole, gaz, condensats, gaz de pétrole liquéfiés, sables bitumineux, etc ; à noter que le charbon n'est pas un hydrocarbure, puisqu'il ne contient pas d'hydrogène, mais uniquement du carbone). Par convention c'est donc le pétrole (la source d'énergie la plus utilisée aujourd'hui dans le monde) qui fait référence.

En cas de d'extraction de pétrole uniquement, on mesure alors en bj (baril par jour, ou bblpd en anglais pour *barrel per day*), ou plus souvent en kbj (milliers de barils par jour) voire de Mbj (millions de barils par jour) selon le contexte, un baril représentant un volume d'environ 160 litres (exactement 158,98 litres, soit 42 gallons américains ou 58 gallons anglais). L'unité Gb (ie. milliard de baril) n'est utilisé qu'exceptionnellement, par exemple pour parler des réserves d'un gisement exploitables sur une échelle de temps pouvant aller jusqu'à plusieurs décennies.

A titre comparatif, la consommation mondiale quotidienne de pétrole était approximativement de 85 Mbepj en 2006, dont 20 Mbepj pour les Etats-Unis, 7,5 Mbepj pour la Chine (qui consomme également de très grandes quantités de charbon), 15 Mbepj pour l'Union européenne des 25, et 2 Mbepj pour la France. Un champ de pétrole moyen produit entre quelques dizaines à quelques centaines de kbj pour les plus importants ; exceptionnellement, quelques méga-gisements dépassent le Mbj (par exemple jusqu'à 5 Mbepj pour Ghawar en Arabie Saoudite, et 1,5 Mbepj prévus à l'horizon 2020 pour Kashagan au Kazakhstan).

Les mesures de la production de pétrole sont également fréquemment calculées en tonne. Par convention une tonne équivaut à 7,33 barils (en réalité, grosso modo de 7 à 8 selon les cas), soit environ 1200 litres, la densité du pétrole, comme toutes les huiles, étant inférieure à celle de l'eau ; à noter que cette densité est mesurée en degrés API (pour American Petroleum Institute) : un brut léger aura un indice API de 50° ou plus, un brut lourd de 20°. La mesure en tonne, très fréquente, permet d'effectuer facilement des équivalences énergétiques grâce à l'unité « tonne équivalent pétrole » (tep), soit la quantité totale d'énergie fournie par la combustion d'une tonne de pétrole (1 tep = environ 11 630 kWh, soit l'énergie nécessaire à l'incandescence de 1000 ampoules de 60 W pendant 8 jours, ou d'une ampoule de 60 W en continu pendant plus de 22 ans). Par ailleurs, une production d'un baril par jour est donc équivalente à environ 50 tonnes par ; 10 millions de tonnes de pétrole sont donc extraites chaque année d'un très gros gisement de 200 kbj, comme le champ offshore angolais Dalia pour Total.

Dans le cadre du gaz, les choses sont un peu plus complexes ; si l'équivalent bep n'est pas utilisé, les mesures sont généralement effectuées en mètres cubes, ou en pieds cubes (noté pc, avec 1 mètre cube = environ 35,3 pc, et 1 pied cube = environ 28,3 litres).

Enfin, en ce qui concerne les équivalences énergétiques entre les trois grands types d'énergie fossiles (pétrole, gaz et charbon), on a logiquement 1 tonne de pétrole = 1 tep, ainsi que 1000 m<sup>3</sup> de gaz = environ 0,9 tep, 1 t de GNL = 1,3 tep, et 1 t de charbon de qualité moyenne = environ 0,7 tep ; en sens inverse, on obtient donc 1 tep = environ 1100 m<sup>3</sup> de gaz = environ 0,75 tonne de GNL = environ 1,5 tonne de charbon. GNL mis à part, le pétrole est donc la source d'énergie fossile la plus dense énergétiquement parlant à l'état naturel (ie. fournissant le plus d'énergie pour un poids équivalent), ce qui explique pourquoi elle a été la plus recherchée jusqu'ici et, logiquement, pourquoi ses réserves sont aujourd'hui aussi faibles (quelques dizaines d'années maximum).

## 1.2 Un bref aperçu historique<sup>24</sup>

A l'échelle historique du capitalisme mondial et français, Total est une ancienne entreprise, puisque créée en mars 1924, sous le nom originel de Compagnie Française des Pétroles (CFP). C'est d'ailleurs à peu près à la même époque que sont nés d'autres géants du secteur encore en activité, tels que Shell en 1907 et British Petroleum (BP) en 1909.

<sup>23</sup> Sources diverses dont *Géopolitiques du pétrole*, P. Séville-Lopez, Ed. Armand Colin ; voir aussi [http://fr.wikipedia.org/wiki/Unit%C3%A9s\\_de\\_l'industrie\\_du\\_p%C3%A9trole\\_et\\_du\\_gaz](http://fr.wikipedia.org/wiki/Unit%C3%A9s_de_l'industrie_du_p%C3%A9trole_et_du_gaz)

<sup>24</sup> Pour plus de détails cf. entre autres François Roche, *TotalFinaElf, une major française*, Ed. Le Cherche Midi.

Au lendemain de la Première Guerre Mondiale, dans le contexte des re-découpages politico-géographiques qui caractérisent cet « âge d'or » (pour les puissances coloniales s'entend) des grands empires et suite à de féroces tractations, la CFP hérite d'une concession dans une zone qui regorge de pétrole et qui, ironie de l'histoire, suscite encore aujourd'hui de très vives convoitises, à savoir l'actuel Irak.

A l'origine détenue par des capitaux privés, l'Etat français, conscient des enjeux énergétiques croissants liés à la maîtrise de l'approvisionnement du pays en pétrole devient actionnaire de la CFP à hauteur de 35% en 1931, après un vif débat politique national entre la Gauche et la Droite (la première défendant évidemment la nationalisation de l'entreprise, la seconde le maintien de sa privatisation).

Après plusieurs décennies de développement dans le contexte globalement très favorable de hausse structurelle continue de la demande énergétique mondiale de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (malgré la naissance de l'OPEP en 1960, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 et l'essor des compagnies nationales des pays producteurs), les choses s'accroissent à partir des années 1980 et surtout 1990. L'entreprise est ainsi rebaptisée Total CFP en 1985, puis Total en 1991. L'Etat français se désengage ensuite progressivement de sa participation à partir de 1992, d'abord de 35% à 15%, puis en vendant l'intégralité de ses parts en 1998. Rappelons toutefois que l'Etat était alors lourdement encore engagé dans le capital du rival historique de Total, à savoir Elf Aquitaine, également employé comme bras armé diplomatique officieux aux « grandes heures » de la Françafrique<sup>25</sup>.

La fin de la décennie et du siècle est réellement beaucoup plus agitée : tout d'abord, Total absorbe le belge Petrofina à l'automne 1998, ce qui la fait rentrer dans le secteur pétrochimique, lui procure des capacités de raffinage bien plus conséquentes, et la place au même niveau de production qu'Elf ; puis rachète cette dernière en juin 1999, au terme d'un véritable feuilleton économique-politique, et devient peu ou prou l'entreprise actuelle.

Après avoir été un temps rebaptisé TotalFina puis TotalFinaElf, l'entreprise adopte finalement de nouveau le nom Total en mai 2003. Plus lisible sans doute, ce nouveau nom a également l'immense avantage de faire oublier le nom Elf, alors déjà de déplorable réputation depuis le début de la fameuse affaire judiciaire du même nom, et sans doute désormais associé pour longtemps à la corruption pour l'opinion publique française, et les milieux politiques et économiques internationaux.

De « junior » nationale, l'entreprise est donc devenue en l'espace de quelques années une major mondiale capable de rivaliser avec les géants anglo-saxons, pour la plus grande fierté des dirigeants politiques français qui ne peuvent s'empêcher d'y voir un fleuron du capitalisme national.

### 1.3 A qui appartient Total ?

Dans un pays comme la France, dont la population est culturellement "méfiante" vis-à-vis du capitalisme et de ses excès, l'argument de la redistribution des bénéfices aux citoyens est régulièrement utilisé par les dirigeants des grandes entreprises hexagonales du CAC 40 (voire certains milieux politiques), notamment au moment de l'annonce annuelle de leurs résultats phénoménaux pour mieux les justifier. En tant que première entreprise française, championne toutes catégories en termes de bénéfices depuis plusieurs années, et pâtissant d'une image désastreuse au sein de l'opinion publique, c'est notamment le cas de Total, qui n'hésite généralement pas à brandir la menace d'une délocalisation dans un pays plus « accueillant » en cas de pressions politiques ou sociales trop fortes.

Toutefois, fin 2007, l'actionnariat de Total n'était constitué qu'à hauteur de 3,55 % par les salariés du groupe (dont 2,5 % de Français fin 2006), représentés par le fonds commun de placement Total Actionnariat France), à 8 % par des actionnaires individuels (dont 540 000 Français, soit moins de 1 % de la population hexagonale), en baisse de 2 points par rapport à 2006, mais en revanche à 88 % par des actionnaires institutionnels<sup>26</sup>, en progression de 2 points par rapport à 2006.

Parmi les salariés et actionnaires individuels, citons également les membres du Conseil d'administration du groupe. A eux seuls (soit 15 personnes), ils détenaient au 31 décembre 2007 plus de 660 000 actions du

<sup>25</sup> Cf. les nombreux ouvrages de François Xavier Verschave, Pierre Péan et al., ainsi que la fameuse « affaire Elf ».

<sup>26</sup> Les investisseurs institutionnels (ou « zinzins ») désignent les banques privées ou publiques, compagnies d'assurances, caisses de retraite, fonds communs de placement et SICAV (réunis sous l'acronyme OPCVM ou organismes de placement collectif en valeurs mobilières), qui investissent dans le capital d'entreprises cotées ou non (cf. [http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition\\_investisseur\\_institutionnel.html](http://www.vernimmen.net/html/glossaire/definition_investisseur_institutionnel.html)). Parmi eux, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est un des actionnaires majoritaires de nombreuses entreprises du CAC 40 (cf. Les Echos, *CDC : un rôle à redéfinir pour le dernier grand « zinzin » public*, 13/03/2007).



groupe, pour une valeur de plus de 37 millions d'euros, ainsi que près de 40 000 parts du fonds de placement Total Actionnariat France (dont plus de 484 000 actions pour Thierry Desmarests, ancien PDG et président du Comité exécutif (Comex) du groupe, et plus de 82 000 actions et près de 36 000 parts du fonds pour Christophe de Margerie, actuel Directeur général). En tenant compte uniquement des actions, ces 15 dirigeants se partageront donc au total et au minimum environ 1,35 million d'euros de dividendes en 2008 au titre de l'exercice 2007. Ce chiffre peut, d'une façon, sembler « ridiculement peu » à l'aune des bénéfices du groupe la même année (12,2 milliards d'euros) ; il représente pourtant environ 3 années de revenus moyens d'un groupe de Français de 15 personnes, et plus de 80 années de revenus d'un même groupe d'habitants du Nigeria, l'un des pays les plus pauvres du monde, et deuxième pays au monde en termes de production pour Total<sup>27</sup>.

### 1.3.1 Le pouvoir d'Albert Frère et de Paul Desmarais

Parmi les principaux actionnaires en 2007<sup>28</sup>, citons d'abord pour 3,9 % du capital et 4 % des droits de vote la holding belge Groupe Bruxelles Lambert (GBL), co-dirigée par le Canadien Paul Desmarais, membre du Conseil d'administration de Total, et également dirigeant de la holding canadienne Power Corporation. Un autre actionnaire principal est la Compagnie Nationale à Portefeuille pour 1,4 % du capital et des droits de vote (fonds de placement belge, de laquelle dépend également la GBL citée ci-dessus).

Ces holdings appartiennent toutes deux à l'homme d'affaires et multi-milliardaire belge Albert Frère, grand ami de Paul Desmarais, et anciennement principal actionnaire de Petrofina (racheté en 1999 par Total, avant sa fusion avec Elf l'année suivante). Albert Frère est aujourd'hui détenteur d'autres très grosses participations dans de nombreux groupes industriels français (dont Suez et Lafarge), ce qui en fait le premier actionnaire privé du CAC 40 et un homme « incontournable », extrêmement influent dans le capitalisme hexagonal et tous les secteurs d'activité (il possède par exemple également 5 % du capital de la chaîne M6), et par ailleurs proche de Nicolas Sarkozy. Sa stratégie est clairement d'avoir le maximum de pouvoir possible sur la marche des entreprises dans lesquelles il détient des participations<sup>29</sup>.

Albert Frère et Paul Desmarais, associés de concert dans le capital de Total, détenaient donc à eux seuls fin 2007 plus de 5 % du capital du groupe ainsi que des droits de vote équivalents, notamment via la holding suisse Pargesa. Seul le fonds de placement Total Actionnariat France (représentant les salariés) détenait des droits de vote très légèrement supérieurs à la même date, pour, cependant, une participation au capital largement inférieure de moins de 3 %. Or le dépassement de ce seuil de 5 % est extrêmement stratégique ; il donne en effet à ces deux actionnaires des droits exclusifs par rapport aux autres participants au capital de Total, comme par exemple : demander en justice la désignation d'un mandataire pour convoquer une assemblée générale extraordinaire quelle qu'en soit l'urgence, poser des questions écrites deux fois par an (et non plus seulement au moment de l'assemblée générale), demander la récusation ou la révocation du commissaire aux comptes, ou encore demander la désignation d'un expert en gestion<sup>30</sup>, qui pourra faire un rapport diffusé à tous les actionnaires sur certains points relatifs à la gestion de l'entreprise<sup>31</sup>. C'est donc la première étape d'une éventuelle demande de démission des dirigeants de l'entreprise, voire d'une procédure judiciaire civile à leur encontre. Ces droits étant soumis au pourcentage du capital possédé (et non des droits de vote), Albert Frère et Paul Desmarais sont donc les seuls actionnaires du groupe Total à pouvoir les revendiquer et les utiliser.

Au final, il est donc évident que le "couple" Frère/Desmarais jouit d'une influence prépondérante sur les orientations stratégiques de Total. Il semble évident qu'en tant que capitalistes convaincus ils doivent naturellement privilégier les opérations les plus rentables à terme pour eux, mais pas forcément les plus efficaces en termes de réduction des impacts environnementaux et sociaux de l'entreprise. A noter également que le couple CNP/GBL détenait fin décembre 2007 plus de 122 millions d'actions, sur un total d'environ 2,4 milliards. Le dividende versé en 2008 au titre de l'exercice 2007 étant de 2,07 euro par action, l'opération aura donc rapporté aux deux actionnaires plus de 250 millions d'euros.

Parmi les autres actionnaires importants mais beaucoup moins influents, citons pour la France le géant nucléaire français Areva (0,3 %<sup>32</sup>), et BNP Paribas (0,2 % également). Par ailleurs, un fonds public

<sup>27</sup> Sur la base des chiffres de revenus moyens par habitant pour l'année 2005 des deux pays (source Nations-unies/PNUD, *Human Development Report* 2007/2008) et sur la base d'un taux de conversion euro/dollar de 1,3.

<sup>28</sup> Source Total, *Rapport annuel* 2007

<sup>29</sup> Cf. <http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/albert-frere/index.shtml> pour en savoir plus sur le personnage et sa stratégie, et <http://www.journaldunet.com/economie/dirigeants/albert-frere/5-myriade.shtml> pour une tentative de compréhension des participations qu'il détient.

<sup>30</sup> Cf. <http://lexinter.net/BOURSE/actionnaire.htm> ; ce seuil a été abaissé de 10 % à 5 % par la loi « Nouvelles réglementations économiques » (NRE) de 2001, qui a renforcé les droits des actionnaires.

<sup>31</sup> Si l'article 145 du nouveau code de procédure civile le permettait déjà, la diffusion du rapport de l'expert était alors uniquement diffusé aux demandeurs, et restait donc confidentiel.

<sup>32</sup> Il s'agit d'une participation croisée puisque Total détient également 1,0 % du capital d'Areva, dont le siège est d'ailleurs également situé à la Défense à quelques centaines de mètres de la tour Total.

d'investissement chinois a fait une entrée remarquée dans le capital de Total en avril 2008 à hauteur de 1,3%<sup>33</sup>.

### 1.3.2 Un actionnariat hexagonal faible

Du point de vue géographique, la capitalisation de Total n'était française qu'à hauteur de 31 %, contre 30 % pour les Etats-Unis et 36 % pour l'Europe (dont 14 % pour le Royaume-Uni à lui seul) fin 2007. Le reste du monde ne représentait en revanche que 3 % de la capitalisation du groupe, ce qui peut sembler ridiculement peu pour une entreprise présente dans 130 pays et sur tous les continents, le continent africain représentant par exemple à lui seul plus de 30 % de la production du groupe.

Cette rapide analyse de la structure de l'actionnariat de Total permet donc d'invalider très rapidement l'argument récurrent de l'entreprise pétrolière « citoyenne », dont les bons résultats bénéficieraient directement à la population et profiteraient à la richesse nationale française. Or, comme toutes les grandes multinationales, Total n'est surtout française que par la localisation de son siège social ; ses capitaux sont en revanche étrangers, et en particulier anglo-saxons. C'est donc aux propriétaires de ces derniers que la très forte progression des dividendes reversés chaque année par Total à ses actionnaires (+ 21 % par en moyenne entre 2004 et 2007<sup>34</sup>, pour un total de près de 5 milliards d'euros en 2008 au titre de l'exercice 2007 à raison de 2,07 euros par action) aura donc principalement profité, et non aux ménages français. Le groupe annonce et assume d'ailleurs publiquement le "*maintien de la priorité au dividende pour le retour à l'actionnaire*"<sup>35</sup>, une stratégie qui on s'en doute, n'est pas pour favoriser le renforcement de son implication (aujourd'hui cosmétique) dans les énergies renouvelables.

## 1.4 Les participations extérieures de Total, parfois surprenantes<sup>36</sup>

Outre ses propres filiales, Total détient également des participations plus ou moins importantes dans des sociétés extérieures.

Dans son domaine d'activité c'est notamment le cas pour Arkema, originellement née en 2004 de la ré-organisation et de la cession des activités de Total dans la chimie (suite à la première fusion entre les activités dans le secteur de Total et d'Elf, qui avait donné naissance à Atofina en 2000) et dans la quelle Total ne possède plus aujourd'hui qu'une part infime de 0,01%. C'est également le cas de Bostik (leader français des adhésifs à usage des particuliers ou des industriels), à hauteur de près de 10 %.

Mais Total possède également des participations dans d'autres secteurs à priori très éloignés de celui des hydrocarbures, notamment dans le domaine des médias, avec presque 6 % dans Le Monde (plus exactement 5,79 % dans Le Monde Entreprises<sup>37</sup> et 0,04 % dans Le Monde S.A.). S'il est difficile à première vue de comprendre l'intérêt de cette participation pour Total, il est dans tous les cas très inquiétant, du point de vue de la liberté et de l'indépendance de la presse et de la déontologie journalistique la plus élémentaire, que la première entreprise française soit également actionnaire du Monde, nationalement et internationalement connu comme le « journal de référence ». Cette inquiétude est encore renforcée par le fait que Total soit un important annonceur publicitaire dans les magazines français, et notamment dans les publications du Monde (par exemple le supplément hebdomadaire Le Monde 2, dans lequel sont régulièrement publiées des annonces de Total). Certains médias, beaucoup plus indépendants vis-à-vis des pouvoirs économiques hexagonaux, regrettent d'ailleurs que les dirigeants de Total puissent exprimer librement des contre-vérités dans Le Monde, sans beaucoup de réactivité de la part de la rédaction de ce dernier<sup>38</sup>.

Enfin, tout aussi inquiétant et étonnant, Total est également actionnaire à 0,82 % de l'agence de notation extra-financière Vigéo, dirigée par l'ancienne secrétaire générale de la CFDT Nicole Notat et notamment spécialisée dans les audits en responsabilité sociale des entreprises<sup>39</sup>. Cette participation pose de nouveau le problème du conflit d'intérêt auquel le groupe pétrolier semble habitué, même s'il est vrai que de très nombreuses autres grosses ou très grosses entreprises du CAC 40 sont également actionnaires de Vigéo,

<sup>33</sup> La Tribune, *Les fonds chinois apprécient les fonds européens*, 16/04/2008

<sup>34</sup> Présentation par Total des résultats 2007 du groupe, le 13/03/2008.

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Source Total.

<sup>37</sup> Le Monde Entreprises est actionnaire principal à hauteur de plus de 10 % de la holding LMPA (Le Monde Partenaires et Associés), elle-même propriétaire (directement ou via sa participation majoritaire dans le groupe Le Monde S.A. à hauteur de 60 %) de très nombreuses publications, dont Télérama, Le Monde Diplomatique, Courrier International, Le Monde de l'Education, Les Cahiers du Cinema, Midi Libre, etc. (Source Observatoire français des médias).

<sup>38</sup> Cf. par exemple Backchich Info, *Total parviendra-t-il à rester courageusement en Birmanie ?*, 07/10/2007 (<http://www.bakchich.info/article1757.html>).

<sup>39</sup> Cf. <http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/fr/blogcategory/accueil-isr.html>

comme elles y sont autorisées par les statuts de l'agence à hauteur de 2 % maximum, et de 45 % de plafond en cumulé entre toutes les entreprises<sup>40</sup>.

Enfin, même si cela n'est pas spécifié dans son rapport annuel ni ses autres publications, Total est également actionnaire à hauteur de 1,02 % du géant nucléaire hexagonal Areva (dirigé par Anne Lauvergeon) via sa filiale Total Nucléaire<sup>41</sup>. Même si Total a affirmé à maintes reprises ne pas vouloir augmenter cette participation pour l'instant<sup>42</sup>, elle va en tout cas parfaitement dans le sens de l'intérêt déclaré de l'entreprise pétrolière pour l'atome à partir de 2007 (pour des raisons économiques autant que « climatico-environnementales », un dernier critère évidemment hautement contestable), ainsi que des rapprochements industriels observés entre le groupe, Areva et Suez, début 2008 notamment concernant des projets au Moyen-Orient<sup>43</sup>.

## 1.5 La gouvernance de Total : des aberrations flagrantes

Comme toutes les grandes entreprises, Total met régulièrement en avant la prétendue efficacité et équité de ses mécanismes internes de gouvernance. Une analyse de ceux-ci font pourtant apparaître de nombreuses lacunes et incohérences, voire contradictions.

L'entreprise est principalement gouvernée par deux grands organes : le Conseil d'administration (CA), qui prend les décisions en se réunissant régulièrement<sup>44</sup>, et le Comité exécutif (Comex) qui, comme son nom l'indique, est chargé de les mettre en oeuvre.

### 1.5.1 Le Conseil d'administration

Le CA de Total était composé fin 2007 de 15 personnes, chacune nommée pour trois ans :

- Thierry Desmarest, président du CA et ancien PDG de Total de 1995 à 2007 ;
- Daniel Boeuf, président du Conseil de surveillance du fonds commun de placement et actionnaire majoritaire Total Actionnariat France, et donc représentant à ce titre des salariés du groupe<sup>45</sup> ;
- Daniel Bouton, PDG de la Société générale<sup>46</sup> ;
- Bertrand Collomb, président du CA de Lafarge ;
- Paul Desmarais, co-actionnaire majoritaire avec M. Albert Frère (cf. ci-dessus) ;
- Bertrand Jacquillat, docteur agrégé en gestion, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et auteur de nombreux ouvrages spécialisés sur les marchés financiers et boursiers<sup>47</sup> ;
- Antoine Jeancourt-Galignani, administrateur de nombreuses entreprises, ancien cadre dirigeant du Crédit Agricole, d'Indosuez et des Assurances Générales de France ;
- Anne Lauvergeon, PDG d'Areva<sup>48</sup> et ancienne conseillère de François Mitterrand ;
- Peter Levene of Portsoken, président de la Lloyd's et ancien haut-fonctionnaire auprès de plusieurs importants ministères britanniques ;
- Maurice Lippens, Président de la banque belge Fortis et également administrateur du Groupe Bruxelles Lambert ;
- Christophe de Margerie, directeur général de Total depuis février 2007<sup>49</sup>, ancien directeur du département Exploration & Production et de Total Moyen-Orient<sup>50</sup>, salarié du groupe depuis 1974 ;
- Michel Pébereau, Président de BNP Paribas et administrateur de nombreuses entreprises du CAC 40 ou autres<sup>51</sup> ;
- Thierry de Rudder, administrateur des holdings actionnaires Groupe Bruxelles Lambert et Compagnie Nationale à Portefeuille déjà citées ;

<sup>40</sup> Cf. <http://www.vigeo.com/csr-rating-agency/fr/qui-sommes-nous/equipes/actionnariat.html>

<sup>41</sup> Source Areva.

<sup>42</sup> Cf. <http://www.easybourse.com/Website/article/5176-areva-total-dement-vouloir-monter-au-capital.php>

<sup>43</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Signature d'un accord de partenariat pour un projet de centrale nucléaire aux Emirats Arabes Unis*, 14/01/2008.

<sup>44</sup> A sept reprises en 2007.

<sup>45</sup> Ce représentant des actionnaires est élu par l'Assemblée générale depuis mai 2004.

<sup>46</sup> Au lendemain de la tout aussi retentissante qu'historique « affaire Kerviel », soldée pour la Société Générale par une perte de 5 milliards d'euros en raison de graves défaillances internes, on ne saurait que conseiller aux dirigeants et actionnaires de Total de s'interroger sur la pertinence de la présence de M. Bouton au sein du conseil d'administration de l'entreprise.

<sup>47</sup> Dont *Désétatiser* (éd. Robert Laffont, 1985) dans lequel l'auteur militait pour un désengagement maximal de l'Etat de nombreux secteurs, dont les services publics d'intérêt généraux (cf. [http://www.cerclesliberaux.com/newsite/newcercles/article.php?id\\_article=305](http://www.cerclesliberaux.com/newsite/newcercles/article.php?id_article=305)).

<sup>48</sup> En plus des participations croisées dans leurs capitaux respectifs, on constate donc de nouveau la proximité entre Total et Areva au sein de leurs organes de gouvernance, Thierry Desmarests ayant aussi un mandat de membre du conseil de surveillance d'Areva pour la période 2006-2011.

<sup>49</sup> A noter qu'à la différence de son prédécesseur M. De Margerie n'est « que » Directeur général et non PDG du groupe, Thierry Desmarests ayant conservé le mandat de président du conseil d'administration ; cette dissociation des statuts est effective au sein de Total depuis février 2007.

<sup>50</sup> C'est d'ailleurs cette dernière fonction, assumée de 1995 à 1999, qui valent aujourd'hui à M. De Margerie deux mises en examen pour corruption.

<sup>51</sup> Dont Lafarge, Saint-Gobain et la holding suisse Pargesa dont il a été question concernant la structure de actionnariat de Total.



- Serge Tchuruk, Président et ex-PDG d'Alcatel, ainsi qu'ex-PDG de Total de 1990 à 1995 ;
  - Pierre Vaillaud, ex-PDG d'Elf Aquitaine et de Technip<sup>52</sup>, et ex-Directeur général de Total de 1989 à 1992.
- Outre la présence d'anciens hauts cadres ou dirigeants de Total, on remarque donc dans cette liste la présence de représentants des gros actionnaires, ainsi que celle de dirigeants d'autres très grosses entreprises françaises du CAC 40 ou européennes.

### **Des administrateurs « indépendants » en réalité très proches de lobbys aussi puissants que peu transparents**

Parmi les 15 personnes concernées, 11 ont le statut d' « administrateur indépendant » fin 2007 : MM. Bouton, Collomb, Desmarais, Jacquillat, Jeancourt-Galignani, Levene, Lippens, Pébereau, de Rudder, Tchuruk et Vaillaud<sup>53</sup>. La liste en a été proposée par le Comité de nomination et de rémunération (cf. ci-dessous), sur la base de « *critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise* », sur la base d'un rapport du AFEP/MEDEF<sup>54</sup> publié en septembre 2002 et intitulé « *Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées* »<sup>55</sup>. On notera que ce dernier est basé sur les conclusions d'un groupe de travail présidé par M. Bouton<sup>56</sup>, PDG de la Société Générale et également « administrateur indépendant » de Total comme il a déjà été vu, ce qui amène légitimement à se poser quelques questions quant aux conflits d'intérêt et l'indépendance réelle de la gouvernance de l'entreprise. En effet, Total applique en matière d'indépendance de ses administrateurs des critères basés sur les recommandations d'un de ses administrateurs, justement censé être indépendant ; une situation pour le moins ambiguë.

Pour l'anecdote, la présentation de ce rapport sur le site du MEDEF ne manque d'ailleurs pas non plus de sel (ni de subjectivité économique soit dit en passant, la « supériorité » de l'économie de marché restant encore à démontrer, notamment quant à ses impacts humains et environnementaux), au vu de la désastreuse « affaire Kerviel » qu'a eu à annoncer devant la presse M. Bouton le 24 janvier 2008 : « *L'économie de marché fondée sur la libre confrontation de l'offre et de la demande et, sur le plan international, sur la liberté des échanges a démontré sa supériorité par rapport à tout autre mode d'organisation économique. Elle doit avoir pour corollaire des mécanismes de régulation efficaces* »<sup>40</sup>.

Il convient également de rajouter que l'AFEP, co-publicatrice du rapport et lobby industriel extrêmement puissant<sup>57</sup>, qui réunit la majorité des grandes entreprises hexagonales (dont bien évidemment celles du CAC 40) et de ses dirigeants (plus les filiales françaises d'autres très gros groupes multinationaux comme Nestlé, Philips, IBM, Siemens), a été dirigée entre 2002 et 2007 par Bertrand Collomb, également « administrateur indépendant » de Total, tandis que M. Bouton en a été un des fondateurs. On notera au passage que cette association, à but sans aucun doute lucratif, ne brille pas par sa transparence et sa cohérence. Elle ne dispose par exemple d'aucun site internet, tandis que la composition de son conseil d'administration reste inconnue, en totale contradiction avec l'esprit du rapport de 2002. Concernant Total, la présence du groupe au sein d'une telle structure, inconnue du grand public mais néanmoins très puissante, est très étrange, de la part d'une entreprise qui fait figurer l'intégrité et la « non-ingérence dans les affaires politiques » au premier plan de son Code de conduite. Il semble donc que ce dernier engagement n'ait de valeur concrète que lorsque la présence du groupe dans certains pays aux régimes politiques extrêmement autoritaires voire dictatoriaux (par exemple la Birmanie) est publiquement critiquée, lui permettant de botter en touche quant à ses possibilités d'action.

Parmi les autres administrateurs « indépendants » on notera également la présence du canadien Paul Desmarais, actionnaire principal de Total avec Albert Frère et disposant de ce fait de droits significatifs sur le fonctionnement du groupe, comme il a été vu ci-dessus. On peut de nouveau s'en étonner, étant évident que, dans ce cas particulier, le conflit d'intérêt est manifeste et que la condition de l' « *absence de relations significatives avec Total ou la direction de Total pouvant compromettre la liberté de jugement de l'administrateur* »<sup>58</sup> est alors très loin d'être respectée. Le rapport AFEP/MEDEF mis en avant par Total se basait d'ailleurs en grande partie sur le précédent rapport VIENOT II de 1999, qui précisait noir sur blanc « *par administrateur indépendant, il faut entendre non pas seulement administrateur « non-exécutif » – c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction dans la société ou dans son groupe – mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci* » ; le rapport Bouton stipulant

<sup>52</sup> Technip est un des l'un des leaders mondiaux des services parapétroliers, auquel Total et d'autres majors font appel pour l'exploration et le développement de leurs gisements. Le siège de Technip se trouve près de Paris à la Défense, à quelques encablures de la tour Total.

<sup>53</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp\\_governance/board\\_directors\\_130.htm](http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp_governance/board_directors_130.htm)

<sup>54</sup> Association française des entreprises privées et Mouvement des entreprises de France.

<sup>55</sup> Cf. [http://www.medef.fr/main/core.php?page\\_id=303](http://www.medef.fr/main/core.php?page_id=303)

<sup>56</sup> Cf. [http://www.medef.fr/site/core.php?page\\_id=1087](http://www.medef.fr/site/core.php?page_id=1087)

<sup>57</sup> Cf. L'Afep : plongée au coeur d'un discret mais très puissant lobby économique, [www.journaldunet.com/economie/enquete/afep/afep.shtml](http://www.journaldunet.com/economie/enquete/afep/afep.shtml) et Laurence Parisot veut s'appuyer sur les patrons du CAC 40 contre l'UIMM, La Tribune, 06/03/2008

<sup>58</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp\\_governance/board\\_directors\\_130.htm](http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp_governance/board_directors_130.htm)

même très clairement que « *le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur (...), ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif, et réciproquement* ».

De plus, si le groupe affirme avoir, en juillet 2005, « *modifié le règlement intérieur du Comité d'audit pour préciser le rôle de supervision des Commissaires aux Comptes imparti au Comité d'audit ainsi que les règles d'indépendance des membres du Comité* »<sup>59</sup>, ces règles ne sont malheureusement pas rendues publiques. Tout au plus apprend-t-on sur le site internet de l'entreprise que le Conseil d'administration « *a considéré que les relations existant ou ayant existé entre la Société et certains de ses administrateurs n'étaient pas de nature à pouvoir affecter leur indépendance de jugement* »<sup>60</sup>, ce qui, on l'a vu, est très contestable.

Si Total revendique l'éthique en matière de gouvernance interne, l'analyse de la composition de son conseil d'administration montre que les pratiques de l'entreprise sont en réalité toutes autres, et peu transparentes. La prolongation du mandat de M. Desmarais pour trois ans a d'ailleurs été proposée en février 2008<sup>61</sup>, ce qui laisse supposer que la direction supérieure de Total entend laisser la situation perdurer.

### **Une société civile totalement absente, des engagements de parité non respectés**

Si les administrateurs de Total sont dans leur immense majorité des membres ou très proches du capitalisme hexagonal et international, on y cherchera en revanche en vain un représentant de près ou de loin de la société civile dont Total ne manque pourtant jamais de se dire « à l'écoute ». Proposition sans doute naïve, mais il serait pourtant positif, exemplaire et cohérent qu'une entreprise comme Total, qui n'a (selon ses dires) rien à se reprocher tant du point de vue de l'éthique que de l'environnement, nomme un de ses représentants au sein de son principale organe de gouvernance, en tant qu'administrateur indépendant.

On s'étonnera également que la parité hommes/femmes soit très loin d'être respectée avec une seule femme pour 14 personnes (soit 7 %) au sein du CA, alors même que l'entreprise déclarait 29 % de femmes parmi la masse salariale globale de sa maison-mère en 2007<sup>62</sup>, et plus de 33 % de recrutement féminins en 2006<sup>63</sup>. Mais, parenthèse ironique, Total semble heureusement conscient de cette inégalité, et avoir pris le problème à bras-le-corps : « *Le Groupe entend féminiser l'ensemble de ses métiers. Cette démarche doit notamment permettre aux femmes d'accéder plus équitablement à des responsabilités élevées. Le recrutement constitue un levier clé de cette politique. Les autres leviers sont une gestion de carrières vigilante et une implication de tous les acteurs* »<sup>64</sup>. Tout espoir n'est donc pas perdu que la parité soit enfin réalisée d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle au sein de son Conseil d'administration.

Dans les deux cas, même si, reconnaissons-le, Total n'est malheureusement pas une exception parmi les grandes entreprises françaises, il est en tout cas déplorable de constater qu'une multinationale de cette taille, au lieu d'être exemplaire sur la question de la parité, se contente manifestement de belles formules communicationnelles destinées au grand public, tout en suivant la tendance sociétale générale. A titre comparatif de ce retard, la Chambre des députés comptait 18,5 % de femmes en 2008, les Conseils municipaux 33 %, et les Conseils régionaux 47,6 %<sup>65</sup>.

## **1.5.2 Le Comité exécutif**

Le deuxième grand organe de gouvernance de Total est son Comité exécutif (Comex), chargé de la mise en oeuvre concrète des grandes orientations stratégiques. C'est la « cheville ouvrière » de l'entreprise, le Conseil d'administration en étant la « tête pensante ». Le Comex dispose à ce titre des cordons de la bourse, ce qui l'autorise à décider des investissements. Le Comex de Total était constitué en mai 2008 de six personnes<sup>66</sup> :

- Christophe de Margerie, président du Comex et directeur général de Total (également membre du CA comme il a été vu) ;
- François Cornélis, vice-président du Comex et directeur général du département Chimie ;
- Yves-Louis Darricarrère, directeur général Exploration & Production ;

<sup>59</sup> Cf. <http://www.total.com/fr/finance/gouvernement-entreprise>

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Communiqué de presse de Total, *Compte rendu du Conseil d'administration du 12 février 2008*, 12/02/2008.

<sup>62</sup> Source Total, Rapport annuel 2007

<sup>63</sup> Total, *Rapport sociétal et environnemental* 2006.

<sup>64</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/responsabilite-sociale-1/diversite\\_8876.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/responsabilite-sociale-1/diversite_8876.htm)

<sup>65</sup> Source Libération, 07/03/2008.

<sup>66</sup> Communiqué de presse de Total, *Nouvelle organisation de la Direction générale de Total*, 10/08/2007

- Jean-Jacques Guilbaud, secrétaire général et directeur des Ressources humaines et de la communication ;
- Michel Bénézit, directeur général Raffinage & Marketing ;
- Robert Castaigne, directeur financier (remplacé par Patrick de la Chevardière à partir de juin 2008)

Il s'agit donc des directeurs de quelques-uns des plus grands « services » du groupe. Outre, de nouveau, l'absence de femmes au sein de ce comité, on déplorera également que la direction générale Gaz & Energies nouvelles, pourtant créée en novembre 2007 en remplacement de l'ancienne direction Gaz & Electricité, avec l'ambition d'« accompagner la profonde mutation de l'environnement énergétique » et de « favoriser la croissance des énergies nouvelles afin de contribuer à l'effort du Groupe en matière de développement durable, en particulier de la lutte contre le réchauffement climatique »<sup>67</sup>. Cette absence de représentativité au sein du Comex est d'autant plus dommage, pour ne pas dire incohérente, que l'ancienne direction Gaz & Electricité (au sein de laquelle étaient déjà regroupées les activités du groupe en matière d'énergies renouvelables) était, elle, représentée par le biais de Y.L. Darricarrère. Ce dernier ayant toutefois été promu à la direction d'Exploration & Production au moment de la passation de pouvoir de Thierry Desmarests à Christophe de Margerie en février 2007, il aura été remplacé au sein du Comex par le Directeur des Ressources humaines et de la communication le 19 février 2007, Jean-Jacques Guilbaud, devenu en mars 2008 Secrétaire général du groupe, un nouveau poste, supposément créé dans l'optique de « renforcer la dimension de la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise au sein de son Comité Exécutif », et de « répondre au souci d'aborder de manière transverse et globale les réflexions et les actions en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Elle doit permettre de mobiliser plus efficacement l'ensemble des équipes pour soutenir les engagements du Groupe dans ce domaine »<sup>68</sup>.

Tandis qu'aucun détail n'est donné quant aux attributions et pouvoirs spécifiques du titulaire de ce nouveau poste, la liste des directions rattachées à cette nouvelle fonction laisse cependant dubitatif tant elle tient de l'inventaire à la Prévert, laissant supposer une conception du développement durable aussi large que floue au sein de la direction de l'entreprise : « sécurité industrielle, sécurité générale, ressources humaines, développement durable et environnement, communication, relations internationales et affaires européennes, relations institutionnelles, achats, audit, et gestion des dirigeants ». On s'étonnera d'ailleurs de nouveau de la présence des services liés à la communication, un sujet qui n'a manifestement rien à voir avec le développement durable, si ce n'est dans la stratégie de l'entreprise d'améliorer son image déplorable vis-à-vis de l'opinion publique. Force est donc de constater qu'entre énergies renouvelables et communication, Total privilégie manifestement cette dernière. Christophe de Margerie avait d'ailleurs déclaré à l'occasion de la nomination de M. Guilbaud à son précédent poste vouloir placer « les ressources humaines et la communication au cœur du développement de Total et de ses succès à venir »<sup>69</sup>, sans mention aucune en revanche des énergies renouvelables.

La création de cette nouvelle fonction s'est également soldée par l'évincement du Comex de Bruno Weymuller, pourtant Directeur pour la stratégie et l'évaluation des risques, et donc sans doute à même d'influer sur la direction de l'entreprise en ce qui concerne les questions d'environnement et d'énergies renouvelables, alors que l'environnement est de plus en plus risqué pour les majors pétrolières en raison de l'épuisement prévu à moyen terme des ressources en pétrole.

### 1.5.3 Le Comité Directeur

En plus du Comex, le Comité directeur (Codir) du groupe est chargé de la « coordination des diverses entités du groupe », composé, en plus des membres du Comex, de 27 personnes de la holding et des secteurs amont, aval et chimie, dont six nouvellement rattachées en mars 2008 telles que le président du comité d'éthique, le directeur juridique ou le directeur scientifique, mais, étonnamment, aucun responsable en matière de développement durable et d'environnement<sup>65</sup>.

On y trouve toutefois enfin le directeur de la branche Gaz & Energies nouvelles parmi ses vingt collègues, Philippe Boisseau, les énergies renouvelables n'étant d'ailleurs que faiblement représentées au sein de cette branche par rapport aux activités gazières. Si Total précise dans un communiqué de mars 2008 que « la direction générale Gaz et Energies Nouvelles, sous la responsabilité de Philippe Boisseau, demeure rattachée directement au Directeur général du Groupe », l'entreprise oublie en revanche de préciser qu'elle ne l'est qu'au sein du Comité directeur et non du Comité exécutif.

<sup>67</sup> Communiqué de presse de Total, *Total crée la direction générale Gaz et Energies Nouvelles*, 20/11/2007

<sup>68</sup> Communiqué de presse de Total, *Nouvelle organisation de la direction générale de Total*, 10/08/2007

<sup>69</sup> Communiqué de presse de Total, *Nomination de Jean-Jacques Guilbaud au Comité Exécutif*, 21/02/2007



On y notera également, et aussi ironiquement que concernant le conseil d'administration, la présence au sein du Comex d'une courageuse représentante du sexe féminin, soit une proportion d'environ 3 % de femmes pour 97 % d'hommes.

### 1.5.4 Le Comité de nomination et des rémunérations

Depuis 1995, Total a créé au sein de son Conseil d'administration un Comité de nomination et des rémunérations. Ce comité a pour fonction, comme son nom l'indique, de se réunir au moins deux fois par an pour assister le CA de l'entreprise en lui faisant des propositions relatives à la gouvernance de l'entreprise et à la rémunération de ses dirigeants<sup>70</sup>.

Force est donc de constater, au vu du manque de rigueur dans la nomination de certains administrateurs dont l'indépendance n'est que virtuelle, que son fonctionnement est manifestement inefficace. Mais ce comité étant intégralement composé de membres du Conseil d'administration, nommés par ce dernier, et en l'occurrence de trois administrateurs « indépendants » (actuellement MM. Péberau, Tchuruk et Collomb), cela n'est somme toute pas très étonnant : ce sont donc les administrateurs « indépendants » qui, à la fois juges et parties, sont chargés de faire au Conseil d'administration qui les nomme des recommandations sur leur propre indépendance. De nouveau, les organes de gouvernance internes de Total font donc preuve d'un très sérieux manque de crédibilité, ce qui est plus que grave pour une entreprise de cette importance financière et politique.

Par ailleurs, si ce comité semble avoir été dissocié à partir de février 2007 en deux comités (le Comité de nomination et de la gouvernance, et le Comité des rémunérations), le fonctionnement et les attributions de ces derniers n'était toujours pas détaillé sur le site internet de Total en mars 2008 ; force est donc de considérer qu'ils ont toujours inactifs.

#### La politique salariale des dirigeants de Total : une conception particulière de l'équité

Le cumul des rémunérations "directes et indirectes" des 28 principaux dirigeants de l'entreprise (membres du Comité directeur et du Comex), s'est élevé à 17 millions d'euros, dont 7,4 millions pour les sept membres du Comex<sup>71</sup>.

Cela correspond donc à une moyenne d'environ 50 000 euros par mois, ou 88 000 euros par mois en ne prenant en compte que les membres du Comex, soit respectivement environ 39 fois et 69 fois le salaire minimum légal en France en 2007<sup>72</sup>, ou encore 32 et 58 fois le salaire français médian de 2006<sup>73</sup>.

Le Directeur général de l'entreprise en 2007, Christophe de Margerie, a été rémunéré à hauteur d'environ 2,6 millions d'euros en 2007, soit approximativement 215 000 euros par mois. Ce salaire correspond à environ 10 fois celui du Président de la Commission européenne<sup>74</sup>, 170 fois le salaire minimum légal français de la même année, et 140 fois le salaire médian. Il correspond également à environ 3740 fois le revenu moyen d'un habitant de la Birmanie et 3400 fois celui d'un habitant du Nigeria<sup>75</sup>, deux pays où les conséquences de la présence de Total peuvent être considérés comme globalement extrêmement négatives. On ne pourra également s'empêcher de comparer ce chiffre à celui du budget déclaré par Total pour des actions de développement en Birmanie, à savoir 14 millions de dollars depuis 1995<sup>76</sup>, soit moins d'un million d'euros par an en moyenne.

L'ex-PDG et actuel Président de Total, Thierry Desmarest, a quant à lui été rémunéré à hauteur d'environ 2,2 millions d'euros en 2007. A eux deux, le Président et le Directeur général de Total auront été rémunérés à hauteur de 4,8 millions d'euros en 2007, soit l'équivalent de 312 salaires minimum et 261 salaires médians en France.

<sup>70</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp\\_governance/nomination\\_remuneration\\_committee\\_132.htm](http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp_governance/nomination_remuneration_committee_132.htm)

<sup>71</sup> Source Total, Document de référence 2007.

<sup>72</sup> Le montant du SMIC était de 1280 euros mensuels au 01/07/2007.

<sup>73</sup> Le salaire médian peut être défini comme un « point d'équilibre » : 50 % de la population active gagne plus, 50 % gagne moins. Il était en France de 1528 euros par mois en 2007 (source INSEE).

<sup>74</sup> Le Président de la Commission européenne gagnait 28 608 euros par mois en mars 2008 (source Libération, 07/03/2008).

<sup>75</sup> Sur la base de revenus moyens par habitant en 2005 de 1027 dollars pour la Birmanie et 1128 dollars pour le Nigeria (source Programme des Nations unies pour le développement 2008), et d'un taux de conversion de 1,2 \$/€. A noter que ces calculs ne font pas apparaître les énormes disparités de revenus dans ces deux pays ; par exemple, bien que le Nigeria soit le premier exportateur africain de pétrole, jusqu'à 70 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté absolue de 1 dollar par jour, en raison notamment d'un niveau de corruption extrêmement élevé. Cette remarque est également concernant la Birmanie.

<sup>76</sup> Cf. [http://birmanie.total.com/fr/controverses/p\\_4\\_5.htm](http://birmanie.total.com/fr/controverses/p_4_5.htm)

De nouveau, les énormes disparités dont témoignent ces chiffres sont très contradictoires avec la démarche affichée par le groupe, à savoir que « la politique de rémunération des dirigeants sociaux est conduite dans un souci d'équité et de transparence<sup>77</sup> » : si l'engagement de transparence est bien respecté, le moins que l'on puisse dire est que celui de l'équité, en revanche, est encore manifestement extrêmement loin de l'être.

### 1.5.5 Le Comité d'audit

Un second comité, enfin, est chargé de l'audit des comptes internes et de la « *fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers* »<sup>78</sup>. Il était en 2007 également composé de trois administrateurs « indépendants », à savoir MM. Jacquillat, Jeancourt-Galignani et de Rudder. Ces membres sont toutefois toujours nommés par le Conseil d'administration, ce qui semble de nouveau incompatible avec une indépendance et des pouvoirs réel.

## 1.6 L'organigramme de Total : la très faible place réservée aux énergies renouvelables et à l'environnement

Les activités de Total, analysées plus loin dans ce rapport, sont organisées en trois grands secteurs :

- l'Amont, qui regroupe les activités relatives à l'extraction des hydrocarbures (pétroles et gaz) ; c'est bien entendu le coeur de métier historique de Total, dont elle n'est apparemment pas encore prête à s'éloigner, comme le rappellent couramment ses dirigeants<sup>79</sup>. La branche Exploration et Production (E&P), la principale<sup>80</sup>, est organisée en six grandes zones géographiques (par ordre d'importance Europe du Nord, Afrique, Moyen-Orient, Amériques, Asie et Extrême-Orient, et Europe continentale et Asie centrale), et en cinq autres branches thématiques transversales (géosciences, stratégie, finances, etc).

Le second pôle de ce secteur est celui dénommé Gaz & Energies nouvelles depuis la fin 2007, renommé ainsi afin de marquer l'intérêt de Total pour les énergies renouvelables, selon les déclarations du groupe<sup>81</sup>. Toutefois, en mars 2008, l'organigramme disponible sur le site internet du groupe faisait toujours apparaître les énergies renouvelables comme regroupées au sein de ce pôle dans un même service avec la stratégie, les ressources humaines et la communication, tandis que les activités du groupe dans le gaz naturel liquéfié (GNL) sont bénéficient toujours d'une seule et unique branche à elles toutes seules. Les pages actualisée du site internet ne nous en apprennent d'ailleurs pas plus concernant une éventuelle restructuration depuis le changement de nom du pôle ; assez curieusement, une page datée de mai 2007 mentionne d'ailleurs déjà ce nouveau nom<sup>82</sup> alors que celui n'a été annoncé qu'en novembre 2007, ce qui laisse à penser que seul le titre de la page en question a été modifié à posteriori, sans qu'aucune réorganisation interne n'ait eu lieu concrètement.

Au vu de cet organigramme pour le moins flou, il sera donc permis de douter de l'intérêt réel du groupe pour les énergies renouvelables, qui ne disposent apparemment même pas d'un service et de ressources dédiés au sein du groupe. Ces dernières sont d'ailleurs placées au même niveau que la génération électrique classique et le charbon dans l'arborescence de son site<sup>83</sup>, le gaz disposant en revanche d'une place beaucoup plus importante. D'une façon générale, on serait quoi qu'il en soit en droit d'attendre la création d'un pôle « énergies renouvelables » indépendant, tant au vu des déclarations régulières du groupe dans le domaine que du fait que ce type d'énergies n'a strictement rien à voir, techniquement et environnementalement parlant, avec l'énergie fossile qu'est le gaz.

- l'Aval, qui regroupe en deux pôles les activités de commerce et de transport, ainsi que de raffinage et de marketing ;
- La Chimie, divisée en cinq services dont pétrochimie, élastomères, et fertilisants et spécialités. De nouveau, le regroupement de l'activité de production des fertilisants avec d'autres produits comme les adhésifs, les peintures, les vernis et les caoutchoucs trahissent sans nul doute chez les dirigeants et stratèges de Total une vision purement chimico-industrielle de l'agriculture.

<sup>77</sup> Total, *Rapport sociétal et environnemental 2006*.

<sup>78</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp\\_governance/audit\\_committee\\_131.htm](http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/corp_governance/audit_committee_131.htm)

<sup>79</sup> Par exemple durant la conférence de presse tenue le 13 mars 2008 pour présenter les résultats 2007 du groupe.

<sup>80</sup> Christophe de Margerie, nommé directeur de Total en février 2007, était jusqu'alors directeur du département 'E&P.

<sup>81</sup> Anciennement "Gaz et Electricité"; ibid 66.

<sup>82</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/gas\\_power/](http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/gas_power/)

<sup>83</sup> Cf. <http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/>

A un niveau supérieur dans l'organigramme, plus stratégique et transversal, existe également un service « Stratégie et évaluation des risques », divisée en cinq pôles : stratégie, sécurité industrielle, audit, systèmes d'informations et télécommunications, et développement durable et environnement. Si la présence de ce dernier est positive, on pourra toutefois de nouveau s'étonner qu'il ne lui soit pas réservé une place plus grande (ou hiérarchiquement plus importante) dans l'organigramme, de la part d'une entreprise qui communique avec autant de ferveur sur ses supposées "performances environnementales"

## 2. Analyse critique des activités de Total<sup>84</sup>

Comme toutes les grandes compagnies pétrolières, Total est typiquement une entreprise verticalement intégrée, c'est-à-dire maîtrisant l'intégralité de sa chaîne de production du début la fin : d'un côté l'exploration et l'extraction, qui constitue son cœur de métier, et de l'autre le raffinage puis la distribution, en passant par le transport (*shipping*) et le *trading*<sup>85</sup>. Au sein de l'entreprise, ces activités sont réparties en deux très gros pôles, l'« amont » et l'« aval » ; un troisième pôle regroupe les activités de l'entreprise dans la chimie de base (engrais et pétrochimie) ou de spécialités<sup>86</sup>.

L'accent sera mis ici sur le secteur "amont" de l'entreprise, aux enjeux environnementaux et sociaux très importants, par rapport au secteur "aval" et au secteur chimique.

### 2.1 Le secteur amont

#### 2.1.1 L'extraction pétrolière et gazière, « cœur de métier » historique de Total

En ce qui concerne l'extraction des hydrocarbures en tant que telle (hors exploration), le groupe était présent fin 2007 dans 29 pays, répartis sur tous les continents :

- en Afrique : en Algérie, en Angola, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Libye et au Nigeria ;
- en Amérique du Nord : au Canada et aux Etats-Unis ;
- en Amérique Latine : en Argentine, en Bolivie, en Colombie, à Trinidad-et-Tobago et au Venezuela ;
- En Asie centrale et orientale : en Azerbaïdjan, au Brunei, en Indonésie, en Birmanie/Myanmar<sup>87</sup> et en Thaïlande ;
- en Russie ;
- en Europe : en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Norvège ;
- au Moyen-Orient : aux Emirats arabes unis, en Iran, au Qatar, en Syrie et au Yémen.

Parmi ces pays, les plus gros producteurs pour Total étaient en 2007 la Norvège (338 kbepj), le Royaume-Uni (264 kbepj), le Nigeria (261 kbepj), l'Angola (203 kbepj) et l'Indonésie (180 kbepj). Il est à noter que si ce « peloton de tête » sera vraisemblablement grosso modo le même dans les prochaines années, les chiffres de production auront seront sans aucun doute sensiblement évolué. Cela concerne notamment l'Angola, du fait de la mise en production de plusieurs très gros gisements du Golfe de Guinée dans les années à venir, la production du groupe dans ce pays ayant déjà augmenté de 81 % en 2007.

Le groupe extrait dans ces pays divers types d'hydrocarbures ; principalement du pétrole de qualités variables (selon sa densité et sa teneur en polluants divers, notamment en soufre), ou du gaz naturel (qui pourra ensuite être refroidi et liquéfié sous forme de gaz naturel liquéfié ou GNL). Mais Total exploite aussi des huiles extra-lourdes dites « non-conventionnelles » (Canada et Venezuela), ou encore d'autres produits de diverses natures selon les particularités géologiques (condensats, gaz de pétrole liquéfié -GPL-, etc) des gisements. La production totale s'est chiffrée à 2,39 millions de barils par jour en 2007.

Autre particularité : Total, comme toutes les compagnies pétrolières, ne détient généralement que des participations dans les projets, selon des modalités discutées au cas par cas avec les autorités locales détentrices des ressources. Les autres partenaires sont alors d'autres compagnies privées, majors ou de taille plus modeste, des compagnies nationales locales, ou bien encore les deux. Cela s'explique par les coûts de plus en plus pharaoniques des projets (par exemple, on parle désormais d'un coût total de 136 milliards de dollars sur plusieurs décennies pour le projet Kashagan au Kazakhstan), au fur et à mesure que les réserves de pétrole facile d'accès vont s'amenuisant inéluctablement. La situation offshore de plus en

<sup>84</sup> Si non précisé, les données de ce chapitre sont tirées des informations disponibles dans les rapports annuels de Total.

<sup>85</sup> Le terme *trading* désigne l'ensemble des activités de négoce de produits pétroliers bruts ou raffinés sur les marchés internationaux. Total négocie ainsi environ 5 millions de barils par jour, dont une partie de ses produits, mais également donc des produits extraits par d'autres compagnies pétrolières.

<sup>86</sup> Cf. <http://www.total.com/fr/group/presentation/organization/> pour l'organigramme.

<sup>87</sup> Myanmar, littéralement « pays merveilleux », et le nouveau nom donné par la junte ultra-brutale qui dirige la Birmanie depuis 1962 ; l'usage du nom Birmanie étant toutefois toujours défendu par l'opposition démocratique locale, c'est donc celui qui sera utilisé dans ce rapport.

plus de projets (en Afrique occidentale notamment) et l'inflation des coûts techniques parapétroliers est notamment pour beaucoup dans cette évolution, ainsi que les déficits d'investissement dans les décennies précédentes<sup>88</sup>.

### **Nota sur les Accords de partage de production (*Production Sharing Agreements* ou PSA)**

Total, comme toutes les compagnies pétrolières privées, doit passer un accord commercial avec les autorités ou les compagnies nationales des pays où elle extrait des hydrocarbures. En cas de plusieurs compagnies privées étrangères, un partenariat ou consortium est alors formé, dirigé par l'une d'entre elles désignée comme l'« opérateur »<sup>89</sup>. Ces contrats peuvent être de différents types, selon leur calendrier, leur architecture financière, les obligations des diverses parties et leur degré d'engagement ; les plus courants sont les « contrats de concession assez classiques (la compagnie privée exploite le gisement et reverse une partie des hydrocarbures à l'Etat hôte), et les « accords de partage de production » (*Production Sharing Agreements* ou PSA), plus complexes<sup>90</sup>.

Les PSA sont très recherchés par les compagnies privées. Ce sont alors ces dernières qui se chargent alors des investissements de départ, parfois extrêmement coûteux et qui requièrent une expertise technique dont ne disposent souvent pas les pays hôtes (c'est par exemple le cas des projets offshore en Angola, ou de Kashagan au Kazakhstan) ; en échange, elles se remboursent de leurs investissements de départ (« *cost oil* ») puis se rémunèrent sur une très longue durée (jusqu'à plusieurs décennies) en gardant pour elles une partie variable du pétrole ou du gaz extrait selon le résultat des négociations précédant la signature, généralement jusqu'à épuisement du gisement (« *profit oil* »). Dans tous les cas, l'Etat hôte récupère un « minimum garanti » sous forme de royalties<sup>91</sup>.

Autre particularité notable, le partage de la production est calculé sur la base d'un prix du baril fixé à l'avance ; en cas de hausse supérieure au prix du marché, ce qui est hautement probable à long-terme dans le contexte actuel et des prochaines décennies, la compagnie privée est donc très largement bénéficiaire au final. C'est ce qui a par exemple amené les autorités du Kazakhstan à renégocier au second semestre les termes du PSA signé avec les majors occidentales durant les années 1990, à une époque où, de plus, l'Etat kazakhe n'était pas en situation de négocier du fait de la faiblesse de sa gouvernance. D'autre part, la part qui revient aux majors étant désormais de plus en plus souvent calculée en valeur (et non en volume), toute augmentation du prix du baril entraîne donc logiquement une baisse mécanique de la quantité d'hydrocarbures leur revenant. La conséquence financière est donc que les majors profitent moins de la très forte hausse du prix mondial observé depuis plusieurs années, pâtissant en revanche de celle des coûts d'exploration et de développement des gisements de plus complexes (offshore, hydrocarbures pollués, etc).

L'avantage des PSA est donc indéniable pour les compagnies privées, puisque ce type de contrat leur garantit des revenus à la fois élevés et prévisibles sur le long voire très long-terme ; cela leur permet également de comptabiliser les réserves associées dans leur résultats, maximisant ainsi la satisfaction des actionnaires. Malgré la nécessité des investissements de départ très importants, ce qui peut s'avérer risqué dans certains pays politiquement plus ou moins instables<sup>92</sup>, c'est donc, de loin, le type de contrat le plus recherché par les compagnies privées.

Les PSA représentent aujourd'hui une minorité des contrats pétroliers mondiaux. Concernant Total, le groupe précise juste que les contrats de concession représentent aujourd'hui la « majorité » de ses engagements contractuels.

<sup>88</sup> Suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, le marché pétrolier s'est retrouvé en situation d'offre abondante durant les décennies suivantes, expliquant le très faible coût structurel du baril à cette période (jusqu'à 10 dollars au printemps 1999) ; les investissements de production ont donc été faibles durant cette période. Avec la forte hausse de la demande à partir de la fin des années 1990, les besoins en investissements sont désormais très importants, mais sans moyens techniques suffisants ; les coûts de location des équipements de prospection et d'exploration, notamment offshore, ont ainsi littéralement explosé en quelques années.

<sup>89</sup> L'italien Eni est par exemple l'opérateur du consortium Agip KCO, formé pour l'exploitation du gisement Kashagan au Kazakhstan. L'opérateur est généralement une major expérimentée et disposant de très gros moyens financiers et techniques.

<sup>90</sup> Pour les explications des différents types de contrats, cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/transparence\\_financiere/accords\\_contractuels\\_13288.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/transparence_financiere/accords_contractuels_13288.htm)

<sup>91</sup> Cf. rapport de PLATFORM « *Hellfire Economics* » p. 13 pour une explication détaillée des PSA (<http://www.carbonweb.org/showitem.asp?article=308&parent=39>)

<sup>92</sup> Outre le Kazakhstan, c'est aussi par exemple le cas du Venezuela : suite à la volonté d'Hugo Chavez de renégocier à la hausse les contrats portant sur les gisements pétroliers du delta de l'Orénoque, certaines majors américaines ont préféré quitter le pays ; d'autres, dont Total, ont fait le pari de rester sur place. Le même scénario a également eu lieu en 2007 en Bolivie sur les contrats gaziers, suite à l'accession au pouvoir d'Evo Morales.



## Répartition et nature de l'extraction au niveau mondial : l'importance croissante du gaz

Concernant Total, en termes de répartition de la production, l'Afrique et l'Europe prédominent largement, puisqu'elles représentaient respectivement chacune environ 33 % et 28 % de la production du groupe en 2007 ; le Proche et le Moyen-Orient, eldorados géologiques et historiques des compagnies pétrolières depuis un siècle, viennent ensuite avec 16 % ; l'Asie et l'Amérique latine en représentent environ 10 % chacune, puis vient l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) très loin derrière avec seulement 0,8 % de la production du groupe. La part de cette dernière zone est par contre appelée à progresser très fortement dans la prochaine décennie, avec la mise en production (extrêmement polluante, ci-après) des gisements de sables bitumineux de la province canadienne de l'Alberta.

La nature des hydrocarbures extraits est répartie de façon assez équilibrée : *grosso modo* du pétrole en Afrique et au Moyen-Orient, des huiles extra-lourdes de faible qualité au Canada et au Venezuela, et du gaz et/ou du pétrole pour les autres régions. Globalement, le pétrole a représenté en 2007 un peu moins de deux tiers de la production totale du groupe (63 %), et le gaz naturel un gros tiers (37 %). Il est toutefois plus que probable que la part du gaz va augmenter sensiblement dans les années à venir, tant en raison des grandes tendances énergétiques structurelles au plan mondial, en réaction mécanique à l'épuisement prévisible des réserves de pétrole, que de la stratégie de développement adoptée par le groupe<sup>93</sup>. La production liquide du groupe a d'ailleurs très fortement décru depuis quelques années après avoir atteint un pic (-11 % entre 2004 et 2007), largement compensée par une très forte augmentation de la production de gaz (% 28 % entre 2000 et 2007).

Cette importance croissante du gaz n'est toutefois pas forcément une bonne nouvelle sur le plan environnemental, et notamment climatique. Contrairement à l'idée que les compagnies pétrolières veulent souvent faire passer auprès de l'opinion publique, le gaz n'est en effet pas une énergie "propre", et contribue massivement au réchauffement climatique. Ces aspects seront détaillés plus avant dans ce rapport.

## La prédominance croissante et inquiétante de l'Afrique

Signe des temps, il est important de noter que l'Afrique a pris la première place devant l'Europe au cours de l'année 2007, du fait notamment du démarrage de l'extraction du grand champ offshore Dalia en Angola<sup>94</sup>, alors que les champs de la Mer du Nord, exploités depuis plusieurs décennies, sont désormais globalement en déclin géologique. Les chiffres sont d'ailleurs très parlants : + 93 % de croissance de la production pour le continent africain depuis 2004, contre 28 % de déclin pour la production européenne sur la même période. Cela est essentiel, alors que cette tendance va se confirmer et s'amplifier dans les prochaines décennies (cf. ci-dessous). En effet, Total réalise désormais la plus grosse partie de ses activités non plus dans des pays démocratiques d'Europe occidentale où la gouvernance fonctionne et où la société civile est très active (à savoir principalement le Royaume-Uni et la Norvège), mais à l'inverse dans des pays africains globalement marqués par l'instabilité politique, la pauvreté, la prise compte déficiente ou quasi-inexistante des équilibres environnementaux, des régimes autoritaires pour ne pas dire dictatoriaux, une gouvernance souvent déficiente, une corruption endémique, et où l'extraction pétrolière n'a très souvent enrichi que des élites autocrates depuis des décennies, sans aucun bénéfice pour les populations locales qui, en revanche, souffrent des inconvénients environnementaux et sociaux. Si cette description peut paraître caricaturale, elle ne l'est malheureusement pas ; ainsi au Nigeria, simultanément un des premiers exportateurs mondiaux et l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et du monde, la situation est à ce point grave que le pétrole y est surnommé *the Black Shit* (la « merde noire »).

La responsabilité de Total sur ce continent est donc très grande, le groupe y étant le premier producteur et le premier distributeur de produits pétroliers devant ses concurrents anglo-saxons, ayant il est vrai amplement bénéficié de la reprise des activités, des infrastructures et des réseaux d'Elf, historiquement très implanté en Afrique, au moment de son rachat en 1999. Cette prédominance africaine croissante sera donc dans les décennies à venir, pour Total, autant un atout certain sur le plan des résultats financiers, qu'un énorme enjeu éthique, social et environnemental.

<sup>93</sup> Cf. « En s'y prenant bien, Total peut voir progresser sa production pendant encore vingt ans », interview de T. Desmarest, Les Echos, 14/02/2007

<sup>94</sup> Cf. Le Monde, L'Afrique devient la première zone de production de Total, 11/06/2007



## Des réserves importantes mais qui n'arrivent pas à cacher un contexte global de déclin

Total a déclaré pour 2007 des réserves prouvées<sup>95</sup> de pétrole et de gaz de 10,4 Gbep (en baisse de 6 % par rapport à 2006), et environ 20 Gbep de réserves prouvées et probables.

En 2007, les réserves prouvées étaient constituées majoritairement de pétrole pour 55 %, et de gaz pour 45 %. On notera donc que si le gaz ne représente aujourd'hui encore que 37 % de l'activité d'extraction du groupe, sa part dans les réserves est sensiblement supérieure, ce qui tend à confirmer la part croissante qu'il prendra à l'avenir pour la stratégie de Total. Le gaz ne représentait d'ailleurs que 37 % des réserves du groupe en 2004, soit une augmentation de 12 points en trois ans, pour une baisse équivalente de la part du pétrole. Il s'agit donc bien là d'un changement structurel majeur dans les activités futures du groupe pour les décennies à venir.

Concernant leur répartition géographique, Total ne donne beaucoup de précision<sup>96</sup> à ce sujet dans ses publications, si ce n'est énumérer une liste de pays qui correspond *grosso modo* à celle des pays où il est extrait des hydrocarbures. Le rapport de référence 2007 du groupe nous apprend toutefois que l'Afrique concentre de très loin la plus grande partie de ces réserves avec 33 %, confirmant donc la tendance déjà observée de prédominance croissante du continent noir, très loin devant l'Europe (18 %), l'Asie (6 %) et l'Amérique du Nord (environ 2 %), le reste du monde (Proche et Moyen-Orient et Amérique latine) en représentant environ 15 %<sup>97</sup>. Si cette répartition est globalement stable depuis 2003<sup>98</sup>, on peut néanmoins noter que les réserves absolues ont assez fortement décliné en Europe, en Asie et surtout en Amérique latine et au Proche et Moyen-Orient, au profit de participations dans des « sociétés mises en équivalence ou non-consolidées » dont la part, en constante augmentation, est passée de 12 % à 24 % entre 2004 et 2007. On en déduira que cette forte progression est probablement due, entre autres, à l'augmentation des participations de Total dans les projets très polluants de sables bitumineux de la province de l'Alberta au Canada.

Au total, fin 2007, ce sont 13 pays qui assuraient chacun plus de 0,5 Gbep prouvées et probables, dont 7 pour plus de 1 Gbep chacun (Canada, Royaume-Uni, Norvège, Qatar, Kazakhstan, Nigeria et Angola), et 6 pour plus de 0,5 Gbep (Venezuela, Congo, Yémen, Emirats Arabes Unis, Australie et Indonésie)<sup>99</sup>. A eux deux, le Canada et le Venezuela et leurs huiles lourdes et sables bitumineux extra-polluants représentent donc au minimum plus de 1,5 Gbep de réserves prouvées et probables pour Total.

En termes de prévisions à long-terme, les réserves prouvées actuelles assurent donc environ 12 ans de production à Total au rythme actuel de production, et presque le double en ajoutant les réserves probables. Il convient cependant de noter encore une fois que si Total, seule parmi les majors, arrive pour l'instant à assurer chaque année un taux de remplacement de ses réserves satisfaisant, notamment du fait de sa bonne position en Afrique vis-à-vis de ses concurrents anglo-saxons, la tendance est clairement à la baisse dans le secteur privé, autant du fait de la logique raréfaction des gisements (notamment en Mer du Nord et dans le golfe du Mexique), que de la difficulté politique, technique et financière croissante à exploiter les nouveaux gisements, et de la main-mise grandissante (voire quasi-totale en ce qui concerne la Russie) des compagnies nationales sur les ultimes ressources<sup>100</sup>.

Dans ce contexte général, et alors que de nombreux experts parlent désormais d'un *peak oil* (pic de production) imminent voire déjà dépassé, l'avenir semble donc très sombre pour Total comme ses concurrents, et le ton rassurant employé chaque année pour la présentation des résultats de l'année précédente surtout le résultat d'une auto-persuasion digne de la méthode Coué et d'une volonté de rassurer les actionnaires. De plus, il est fort probable, selon certains experts, que ces réserves soient largement sur-estimées, et que le déclin des grandes compagnies pétrolières privées finalement beaucoup plus rapide que prévue<sup>101</sup>.

<sup>95</sup> Les réserves prouvées désignent les stocks non-encore extraits, mais dont la disponibilité future est assurée pour la compagnie qui les possède en totalité ou en partie ; elles sont par convention estimées selon les règles de la Security Exchange Commission (SEC) américaine, en fonction de paramètres environnementaux externes tels que le prix moyen du baril sur le marché mondial (certaines réserves devenant rentables à partir d'un certain prix, etc.).

<sup>96</sup> Ndr : on imagine pour des raisons de confidentialité, même si ce genre de renseignement est sans doute parfaitement illusoire, pour ne pas dire hypocrite, au sein du milieu pétrolier.

<sup>97</sup> On s'étonnera de nouveau que le détail ne soit pas donné entre deux zones, alors qu'il l'est pour les autres continents.

<sup>98</sup> Cf. Total, *Document de référence 2007*

<sup>99</sup> Source Total, *Résultats 2007 et perspectives*, 13/08/2008

<sup>100</sup> Cf. La Tribune, *Les majors en panne sèche ?*, 09/03/2006

<sup>101</sup> En 2004, le géant Shell avait fait scandale en annonçant brutalement une surévaluation trompeuse de 20 % de ses réserves ; par ailleurs, une étude publiée en octobre 2007 par Energy Watch Group, partant d'une hypothèse estimée comme beaucoup plus réaliste, table sur des réserves de 854 Gb, soit 30 % de moins.

## 2.1.2 Oléoducs et gazoducs : des enjeux géopolitiques et environnementaux très importants

Total possède également des parts variables (de 0,57 % à 100 %) dans de nombreux oléoducs et gazoducs dans le monde entier. Une telle implication est logiquement en adéquation avec ses très fortes capacités de raffinage, notamment en Europe (France, Belgique, Norvège, Royaume-Uni) ; ses autres participations se trouvent en Afrique (Gabon), aux Etats-Unis, en Amérique latine (Brésil, Bolivie, Colombie, Argentine et Chili), en Asie, avec le très décrié gazoduc de Yadana entre la Birmanie et la Thaïlande dont il sera également question plus loin, et dans le Caucase (Azerbaïdjan, Georgie et Turquie), avec le tout aussi polémique oléoduc BTC dans lequel il détient une participation de 5 %<sup>102</sup>. Par ces participations, Total assure donc un approvisionnement à ses raffineries européennes ou à ses terminaux côtiers, dans un contexte de tension géo-politique croissante autour de ces infrastructures du fait de leur enjeu énergétique<sup>103</sup>.

Il est important de rappeler que le tracé des oléoducs et des gazoducs est généralement un véritable casse-tête diplomatique et géographique, ce qui explique leur passage fréquent dans des zones sensibles, avec des impacts sociaux et environnementaux potentiellement considérables. Ainsi, parmi les nombreux projets actuels à destination de l'Europe, plusieurs sont prévus pour traverser la Mer Caspienne ou la Mer Noire (afin d'éviter Russie au Nord et Iran au sud), ou des zones des Balkans très sensibles sur le plan écologique ; ce fut également le cas il y a quelques années, au moment de la construction de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC), qui déclencha la colère de très nombreuses ONG de défense des droits de l'Homme ou de l'environnement, dont les Amis de la Terre, du fait de nombreuses irrégularités lors de sa construction<sup>104</sup>. Dans tous les cas, il est aisé d'imaginer les conséquences catastrophiques sur l'environnement ou les populations d'un accident sur un équipement prévu pour transporter plusieurs dizaines de millions de tonnes de pétrole ou de milliards de mètres cubes de gaz sous haute pression chaque année<sup>105</sup>.

## 2.1.3 Charbon, gaz naturel liquéfié, cogénération, énergies renouvelables, agrocarburants et carburants de synthèse : des implications diverses et variées

Concernant le secteur Amont, le groupe Total est également actif, à des niveaux importants ou au contraire purement symboliques, dans les domaines de la production et de la commercialisation du charbon, des énergies renouvelables et des agrocarburants, de la cogénération électrique, et des carburants liquides de synthèse.

En raison de leurs impacts environnementaux, ces activités seront détaillées plus avant dans ce rapport.

## 2.2 Le secteur aval

En sus de l'exploration et de la production pétrolière, Total est également un leader mondial dans le secteur du raffinage et de la distribution.

### 2.2.1 Le raffinage : priorité aux marchés européens

Cela concerne en particulier le raffinage, où le groupe figure également parmi les premières entreprises pétrolières mondiales avec une capacité maximale d'environ 2,6 Mbepj en 2007, performance facilitée par la récupération des anciennes capacités d'Elf en 2000.

A noter que la quasi-totalité (plus de 85 %) de ces capacités se trouvent en Europe, où le groupe est leader dans le domaine avec 11 de ses 12 raffineries détenues à 100 %, dont une en Belgique, une en Allemagne, une en Italie, une aux Pays-Bas et une au Royaume-Uni, et six en France en Normandie (à Gonfreville en Seine-Maritime), en Provence (à la Mède dans les Bouches-du-Rhône), à Donges (près de Saint-Nazaire en

<sup>102</sup> Communiqué de presse de Total, *TotalFinaElf entre dans le projet d'oléoduc BTC*, 18/09/2002

<sup>103</sup> Dans un contexte diplomatique extrêmement tendu avec l'Ukraine, Moscou a ainsi coupé les vannes de l'approvisionnement en gaz vers son voisin occidental en janvier 2006, menaçant du même coup la sécurité énergétique de l'Europe de l'Ouest en plein hiver.

<sup>104</sup> Cf. [http://www.amisdelaterre.org/Oleoduc-Bakou-Tbilissi-Ceyhan-.html?var\\_recherche=BTC](http://www.amisdelaterre.org/Oleoduc-Bakou-Tbilissi-Ceyhan-.html?var_recherche=BTC)

<sup>105</sup> L'oléoduc BTC est ainsi prévu pour une capacité de 50 millions de tonnes de brut par an, soit 1 million de barils par jour, notamment pour le futur transport vers l'Europe du pétrole extrait du gisement kazakh de Kashagan.

Loire-Atlantique), à Feyzin (Rhône), à Grandpuits (Seine-et-Marne) et dans le Nord à proximité de Dunkerque (raffinerie de Flandres). La dernière se situe au Texas (environ 7 % des capacités de raffinage). Total détient également de faibles participations dans 13 autres raffineries, dont six en Afrique (environ 5 % des capacités du groupe) et une en Chine.

De nouveau, comme en ce qui concerne l'exploration et l'extraction, le parallèle avec la prédominance de l'Afrique dans sa production est révélateur : comme tous ses concurrents, et beaucoup (si ce n'est la totalité) de multinationales ouvrant dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, Total capte les matières premières brutes dans les pays du Sud ; les opérations de transformation, qui ajoutent de la valeur ajoutée, sont en revanche réalisées au Nord.

Il est vrai que les pays pétroliers du Sud ne disposent souvent pas des capacités de raffinage suffisantes, du fait du coût important de ce type d'infrastructures. Ainsi au Nigeria, les très faibles capacités et l'inefficacité des raffineries locales obligent l'un des premiers producteurs mondiaux à exporter son pétrole brut (via des oléoducs ou par voie maritime), avant de réimporter des produits pétroliers affinés et beaucoup plus chers<sup>106</sup>. Comble de l'absurdité, c'est ainsi que les pénuries sont fréquentes, obligeant les habitants à patienter parfois plusieurs heures pour faire le plein du réservoir de leur véhicule. Une autre conséquence est infiniment plus dramatique : les captations sauvages de pétrole sur les oléoducs sont fréquentes, conduisant régulièrement à de dramatiques accidents se traduisant parfois par des dizaines ou des centaines de morts<sup>107</sup>.

Force est toutefois de constater que leur développement ne fait apparemment pas partie des objectifs des compagnies pétrolières en générale, et de Total en particulier. Ainsi les projets d'investissements dans le raffinage du groupe concernent l'Arabie Saoudite (Jubail), les Etats-Unis (Port-Arthur), ou encore le Qatar ou la Chine, des pays dont il serait difficile de dire que leurs capacités industrielles sont en sous-développement, ou encore l'amélioration des performances d'unités en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, notamment pour traiter les « nouveaux » hydrocarbures, de plus en plus pollués (en soufre notamment) depuis que les réserves de produits de meilleure qualité tendent à s'épuiser rapidement.

Plutôt que d'aider au développement des capacités des pays du Sud, notamment africains, à raffiner leur propre production, Total semble donc se satisfaire pleinement de leur faiblesse industrielle, voire même accroître davantage encore l'écart entre le niveau des capacités des deux zones. S'il est vrai que, dans certains cas, le contexte local n'est pas toujours favorable aux investissements<sup>108</sup>, l'entreprise profite donc plus ou moins directement d'une situation de faiblesse économique et politique des pays producteurs, en contradiction évidente avec les engagements de l'entreprise de contribuer au développement des pays où elle est présente. L'exemple du Nigeria est de nouveau frappant : si la subvention de l'essence par l'Etat fédéral n'encourage pas les investissements de raffinage par des investisseurs privés, on peut en revanche aisément imaginer que le taux de corruption endémique du pays doit de toute façon amener les compagnies pétrolières à verser de très importantes « commissions » aux autorités locales<sup>210</sup>. Dans ce contexte, ne serait-il pas plus judicieux pour Total, tant sur le plan économique qu'éthique, social, financier ou politique, d'investir dans l'accroissement des capacités de raffinage locales ?

## 2.2.2 Distribution : l'Afrique perdante

En toute logique, puisque disposant de fortes capacités de raffinage, Total est également un leader dans le domaine de la distribution de produits pétroliers carburants ou autres (essences diverses, kérosènes, gasoils et fiouls lourds ou très lourds), grâce à un réseau mondial de près de 16 500 stations et sous diverses marques (principalement Total, Elf et Elan), avec 3,86 millions de barils de produits raffinés vendus chaque jour dans le monde. C'est notamment le cas en Europe Occidentale et en Afrique, où il occupe la première place sur chaque continent pour la distribution de carburants.

De nouveau, cette performance économique n'en est une que pour Total, puisqu'elle signifie que les populations africaines sont obligées de racheter à l'entreprise leur propre pétrole, raffiné en Europe et revendu plus cher, en n'ayant touché dans l'opération que des revenus symboliques, notamment du fait de la corruption endémique du continent. Ainsi selon le classement par l'ONG Transparency International de l'indice de perception de la corruption, tous les pays africains où Total extrait et distribue du pétrole sont rongés par la corruption, avec des indices s'étalant entre 3,3 sur 10 (pour le Gabon) et 2,2 sur 10 pour le

<sup>106</sup> Cf. Libération, *Panne d'essence au pays de l'or noir*, 05/02/2008.

<sup>107</sup> Cf. Libération, *Près de 300 morts dans l'incendie d'un oléoduc au Nigeria*, 27/12/2007

<sup>108</sup> Ainsi au Nigeria, du fait de la subvention des hydrocarbures par l'Etat.

Nigeria (les lanternes rouges ex-aequo du classement étant la Somalie et la Birmanie, avec 1,4 sur 10). La carte mondiale du classement fait d'ailleurs apparaître le continent en rouge très foncé<sup>109</sup>.

## 2.3 Le secteur chimique

Producteur de produits pétroliers, Total est également un des leaders mondiaux dans le domaine de la pétrochimie, des engrais chimiques, et de la chimie de spécialités (caoutchouc, résines, adhésifs, etc).

Ce secteur est cependant beaucoup moins stratégique pour le groupe que ses activités de production et de raffinage, confirmant sa nature essentiellement "pétrolière". Elles ont en effet représenté près de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 12 % du chiffre d'affaires global du groupe cette même année, contre 138 milliards d'euros (soit 88 % du chiffres d'affaires) pour l'extraction, le raffinage et la vent d'hydrocarbures.

### La contribution active à un modèle agricole intensif et polluant

Total participe très activement à un modèle agricole ultra-polluant et de plus en plus remis en cause en raison de ses conséquences sanitaires et sur les écosystèmes, via sa filiale GPN (anciennement Grande Paroisse jusqu'à mai 2007), impliquée dans la catastrophe AZF à Toulouse en 2001.

GPN est aujourd'hui le premier producteur français d'engrais azotés et le troisième au niveau européen ; ces performances placent le groupe Total parmi les acteurs majeurs du modèle agricole français ultra-productiviste et très gros consommateur d'intrants qui règne depuis plusieurs décennies, et dont les conséquences en termes de santé publique et de pollution des cours d'eaux, entre autres, est désormais de notoriété publique. Nous sommes donc ici très loin d'un modèle agricole durable et respectueux de l'environnement, et en contradiction flagrante avec la « *préservation de l'environnement* » dont Total se réclame dans son Code de conduite, et le « *respect de l'environnement* » placé au « *coeur* » des objectifs de GPN<sup>110</sup>.

Il est d'ailleurs tristement ironique de constater qu'en contradiction flagrante avec ces déclarations censées être rassurantes, GPN considère l'azote comme « *inscrit dans le code génétique de son identité* » ; les finalités premières de l'agriculture et les besoins alimentaires des populations ne semblent en revanche pas faire partie de ce même patrimoine génétique. De même, la filiale de Total fait sur son site une promotion active du concept d'« agriculture raisonnée », en affirmant les soit-disant avantages en termes de protection de l'environnement<sup>111</sup>. Une telle prise de position relève au mieux de la manipulation grossière, au pire du mensonge : l'agrément officiel pour la protection de l'environnement<sup>112</sup> a en effet été retiré par le Tribunal administratif de Paris le 16 décembre 2004<sup>113</sup> au Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement (réseau FARRE), directement soutenue par TOTAL<sup>114</sup>, mettant heureusement un frein sérieux à l'essor du principal agent de promotion de ce concept aussi ambigu que dangereux.

<sup>109</sup> Cf. [http://www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi/2007](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2007)

<sup>110</sup> Cf. <http://www.gpn.fr/UploadFile/GED/Test/1178093045.pdf>

<sup>111</sup> Cf. [http://www.gpn.fr/gpn/fertilisation\\_raisonnee-ABA.html?LANG=FRA](http://www.gpn.fr/gpn/fertilisation_raisonnee-ABA.html?LANG=FRA)

<sup>112</sup> Nb : en vertu de l'article 141-1 du code de l'environnement

<sup>113</sup> Cf. [http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/20041216\\_FARRE.pdf](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/media/user/20041216_FARRE.pdf) et <http://www.amisdelaterre.org/FARRE-l-Agriculture-Raisonnee-ou.html>

<sup>114</sup> Cf. [http://www.total.fr/fr/total.nsf/VS\\_OPM/5F096C39A4C4FD63C12572BB00365901?OpenDocument](http://www.total.fr/fr/total.nsf/VS_OPM/5F096C39A4C4FD63C12572BB00365901?OpenDocument)

## II. UNE IRRESPONSABILITÉ À CHOIX MULTIPLES ?

### 1. Climat : après Total, le déluge

#### 1.1 L'urgence climatique absolue

Est-ce encore nécessaire, dans un rapport sur Total en 2008, de rappeler le contexte mondial d'urgence climatique ? Pour un Français sur deux, le changement climatique est devenu l'enjeu du siècle<sup>115</sup>. Mais seulement 5% des Français font confiance aux entreprises pour protéger l'environnement, contre 54% aux ONG<sup>116</sup>.

Les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des activités humaines ont doublé entre 1970 et 2002, atteignant 25,6 milliards de tonnes (Gt) par an, alors qu'il n'y avait pratiquement pas d'émissions humaines pendant l'ère pré-industrielle<sup>117</sup>. Du fait de ces émissions, la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère a augmenté de 35% pour atteindre 380 ppm<sup>118</sup> en 2004, alors qu'elle était restée stable à 280 ppm pendant les 400 000 dernières années au minimum. Si aucun plan de réduction des émissions n'est mis en place, les modèles scientifiques actuels prévoient que les émissions de CO<sub>2</sub> augmenteront jusqu'à atteindre 62 Gt par an en 2050, conduisant à des concentrations de 750 ppm, soit pratiquement le triple des émissions pré-industrielles. Des débats demeurent encore sur les conséquences précises de ce bouleversement sur le climat et l'écosystème planétaire. La référence scientifique en la matière, le GIEC<sup>119</sup>, estime que cette augmentation de la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub> pourrait conduire à un réchauffement global de 1,4 à 5,8°C (2 à 6,3°C en Europe), ce qui engendrera des effets dévastateurs sur l'humanité et la biodiversité dans le monde<sup>120</sup>.

Selon le GIEC, les risques principaux en Europe sont les suivants :

- Elévation du niveau des mers avec risque d'inondation, en majeure partie à cause de la fonte de la couche de glace du Groenland<sup>121</sup> ;
- L'affaiblissement ou l'arrêt du Gulfstream<sup>122</sup>, ce qui placerait l'Europe de l'Est dans une « mini-ère glaciaire » ;
- Un renversement des puits de carbone devenant émetteurs nets, ce qui pourrait engendrer une augmentation de la température globale de 3°C<sup>123</sup> ;
- Un risque de pénurie d'eau concernant 3,5 millions de personnes et un risque d'inondation concernant 75 millions de personnes<sup>124</sup> ;
- Une augmentation du taux d'extinction des espèces végétales et animales due au changement climatique<sup>125</sup> ;
- Un accroissement des catastrophes climatiques dites « naturelles ». Le coût des risques climatiques pourraient s'élever à 1000 milliards de dollars par an d'ici 2040 pour la communauté internationale<sup>126</sup>.

<sup>115</sup> Sondage CSA/Le Parisien/ I Télé du 5 janvier 2007

<sup>116</sup> Sondage TNS du 12 avril 2006

<sup>117</sup> Cf. <http://cdiac.esd.ornl.gov/>

<sup>118</sup> Parties par million

<sup>119</sup> Le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) est une organisation mise en place en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il coordonne les travaux de plus d'un millier de scientifiques du monde entier. A ce jour, toutes les publications officielles du GIEC ont été approuvées à l'unanimité par les pays représentés dans l'Assemblée générale du GIEC (y compris les USA, ou l'Arabie Saoudite) (en anglais IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change)

<sup>120</sup> Cf. GIEC, *Climate Change 2001: Synthesis Report*

<sup>121</sup> Cf. UNEP-FI (Programme des Nations unies pour l'Environnement, Initiative financière) CEO briefing, *The futur of climate change policy*, décembre 2005

<sup>122</sup> Courant océanique qui prend sa source entre la Floride et les Bahamas et se dilue dans l'océan Atlantique vers la longitude du Groenland. Il longe et réchauffe les côtes européennes

<sup>123</sup> Voir UNEP FI CEO briefing, *The futur of climate change policy*, décembre 2005

<sup>124</sup> Voir M.Meinshausen, *Working Group 1: The climate challenge*, novembre 2004

<sup>125</sup> Voir Chris D. Thomas et al., *Extinction risk from climate change*, Nature, janvier 2004

<sup>126</sup> Selon une étude réalisée par des experts du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et d'une quinzaine d'institutions internationales, financières, bancaires et d'assurance. Cette étude a été rendue publique le 14 novembre 2006 à Nairobi, à l'occasion de la conférence sur le changement climatique



Autre rapport clé, le rapport Stern<sup>127</sup> a été publié le 30 octobre 2006 par Sir Nicholas Stern, ancien chef économiste de la Banque Mondiale, à la demande du Chancelier anglais Gordon Brown. Il porte sur les conséquences du réchauffement climatique et de son coût socio-économique pour la planète. La particularité du rapport Stern est qu'il envisage la crise climatique essentiellement dans ses conséquences économiques, sociales et politiques. Il inverse la perception habituelle sur la question du climat. Ce n'est plus "Si nous faisons quelque chose contre le réchauffement climatique, notre économie en souffrira" ; c'est au contraire : "Si nous ne faisons rien contre le réchauffement climatique, notre économie s'effondrera". Ses principales conclusions sont les suivantes :

- « Le changement climatique est la plus grande faillite de l'économie de marché que le monde ait jamais connue » ;
- Le coût mondial du changement climatique sur 10 ans est estimé à 5500 milliards d'euros ;
- « Un laisser-faire pourrait coûter 5% du PIB mondial chaque année, dès maintenant et indéfiniment, et les dommages collatéraux pourraient même porter ce coût à 20% du PIB mondial, voire plus »<sup>128</sup> ;
- La crise climatique entraînera une récession économique plus coûteuse que les deux guerres mondiales, et plus grave que le crash boursier de Wall Street et la Grande Dépression de 1929 ;
- Des déplacements massifs de populations entraîneront des troubles ethniques et sociaux de très grande ampleur : plus de 200 millions de personnes seront obligées de quitter leurs territoires pour trouver refuge ailleurs ;
- De grandes parties de la planète deviendront inhabitables ; crises politiques et conflits de survie se multiplieront.

D'après Nicholas Stern, "réduire aujourd'hui les émissions de gaz à effet de serre représente un coût relativement modeste comparé au coût de l'inaction" : il calcule que l'humanité devrait consacrer 1 % du PIB annuel de la planète (soit environ 275 milliards d'euros) à la lutte contre le changement climatique, sous peine de voir le coût du changement climatique être 5 à 20 fois plus élevé. A titre de comparaison la somme de 1% du PIB équivaut aux dépenses publicitaires mondiales. Quoiqu'élevé, le montant ne paraît donc pas hors de portée.

Face aux certitudes scientifiques de plus en plus fiables et accablantes quant aux risques majeurs du réchauffement climatique, les pouvoirs publics ont pris les objectifs suivants :

| Country/Region      | Kyoto targets <sup>19</sup> | Results for 2003 <sup>20</sup> | Long-term target proposals        |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| France              | 0%                          | -2%                            | -75% by 2050 <sup>21</sup>        |
| Germany             | -21%                        | -19%                           | -40% by 2040 <sup>21</sup>        |
| Netherlands         | -6%                         | 1%                             | -50% by 2050 <sup>22</sup>        |
| Spain               | 15%                         | 41%                            |                                   |
| UK                  | 13%                         | -13%                           | -60% by 2050 <sup>21</sup>        |
| EU-15               | -8%                         | -2%                            |                                   |
| EU-25               |                             | -8%                            | -60 to -80% by 2050 <sup>23</sup> |
| Japan               | -6%                         |                                |                                   |
| Russia              | 0%                          |                                |                                   |
| <b>Total Kyoto</b>  | <b>-5.2%</b>                |                                |                                   |
|                     |                             |                                |                                   |
| US                  | -7%                         |                                |                                   |
| State of California |                             |                                | -80% by 2050                      |
| RGGI                |                             |                                | -10% by 2019 <sup>24</sup>        |

**Notes :**

19. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Voir [www.unfccc.int](http://www.unfccc.int) pour plus de détail

20. Eurostat. Pour plus de détail voir [www.europa.eu.int/comm/eurostat](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat)

21. PNUE Initiative Financière, Groupe de travail sur le changement climatique, CEO briefing, décembre 2005

<sup>127</sup> Rapport disponible sur :

[http://www.hm-treasury.gov.uk/independent\\_reviews/stern\\_review\\_economics\\_climate\\_change/stern\\_review\\_report.cfm](http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm)

<sup>128</sup> Rapport Stern : L'Economie du changement climatique – Les conclusions

22. Comme proposé par plusieurs Ministres et entreprises sur la transition énergétique. Pour plus de détail voir [www.senternovem.nl/energietransitie/index.asp](http://www.senternovem.nl/energietransitie/index.asp)
23. Comme proposé par les Ministres de l'Environnement européens le 10 mars 2005
24. RGGI : Regional Greenhouse Gas Initiative, Memorandum of Understanding in brief, 20 décembre 2005. Voir [www.rggi.org](http://www.rggi.org).

Au niveau international, un nombre croissant de pays riches<sup>129</sup> impliqués dans la lutte contre l'effet de serre s'accordent sur le besoin de diviser leurs émissions de 60 à 80% d'ici 2050.

Au niveau européen, au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est entrée en vigueur la Directive du 13 octobre 2003 : l'Union européenne lançait son Système d'Echange des Quotas (EU ETS) afin de s'assurer que les objectifs nationaux découlant du Protocole de Kyoto seront respectés. Ce système couvre 12000 sites industriels majeurs à travers l'Europe<sup>130</sup> soit 45% des émissions européennes ; il cible principalement les secteurs de la production d'énergie, la chimie, les cimenteries et la sidérurgie<sup>131</sup>. Les participants reçoivent des droits d'émissions leur permettant d'émettre une certaine quantité de CO<sub>2</sub>. Si leurs émissions dépassent le niveau autorisé, elles doivent soit trouver les moyens de les réduire, soit acheter les droits d'émissions d'autres participants sur le marché. L'Union européenne est en cours de révision de sa stratégie énergétique. Les ONG écologistes plaident pour une réduction de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2020. L'objectif de 20 % de production d'énergie primaire à partir de sources renouvelables d'ici 2020 serait accepté.

La France, enfin, a pris un engagement ambitieux par voie législative : la « loi POPE » du 13 juillet 2005<sup>132</sup> fixe l'engagement de l'Etat de « diminuer de 3 % par an en moyenne les émissions de gaz à effet de serre de la France » pour arriver à une division par 4 ou 5 d'ici 2050<sup>133</sup>.

## 1.2 Le torchage du gaz au Nigeria

### 1.2.1 Le torchage du gaz au Nigeria, une « monstruosité humaine, écologique et économique »<sup>134</sup>

Parmi les multiples ravages commis en Afrique par les multinationales étrangères, le torchage du gaz au Nigeria est peut-être une des plus désastreuses et symboliques. Il y est pratiqué dans le delta du fleuve Niger depuis le début de l'exploitation pétrolière dans les années 1950 par BP (expulsé par la suite du pays en 1979) et Shell, alors que le pays était alors encore une colonie britannique, et aujourd'hui principalement par cinq grandes compagnies occidentales privées qui contrôlent la quasi-totalité de la production d'hydrocarbures nigériane (Exxon, Shell, Total, Chevron et Eni), en association (*joint-venture*) avec la compagnie nationale Nigeria National Petroleum Corporation (NNPC) à hauteur de 55 à 60 % pour les principaux gisements.

Le torchage consiste à brûler dans de grandes torchères le gaz contenu dans le sous-sol et extrait des forages en même temps que le pétrole brut recherché en priorité (le gaz est alors dit « associé »). Ce gaz n'est donc pas valorisé car de moindre valeur commerciale que le pétrole et par manque d'équipements adéquats. Bien qu'également pratiqué dans d'autres pays ou sur d'autres continents, il est aujourd'hui principalement effectué au Nigeria qui représente près de 20 % des quantités de gaz torchées dans le monde en 2001, soit plus que l'Iran (en seconde position) et l'Indonésie (en troisième position) réunis<sup>135</sup>.

Le Nigeria, un des plus pauvres du monde, est pourtant le premier producteur de pétrole du continent africain et l'un des plus gros exportateurs de brut du monde (notamment vers les Etats-Unis) avec 2,45 millions de barils par jours en 2006 (soit 3 % de la production mondiale et autant pour ce qui concerne les réserves, avec plus de 36 milliards de barils de réserves)<sup>136</sup>. Le sous-sol du Nigeria renferme aussi de très importantes réserves de gaz naturel qui le font également figurer parmi les premiers au monde sur ce plan, mais elles restent beaucoup moins exploitées que le pétrole (2,9 % des réserves mondiales de gaz en 2006, pour 1 % de la production mondiale<sup>137</sup>). Cette situation atypique est notamment dû à un manque historique

<sup>129</sup> Pays classés en annexe 1 du Protocole de Kyoto

<sup>130</sup> Les industries émettant plus de 10 000 t équivalent carbone par an, dont 1700 sites en France environ

<sup>131</sup> Pour trouver la liste complète des secteurs concernés par la Directive EU ETS, voir l'annexe I de la Directive européenne 2003/87/EC

<sup>132</sup> Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique

<sup>133</sup> Loi POPE, Article 2

<sup>134</sup> Cf. The Climate Justice Program/Environmental Rights Action, *Gas Flaring in Nigeria : A Human Rights, Environmental and Economic Monstrosity*, juin 2005 (cf. [http://www.eraction.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=69&Itemid=29](http://www.eraction.org/index.php?option=com_content&task=view&id=69&Itemid=29)). Pour une vue globale des impacts de l'industrie pétrolière au Nigeria, cf. également National Geographic, *Curse of the Black Gold, Hope and Betrayal in the Niger Delta*, février 2007.

<sup>135</sup> Source Cedigaz (cf. [www.cedigaz.org](http://www.cedigaz.org))

<sup>136</sup> Source BP *Statistical Review of World Energy*, juin 2007

<sup>137</sup> Ibid.

d'infrastructures, associé à une faible demande mondiale structurelle pour le gaz jusqu'à il y a quelques années ; jusqu'à récemment, le Nigeria ne disposait pas de capacités de liquéfaction de GNL suffisamment importantes, ni de moyens d'exportation de grandes quantités de gaz vers les marchés extérieurs<sup>138</sup>. Mais, si ces raisons structurelles peuvent en partie expliquer que le gaz n'y soit pas suffisamment valorisé, la pratique du torchage par les compagnies pétrolières présentes au Nigéria (dont Total) est en revanche totalement absurde économiquement parlant, et catastrophique sur les plans environnementaux et sociaux.

### Une aberration économique et sociale

Sur le plan économique, tout d'abord, le torchage est totalement absurde puisqu'il ne représente rien d'autre qu'un gigantesque gaspillage énergétique, dans un continent marqué par des niveaux de vie parmi les plus faibles du monde, et alors que 90 % de la population nigérienne y survit avec moins de deux dollars par jour<sup>139</sup>. Il est estimé que le gaz brûlé inutilement au Nigéria représente à lui seul 40 à 50 % de la consommation énergétique de tout le continent africain, pour une perte estimée à environ 2,5 milliards de dollars par an pour le Nigéria<sup>140</sup>. Selon la Banque mondiale et le Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD), environ 70 millions de tonnes de mètre cubes de gaz ont été brûlés quotidiennement au Nigeria en 2004, soit environ 25 milliards de mètres cubes par an ; c'est-à-dire l'équivalent de plus d'un tiers de la consommation totale de gaz du continent africain ou de celle de l'Espagne la même année<sup>141</sup>. C'est également plus que la production nigérienne commercialisée<sup>142</sup> : selon une autre estimation de la Banque mondiale datant de 2004, le « *Nigeria brûle actuellement 75 % du gaz qu'il produit* »<sup>143</sup>. Par ailleurs selon Shell Nigeria<sup>144</sup>, la production d'un baril de pétrole nigérien produit environ 1000 pieds cubiques de gaz, soit environ 0,18 baril de pétrole en équivalent énergétique<sup>145</sup> ; cela signifie donc que le torchage du gaz entraîne un gaspillage de l'ordre de 18 % pour chaque baril de pétrole produit. La production de pétrole du Nigeria étant prévue pour croître jusqu'à environ 4 Mbepj d'ici quelques années, c'est l'équivalent de plus de 700 000 barils de pétrole qui seraient gaspillés chaque jour, soit plus d'un tiers de la consommation française de pétrole en 2006<sup>146</sup>. L'ampleur du gaspillage est telle qu'une vue satellite nocturne de l'Afrique fait apparaître très nettement de gigantesques foyers lumineux au dessus du delta du Niger où a lieu le torchage, le reste du continent étant plongé dans l'obscurité.

### Un fléau climatique

Sur le plan climatique, la pratique du torchage au Nigeria est désastreuse. Il représente la première source d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de tout le continent africain, dont les populations et écosystèmes seront par le changement climatique de manière disproportionnée dans les prochaines décennies, que cela soit en termes d'accès à l'eau, de désertification ou d'agriculture. Selon la Banque mondiale et le PNUD, le torchage du gaz au Nigeria en 2004 a entraîné le rejet dans l'atmosphère de 70 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, principalement sous la forme de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), et de méthane (CH<sub>4</sub>) lorsque le gaz est libéré directement sans être brûlé. A titre de comparaison, ces émissions représentent (en pure perte) 13% des émissions totales de la France la même année<sup>147</sup>. Le torchage produit également diverses fumées qui jouent un rôle dans les déséquilibres climatiques en tant qu'aérosols, ainsi que des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone.

De plus la contribution du torchage au changement climatique peut varier très rapidement selon l'efficacité de la combustion. 90 % à 98 % du méthane contenu dans le gaz torché peut être converti en CO<sub>2</sub>, en fonction des technologies utilisées. Le méthane ayant un pouvoir réchauffant 25 fois plus élevé que le CO<sub>2</sub>, une simple baisse de quelques % de ce taux peut avoir un impact très négatif sur le climat. Par ailleurs, la nature du gaz torché peut également avoir un impact climatique important, en fonction des différents

<sup>138</sup> C'est désormais en partie le cas avec l'usine de liquéfaction de Bonny, dont Total est partenaire à hauteur de 15 % ; deux grands projets de gazoduc sont également planifiés, dont le West African Gas Pipeline pour relier le Nigeria au Ghana via le Togo et le Bénin, non sans de gros risques sociaux et environnementaux, et le Nigal ou Trans-Saharan Gas Pipeline (TGSP), plus risqué et complexe encore, prévu pour relier le Nigéria aux marchés européens via le Niger et l'Algérie.

<sup>139</sup> Source Programme des Nations unies pour le développement, *Human Development Report 2007/2008*

<sup>140</sup> Ibid.

<sup>141</sup> Cf. [http://www.eraaction.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=70](http://www.eraaction.org/index.php?option=com_content&task=view&id=70) et BP Statistical Review Full Workbook 2007

<sup>142</sup> Cf. BP Statistical Review Full Workbook 2007

<sup>143</sup> Ibid. 138

<sup>144</sup> Shell Petroleum Development Company of Nigeria ou SPDC

<sup>145</sup> Cf. The Climate Justice Program/Environmental Rights Action, *Gas Flaring in Nigeria : A Human Rights, Environmental and Economic Monstrosity*, juin 2005 ; sur le plan énergétique, 1000 pieds cubes de gaz équivalent à 0,18 baril de pétrole (source BP Statistical Review of World Energy, juin 2007).

<sup>146</sup> Ibid. 141

<sup>147</sup> Emissions françaises : source MIES/Citepa, données en format PNLCC (cf. <http://www.effet-de-serre.gouv.fr/>)

composés contenus (dérivés soufrés, propane, butane, pentane, etc) dont la combustion peut générer d'autres gaz à effet de serre<sup>148</sup>.

Au final, la Banque mondiale analyse : « *Le plus frappant exemple de négligence environnementale est dans le secteur pétrolier, où le torchage du gaz a plus contribué aux émissions de gaz à effet de serre que toutes autres sources d'Afrique sub-saharienne réunies* »<sup>149</sup>.

### **Un « désastre environnemental »<sup>150</sup>**

Au niveau local, les impacts du torchage du gaz sont légion. La pratique favorise en effet les pluies acides : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les oxydes d'azote émis lors de la combustion dans les torchères, et combinés au haut degré d'humidité ambiante qui règne toute l'année dans le delta du Niger de climat tropical, se transforment en acide sulfurique et en acide nitrique qui sont ensuite déversés dans l'environnement par les pluies fréquentes. Les conséquences sont dramatiques pour la végétation, qui se retrouve brûlée par ces composés acides. Elles sont aussi visibles sur les bâtiments, dont la peinture et les toitures sont très vite dégradées<sup>151</sup>. La faune locale souffre également directement du torchage, à la fois à cause de l'acidité et de la disparition de la végétation, et à cause du bruit et de la très forte luminosité permanente associée<sup>152</sup>.

Les impacts environnementaux sont eux mêmes des conséquences négatives pour les communautés locales, très pauvres et directement dépendantes de leur environnement naturel à plus de 60 %<sup>153</sup> : le torchage pénalise les activités agricoles et accélère la dégradation des bâtiments.

Ces analyses sont confirmées par le Département américain pour l'énergie : « *Le torchage du gaz ne signifie pas seulement qu'une source potentielle d'énergie et de revenus est partie en fumée, c'est aussi une contribution majeure à la pollution atmosphérique et aux pluies acides* »<sup>154</sup>.

### **Une catastrophe sanitaire**

Le torchage du gaz a de très graves conséquences pour la santé des populations locales, du fait des émissions de polluants toxiques qu'il entraîne, et qui se retrouvent ensuite concentrées dans l'environnement atmosphérique, terrestre ou aquatique, puis dans toute la chaîne alimentaire de la région du delta du Niger. Il s'ensuit notamment des mouvements importants des populations du delta qui fuient la région pour grossir les bidonvilles de la capitale géante du Nigeria, Lagos<sup>155</sup>.

L'Association canadienne pour la santé publique<sup>156</sup> a recensé plus de 250 composés toxiques formés ou émis lors du torchage, dont du benzène et des dioxines cancérigènes, du dioxyde de soufre et d'azote, du toluène, du xylène, du sulfure d'hydrogène, etc<sup>157</sup>. Selon l'Agence américaine pour la protection de l'environnement<sup>158</sup>, l'exposition à ce type de polluants est susceptible d'entraîner divers problèmes respiratoires dont des formes graves d'asthme, des bronchites chroniques, et des décès prématurés. Elle constate aussi que l'exposition au benzène et à ses métabolites entraîne des leucémies et d'autres graves problèmes sanguins chez les êtres humains<sup>159</sup>.

Des études médicales statistiques sérieuses n'ont jamais été effectuées par les autorités du Nigériai. Mais selon une estimation solide des ONG Climate Justice et Environmental Rights Action/Les Amis de la Terre Nigéria, basée sur les données de la Banque mondiale et de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, le torchage du gaz entraînerait pour la seule population de l'Etat de Bayelsa (principal région pétrolière au cœur du delta du Niger, peuplé d'environ 2 millions de personnes) : 49 morts prématurées, 4960 maladies respiratoires chez les enfants, 120 000 crises d'asthme et 8 cas de cancer, sans compter d'autres maladies liées à l'ensemble des composés toxiques émis lors du torchage. Il est à

<sup>148</sup> Sources Banque mondiale ; cf. The Climate Justice Program/Environmental Rights Action, *Gas Flaring in Nigeria : A Human Rights, Environmental and Economic Monstrosity*, juin 2005.

<sup>149</sup> *World Bank Joint Strategy Update*, février 2002.

<sup>150</sup> Cf. Programme des Nations unies pour le développement, *Niger Delta Human Development Report*, 2006 et Community Research and Development Center Nigeria, *Coping with Climate Change and Environmental Degradation of the Niger Delta of Southern Nigeria*, 2007.

<sup>151</sup> Etude d'un chercheur de l'Institut d'océanographie de l'Université de Calabar.

<sup>152</sup> Ibid. 138

<sup>153</sup> Ibid. 138

<sup>154</sup> Cf. [www.eia.doe.gov/emeu/cabs/nigenv.pdf](http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/nigenv.pdf)

<sup>155</sup> Le Monde, *Delta du Niger : l'« or noir » et ses désastres*, 09/02/2007.

<sup>156</sup> Canadian Public Health Association

<sup>157</sup> Ibid. 7.

<sup>158</sup> Environmental Protection Agency (EPA).

<sup>159</sup> Ibid.

noter que cette étude n'inclut pas les effets sanitaires et psychologiques du bruit intense et permanent des torchères et de la lumière intense associée pour les communautés vivant à proximité, qui, n'ont pas encore été étudiés rigoureusement.

### **Une violation des droits humains**

Le torchage constitue une violation flagrante des droits de l'Homme. Notamment, la pratique viole les articles 16, 24 et 25 de la charte africaine pour les droits de l'Homme et des peuples, ratifiée par le Nigeria, et qui concernent le droit des individus à la santé, un environnemental sain et la liberté d'expression et d'information. En 2002, la Commission africaine pour les droits de l'Homme et des peuples a d'ailleurs conclu, dans le cas d'une plainte contre le pétrolier Shell, à une violation par les compagnies pratiquant le torchage des articles de la charte relatifs à l'égalité, le droit à la vie, la propriété, la santé, le logement, l'alimentation, et le droit des communautés locales à disposer librement de leurs ressources naturelles<sup>160</sup>.

### **Une violation de la loi**

Le torchage du gaz est interdit au Nigéria depuis la loi de janvier 1984 (entrée en application en janvier 1985). La seule exception à cette loi est dans le cas des autorisations spécifiques délivrées par le gouvernement fédéral et validées par un certificat, sous certaines conditions très précises (notamment : torchage de moins de 25% de la totalité des volumes de gaz associés, proportion de plus de 15 % de certains composés gazeux qui rendent la commercialisation du gaz impossible, panne d'un équipement, ou trop grande distance d'un lieu potentiel de ré-injection). Cependant, malgré les demandes répétées de l'ONG Environnemental Rights Action/Les Amis de la Terre Nigéria, ni les cinq grandes compagnies pétrolières privées qui torchent le gaz dans le delta du Niger (dont Total), ni la compagnie nationale NNPC n'ont jamais été en mesure de fournir ces autorisations. La pratique du torchage par ces compagnies est donc illégale au regard du droit nigérian depuis presque un quart de siècle. De plus, la validité même des certificats délivrés peut être remise en cause pour de multiples raisons, surtout du fait du très haut de niveau de corruption ambiant au Nigéria<sup>161</sup>, et les intérêts privés et publics des autorités à ne pas remettre en cause les intérêts des compagnies pétrolières privées qui exploitent le pétrole dans le delta du Niger<sup>162</sup>.

Entre autres, alors qu'une étude d'impact environnemental est requise par la loi nigériane dans le cas du torchage de gaz, comme pour toute activité susceptible d'« affecter durablement l'environnement », cette dernière est conduite conjointement par l'Agence fédérale pour la protection de l'environnement et par le Ministère du pétrole du Nigéria. Mais ce dernier est également responsable du développement de l'exploitation et de la commercialisation du pétrole du pays : le conflit d'intérêt est flagrant, et propre à remettre en cause les conclusions des études menées<sup>163</sup>.

Malgré les impacts disproportionnés de ce gaspillage illégal, la négligence des compagnies pétrolières persiste pour une raison simple : elle demeure, de loin, la solution la plus avantageuse sur le plan financier pour les entreprises pétrolières, qui n'ont qu'à s'acquitter, au pire, d'une faible amende à titre compensatoire<sup>164</sup>.

## **1.2.2 Total, un des principaux acteurs du torchage au Nigéria**

### **Des engagements insuffisants pour des pratiques illégales**

Total fait partie des cinq grandes compagnies occidentales privées productrices d'hydrocarbures au Nigeria, aux côtés de Shell, Exxon, Chevron et Eni. Présent sur place depuis 1962, le groupe y a produit 261 000 barils équivalent pétrole par jour en 2007, soit presque 11 % de sa production mondiale, avec 47 permis de production (dont sept en tant qu'opérateur) et cinq permis d'exploration<sup>165</sup>. Les enjeux de Total au Nigéria sont donc considérables. C'est le troisième pays de production du groupe après la Norvège, et quasiment à égalité avec le Royaume-Uni ; mais étant donné le déclin progressif avéré des gisements de la mer du Nord

<sup>160</sup> Ibid. 138

<sup>161</sup> Les Echos, *Nigeria : scrutin électoral à haut risque pour le géant pétrolier*, 20/04/2007

<sup>162</sup> Ibid. 138

<sup>163</sup> Ibid.

<sup>164</sup> Cf. le rapport *Oil for Nothing, A U.S. Non-Governmental Delegation Trip Report*, septembre 1999 et *ibid.* 133

<sup>165</sup> Total, *Document de référence 2007*



et les ambitions du groupe en Afrique, il est probable que le pays passera en seconde voire en première place au cours de la prochaine décennie. Comparativement aux autres grandes compagnies présentes dans le pays, Total est un acteur majeur, puisqu'elle arrive en 2007 en quatrième position derrière Exxon, Shell et Chevron (sur 23 entreprises pétrolières étrangères), ayant réalisé presque 10 % de la production totale du pays<sup>166</sup>.

Total joue donc un rôle majeur dans le torchage du gaz, et a une responsabilité directe dans ses conséquences dramatiques, et est en situation illégale depuis 24 ans. Le groupe est parfaitement conscient des problèmes : après avoir décidé en 2000 d'une politique de zéro torchage pour ses nouvelles installations<sup>167</sup>, il a annoncé en 2006 s'être engagé à réduire de 50 % le torchage de gaz d'ici à 2012, dans le cadre de son adhésion en 2004 à un programme volontaire de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies visant à réduire le torchage de gaz à l'échelle mondiale<sup>168</sup>. Cet engagement certes louable est à la fois complètement insuffisant et très ambigu.

Engagement insuffisant d'une part car le groupe, dont les moyens sont colossaux avec plus de 12 milliards d'euros de bénéfices annuels, envisage seulement de réduire par deux en six ans une activité illégale, et n'a toujours pas pris l'engagement de respecter la loi, un comble pour une entreprise se proclamant responsable. L'illégalité des activités de Total a d'ailleurs été confirmée en novembre 2005 puis en avril 2006 par la Haute cour fédérale de justice du Nigeria, qui a jugé la pratique du torchage contraire aux droits de l'Homme et ordonné son arrêt immédiat<sup>169</sup>, suite à une plainte déposée en juin 2005 par des communautés du delta du Niger contre Total, Exxon, Shell, Agip et Chevron<sup>170</sup>, et l'appel de cette décision par Shell. Le révérend Nnimo Bassey, directeur des Amis de la Terre Nigéria qui ont soutenu cette plainte, a déclaré à ce sujet : « *Pour la première fois, une cour compétente a statué que Shell, Chevron et les autres compagnies pétrolières mènent des activités illégales ici depuis des décennies. Nous espérons que ce jugement sera respecté, et que pour une fois les compagnies pétrolières accepteront la vérité et arrêteront leur torchage* ».

L'engagement de Total de diminuer le torchage d'ici à 2012 constitue en outre une violation des engagements pris avec les autorités nigérianes (elles-même hors-la-loi) à mettre fin à la pratique du torchage d'ici fin 2008<sup>171</sup>. Le groupe a la capacité financière et technique de supprimer le torchage, puisque c'est ce qu'il affirme lui-même pour ses nouvelles installations. Force est de conclure que seule la volonté manque pour mettre en conformité ses installations anciennes. Cette position de Total traduit un mépris permanent de la justice et des autorités nigérianes, et une négligence colossale pour les populations locales et l'environnement, dans un pays qui participe de façon très importante à ses énormes bénéfices annuels.

Engagement très ambigu d'autre part car Total, avec cet objectif de réduction de 50 %, reste très flou en ne précisant pas s'il s'agit d'une réduction de 50 % au niveau de ses activités mondiales, dans chaque pays où il pratique le torchage, ou seulement dans les pays du Nord (raffinage). D'après une représentante du groupe cependant, l'objectif doit cependant être compris au niveau global<sup>172</sup>. Dans ce cas, une forte diminution du torchage par Total dans certains pays, peut compenser une absence de progrès dans d'autres pays où ses impacts locaux sont très négatifs, comme au Nigeria. Cet objectif imprécis ressemble donc davantage à une stratégie de communication du groupe, conscient de la mauvaise image que lui confère sa pratique du torchage au Nigeria, qu'à une volonté de mettre ses activités en conformité avec la loi.

### **L'opacité de Total sur le torchage**

Il est très difficile de trouver les données exactes concernant les volumes de gaz torchés par Total au Nigeria. En 2006, le groupe a déclaré des volumes de gaz torchés équivalents à 6049 ktep<sup>173</sup> au niveau mondial : cet indicateur n'a aucun sens au niveau climatique, et il ne donne aucune information concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) relatives (quantités et nature des gaz). Tout au plus apprend-t-on que le torchage a représenté 28,2 % des émissions totales de GES du groupe en 2006, soit environ 16,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sur un total de 57,8 Mtonnes équivalent CO<sub>2</sub><sup>174</sup>. On notera par ailleurs que les quantités de gaz torchées par le groupe sont en progression constante d'environ 1 % par an depuis 2004<sup>175</sup>, ce qui force à s'interroger sur la crédibilité des engagements (pourtant très limités) qu'a pris le groupe d'ici 2012. Aucune information n'est publiquement disponible quant aux émissions de GES associées

<sup>166</sup> Source Nigeria National Petroleum Corporation, 2007 Annual Statistical Bulletin (cf. <http://www.nnpcgroup.com/performance/index.php>).

<sup>167</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Total va réduire le brûlage de gaz de 50 % d'ici 2012 ce qui correspond à une diminution de 70% depuis 1998*, 15/12/2006.

<sup>168</sup> Global Gas Flaring Reduction Partnership lancé en 2001 (cf. <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/partnerships/186.html>)

<sup>169</sup> Cf. <http://www.foei.org/en/media/archive/2005/1114.html>

<sup>170</sup> Cf. [http://www.amisdelaterre.org/Nigeria-les-communautaires-portent.html?var\\_recherche=torchage](http://www.amisdelaterre.org/Nigeria-les-communautaires-portent.html?var_recherche=torchage)

<sup>171</sup> Cf. <http://www.nnpcgroup.com/news/gasflare.htm>

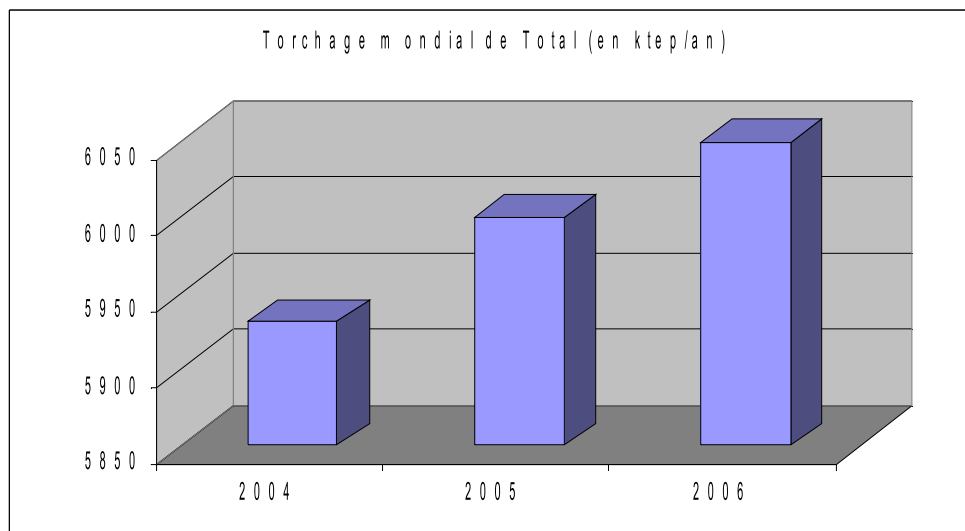
<sup>172</sup> Courrier électronique de Mme Catherine Enck (Relations ONG et société civile), mai 2008

<sup>173</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux\\_9053.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux_9053.htm)

<sup>174</sup> Total, *Rapport social et environnemental 2006*.

<sup>175</sup> Ibid.

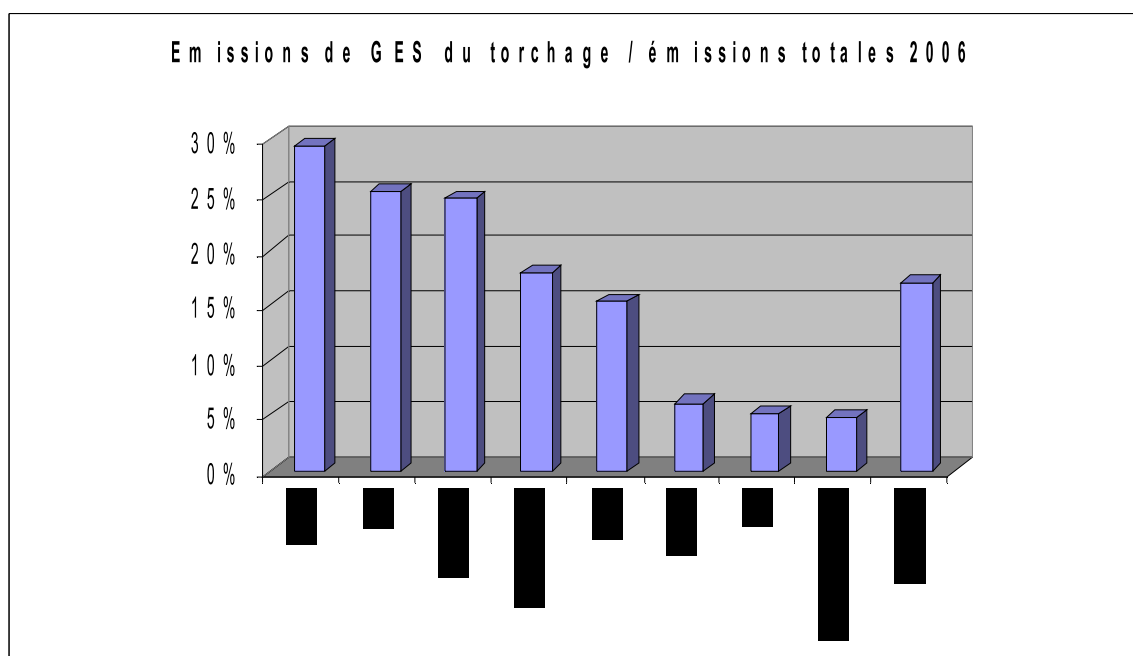
au torchage pour chaque pays ; seule une communication directe des Amis de la Terre avec le groupe permet d'établir ce chiffre à environ 3 millions de tonnes par an en ce qui concerne le Nigeria<sup>176</sup>, c'est-à-dire un chiffre très élevé puisqu'équivalent à environ 0,5 % des émissions totales en 2007 de la France, une des premières puissances économiques mondiales<sup>177</sup>.



Source : Total, [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux\\_9053.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux_9053.htm)

### Les performances déplorables de Total au regard des autres compagnies pétrolières

Au niveau mondial, une comparaison avec sept autres grandes compagnies pétrolières pratiquant également le torchage (ie. Eni, Exxon, Shell, BP, Statoil, Chevron et ConocoPhillips) montre que Total a le plus mauvais ratio de toutes entre leurs émissions de GES imputables au torchage et leurs émissions globales : alors que ce ratio est en moyenne de 17 % pour les huit compagnies en question, il est de 28,2 % pour Total, soit un résultat de 66 % supérieur à la moyenne des huit compagnies<sup>178</sup>.



<sup>176</sup> Les émissions de GES associées au torchage du gaz au Nigeria représentent environ "15 à 20 % des chiffres globaux du torchage" publiés par le groupe dans son rapport social et environnemental 2006 (échange électronique du 30/04/2007).

<sup>177</sup> En 2006, les émissions de GES de la France étaient d'environ 541 Mtonnes éq. CO<sub>2</sub> (source Mission Interministérielle de l'Effet de Serre)

<sup>178</sup> Les autres ratio sont de 25 % pour Eni et Chevron, 18 % pour Exxon, 16 % pour Statoil, 15 % pour Shell, et 5 % pour ConocoPhillips et BP ; cf. rapport Friends of the Earth Europe, *Taking Steps to Reduce Emissions : the Double Standards of the Oil Industry*, avril 2008.

Au niveau européen Total est également la compagnie pétrolière qui émet le plus de GES directement imputables au torchage (aussi bien en valeur relative à ses émissions totales qu'en valeur absolue), avec 16,3 Mtonnes éq. CO<sub>2</sub> sur un total d'environ 50 Mtonnes éq. CO<sub>2</sub> torchées par les quatre grands groupes ayant leur siège social dans l'Union européenne (Total, Eni, BP et Shell). Total est en effet responsable de 33,8 % des émissions torchées par les quatre groupes européens<sup>179</sup>, alors qu'il n'est qu'en troisième position en termes de production.

Que ce soit en termes absolus ou en comparaison des autres grands groupes pétroliers, les performances globales de Total en matière de torchage sont donc très mauvaises, avec une forte part imputable à ses activités au Nigeria, où la poursuite du torchage par le groupe est en violation de la loi et en contradiction grossière avec ses nombreux engagements éthiques, sociaux et environnementaux.

### 1.2.3 Recommandations

Les Amis de la Terre demandent à Total :

- De reconnaître publiquement l'illégalité de ses activités au Nigeria depuis 1984, et de s'engager à respecter la loi immédiatement en stoppant le torchage
- De mettre en place un programme de dédommagement/compensation des nuisances illégales infligées aux populations locales et à l'environnement depuis 1984. Ce programme doit être élaboré en collaboration avec les autorités nigériennes compétentes, les communautés locales et la société civile.

## 1.3 Les sables bitumineux canadiens

### 1.3.1 Des réserves et des impacts immenses

#### Un énorme gâteau qui attire toutes les convoitises

Historiquement extracteur et producteur de pétrole brut « conventionnel » (ie. à l'état liquide), Total, comme toutes les majors pétrolières, s'intéresse de plus en plus depuis quelques années aux sables bitumineux canadiens, dont l'exploitation à échelle industrielle s'annonce pourtant comme catastrophique.

Alors que les gisements de pétrole de bonne qualité vont désormais s'amenuisant inexorablement du fait d'une exploitation intensive depuis un siècle, et que les découvertes significatives sont de plus en plus rares, les réserves canadiennes apparaissent désormais comme le futur Eldorado pétrolier pour les entreprises et les grandes puissances industrielles, Etats-Unis en tête.

Il est en effet estimé que le sous-sol canadien renferme les secondes réserves mondiales d'hydrocarbures, sous une forme dite « non-conventionnelle ». Estimées fin 2006 à plus de 170 milliards de barils (Gb), soit 1,4 % des réserves mondiales, elles placent le pays en seconde position derrière l'Arabie Saoudite qui culmine avec près de 300 Gb et 2,5 % des réserves mondiales<sup>180</sup>. Ces réserves sont essentiellement situées dans la province de l'Alberta (centre-est du Canada), et en particulier dans les régions de l'Athabasca, de Peace River et de Cold Lake, qui concentrent à elles seuls au moins deux tiers des réserves mondiales de sables bitumineux ; la ville de Fort McMurray est d'ailleurs considérée comme la « capitale des sables bitumineux ». Au total, il est estimé que les réserves mondiales de pétrole non-conventionnel seraient à peu près équivalentes à celle de pétrole conventionnel avant le début de leur exploitation industrielle au 19<sup>ème</sup> siècle<sup>181</sup>, la majorité se situant au Canada. Les seules autres réserves importantes de pétrole non-conventionnel (sous une forme différente désignée comme « pétrole extra-lourd ») susceptibles de les concurrencer sur le plan commercial sont celles du delta de l'Orénoque, au Venezuela (dont les impacts sont similaires). Total y est également actif, notamment dans le projet Sincor dont il est actionnaire à hauteur de 47 %, et où il déclare prévoir investir 4,2 milliards de dollars dans les prochaines décennies<sup>182</sup>.

<sup>179</sup> Ibid.

<sup>180</sup> Source BP Statistical Review of World Energy June 2007.

<sup>181</sup> Energy Watch Group, *Crude Oil : The Supply Outlook*, octobre 2007

<sup>182</sup> Cf. Sincor : produire et valoriser les huiles extra-lourdes  
([http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration\\_production/main\\_projects/sincor\\_667.htm](http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration_production/main_projects/sincor_667.htm))

La production de pétrole à partir des sables bitumineux est déjà très forte, avec environ 1,2 million de barils par jour en 2006 (soit environ un tiers de la production canadienne totale de pétrole)<sup>183</sup>. Une augmentation phénoménale est prévue dans les années à venir, avec des prévisions de l'ordre de 3 à 4 Mbepj dès 2020<sup>184</sup> et 5 Mbepj en 2030<sup>185</sup>, dopée par l'augmentation structurelle de la demande mondiale et la hausse spectaculaire du prix du baril de pétrole, qui rend l'exploitation des sables bitumineux de plus en plus rentable. Une telle production, à peu près équivalente au double de celle de l'Iran actuellement, ferait alors du Canada un des principaux producteurs de pétrole brut au monde.

### Un « désastre écologique de dimension mondiale »<sup>186</sup>

Ce pétrole est dit « non-conventionnel » du fait de sa nature géologique très particulière. En effet, il ne s'agit pas du pétrole brut liquide usuel, enfermé dans des poches souterraines profondes et qui jaillit sous pression à la surface une fois le forage effectué. Dans le cas des sables bitumineux, comme leur nom l'indique, le pétrole possède les caractéristiques d'un bitume très visqueux. Il est aggloméré avec du sable dans une proportion allant jusqu'à 20 % et est exploité soit directement depuis la surface (dans des mines à ciel ouvert comme dans pour les minerais) ou dans des gisements souterrains de faible profondeur (quelques dizaines de mètres) dits « in situ », où les conditions de chaleur et de pression ne sont pas suffisantes pour permettre la formation d'hydrocarbures sous forme liquide. Sa récupération et son raffinage (sur place à hauteur d'environ 60 %, le reste étant traité aux Etats-Unis) nécessite donc des processus industriels extrêmement coûteux et technologiquement complexes, avec des conséquences massives sur l'environnement.

Sur le plan énergétique tout d'abord, du fait de la nature visqueuse et très lourde des ces hydrocarbures, leur exploitation est un véritable gouffre. C'est est en particulier le cas pour les exploitations in situ, lorsque les sables bitumineux, situés trop profond pour pouvoir être exploités directement depuis la surface, doivent être préalablement liquéfiés par injection de chaleur afin de faciliter leur remontée. Près de 5 % du gaz naturel de l'ouest canadien est ainsi utilisé aujourd'hui à cet effet<sup>187</sup>, soit 600 millions de pieds cubes par jour ou l'énergie quotidienne nécessaire à trois millions de foyers canadiens<sup>188</sup>. Au final, il est estimé que la production de deux barils de pétrole à partir de sables bitumineux nécessite la combustion de l'équivalent énergétique d'un baril de pétrole conventionnel. La quantité d'énergie nécessaire est telle que l'approvisionnement en gaz naturel (consommé à hauteur de 20 à 42 m<sup>3</sup> par baril de pétrole produit à partir de sables bitumineux<sup>189</sup>) devient problématique et que certaines compagnies, dont Total, pensent recourir à la construction de mini-réacteurs nucléaires in situ pour faire face à la prévisible pénurie.

Sur le plan écologique, les impacts de l'extraction des sables bitumineux sont colossaux :

- Au niveau local, l'exploitation des mines en surface requière de raser intégralement des forêts boréales primaires d'une très grande valeur biologique (et climatique) sur des surfaces considérables, avant l'enlèvement sur plusieurs dizaines de mètres de la couche supérieure de sables qui recouvre les sables bitumineux, creusant ainsi des fosses d'une profondeur pouvant atteindre cent mètres. S'y ajoutent les pluies acides résultant des opérations de raffinage et le mitage par les voies d'accès et infrastructures construites : les paysages qui en résultent sont totalement lunaires et désolés. Actuellement, 3000 km<sup>2</sup> de forêt boréale ont déjà disparu du fait du développement de l'industrie pétrolière dans la région<sup>190</sup>, et jusqu'à 150 000 km<sup>2</sup> à terme sont menacés, soit plus d'un quart de la surface de la France métropolitaine, si tous les projets prévus sont finalement développés dans les années à venir<sup>191</sup>. Si certaines compagnies s'engagent à restaurer le milieu dans son état naturel une fois leurs opérations terminées, cela n'est jamais effectué selon les normes du gouvernement de l'Alberta<sup>192</sup>. Pour Simon Dyer, directeur du Pembina Institute<sup>193</sup>, « c'est une opération de marketing. Depuis les années 60, il n'y a pas un mètre carré de ces terres qui a été restitué à l'Alberta »<sup>194</sup>. Selon les associations locales de défense de l'environnement, le bilan écologique des opérations se conclut par une perte de biodiversité extrêmement importante, des forêts plantées ne pouvant en aucun cas atteindre le niveau de richesse biologique de forêts primaires millénaires. Les opérations souterraines « in situ », quant à elles, ont également des impacts écologiques très lourds, notamment sur la faune (cf. ci-dessous).

<sup>183</sup> Ibid.

<sup>184</sup> Ibid. et National Energy Board Canada

<sup>185</sup> Cf. <http://www.oilsandswatch.org/overview>

<sup>186</sup> Cf. Le Monde, *Alberta : la ruée vers l'or sale*, 25/09/07. Pour un aperçu complet des conséquences environnementales de l'exploitation des sables bitumineux cf. Pembina Institute, *Oil Sands Fever: The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush*, 2005

<sup>187</sup> Energy Watch Group, *Crude Oil : The Supply Outlook*, octobre 2007 et Canadian National Energy Board, mai 2004

<sup>188</sup> Source Pembina Institute

<sup>189</sup> La Tribune, *Désastre écologique à Fort McMurray*, 20/08/07

<sup>190</sup> Libération, *Au Canada, le sale coût du pétrole des sables*, 29/06/2007

<sup>191</sup> Source Pembina Institute

<sup>192</sup> Ibid.

<sup>193</sup> Le Pembina Institute est une ONG canadienne très active, qui surveille les impacts du développement des sables bitumineux dans l'Alberta (Cf. [www.pembina.org](http://www.pembina.org)).

<sup>194</sup> AFP, *Canada : les sables bitumineux imposent un lourd tribut à l'environnement*, 21/06/2007

- Le traitement des sables et leur séparation du pétrole nécessite l'utilisation de gigantesques quantités d'eau d'eau (à hauteur de trois à quatre mètres cubes d'eau pour un mètre cube de bitume<sup>195</sup>), directement prélevée dans le milieu environnant et les cours d'eau de la région. Presque 25 % de l'eau douce de la province de l'Alberta est ainsi utilisée par l'industrie pétrolière<sup>196</sup>. Il en résulte des phénomènes de sécheresse, très graves sur le plan écologique et social dans cette zone au climat déjà aride. D'ores et déjà, le débit de la rivière Athabasca a été divisé par deux du fait des prélèvements des entreprises pétrolières<sup>197</sup> à hauteur de 350 millions de mètres cubes d'eau par an, soit deux fois la consommation de la ville de Calgary, la plus grande ville de l'Alberta (et la troisième ville du Canada) avec un million d'habitants en 2006<sup>198</sup>. Les enjeux sont tels qu'en 2006, un scientifique de l'université de l'Alberta a parlé d'une « *crise grave quant à la quantité et la qualité de l'eau dans la région* »<sup>199</sup>.
- L'ensemble des opérations d'extraction et de traitement des sables bitumineux a pour conséquence le rejet dans le milieu aérien et aquatique environnant de grandes quantités de polluants divers, soit de façon directe, soit indirectement via de gigantesques bassins de décantation puis des infiltrations dans les nappes phréatiques souterraines. Cela concerne notamment le soufre, produit en grande quantité à hauteur de 2000 à 3000 tonnes par jour lors du raffinage<sup>200</sup>, et divers métaux lourds. L'Alberta est ainsi devenue aujourd'hui la province canadienne la plus polluée au niveau atmosphérique<sup>201</sup>.
- Selon de nombreux scientifiques, l'exploitation des sables bitumineux est également déjà catastrophique pour la faune. De nombreux oiseaux migrateurs, pour lesquels les zones humides de l'Alberta constituent des habitats essentiels, meurent ainsi régulièrement<sup>202</sup> ; le directeur d'un centre de recherche sur l'environnement financé par les industriels parle même d'un « *problème sans solution* »<sup>203</sup>. Les conséquences sur la faune sont également manifestes ; ainsi fin avril 2008, cinq cent canards qui s'étaient posés sur un bassin de décantation d'un site appartenant à la société Syncrude se sont retrouvés mazoutés et ont péri pour certains. Le Ministre de l'environnement de la province de l'Alberta a parlé à ce sujet d'une « *tragédie inacceptable* », alors que l'entreprise encourt une amende d'un million de dollars pour n'avoir pas mis en place les dispositifs habituels d'effarouchement des oiseaux<sup>204</sup>.
- Les prévisions d'augmentation de la production laissent donc penser au pire, tant au niveau des impacts locaux que climatiques, alors que des concessions ont déjà été accordées sur une surface de 50 000 km<sup>2</sup>, soit le dixième de la superficie française<sup>205</sup>. Il en résulte également des problèmes sanitaires très graves pour les populations locales, dont des taux de cancer alarmants et nettement supérieurs à la moyenne nationale canadienne, du fait de la consommation d'eau potable polluée ou de l'ingestion de poissons contaminés<sup>206</sup>.

Outre ces impacts écologiques et sanitaires locaux, l'exploitation des sables bitumineux est une catastrophe climatique pour l'ensemble de la planète. Il est estimé que la production d'un baril de pétrole canadien entraîne le rejet dans l'atmosphère de trois fois plus de gaz à effet de serre (GES) qu'un baril de pétrole conventionnel, soit 741 kg de CO<sub>2</sub> et 50 kg d'équivalent-CO<sub>2</sub> (dont 42 kg de méthane et 8 kg de protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O)<sup>207</sup>. 115 millions de tonnes de GES seront rejetés de ce fait dans l'atmosphère d'ici à 2015<sup>208</sup>.

<sup>195</sup> Ibid.

<sup>196</sup> Ibid.

<sup>197</sup> La Tribune, *Désastre écologique à Fort McMurray*, 20/08/07

<sup>198</sup> Source Pembina Institute

<sup>199</sup> Ibid.

<sup>200</sup> Ibid.

<sup>201</sup> Cf. <http://www.oilsandswatch.org/overview>

<sup>202</sup> Le Monde, *Alberta : la ruée vers l'or sale*, 25/09/07

<sup>203</sup> Ibid.

<sup>204</sup> AFP, *500 canards mazoutés sur un site pétrolier en Alberta*, 30/04/2008

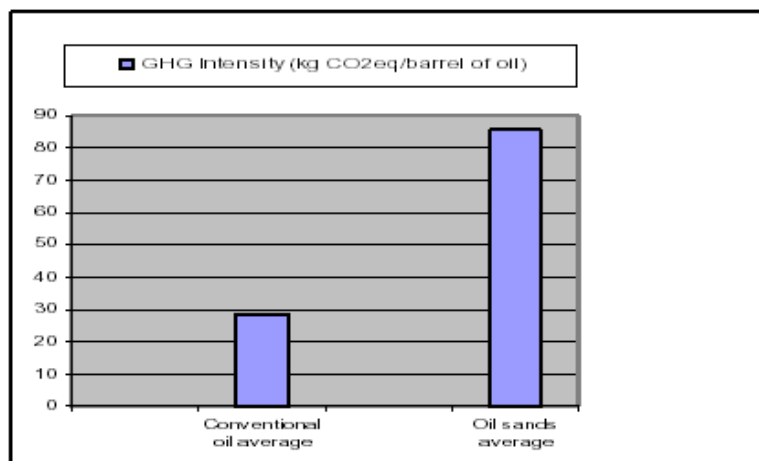
<sup>205</sup> Ibid.

<sup>206</sup> Ibid. et AFP, *Canada : les sables bitumineux imposent un lourd tribut à l'environnement*, 21/06/2007

<sup>207</sup> Ibid.

<sup>208</sup> Libération, *Au Canada, le sale coût du pétrole des sables*, 29/06/2007





Source : Friends of the Earth Europe, "Taking steps to reduce emissions – the double standards of the oil industry", mai 2008, p.16.

D'ores et déjà, le Canada est incapable de respecter les objectifs qui lui ont été fixés par le protocole de Kyoto. Ses émissions de GES ont en effet explosé de plus de 25 % depuis 1990 alors qu'elles auraient dû être réduites de 6 % par rapport à la même année<sup>209</sup>, principalement du fait du démarrage de l'exploitation des sables bitumineux durant les années 1990 (85 % des émissions étant imputables à la production et à la consommation d'énergie). A titre illustratif, les deux opérateurs Syncrude et Syncor sont respectivement, à eux seuls, les 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> émetteurs de GES du Canada<sup>210</sup>. Au final, le pays est un de ceux où les émissions de GES par habitant sont les plus élevées au monde. Si sa population relativement faible (33 millions d'habitants) masque encore en partie cette mauvaise performance, l'ampleur des réserves de sables bitumineux et les prévisions de croissance de production concourent à faire du Canada un futur contributeur massif au réchauffement climatique mondial dans les prochaines décennies, et ce alors que l'heure est plus que jamais à la mobilisation internationale pour la réduction des GES.

Enfin, le développement de cette industrie, comme dans la majorité de ce type de cas, n'est pas non plus sans lourds impacts sociaux et économiques au niveau local. L'arrivée de milliers d'employés du monde entier et des salaires très élevés (jusqu'à plusieurs milliers de dollars par mois pour un ouvrier) ont en effet entraîné une inflation extrêmement forte à Fort McMurray et aux alentours. Les populations locales (notamment indiennes), et ceux qui perdent leur emploi, se retrouvent alors dans des situations sociales difficiles, notamment du fait du coût prohibitif du logement, tandis que les problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie et de prostitution s'aggravent<sup>211</sup>. Il en résulte également des problèmes sanitaires très graves pour les populations locales, dont des taux de cancer alarmants et nettement supérieurs à la moyenne nationale canadienne, du fait de la consommation d'eau potable polluée ou de l'ingestion de poissons contaminés<sup>212</sup>.

Au final et selon Simon Dyer, directeur du Pembina Institute : « *L'industrie est clairement hors-contrôle. Il faut un moratoire, le temps d'étudier l'impact environnemental et de trouver les solutions* »<sup>213</sup>. Le même institut parle des sables bitumineux comme faisant partie des « *carburants les plus coûteux sur le plan environnemental* »<sup>214</sup>.

### 1.3.2 L'implication croissante de Total dans les sables bitumineux

Total n'a pas fait partie des quelques compagnies pétrolières qui ont parié sur les sables bitumineux canadiens dès le début des années 2000, telles que Syncor, Syncrude ou Shell, à une époque où le coût très élevé de leur exploitation (de l'ordre de 20 à 22 dollars par baril<sup>215</sup>) et le prix encore modéré du baril de pétrole ne les rendaient pas encore commercialement rentables. Le prix du baril ayant considérablement augmenté depuis, jusqu'à dépasser les 100 dollars en 2008, Total, comme de nombreuses autres grandes compagnies privées<sup>216</sup>, a depuis révisé sa stratégie pour « prendre le train en marche ». Selon le

<sup>209</sup> Les Echos, *Ottawa persiste et signe : Kyoto coûte trop cher*, 23/08/2007

<sup>210</sup> Source Pembina Institute

<sup>211</sup> Cf. *Libération*, *Au Canada, le sale coût du pétrole des sables*, 29/06/2007, *Le Monde*, *Alberta : la ruée vers l'or sale*, 25/09/07, ainsi que le reportage *Pour quelques barils de plus* de Patrice Lorton et Elodie Metge, diffusé le 17 avril 2008 sur France 2 durant l'émission *Envoyé spécial*.

<sup>212</sup> Idem et AFP, *Canada : les sables bitumineux imposent un lourd tribut à l'environnement*, 21/06/2007

<sup>213</sup> *Le Monde*, *Alberta : la ruée vers l'or sale*, 25/09/07

<sup>214</sup> Rapport Oil Sands Fever/WWF/The Pembina Institute, *Undermining the Environment*, janvier 2008 (cf. <http://www.oilsandswatch.org/pub/1571>)

<sup>215</sup> Les Echos, *Statoil se lance à son tour des le pétrole non-conventionnel*, 30/04/07

<sup>216</sup> Par exemple le norvégien Statoil, qui a annoncé en avril 2004 l'achat d'une petite société canadienne propriétaire d'une concession de sables pour un

gouvernement de l'Alberta ce sont ainsi 100 milliards de dollars qui seront investis dans les sables bitumineux entre 1995 et 2010<sup>217</sup>, alors que les prévisions de production laissent à penser que des sommes encore bien plus importantes seront dépensées dans les années et décennies à venir.

Concrètement, Total est présent dans le secteur des sables bitumineux canadiens de l'Athabasca depuis 1999 via le projet Surmont, dont il est aujourd'hui partenaire à hauteur de 50 % avec l'opérateur ConocoPhillips, et dans le projet Joslyn à hauteur de 74 %, après l'acquisition de la majorité du capital la société canadienne Deer Creek depuis 2005. D'autres concessions adjacentes ont également été acquises entre 2005 et 2007, ce qui laisse présager une production encore supérieure à terme<sup>218</sup>.

Le projet Surmont a commercialement démarré en décembre 2007<sup>219</sup>, pour une production finale prévue de 100 000 barils par jour, par la technique d'injection de vapeur souterraine in situ afin d'y fluidifier directement le bitume (cf. ci-dessus)<sup>220</sup>. Si cela permet d'éviter le creusage d'une mine à ciel ouvert, les impacts environnementaux de cette technologie restent tout de même extrêmement négatifs<sup>221</sup>, et quoi qu'il en soit bien plus élevés que ceux de l'extraction de pétrole conventionnel. La fragmentation des écosystèmes de surface par les routes, tuyaux divers et les autres infrastructures industrielles nécessaires, à hauteur de 3,2 kilomètres par kilomètre carré de concession et un cumul de 441 600 km (soit 11 fois la circonférence de la Terre) à terme si toutes les concessions in situ venaient à être développées<sup>222</sup>, pose en effet de graves problèmes écologiques.

Les populations de caribous ont ainsi déjà décliné de 50 % dans certaines zones du nord-est de l'Alberta où sont exploités les sables bitumineux, et, selon de nombreuses études scientifiques<sup>223</sup>, viendraient même à disparaître totalement si tous les projets in situ planifiés étaient effectivement développés. Des recherches ont également montré que d'autres espèces de grands mammifères (lynx notamment) ou d'oiseaux étaient menacées par ce type de projets, dans une région boréale jusqu'ici préservée du développement industriel et très riche en biodiversité. Au final, selon le Pembina Institute, l'impact négatif de ces projets pourraient impacter négativement une surface jusqu'à 50 fois plus grande que celle concernée par les projets d'extraction des sables bitumineux à ciel ouvert<sup>224</sup>. Par ailleurs, comme pour les sites à ciel ouvert, la consommation d'eau reste très élevée (à hauteur de 2,5 mètres cubes pour 1 mètre cube de pétrole produit<sup>225</sup>), tandis que celle d'énergie est encore plus élevée du fait du besoin de chaleur injectée pour fluidifier le bitume (à hauteur de 5 mètres cube de gaz pour un mètre cube de pétrole produit<sup>226</sup>), avec les impacts climatiques globaux conséquents. Les mêmes problèmes de pollution atmosphérique et des milieux aquatiques que dans le cas des projets à ciel ouvert se posent aussi.

Le projet Joslyn, située environ 140 km plus au nord, a quant à lui démarré en novembre 2006 pour sa partie in situ. Il semble toutefois que sa majeure partie sera exploitée à partir de 2009 et 2014 dans des mines à ciel ouvert, aux impacts environnementaux catastrophiques décrits ci-dessus, pour une production finale prévue d'environ 230 000 barils par jour.

Au final, compte-tenu des participations de Total dans ces deux projets, le groupe prévoit une production de 230 000 bepj au cours de la prochaine décennie<sup>227</sup>. Les enjeux sont donc énormes pour le groupe, à savoir une croissance de sa production actuelle d'environ 10 %, équivalente à celle que lui permettrait le projet Kashagan. Parallèlement, le groupe étudie aussi actuellement l'augmentation de ses capacités locales de raffinage de l'ordre de 245 kbepj pour une entrée en service vers 2014, sur le site d'Edmonton<sup>228</sup>. Enfin, Total a également annoncé en avril 2008 ses vues amicales sur la société canadienne Synenco Energy pour un montant d'environ 300 millions d'euros, et qui lui permettrait d'acquérir le gisement de sables bitumineux Northern Lights, situé dans l'Athabasca, à hauteur de 60 %. Ce gisement est estimé à plus d'un milliard de barils de bitume de réserves<sup>229</sup>, pour une production prévue de 114 500 barils par jour<sup>230</sup>. D'une façon générale les sables bitumineux font donc très clairement partie des principaux gisements de croissance stratégique du groupe pour la décennie à venir, comme il est d'ailleurs stipulé noir sur blanc dans

---

montant de deux milliards de dollars.

<sup>217</sup> Le Monde, *Alberta : la ruée vers l'or sale*, 25/09/007

<sup>218</sup> Cf. Total, *Document de référence 2007*.

<sup>219</sup> Cf. communiqué de presse de Total, Canada : Démarrage de la production commerciale du projet de sables bitumeux de Surmont, 11/12/2007 ([http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration\\_production/main\\_projects/sincor\\_667.htm](http://www.total.com/fr/group/activities/upstream/exploration_production/main_projects/sincor_667.htm))

<sup>220</sup> Technologie dénommée Steam Assisted Gravity Drainage ou SAGD.

<sup>221</sup> Cf. Enviro2B, *Total : sous la plage, l'or noir*, 18/05/07

<sup>222</sup> Rapport Pembina Institute/Canadian Parks and Wilderness Society, *Death by a Thousand Cuts*, août 2006

<sup>223</sup> Ibid.

<sup>224</sup> Ibid.

<sup>225</sup> Ibid.

<sup>226</sup> Ibid.

<sup>227</sup> Ibid.

<sup>228</sup> Ibid. et Les Echos, *Pétrole extra-lourd : Total investit 6 milliards de dollars au Canada*, 09/05/07

<sup>229</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Accord en vue d'acquérir la société Synenco Energy Inc. - Total se renforce dans le développement des huiles lourdes au Canada*, 28/04/2008

<sup>230</sup> Les Echos, *Total : nouvel investissement majeur dans les huiles lourdes du Canada*, 29/04/2008

ses publications<sup>231</sup>. Alors que Total tente de préserver son image et de minimiser les impacts de ses projets canadiens en mettant en avant l'utilisation d'une technologie soit-disant moins négative sur le plan environnemental, force est donc de constater qu'il n'en est rien et que leur bilan environnemental pour les années à venir sera sans conteste catastrophique, aussi bien au niveau local que climatique et global. On est donc de nouveau en droit d'émettre de très sérieux doutes quant à la volonté réelle du groupe de diminuer ses impacts environnementaux globaux, qui vont aller très certainement aller s'aggravant dans la prochaine décennie au Canada.

Les investissements prévus par le groupe dans ces projets pour les années à venir sont pourtant considérables, évalués à six milliards de dollars pour la seule raffinerie d'Edmonton<sup>232</sup>, à quatre milliards de dollars pour le projet Joslyn, et à 3,3 milliards de dollars pour le projet Northern Lights<sup>233</sup>. En rajoutant les autres prévisions d'investissements déjà annoncés, la somme totale prévue pour les prochaines années dans les sables bitumineux se monte donc au grand minimum à environ 13 milliards de dollars, soit environ deux milliards de dollars par an, alors que le directeur de Total Canada a déclaré que le groupe comptait s'établir en Alberta « pour un bon moment »<sup>234</sup>. Des sommes aussi considérables auraient sans aucun doute été utilisées de façon beaucoup plus intelligente en les investissant de le développement des énergies renouvelables, véritable talon d'Achille du groupe, afin de diminuer l'impact environnemental, et notamment climatique, de ses activités. Le groupe en est d'ailleurs parfaitement conscient, puisque le directeur de sa filiale canadienne lui-même, M. Michel Borrell, déclarait en 2007 « *Si on regarde pour la (compagnie) pétrolière Total au Canada, c'est quasiment impossible (de réduire nos émissions absolues). En passant de 2000 barils par jour aujourd'hui à 250 000 dans dix ans, nos propres émissions vont augmenter* »<sup>235</sup>.

Le Pembina Institute a d'ailleurs évalué les performances environnementales de dix projets de sables bitumineux dans l'Alberta, dans un rapport publié en janvier 2008<sup>236</sup>. Si Total y arrive en seconde position concernant son futur projet Joslyn, c'est avec un mauvais score de 43 sur 100, calculé sur plusieurs critères relatifs à la politique gestion environnementale et aux impact terrestres, aquatiques, climatiques et atmosphériques des projets. Selon la méthodologie utilisée, ses performances sont particulièrement mauvaises en ce qui concerne le soutien à la création d'aires protégées, les engagements volontaires à limiter les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, la consommation d'eau douce, et la gestion de cette dernière lors d'épisodes de sécheresse de la rivière Athabasca.

De plus, Total fait partie des deux seuls compagnies qui ont refusé de répondre aux questions de l'ONG, faisant montre d'un grave manque de transparence quant à la conduite de ses opérations. Selon le Pembina Institute, le groupe n'a fait preuve d'aucune volonté d'engager un dialogue constructif avec l'ONG, déclarant être « trop occupés ». L'étude n'a donc pu être réalisée qu'à partir des documents disponibles, mais sans dialogue comme avec la grande majorité des autres opérateurs<sup>237</sup>.

Les opérations canadiennes de Total sont donc très loin des engagements affichés, et qui sonnent cruellement creux : « *Total E&P Canada Ltd. est conscient que nos activités ont un impact sur les communautés et l'environnement dans lequel nous opérons. Notre engagement est de travailler pour équilibrer nos dimensions économiques, environnementales et sociales afin de soutenir le développement durable de notre entreprise, des communautés locales et de l'environnement où nous travaillons* »<sup>238</sup>, ou encore « *nous adopterons les meilleures technologies disponibles à un coût raisonnable pour minimiser nos impacts environnementaux ; nous adopterons tous les moyens raisonnables pour minimiser notre consommation d'eau (...) ; nous nous battons pour le maintien de la biodiversité et supportons une recherche active pour la restauration des écosystèmes locaux* », tandis que Total communique beaucoup sur ses engagements à limiter les impacts de ses activités sur le changement climatique. Si le groupe persiste dans ses projets au Canada, tout concourt au contraire à ce que les impacts de ses activités dans les sables bitumineux explosent dès les prochaines années.

### 1.3.3 Recommandations

<sup>231</sup> Cf. par exemple Total, *Résultats 2007 et perspectives*, février 2008.

<sup>232</sup> Les Echos, *Pétrole extra-lourd : Total investit 6 milliards de dollars au Canada*, 09/05/07

<sup>233</sup> Ibid.

<sup>234</sup> LaPresseAffaires.Com, *Total investit des milliards en Alberta*, 07/05/2007

<sup>235</sup> AFP, *Canada : les sables bitumineux imposent un lourd tribut à l'environnement*, 21/06/2007

<sup>236</sup> Rapport Oil Sands Fever/WWF/The Pembina Institute, *Undermining the Environment*, janvier 2008 (cf. <http://www.oilsandswatch.org/pub/1571>)

<sup>237</sup> Communication personnelle avec Simon Dyer du Pembina Institute, co-rédacteur de l'étude.

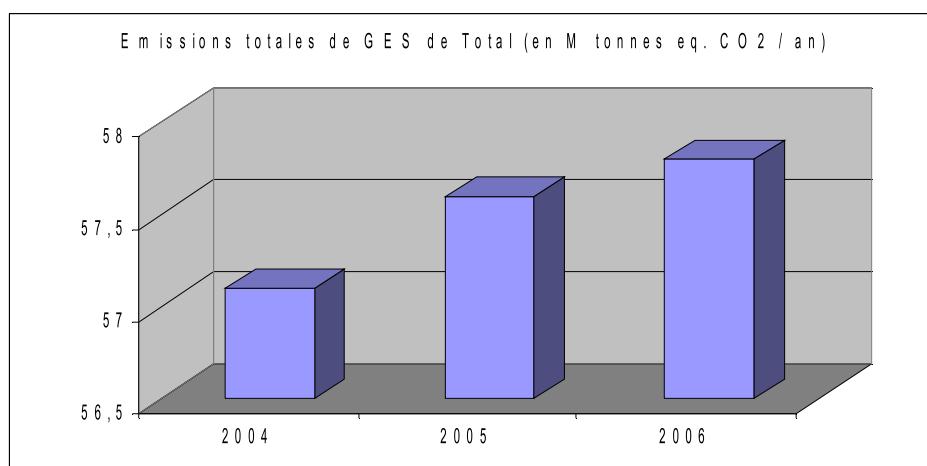
<sup>238</sup> Cf. <http://www.total-ep-canada.com/csr/index.html>

Compte tenu des impacts écologiques et climatiques colossaux des sables bitumineux, les Amis de la Terre demandent à Total de ne pas y investir.

## 1.4 Les émissions de Total à la hausse

### 1.4.1 L'impact climatique du groupe s'aggrave

Selon les données de Total<sup>239</sup>, les émissions du groupe sont en hausse constante, comme le montre le graphique suivant :



NB : GES pour gaz à effet de serre (six gaz)

Une telle évolution (de 57,1 à 57,8 Mtonnes eq. CO2) correspond à un taux de croissance des émissions d'environ 0,6 % en moyenne sur la période 2004-2006). A l'heure de l'urgence climatique, le groupe n'a toutefois pas jugé utile de communiquer sur cette « performance », se contente d'ailleurs souvent de mettre en avant une diminution relative des émissions par unité produite depuis 1990, mais sans communiquer sur l'augmentation de la production absolue qui annule ces efforts<sup>240</sup>. Alors que l'Union européenne entend réduire ses émissions de GES de 20 % minimum d'ici à 2020, que la France s'est engagée par voie législative à diviser ses émissions par quatre d'ici 2050, et que le GIEC juge indispensable la division par deux des émissions mondiales d'ici la même année, il semble inévitable que la contribution de Total sera très négative si le groupe ne réoriente pas rapidement sa politique d'investissements massifs.

### 1.4.2 L'équivalent de 10 % des émissions françaises

<sup>239</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux\\_9053.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/performances/principaux-indicateurs/indicateurs-environnementaux_9053.htm)

<sup>240</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/environnement-1/changement-climat\\_8862.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/environnement-1/changement-climat_8862.htm)

### Emissions de Total / émissions de la France (en %)

| 2004   | 2005   | 2006   |
|--------|--------|--------|
| 10,3 % | 10,4 % | 10,7 % |

Sources : Total et MIES/Citepa

A titre indicatif, ce graphique permet de comparer les émissions mondiales du groupe Total au regard des émissions totales de la France, 6<sup>ème</sup> puissance mondiale peuplée de 62 millions d'habitants. Il met en évidence l'importance colossale des émissions du groupe pétrolier. C'est la deuxième entreprise française la plus émettrice après Lafarge. En outre, le double effet de l'augmentation continue des GES de Total cumulé à la baisse des émissions françaises donne un poids de plus en plus lourd aux émissions du groupe pétrolier, élève peu vertueux de la lutte contre le changement climatique.

Les nouveaux investissements colossaux prévus à ce jour par Total dans les énergies fossiles ne peuvent qu'aggraver son impact climatique, notamment les sables bitumineux et le projet Kashagan (cf. chapitre 2).

### 1.4.3 Recommandations

Le GIEC estime nécessaire, pour éviter un réchauffement dangereux supérieur à 2°C, de diviser par quatre les émissions des pays riches et par deux les émissions mondiales d'ici à 2050. Total, groupe d'un pays riche agissant à l'échelle internationale, doit en conséquence intégrer dans sa stratégie ces deux objectifs à long terme.

Les Amis de la Terre demandent donc au groupe Total de stabiliser très rapidement puis réduire ses émissions mondiales absolues de GES d'au moins 1 % par an, avec un objectif de diminution absolue de 50 % d'ici à 2050.

## 1.5 L'implication de Total dans le charbon, une contribution négative importante au réchauffement climatique

Actif dans le gaz et le pétrole, Total l'est logiquement aussi dans le charbon, énergie fossile par excellence, tant historiquement parlant qu'en termes de consommation énergétique, notamment électrique<sup>241</sup>. Si sa part a beaucoup diminué au cours du 20<sup>ème</sup> siècle avec l'essor des transports et donc de l'utilisation massive du pétrole, il est pourtant malheureusement possible qu'il devienne de nouveau une source d'énergie stratégique dans les prochaines décennies, en raison des importantes réserves encore non-exploitées<sup>242</sup>. Du fait de sa forte teneur en carbone, c'est malheureusement également la source énergétique la plus polluante en termes d'émissions de gaz à effet de serre<sup>243</sup>.

Total est impliqué dans la production et le transport du charbon via trois mines sud-africaines<sup>244</sup>, que le groupe possède et opère à hauteur de 100 %. La production est exportée via le plus grand port charbonnier au monde, celui de Richard's Bay, dont Total est également actionnaire à hauteur de 5,7 %. D'autres projets sont actuellement en cours dans ce pays via sa filiale Total Coast South Africa, dont la mine de Forzando Sud, prévue pour une capacité de 1,2 million de tonnes à l'horizon 2008, est entrée en production en 2007. En plus de la production, Total est également présent dans le négoce mondial de charbon, via ses filiales Total Energy Ressources pour l'Asie (basée à Hong-Kong), Total Coal International pour la zone Atlantique, et CDF Energie pour la France (toutes deux basées à Paris). Cette dernière filiale fournit notamment le secteur industriel (papeteries, cimenteries, industries agro-alimentaires, etc)<sup>245</sup>.

Au global, Total a commercialisé 10 millions de tonnes de charbon en 2007, dont 4,7 millions de tonnes d'origine sud-africaine produites par le groupe (utilisé à 50 % pour la production électrique en Europe)<sup>246</sup>,

<sup>241</sup> Le charbon a représenté environ 25 % de la consommation d'énergie primaire en 2005, contre 35 % pour le pétrole et 30 % pour le gaz ; il a cependant représenté la même année plus de 40 % de la production électrique (du fait notamment de la croissance asiatique), contre 19 % pour le gaz et 6 % pour le pétrole, la prédominance globale de cette dernière source énergétique n'étant due qu'à son usage massif dans les transports (source Agence internationale de l'énergie, *Key World Energy Statistics 2007*).

<sup>242</sup> Les réserves de charbon sont prévues pour durer encore environ 150 ans, contre 40 ans pour le pétrole et 65 ans pour le gaz.

<sup>243</sup> Le charbon a représenté plus de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> en 2005, contre 39 % pour le pétrole et 19 % pour le gaz (source AIE) ; qui plus est, sa combustion entraîne l'émission d'autres gaz très polluants, notamment des composés soufrés.

<sup>244</sup> L'Afrique du Sud fait partie des premiers pays producteurs et exportateurs mondiaux de charbon.

<sup>245</sup> Source Total.

<sup>246</sup> Source rapport Total 2007.



contre 9,2 millions de tonnes en 2006, soit une augmentation de plus de 8 %. On notera d'ailleurs que, curieusement, la production en 2006 par le groupe de 4,4 millions de tonnes n'était estimée qu'à 3 millions de tonnes par an, soit plus de 30 % de moins, dans le *rapport sociétal et environnemental 2006*<sup>247</sup>. En termes énergétiques, cette production propre a correspondu à environ 2,65 Mtep<sup>248</sup> sur l'année 2007, soit environ 30 TWh ou plus de 2 % de l'équivalent énergétique de la production totale du groupe. En tenant compte de la production commercialisée en 2007, le charbon équivaut à environ 4,5 % de la production énergétique du groupe, c'est-à-dire un chiffre tout à fait significatif.

En termes de gaz à effet de serre, la combustion de cette quantité de charbon entraînera l'émission d'environ 10,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub><sup>249</sup>, ou encore plus de 23 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en tenant compte de la totalité du charbon commercialisé ; soit l'équivalent de la combustion d'environ 55 millions de barils de pétrole, ou environ 36 jours de la production pétrolière de Total<sup>250</sup>. L'implication de l'entreprise dans le charbon, qui plus est croissante, est donc parfaitement contradictoire avec ses engagements affichés de réduire l'impact climatique de ses activités afin de lutter contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, Total déclare également examiner « *plusieurs projets de développement minier* »<sup>251</sup>, ce qui ne laisse absolument pas présager d'un prochain abandon par le groupe de cette source d'énergie extrêmement polluante. Le groupe fait d'ailleurs figurer dans ses objectifs le développement du charbon « propre » via le piégage et le stockage du CO<sub>2</sub><sup>252</sup>, une terminologie et une technologie toutes les deux extrêmement contestables (cf. ci-dessous).

## 1.6 Le gaz naturel liquéfié (GNL), une fausse "solution" environnementale

Total, qui extrait d'importantes et croissantes quantités de gaz en plus du pétrole, est également très présent sur le secteur de sa liquéfaction et de son transport sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

L'intérêt de ce processus est facilement compréhensible : sous forme liquide, le méthane (CH<sub>4</sub> au fort potentiel énergétique, dont la part représente de 70 % à 95 % du volume du gaz naturel) est extrêmement moins volumineux qu'à l'état gazeux du fait d'une réduction de son volume par un facteur 600, non-corrosif, et donc plus beaucoup facilement stockable. Cela facilite d'autant son transport sur longue voire très longue distance par voie maritime vers les principaux consommateurs (Europe, Etats-Unis et Canada, Japon...) d'un marché en très forte croissance, tout en s'affranchissant au passage des contraintes géographiques et politiques inhérentes aux gazoducs. Mais ce processus est hautement énergivore, puisqu'il nécessite d'abaisser la température du gaz jusqu'à environ -160 °C par des pompes à chaleur dans des terminaux de liquéfaction, avant qu'il ne soit regazéifié une fois arrivé à destination, et sans compter la dépense énergétique liée au transport maritime trans-océanique. Il nécessite également de séparer au préalable certains composants du gaz, notamment le dioxyde de carbone susceptible de se solidifier à basse température, afin de ne conserver que le méthane pur<sup>253</sup>.

Au final, les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes associées à la production de GNL sont jusqu'à 40%<sup>254</sup> plus élevées que celles du méthane utilisé directement sous forme gazeuse et transporté par gazoduc, annulant d'autant la faible teneur en carbone du gaz naturel et son impact climatique moins important que pour d'autres sources fossiles comme le charbon ou le pétrole. Du fait de la très forte pressurisation du GNL, de plus, son transport et sa manipulation ne sont pas sans poser d'énormes risques potentiels, les méthaniers pouvant notamment être considérés comme de véritables « bombes flottantes »<sup>255</sup>. L'ONG californienne Pacific Environment, en lutte contre l'implantation de plusieurs terminaux gaziers sur la côte ouest des Etats-Unis, estime même que le bilan énergétique final du GNL peut être « *aussi mauvais que celui du charbon* », avec, notamment et entre autres, jusqu'à 10 % du méthane transporté utilisé pour la compression initiale, et jusqu'à 25 % utilisé pour la traversée du Pacifique depuis la Russie. Le bilan

<sup>247</sup> Cf. *Notre énergie en partage 2006*, Total, p. 78.

<sup>248</sup> Sur la base de 1 tonne de charbon sud-africain = 0,564 tep (source AIE)

<sup>249</sup> Explication du calcul : la combustion d'1 tep de charbon de qualité moyenne entraîne en moyenne l'émission de 1123 kilogrammes de carbone (source <http://www.manicore.com/documentation/serre/sequestration.html>), soit environ 4,1 tonnes de CO<sub>2</sub> ; par ailleurs 1 tonne de charbon sud-africain = 0,564 tep (source AIE) ; la combustion d'une tonne de charbon sud-africain entraîne donc l'émission de 4,1/(1/0,564) = environ 2,3 tonnes de CO<sub>2</sub>.

<sup>250</sup> Explication du calcul : la combustion d'1 tonne de pétrole entraîne la combustion d'environ 830 grammes de carbone, soit environ 3 kilos de CO<sub>2</sub> ; 23 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> correspondent donc à la combustion d'environ 7,6 millions de tonnes de pétrole, soit environ 55 millions de barils, à comparer à la production pétrolière (ie. hors gaz) de Total en 2007 d'environ 1,5 Mbpj.

<sup>251</sup> Source Total.

<sup>252</sup> Cf. Total, *Rapport sociétal et environnemental 2006*, p. 78.

<sup>253</sup> Les autres composants gazeux plus lourds que le méthane (CH<sub>4</sub>), comme le propane (C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>), et le butane (C<sub>4</sub>H<sub>10</sub>), une fois récupérés, peuvent ensuite être commercialisés sous le nom de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) ; Total a ainsi commercialisé 5,8 millions de tonnes de GPL en 2006 (Source Total).

<sup>254</sup> Source Pacific Environment (<http://www.pacificenvironment.org/>)

<sup>255</sup> Au Québec, plusieurs très gros projets de ports méthaniers rencontrent ainsi de vives oppositions par les populations locales et les ONG environnementalistes (cf. *Controverse au Québec sur de futurs ports méthaniers*, Le Monde, 01/10/2007).

climatique est de plus plombé par le très fort pouvoir réchauffant du méthane (environ 23 fois celui du CO<sub>2</sub>), qui rend toute fuite au cours de la chaîne de production et de transport extrêmement négative sur le plan environnemental.

Concrètement, Total a beaucoup d'actifs (en intégralité ou en participation) dans plusieurs infrastructures ou projets de liquéfaction ou de gazéification en Europe (France, Royaume-Uni, Norvège), au Mexique, aux Etats-Unis, en Inde, au Moyen-Orient (Qatar, Yémen, Iran), et en Afrique (Nigeria, Angola), dont 6 d'entre elles représentent 40 % des capacités mondiales de production<sup>256</sup>. Total est par exemple partenaire à hauteur de plus 16 % depuis 2006 dans le projet qatari Qatargas II, le plus grand projet de liquéfaction à l'heure actuelle, pour une production qui sera exportée vers l'Europe et les Etats-Unis prévue de 7,8 millions de tonnes par an de GNL à l'horizon 2009, soit l'équivalent d'environ 70 Mbep, dont plus de 11 Mbep pour Total<sup>257</sup>. Si certains n'en sont encore qu'aux stades de développement (Pars LNG en Iran par exemple ou Shtokman en Russie), il est toutefois certain que l'implication du groupe ne fera que croître dans les décennies à venir, avec l'épuisement des réserves du pétrole brut et le développement des importants marchés gaziers nord-africains, russes ou moyen-orientaux<sup>258</sup>.

Au final, de même qu'en ce qui concerne le charbon, on s'étonnera donc très fortement que Total déclare se préoccuper du réchauffement climatique tout en développant massivement ses activités dans le GNL, une ressource fossile au même titre que le pétrole, et dont les impacts environnementaux et climatiques s'avèrent finalement quasiment aussi catastrophiques.

## 1.7 Les projets et investissements à long-terme de Total : priorité aux énergies fossiles

### 1.7.1 Des grands projets fossiles polluants sur tous les continents

Parallèlement, et alors que les réserves mondiales d'hydrocarbures, déjà sollicitées à un rythme de plus en plus effréné depuis plusieurs décennies, vont s'amenuisant rapidement, Total investit également dans l'exploration et le développement de futurs projets répartis un peu partout sur la surface du globe. On peut toutefois distinguer au moins trois grands types et zones géographiques d'investissements structurants pour le groupe et les prochaines décennies<sup>259</sup> :

- Le Golfe de Guinée, qui concentre déjà une très grosse part de la production du groupe. Il s'agit là principalement de projets pétroliers et gaziers offshore, au large du Gabon, du Congo, et surtout du Nigeria et de l'Angola, où le groupe possède déjà des participations dans des gisements de très grandes tailles<sup>260</sup>. C'est une zone stratégique majeure pour l'avenir de Total, du fait des fortes probabilités de présence de stocks importants d'hydrocarbures ; le groupe y dispose d'ailleurs de 30 % de ses réserves et y est leader devant ses concurrents anglo-saxons ; par ailleurs, 40 % des gigantesques investissements réalisés par le groupe en 2007 l'ont également été dans cette zone. Particularité notable : comme on l'a dit, il s'agit principalement dans cette région de projets non seulement offshore, mais également souvent de grandes ou très grandes profondeurs (plusieurs milliers de mètres). Ce sont donc des projets très coûteux en moyens financiers, humains et technologiques, notamment du fait de la très forte inflation des coût parapétroliers durant ces dernières années<sup>261</sup>, et potentiellement très risqués en termes environnementaux, mais qui constituent également une « vitrine » pour Total vis-à-vis de ses principaux concurrents moins présents dans la région.

Autre particularité : comme il a déjà été dit également, les pays avoisinants figurent malheureusement souvent parmi les plus pauvres, corrompus et instables au monde, mais également parmi les plus riches en biodiversité. On pourra citer le triste exemple du Nigeria qui sera détaillé plus loin, pays africain le plus peuplé, premier producteur pétrolier du continent noir et l'un des premiers au niveau mondial, mais également l'un des plus pauvres et des plus ravagés sur le plan écologique ; le delta du Niger est ainsi

<sup>256</sup> Source Total.

<sup>257</sup> Une tonne de GNL est équivalente à 8,9 bep.

<sup>258</sup> Total escompte une augmentation de 13 % par an de ses capacités de production de GNL, sur la période 2006-2010, soit beaucoup plus encore que la croissance mondiale pourtant déjà estimée à 9 % par an sur la même période (source Total). Un terminal de liquéfaction GNL est par exemple prévu dans le cadre du développement du projet russe Chtokman à partir de 2013.. Les perspectives économiques et géopolitiques de ce marché sont même telles que début 2007, les principaux exportateurs de gaz ont ouvertement débattu de la constitution d'un cartel du gaz, sur le modèle de l'OPEP pour le pétrole (cf. *Les exportateurs de gaz cherchent à s'entendre*, Le Figaro, 09/04/2007). En mars 2008, Exxon a estimé que le marché du GNL allait connaître une hausse de 400 % dans les prochaines décennies, passant de 100 à 500 millions de tonnes entre 2000 et 2030.

<sup>259</sup> Sources rapport du groupe *Total en 2006, l'essentiel*, carte p. 3, *Part de Total dans ses projets structurants pour les vingt prochaines années*, Le Monde, 14/02/2007, et *Résultats 2007 et perspectives* (conférence de presse de Total du 13/02/2008)

<sup>260</sup> Dont Dalia, Rosa/Girassol et Dolphin, dont la production attendue pour 2008 est d'environ 200 kbepj pour Total, soit presque 10 % de la production mondiale actuelle du groupe.

<sup>261</sup> Cf. *Les majors dénoncent la flambée des coût parapétroliers*, Le Monde, 18/10/2007

l'une des zones les plus polluées au monde du fait de l'exploitation pétrolière intensive (et notamment du torchage) qui y a lieu, mais également l'une des plus instables et violentes sur le plan politique. Le fait que Total s'engage aussi massivement dans cette zone fait donc, une nouvelle fois, peser sur ces épaules une énorme responsabilité en termes de développement durable, que cela soit sur le plan politique, social, économique ou environnemental.

- Le Proche et le Moyen-Orient, et notamment le Golfe Persique, (Arabie saoudite, Emirats Arabes Unis, Yemen, Oman, Iran, Koweït, Qatar) figurent également parmi les principales zones d'exploration de Total. Il s'agit là (dans une certaine mesure) d'un revirement stratégique, la présence du groupe dans la région n'ayant jusque-là pas été aussi forte que celle de ses concurrents anglo-saxons ; mais également d'une sorte de retour aux « sources », l'ex-Compagnie Française des Pétroles ayant en effet débuté ses activités en Irak au début du siècle dernier. Qui plus est, si l'Afrique s'impose de plus en plus depuis comme un nouvel eldorado pétrolier, le Moyen-Orient reste encore la « Mecque » des compagnies pétrolières, du fait à la fois de la qualité de ses hydrocarbures et de ses gigantesques réserves<sup>262</sup>. Contrairement au continent africain, où Total dispose d'une avance sérieuse sur les autres majors, Total sera donc soumis à plus rude concurrence dans ce secteur. Concrètement parlant, il s'agit principalement pour Total dans cette région de projets gaziers (en vue d'une liquéfaction ultérieure sous forme de GNL), dont certains de grande voire très grande taille ; c'est notamment le cas des projets Yemen LNG, Pars LNG<sup>263</sup> en Iran (plus connu puisque les dirigeants du groupe Total font actuellement l'objet d'une mise en examen pour corruption dans le cadre de soupçons de malversation financières autour de ce contrat), ainsi que Qatargas II et Dolphin au Qatar et aux Emirats Arabes Unis. Enfin, à moyen-terme, les gigantesques réserves irakiennes semblent également intéresser de très près Total comme ses concurrents.
- Les huiles extra-lourdes, dites « non-conventionnelles » (ou encore sables bitumineux ou schisteux), terme litotique pour masquer les impacts catastrophiques de leur extraction sur le plan environnemental, comme les sables bitumeux du Venezuela (projet Sincor du delta de l'Orénoque) ou du Canada (projets Suroît et Joslyn déjà en cours, sans compter d'autres investissements très lourds déjà prévus). Total détient également une participation dans un autre projet similaire en Italie. L'entreprise, qui revendique pourtant haut et fort son souci de la protection de l'environnement, suit en ce domaine la tendance générale de toutes les grandes compagnies pétrolières : exploiter des hydrocarbures de plus en plus sales, pour un coût écologique et financier de plus en plus élevé, pour tenter de remédier à la fin prévisibles des réserves géologiques au cours du 20ème siècle<sup>264</sup>. A l'automne 2007, Total a d'ailleurs annoncé son intention d'investir 1 milliard d'euros par an dans l'exploitation de ce type de gisements dans les prochaines années<sup>265</sup> ; on notera d'ailleurs que cette annonce n'a curieusement fait l'objet d'aucun communiqué de presse officiel par le groupe, malgré sa très haute importance stratégique, financière et environnementale.
- Dans une moindre mesure, Total a également des projets dans d'autres zones historiques en déclin (Mer du Nord) ou à l'inverse en plein essor ; parmi ces dernières citons notamment des projets gaziers en Australie<sup>266</sup> et en Indonésie, et surtout la Mer Caspienne, parfois décrite (un peu abusivement) comme le « futur Moyen-Orient » du pétrole à échéance de quelques décennies, et dont l'importance géostratégique future est en tout cas évidente. Dans ce dernier cas, le méga-projet pétrolier offshore de Kashagan, situé au Kazakhstan, sera, s'il finit par aboutir, d'une importance capitale pour Total à l'horizon 2020, avec une augmentation prévue de 10% de la production du groupe ; ce projet étant toutefois aussi polémique sur le plan politique et financier qu'environnementalement risqué, il en sera question plus en détail plus loin. Enfin, la Russie est également un enjeu énorme pour Total dans les prochaines décennies, comme d'ailleurs pour toutes les majors, du fait de ses énormes réserves en pétrole et surtout en gaz, et de sa proximité avec l'Europe<sup>267</sup>. Si la nature très autoritaire de son régime politique, autant que son poids sur la scène diplomatique et économique internationale (en tant

<sup>262</sup> Le Moyen-Orient concentrait fin 2004 environ 40% des réserves de gaz, et plus de 61% des réserves de pétrole (source *Géopolitiques du pétrole*, P. Séville-Lopez, Ed. Armand Colin).

<sup>263</sup> Situé au centre du Golfe Persique et au large des côtes iraniennes, non loin de la frontière maritime avec le Qatar.

<sup>264</sup> Si le débat fait rage depuis longtemps au sein de la communauté des géologues et des économistes, il est cependant très réaliste d'affirmer, malgré les déclarations rassurantes des énergéticiens privés et le peu d'attention que les leaders politiques semblent accorder au problème, que les réserves d'hydrocarbures seront quasiment épuisées aux alentours de 2050. Notons cependant que selon de nombreux spécialistes, comme ceux de l'ASPO (Association for the Study of Peak Oil and gas) qui font souvent référence en la matière, de très grosses difficultés géologiques débiteront dès 2015, avec les conséquences que l'on peut imaginer en termes économiques et sociaux aussi bien au niveau mondial que local. Par ailleurs, en octobre 2007, une étude publiée par Energy Watch Group annonçait que le pic pétrolier avait déjà eu lieu en 2006 et que la production pétrolière allait désormais décliner de 3 % par an ; de même, en juillet 2007, le directeur de la très conservatrice Agence internationale de l'énergie (AIE) arrivait à peu près aux mêmes conclusions, talant sur de sérieuses menaces de pénurie à partir de 2012, et insistant sur la nécessité d'effectuer un transfert indispensable, massif et urgent vers les énergies renouvelables (cf. *L'AIE prédit un marché pétrolier au bord de la pénurie en 2012*, Les Echos, 10/07/2007) ; bien qu'un peu plus optimiste car tablant sur une croissance mondiale plus faible, l'autre grand énergéticien hexagonal EDF valide également ces conclusions (cf. *La production d'énergie pourrait décliner avant 2040, selon les chercheurs d'EDF*, Le Monde, 22/10/2007).

<sup>265</sup> Cf. *Total va investir 1 milliard de dollars par an dans les sables bitumineux au Canada*, AFP, 11/10/2007

<sup>266</sup> Cf. *Total veut acquérir des parts dans un gisement off-shore en Australie*, La Tribune, 26/10/2007

<sup>267</sup> Plus de 10% pour le pétrole et 32% pour le gaz à fin 2004 (source *Géopolitiques du pétrole*, P. Séville-Lopez, Ed. Armand Colin).

notamment que principal fournisseur de gaz à l'Union européenne), en fait un interlocuteur difficile, Total y a toutefois gagné une grosse bataille en juillet 2007, en étant désignée par Moscou comme opérateur privé étranger doté de 25% des parts pour le méga-projet gazier arctique Chtokman (d'abord seul aux côtés du russe Gazprom, puis en partenariat également avec le norvégien StatoilHydro)<sup>268</sup>.

Cette répartition géographique se retrouve logiquement sur le plan financier, avec 4,9 milliards d'euros d'investissements bruts en Europe en 2006 sur un total de 11,852 milliards, soit environ 41 %, et 3,4 milliards pour l'Afrique, soit environ 28 % ; les autres zones d'activité du groupe arrivant assez loin derrière avec environ 9 % pour le Proche et Moyen-Orient et l'Asie, environ 8 % pour l'Amérique du Nord, et environ 3 % pour l'Amérique latine.

### 1.7.2 Captage et stockage du carbone : une solution très aléatoire

Parallèlement à ses prévisions d'investissements massifs dans les projets d'extraction de pétrole ou de gaz sur tous les continents, Total prétend lutter contre le réchauffement climatique en investissant pour le développement et la mise en oeuvre de la capture et du stockage du carbone (CSC). Cette technologie consiste, sur le principe, à extraire le carbone contenu dans les fumées de combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), afin de pouvoir l'injecter, via des navires ou des canalisations, et le stocker pour une très longue durée dans des réservoirs souterrains ; le but étant d'éviter l'émission dans l'atmosphère de dioxyde de carbone contributeur au réchauffement climatique. Trois technologies de captage sont actuellement possibles et en cours de développement : la précombustion, la postcombustion, et l'oxycombustion<sup>269</sup>.

Concrètement, Total est impliqué dans un très grand projet de CSC à Lacq (Pyrénées-Atlantiques), lieu d'un gisement de gaz naturel important. Il consiste à capter par oxycombustion le dioxyde de carbone émis par une des cinq chaudières de la centrale thermique qui s'y trouve, avant de le réinjecter à très grande profondeur (4500 mètres) dans un ancien réservoir aujourd'hui épuisé. Prévu pour démarrer fin 2008, le pilote de ce projet est prévu pour permettre, à terme, la capture et le stockage de 150 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en deux années de fonctionnement ; le but final étant, selon Total, de *"développer une méthodologie et des outils de surveillance, afin de démontrer à plus large échelle, la fiabilité et la pérennité du stockage à long terme du CO<sub>2</sub>"*<sup>270</sup>. Le coût total estimé par le groupe est de 60 millions d'euros en partenariat avec Air Liquide, sans que le montant des participations respectives ne soient divulguées<sup>271</sup>. Total a également annoncé en novembre 2007 la signature d'un accord avec le gouvernement indonésien, afin que ce dernier puisse *"développer ses connaissances techniques et économiques dans le domaine de la séquestration du CO<sub>2</sub>", et "mettre en place un cadre réglementaire applicable aux projets de ce type qui pourraient être proposés en Indonésie"*<sup>272</sup>, à partir des résultats du projet pilote de Lacq.

Cependant, outre qu'une nouvelle fois les investissements de Total dans ce domaine semblent dérisoires en comparaison de ses investissements dans des projets fossiles, la technologie du CSC, très souvent mise en avant par les industriels comme une "solution miracle" au problème du réchauffement climatique, est très loin de faire consensus au sein de la société civile et de la communauté scientifique. Ainsi selon un rapport publié en mai 2008 par Greenpeace<sup>273</sup>, le CSC est un *"faux espoir"*, qui ne *"sauvera pas le climat"*. Pour l'association environnementaliste en effet, la technologie présente de nombreux inconvénients : elle ne sera pas disponible à échelle industrielle avant 2030 au mieux, alors que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) préconise une diminution absolue des émissions de gaz à effet de serre à échelle mondiale dès 2015 ; elle est inefficace sur le plan énergétique, puisqu'elle nécessite l'utilisation de 10 % à 20 % d'énergies fossiles en plus, annulant d'autant les avancées en termes d'efficacité énergétique des centrales thermiques ; elle est très onéreuse, avec une augmentation prévisible du coût d'exploitation des centrales de 21 % à 91 %, répercutée sur le prix de l'électricité payé par les consommateurs ; enfin elle est très risquée, aucune étude sérieuse ne permettant aujourd'hui de garantir la pérennité du stockage souterrain, avec les risques environnementaux et climatiques qu'induit une telle incertitude. L'ONG conclut que lutter contre le réchauffement climatique, les fonds publics et privés seraient

<sup>268</sup> Le Champ de Chokman, situé en Mer de Barents, est considéré comme l'un des plus gros gisements gaziers au monde avec des réserves estimées à 3700 Gm<sup>3</sup> ; cf. *Total choisi pour un gisement de gaz géant en Russie*, la Tribune, 13 juillet 2007. Le 25 octobre 2007, les autorités russes ont par ailleurs annoncé l'offre d'une part quasi-équivalente de 24 % dans le projet à la compagnie norvégienne Statoil-Hydro, la part de Gazprom passant donc de 75 % à 51 %.

<sup>269</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/mieux-comprendre-captage/CO2-techniques-captage\\_11336.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/mieux-comprendre-captage/CO2-techniques-captage_11336.htm)

<sup>270</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/COE-engagement-Total/CO2-pilote-Lacq\\_11347.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/COE-engagement-Total/CO2-pilote-Lacq_11347.htm)

<sup>271</sup> Communiqué de presse de Total, *Total lance, en France, le premier projet intégré de captage et stockage géologique de CO<sub>2</sub> dans un ancien gisement de gaz naturel*, 08/02/2007

<sup>272</sup> Communiqué de presse, *Total signe un protocole d'accord avec l'Indonésie pour le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>*, 17/12/2007.

<sup>273</sup> Greenpeace, rapport *Faux espoir : pourquoi le captage et le stockage du carbone ne sauveront pas le climat*, mai 2008 (cf. <http://www.greenpeace.org/france/news/captage-et-sequestration-du-ca>)

utilisés de façon beaucoup plus efficace en étant investis dans des mesures d'économies d'énergies, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement massif des énergies renouvelables. Cet avis est partagé par le Réseau Action Climat-France (réseau d'ONG environnementalistes dont, entre autres, les Amis de la Terre, Greenpeace, le WWF, le Comité de liaison des énergies renouvelables, France Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux, etc) partage ce constat : le CSC peut constituer une alternative mais en aucun cas une solution fiable, ajoutant que *"le CSC peut avoir un rôle à jouer dans la réduction des émissions de CO2 des centrales fossiles existantes et nouvelles, à la condition que les risques et incertitudes liés à la technologie CSC soient maîtrisés"*, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas. En conclusion, la mise en avant par Total de ses investissements dans le CSC comme solution fiable et efficace pour lutter contre le réchauffement climatique semble, de nouveau, très idéalisée. On notera d'ailleurs que le groupe, dans les *"principaux enjeux à résoudre"* concernant cette technologie, cite la *"réduction des coûts"*, l'*"établissement d'un cadre juridique et réglementaire"* et l'*"adhésion du public"*<sup>274</sup>, mais "omet" étrangement de citer les défis et les risques scientifiques associés, aujourd'hui très loin d'être maîtrisés<sup>275</sup>.

### 1.7.3 Les énergies fossiles, une priorité aussi clairement affichée que "suicidaire"

En conclusion, la politique d'investissements de production de Total pour les années à venir est définitivement orientée vers les énergies fossiles. Cette politique est d'ailleurs très clairement affirmée et assumée dans les perspectives du groupe, qui mentionne par exemple un *"important effort d'investissements en 2008 pour alimenter la croissance"*<sup>276</sup>, avec un budget global d'investissements prévus de 19 milliards de dollars contre 16 milliards en 2007 (soit une augmentation de 18 % sur une année), dont environ 75 % dans l'amont, ainsi qu'un *"objectif de mise en développement de près de 5 milliards de barils de ressources d'ici fin 2010"*<sup>277</sup>.

Sur le plus moyen terme, l'objectif pour le groupe est d'ailleurs d'augmenter sa production d'hydrocarbures de 4 % par année en moyenne sur la période 2006-2010, dont 13 % en moyenne pour le gaz naturel liquéfié (GNL)<sup>278</sup> ; soit une croissance globale de la production de près de 17 % sur la même période, que l'on peut considérer comme très forte.

Dans un contexte global et avéré de déclin des réserves d'hydrocarbures, et de lutte croissante et généralisée contre le réchauffement climatique, une telle politique apparaît comme "suicidaire", aussi bien en termes financiers pour le groupe à moyen terme, que pour l'avenir du climat, de la population humaine et des systèmes biologiques et économiques de la planète à terme.

<sup>274</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/mieux-comprendre-captage/CO2-enjeux\\_11354.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/captage/mieux-comprendre-captage/CO2-enjeux_11354.htm)

<sup>275</sup> Cf. Libération, Les experts de l'ONU recommandent l'enfouissement du gaz carbonique. 20/09/2005 et [http://www.rac-f.org/article.php3?id\\_article=760](http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=760)

<sup>276</sup> Total, *Résultats 2007 et perspectives*, février 2008

<sup>277</sup> Ibid.

<sup>278</sup> Ibid.



## 2. Environnement : pollutions et destructions en hausse

### 2.1. La marée noire de l'Erika, ou comment Total nie ses responsabilités

#### 2.1.1. Une des plus grandes catastrophes environnementales de l'histoire<sup>279</sup>

Le 12 décembre 1999, le pétrolier Erika, pris dans une violente tempête au large des côtes de la Bretagne, finit par se briser en deux à 70 kilomètres au large de la pointe de Penmarc'h (sud-ouest du Finistère), malgré les tentatives de secours et de remorquage. Le bateau, en provenance de la raffinerie Total des Flandres à proximité de Dunkerque, dont il est parti le 8 décembre, se rend à Livourne (Italie) pour y décharger une cargaison de presque 31 000 tonnes de fioul lourd n°2, vendu à l'électricien italien Enel pour alimenter ses centrales thermiques. Dans les semaines et mois qui suivent, ce sont plus de 400 km du littoral Atlantique français qui sont très gravement souillés par la cargaison du navire, du Finistère jusqu'aux Charentes. Selon le CEDRE<sup>280</sup>, environ 10 000 tonnes de fioul ont pu être pompées plus tard par Total dans l'épave coulée par 70 mètres de fond, contre 20 000 tonnes de fioul déversées en mer, dont seules environ 1000 tonnes ont pu être récupérées à la surface. A titre comparatif, la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978 avait eu pour résultat un déversement d'environ 230 000 tonnes de pétrole sur les côtes bretonnes, pour des impacts écologiques toutefois beaucoup plus faibles.

En effet, en raison de la nature particulièrement visqueuse et toxique du produit, le bilan écologique de la marée noire de l'Erika fut effroyable, avec la destruction d'écosystèmes littoraux fragiles ou d'espèces<sup>281</sup>. Pour environ 60 000 oiseaux mazoutés récupérés sur les côtes, il est estimé que jusqu'à 200 000 ou 300 000 oiseaux marins au total ont été tués par la marée noire, aussi bien sur les côtes qu'en pleine mer, le Golfe de Gascogne servant de zone de reproduction ou de transit à de nombreuses espèces. Selon la Ligue de protection des oiseaux (LPO), 82 % des guillemots de Troïl ont été décimés, conduisant à une quasi-disparition de l'espèce en l'espace de quelques semaines<sup>282</sup>. Les efforts de milliers de bénévoles, venus de la France entière voire d'autres pays européens, et qui travaillèrent sanitaires parfois clairement insuffisantes, permirent heureusement de sauver des milliers d'oiseaux. Sur le plan biologique à long-terme, des études ont mis en évidence des mutations génétiques de certains organismes marins, sans que l'on sache encore réellement si les écosystèmes retrouveront un jour leur état de santé initial et normal. Au final, une étude de l'INRA<sup>283</sup> de Rennes sur le bilan écologique de la marée noire, commandée par plusieurs collectivités locales, établit celui-ci à 370 millions d'euros<sup>284</sup>.

Sur le plan économique, la marée noire eut également des conséquences énormes, que ce soit pour les collectivités littorales locales très dépendantes du tourisme, alors que la fréquentation des zones touchées par les déchets pétroliers resta affaiblie jusqu'en 2002, ou pour les artisans de la mer (mytilculteurs et conchyliculteurs notamment). Certains parmi ces derniers, ne pouvant vendre leur production et rembourser leurs emprunts, s'en retrouvèrent ruinés. L'indice de fréquentation touristique des régions touchées a ainsi considérablement chuté en 2000, pour ne pas retrouver avant 2002 son niveau « pré-marée noire », tandis que les paludiers de Guérande ont perdu jusqu'à 10 % de leur production en 2000<sup>285</sup>. C'est sans compter également les dépenses directes engagées par les particuliers, les collectivités locales et l'Etat français pour nettoyer le littoral pendant plusieurs mois. Ces dépenses furent, pour certaines petites communes, d'un montant considérable en regard de leur budget limité. En tenant compte du préjudice touristique subi par l'ensemble des collectivités, le cumul des dommages et intérêts réclamés par l'ensemble des parties civiles au cours du procès s'établit beaucoup plus haut, à un milliard d'euros environ.

#### L'extrême dilution des responsabilités qui profite à Total

<sup>279</sup> Pour plus de détails sur la catastrophe et ses conséquences, cf. <http://www.affaire-erika.org/> ainsi que le blog très complet de l'avocat Maître Alexandre Faro pour le suivi du procès : <http://www.affaire-erika.org/blog/> et <http://www.proces-erika.org>.

<sup>280</sup> Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux ; cf. <http://www.cedre.fr/fr/accident/erika/erika.htm>

<sup>281</sup> Comme son nom l'indique, le fioul lourd n°2 est un produit non raffiné, épais et visqueux. Contrairement à d'autres produits raffinés plus légers, qui flottent à la surface et sont plus volatils, il a donc tendance à flotter sous la surface, le rendant invisible et difficile à confiner, ainsi qu'à coller très fortement au sable, aux rochers, à la végétation etc une fois qu'il a atteint les côtes. A l'inverse, l'Amoco Cadiz était chargé de pétrole brut léger d'origine iranienne, beaucoup plus facile à traiter.

<sup>282</sup> Cf. <http://www.lpo.fr/detresse/erika/> et <http://www.lpo.fr/detresse/erika/especestouchees.shtml>

<sup>283</sup> Institut national de recherche agronomique.

<sup>284</sup> Sur la base de diverses méthodes d'évaluation, cf. Libération, *Préjudice écologique : la facture*, 26/04/2007.

<sup>285</sup> Libération, *Erika : la facture écologique*, 26/04/2007.

Si la marée noire de l'Erika fut d'abord une gigantesque catastrophe environnementale, elle fut aussi l'occasion pour le grand public et la justice de découvrir de plus près les arcanes extrêmement sombres du transport maritime en général, et pétrolier en particulier ; un monde dont l'un des avocats des parties civiles dira que la règle est que « *l'ordinaire est que tout soit extraordinaire* »<sup>286</sup>. En effet, depuis les chocs pétroliers des années 1970 et la hausse des coûts du transport pétrolier qui s'ensuivit<sup>287</sup>, les grandes compagnies pétrolières internationales firent le choix de se débarrasser de leurs flottes de navires et de sous-traiter le transport de leurs marchandises à d'autres acteurs. Le résultat de cette stratégie fut l'apparition et l'augmentation en puissance d'une multitude de nouveaux acteurs, au premier rang desquels les armateurs, dont certains firent rapidement fortune dans cette activité très lucrative<sup>288</sup>. C'est également à partir de cette époque que les fameux « pavillons de complaisance » firent leur apparition, à savoir des Etats pratiquant le *dumping* réglementaire et fiscal afin de d'attirer les immatriculations de navires du monde entier, généralement au mépris du droit du travail et de l'éthique sociale et environnementale la plus élémentaire<sup>289</sup>.

Dans le cas de l'Erika, Total, en tant qu'affrètement du navire (ie. propriétaire de la cargaison, vendue dans le cas présent au client italien Enel), a clairement profité de ce système clairement dé-responsabilisant. Pour éviter de rentrer dans des détails très complexes, il suffit de reprendre les mots du président du tribunal correctionnel de Paris, Jean-Baptiste Parlos : « *Un navire construit au Japon, âgé de près de vingt-cinq ans, sous pavillon maltais, propriété d'un armateur italien par l'intermédiaire de sociétés libériennes, acquis avec le soutien d'une banque britannique, géré techniquement par une société italienne, armé par un équipage indien, contrôlé par une société de classification italienne agissant pour son compte et pour le compte de l'Etat maltais, réparé dans un chantier monténégrin, affrété à temps par une société suisse agissant pour le compte d'une société installée aux Bahamas ; affrété au voyage par un grand groupe pétrolier français par l'intermédiaire d'une filiale installée à Londres pour transporter de Dunkerque à Livourne une cargaison de 30.884 tonnes de fuel-oil vendu par une autre de ses filiales immatriculée aux Bermudes à une société de production d'électricité italienne* »<sup>290</sup>.

Le bilan est médusant : dans l'affaire de l'Erika, ce ne sont pas moins de 11 nationalités différentes qui sont impliquées, pour une simple transaction commerciale entre deux pays européens voisins.

### La position ambiguë et contradictoire de Total pendant et après la marée noire

Durant les jours et semaines qui suivirent le naufrage puis le début de la marée noire, de la mi-décembre 1999 aux premières semaines de l'année 2000, tout le monde s'accorde à dire que Total a fait preuve d'une attitude déplorable et clairement inadaptée par rapport aux conséquences écologiques, économiques et sociales de la catastrophe.

Thierry Desmarests, PDG du groupe à l'époque alors que ce dernier venait de rentrer dans la « cour des grands » du monde pétrolier après la fusion avec ELF quelques mois avant<sup>291</sup>, a été quasi-unanimement (y compris par lui-même ultérieurement) jugé froid et cynique, insensible à la situation<sup>292</sup>. Cette attitude déplorable a très clairement sonné le glas de l'image responsable de Total aux yeux de l'opinion publique française, une erreur dont l'entreprise continue à payer le prix. Réalisant l'erreur, Thierry Desmarests et les autres dirigeants du groupe n'ont ensuite fait qu'empirer les choses en adoptant une attitude compassionnelle, par exemple en proposant de se priver d'un mois de salaire pour participer à la réparation des dégâts. Ces erreurs grossières sont pour le moins surprenantes pour une entreprise de cette taille et dans ce secteur d'activité. Elles conduiront d'ailleurs Total à distribuer à ses salariés un véritable « guide de la communication sur l'Erika » sept ans plus tard, au moment du procès ; il leur est notamment demandé de dire que « *l'ampleur de la catastrophe a été clairement sous-estimée par tout le monde (...) et, de fait, notre communication n'a pas été adaptée à la situation. L'Erika nous a rendu plus sensible à la nécessité de communiquer très rapidement en cas d'accident* »<sup>293</sup>. Si c'est le seul enseignement que le groupe, tire de cette catastrophe, force est de constater qu'il est pour le moins limité.

Le groupe a ensuite pris la décision de participer lui-même aux frais en payant environ 200 millions d'euros pour le pompage du fioul résiduel dans l'épave de l'Erika, le nettoyage côtes, et le traitement des sables pollués. Si les frais du pompage ne peuvent être considérés comme une « réparation », puisqu'il était de

<sup>286</sup> Maître Varaut, avocat de nombreuses collectivités territoriales.

<sup>287</sup> Notamment du fait de l'apparition à cette époque de très gros pétroliers appelés « super tankers » dont la puissance et la contenance permettaient de faire transiter de très grandes quantités de pétrole en évitant la zone du canal de Suez, affranchissant ainsi les puissances occidentales des aléas diplomatiques du Moyen-Orient.

<sup>288</sup> Les armateurs sont les exploitants gestionnaires des navires, éventuellement également propriétaires.

<sup>289</sup> Par exemple Panama, Malte, les Bahamas, le Liberia, le Belize, de nombreux micro-Etats insulaires du Pacifique ou antillais, etc.

<sup>290</sup> Les Echos, *Vers une jurisprudence sur les pollutions maritimes*, 10/01/2008.

<sup>291</sup> Le magazine Le Nouvel Economiste venait d'ailleurs de le nommer « manager de l'année ».

<sup>292</sup> Libération, *Desmarest, Total à côté de la plaque*, 10/02/2007

<sup>293</sup> Libération, *Total à ses salariés : ce qu'il faut dire*, 27/02/2007

toute façon dans l'intérêt économique de Total de récupérer sa cargaison, ces dépenses posaient déjà une question centrale : comment l'entreprise, dont le but premier est de faire des bénéfices, pouvait-elle dépenser volontairement 200 millions d'euros en réparation des conséquences d'une marée noire, tout en s'en déclarant en même temps totalement irresponsable ?

Dans les années suivantes, Total tentera également de redorer son blason en investissant le champ du mécénat (via sa Fondation pour la biodiversité et le mer<sup>294</sup>), signant même un partenariat financier très décrié avec le Conservatoire du littoral.

### 2.1.2. Un procès fleuve où Total figure en première ligne à la barre des accusés

C'est dans ce contexte que Total fut mis en examen, et au banc des principaux accusés (si ce n'est en tant que principal accusé) durant le procès tenu à la 11<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris durant quatre mois, du 12 février au 13 juin 2007, soit plus de sept ans après les faits, sous la présidence de Jean-Baptiste Parlos. Extrêmement médiatique en France et même au niveau international, faisant intervenir une centaine de parties civiles, quinze prévenus et une cinquantaine d'avocats, ce procès fut aussi le plus cher de l'histoire de la justice française, avec un coût total de plus de 600 000 euros.

Parmi les 15 prévenus, personnes physiques ou morales, accusées de pollution maritime et/ou de complicité de mise en danger de la vie d'autrui, outre Total, mentionnons le RINA (société de classification italienne<sup>295</sup> accusée d'avoir certifié l'Erika comme en bon état), le capitaine indien de l'Erika, ainsi que divers services de l'Etat en charge de la sécurité maritime accusés de n'avoir pas su prévenir la catastrophe, le directeur italien de la société de gestion maritime Panship, le propriétaire de l'Erika (également italien), et les deux « frêteurs » italiens, gestionnaires de la société Selmont, véritable « coquille vide » immatriculée aux Bahamas sans locaux ni salariés.

Le groupe Total, quant à lui, est cité quatre fois dans la liste des prévenus, et ce à divers titres et pour divers chefs d'accusation. En tant que personnes morales tout d'abord :

- La société-mère Total S.A., étant donnée l'implication de plusieurs de ses services dans l'affrètement de l'Erika, notamment les bureaux londoniens et parisiens de sa division Trading & Shipping en charge des transports d'hydrocarbures ;
- La filiale Total Raffinage Distribution, en charge de la raffinerie des Flandres (à proximité de Dunkerque) d'où est issue la cargaison de l'Erika ;
- Les filiales Total Petroleum Services (désormais Total Gas & Power Services Limited), Total International Limited (TIL), société fiscale immatriculée dans le paradis fiscal que sont les Bermudes et gérée par TPS, et Total Transport Corporation (TTC), immatriculée à Panama et également gérée par TPS, toutes trois intervenues dans l'affrètement de l'Erika.

Enfin, en tant que personne physique, également Bertrand Thouillin, directeur du service Affaires juridiques, contrats et sécurité (AJCS) de la division Trading & Shipping de Total à l'époque et en particulier en charge des services de *vetting* (cf. Ci-dessous)<sup>296</sup>.

Concernant les faits reprochés à Total, la complicité de mise en danger d'autrui ne concerne que Total et M. Thouillin, tandis que celui de pollution concerne toutes les parties concernées ; M. Thouillin était en sus accusé d'« abstention volontaire de combattre un sinistre »<sup>297</sup>. Ces accusations sont justifiées aux yeux de la justice par de nombreux points, essentiellement liés à la connaissance qu'avait Total des énormes risques encourus, ainsi qu'à son manque flagrant de sérieux dans l'affrètement de l'Erika<sup>298</sup> :

- La toxicité et l'extrême dangerosité environnementale et sanitaire du produit transporté, à savoir du fioul lourd n°2, un produit essentiellement composé de déchets pétroliers, et par ailleurs interdit de commercialisation sur le territoire français. Qui plus est une polémique sera soulevée concernant la nature réelle du produit, certaines parties civiles arguant, sur la base d'analyses, que d'autres composés toxiques reentraient illégalement dans la composition de ce produit ;
- L'état du bateau, sans doute le point central et le plus solide de l'accusation ; l'Erika était en effet un bateau très âgé (mis à l'eau en 1975), et dont les nombreux changements de propriétaires (huit) et de

<sup>294</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/la-biodiversite/total-biodiversite/fondation\\_5846.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/la-biodiversite/total-biodiversite/fondation_5846.htm)

<sup>295</sup> Equivalente du Bureau Veritas en France.

<sup>296</sup> Il n'est désormais plus salarié du groupe.

<sup>297</sup> Pour les références juridiques de ces chefs d'accusation, cf. <http://www.affaire-erika.org/blog/index.php/2007/02/09/4-affreteur-au-voyage-total>

<sup>298</sup> Cf. <http://www.affaire-erika.org/blog/index.php/2007/02/09/4-affreteur-au-voyage-total>

pavillon (trois) étaient à priori incompatibles avec un état décent. Un rapport du BEA Mer<sup>299</sup> en 2000 avait d'ailleurs considéré l'Erika comme en très mauvais état, tandis que d'autres grandes compagnies pétrolières (telles que Shell et BP) refusaient de l'utiliser pour transporter leurs produits, pour les mêmes raisons. Les audiences ont même permis de mettre à jour que des réparations avaient été délibérément faites au rabais, des plaques de tôle corrodées étant par exemple remplacées par d'autres d'épaisseur inférieure pour diminuer les coûts<sup>300</sup>. On notera par ailleurs que Total avait déjà affrété l'Erika plusieurs fois durant les mois précédents de fin 1999, et qu'il est donc très difficile pour ne pas dire impossible que les services du groupe n'aient pas eu l'occasion de prendre conscience de son état lamentable ;

- Le choix d'un affrètement « au voyage » pour transporter une cargaison dangereuse, avec les risques inhérents à ce type de contrat, par rapport à un affrètement dans le cadre d'un contrat de longue terme permettant de s'assurer beaucoup plus facilement du bon état du bateau affrété ;
- Le manque flagrant d'intérêt pour les différents acteurs de la filière ; par exemple Total avait signé un contrat d'affrètement avec la société Selmont, qui n'était qu'une « coquille vide » ;
- La non-prise en compte des résultats des précédentes inspections de l'Erika par d'autres compagnies, pourtant librement accessibles (cf. ci-dessus), et qui, concluant à son mauvais état, auraient dû dissuader Total de l'affréter. En effet la base de données interne de Total n'incluait pas des données, tandis que même certains services internes du groupe, en partie responsables des activités d'affrètement, n'y avaient pas accès ;
- Des infractions flagrantes aux procédures internes du groupe relatives à l'affrètement des navires ; par exemple Total n'aurait pas dû affréter l'Erika plus d'un an après sa dernière inspection, ce qui fut pourtant le cas ;
- Une absence de réactivité et coopération au moment du naufrage ; bien qu'informé des événements Total n'a par exemple pas cherché à rentrer en contact avec les gestionnaires de l'Erika, ce qui aurait pu accélérer la mise en place ultérieure des secours et des mesures anti-pollution ; de plus le groupe a fait preuve de très peu d'esprit de coopération par la suite, par exemple en transmettant peu de documents aux enquêteurs une fois la marée noire débutée.

### **La question de la réparation morale, économique et écologique au centre des débats**

Si les prévenus étaient nombreux dans le cadre du procès, le nombre des parties civiles battit des records, avec un total de 101 plaignants. Parmi ceux-ci, outre l'Etat en première ligne, de nombreuses collectivités territoriales dont trois régions (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes), quatre départements (Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée) et des dizaines de communes, des associations locales, nationales ou internationales de protection du patrimoine ou de l'environnement (dont Les Amis de la Terre, la Ligue de protection des oiseaux, WWF, Greenpeace), des syndicats, et des particuliers en tant que citoyens, entrepreneurs (dans le domaine du tourisme notamment) ou artisans (pêcheurs, conchyliculteurs, mytiliculteurs et paludiers).

En tout, les parties civiles ont demandé environ un milliard d'euros de dommages et intérêts, principalement pour la réparation du préjudice économique (notamment dans le cas de communes touristiques ou d'artisans) ou moral (notamment associations et particuliers). L'Etat a réclamé à lui seul 153 millions d'euros, en dédommagement des énormes frais engagés par ses services, depuis la tentative de secours de l'Erika jusqu'au nettoyage du littoral et du traitement ultérieur des déchets.

Par ailleurs, un point de débat essentiel du procès fut celui du préjudice écologique, à savoir la reconnaissance ou non, et pour la première fois par la justice française, du droit à demander compensation et/ou « réparation » pour la dégradation de l'environnement en tant que tel, en dehors de tout préjudice financier ou moral. Cette demande de plusieurs parties civiles, notamment de collectivités responsables de la gestion de l'environnement sur leur territoire et d'associations de protection de l'environnement (notamment la LPO) s'est appuyée sur la Charte de l'environnement de 2005, qui gravait dans le marbre constitutionnel, entre autres, le principe de précaution et celui de pollueur-payeur qui concernent directement l'affaire de la marée noire de l'Erika<sup>301</sup>.

### **Le déni de responsabilité permanent et acharné de Total durant tout le procès**

<sup>299</sup> Bureau d'Enquêtes et d'Analyse, organisme officiel rattaché au Ministère de l'environnement et du développement durable.

<sup>300</sup> Le Monde, *Le tribunal examine les réparations « a minima » de l'Erika*, 19/02/2007

<sup>301</sup> Article 4 de la Charte : « Toute personne doit participer à la réparation des dégâts qu'elle cause à l'environnement ».

Alors que les débats tenus pendant ce procès-fleuve auront vu les parties civiles et les prévenus affronter leurs thèses à raison de trois journées d'audience par semaine durant quatre mois, et même les prévenus s'affronter entre eux en se « rejetant la balle » en permanence, ils auront vu Total nier toute responsabilité, notamment par la voix d'un de ses avocats, Maître Daniel Soulez-Larivière.

Alors que le groupe, très attendu dans ce procès puisqu'en première ligne médiatique durant la marée noire, première entreprise hexagonale ultra-bénéficiaire chaque année, et ayant une image déplorable auprès de la population française du fait de l'Erika mais aussi de son implication dans d'autres affaires (présence en Birmanie, catastrophe AZF, accident de la Mède, etc), pouvait marquer une rupture et donner l'exemple d'une entreprise multinationale responsable, il n'en a rien été. Le groupe s'est contenté, durant quatre mois, de dénigrer la qualité de l'instruction et de nier toute responsabilité dans la marée noire, rejetant sans cesse la faute sur les autres prévenus<sup>302</sup>. Cette attitude s'est notamment manifestée de façon flagrante sur deux points importants qui firent l'objet d'intenses débats durant le procès.

Tout d'abord, le groupe Total a considéré, dès la première audience, qu'il n'avait même pas à être inculpé, invoquant les conventions internationales maritimes qui dédouanent en théorie l'affrèteur du bateau (et à priori également propriétaire de la cargaison transportée) de toute responsabilité en cas d'accident de mer<sup>303</sup> (un point qui sera invalidé par le verdict).

Ensuite, Total a rejeté en bloc toute responsabilité et connaissance relative au mauvais état de l'Erika, invoquant à la place une faute de l'organisme certificateur italien RINA. Ce point particulier a été l'occasion de très nombreux débats et questions à propos du *vetting*<sup>304</sup>, une procédure volontaire et interne aux compagnies pétrolières d'inspection des navires qu'elles affrètent. Or, si le RINA avait évidemment toute sa place à la barre des accusés, il est également manifeste que le suivi de la procédure du *vetting* a subi de graves manquements au sein de Total, conduisant in fine à l'affrètement du « navire-poubelle » qu'était l'Erika. Le groupe n'a pourtant eu de cesse durant tout le procès de nier toute part de responsabilité en arguant du caractère volontaire, et donc juridiquement non contraignant, de cette procédure. Toutefois, le groupe lui-même semble avoir beaucoup de mal à savoir quelle confiance accorder au *vetting*. Ainsi Bernard Thouillan lui-même, responsable du service *vetting* de Total à l'époque, a successivement déclaré durant son audition que le *vetting* lui donnait une « *connaissance maximale de l'état des navires* »<sup>305</sup>, puis que « *dans le vetting, on s'intéresse à l'aspect cosmétique* »<sup>306</sup>. Quel crédit accorder alors au *vetting* si même le directeur qui en est responsable (et le plus à même de répondre à cette question), le qualifie de la sorte ?

D'une façon générale, Total n'a jamais manqué pendant quatre mois de se poser en victime des médias, d'une partie du monde politique et de la vindicte populaire, avant de plaider logiquement la relaxe en dernier lieu. Selon ses dirigeants et son avocat, les parties civiles, et plus généralement une grande partie de l'opinion publique, ont utilisé le groupe comme un « bouc-émissaire » sur lequel ils reporteraient les souffrances nées des conséquences écologiques et économiques désastreuses de la marée noire, ainsi que d'une « poche profonde » financièrement solvable. Pour reprendre les mots de l'avocat du groupe Daniel Soulez-Larivière, « *Dans tout grand sinistre qui suscite l'émotion, il faut trouver un diable disponible ; nous sommes le diable* ». Le choix d'une telle posture de victime tient au mieux de l'absurdité, au pire de la plus grande hypocrisie, venant de la première entreprise française, par ailleurs connue pour ses pratiques scandaleuses en Birmanie ou ailleurs, et dont l'activité est par nature dangereuse.

L'hypocrisie est également de jouer sur tous les tableaux à la fois, s'en tenant à un registre strictement juridique et technique durant le procès tout en se démarquant du registre émotionnel, pour mieux utiliser ce dernier ensuite au besoin au moment de la plaidoirie. On peut même considérer comme parfaitement cynique cette « utilisation » du véritable traumatisme ressenti par les victimes de la marée noire et d'une grande partie de l'opinion publique.

La procureure Marjorie Obadia l'a d'ailleurs clairement dit dans son réquisitoire, invalidant cette posture victimiste tenue par Total durant le procès : « *On dit que l'opinion publique veut la peau de Total, et la justice ne saurait lui résister, mais je suis convaincue que la loi pénale oblige à les condamner. Total a fait preuve d'imprudence et de négligence : la société devait écarter un bateau potentiellement dangereux (...). La liberté absolue et irresponsable, ça n'existe pas* »<sup>307</sup>.

Pour William Bourdon, avocat des Amis de la Terre, la responsabilité de Total était même l'enjeu majeur du procès : « *On ne peut se targuer de responsabilité environnementale et ne pas répondre à des obligations*

<sup>302</sup> Libération, *Erika : Total essaye de couler l'association*, 11/06/2007

<sup>303</sup> Convention MARPOL du 02/11/1973.

<sup>304</sup> De l'anglais *to vet* (examiner).

<sup>305</sup> Le Monde, *Total reconnaît avoir eu une « connaissance maximale » de l'état des navires pétroliers*, 26/02/2007

<sup>306</sup> Libération, *Erika : une expertise prend l'eau*, 04/04/2007.

<sup>307</sup> Libération, « *Erika* » : le parquet présente une facture salée, 05/06/2007



de vigilance. Un pétrolier qui affrète un navire pourri ? Une condamnation du propriétaire de la cargaison signerait une avancée juridique »<sup>308</sup>.

### **Le délibéré, une défaite cinglante pour Total accusé de « faute caractérisée »**

Rendu le 16 janvier 2008 après sept mois de délibéré, le verdict de 300 pages du Tribunal de grande instance de Paris a été quasi-unaniment considéré comme une victoire pour les parties civiles et le droit de l'environnement, et un véritable camouflet pour les prévenus, dont Total en première ligne.

Le tribunal a en effet suivi le réquisitoire du ministère public représenté par Laurent Michel et Marjorie Obadia, condamnant les prévenus aux peines maximales prévues par la loi pénale pour le chef d'accusation de pollution maritime<sup>309</sup>, préférant appliquer la loi française de 1983<sup>310</sup> et une convention internationale sur les pollutions maritimes<sup>311</sup>, plutôt que la convention MARPOL de 1973, notoirement considérée comme insuffisante. Il a par ailleurs considéré que la maison-mère Total n'était pas l'affrèteur juridiquement parlant, puisque le contrat avait été signé avec une de ses filiales.

Total et le RINA ont donc été condamnés à verser chacun 375 000 euros d'amende pour pollution maritime en tant que personnes morales, et l'armateur et le gestionnaires italiens 75 000 euros chacun en tant que personnes physiques, ce qui est le maximum prévu par la loi française. Les autres prévenus, dont les services de l'Etat et le capitaine indien<sup>312</sup>, ont en revanche été relaxés.

Plus significatif encore, le tribunal a également suivi la demande exceptionnelle du ministère public de montrer une attention particulière aux demandes de dommages et intérêts des parties civiles, afin de pallier à l'insuffisance du droit pénal maritime. Dans le cas de Total en effet, l'amende maximale de 375 000 euros prévue par ce dernier correspond à environ 15 minutes des bénéfices annuels du groupe, ce qui est loin d'être dissuasif. A titre de « compensation » et en espérant sans doute une jurisprudence avant une avancée juridique notable du droit maritime, le tribunal a donc également accordé à environ 70 parties civiles le versement par les prévenus de dommages et intérêts très significatifs pour les divers préjudices invoqués, dont 153 millions pour l'Etat, plus de cinq millions pour les trois régions, une dizaine de millions pour les quatre départements, 680 000 euros pour la LPO, et 33 000 euros chacun pour WWF et Greenpeace, le reste étant divisé entre de nombreuses communes<sup>313</sup>. C'est donc d'un montant total de 192 millions que devront s'acquitter les prévenus, pour réparation du préjudice moral, économique et écologique (cf. ci-dessous). Toutefois, les prévenus ayant été condamnés solidairement et non individuellement, Total est donc de nouveau en première ligne puisque le seul solvable à ce niveau des quatre prévenus concernés<sup>314</sup>.

Dans ses conclusions, le tribunal a justifié sa décision de condamner Total en invoquant une « *faute d'imprudence caractérisée* » qui a eu un « *rôle causal dans le naufrage et comme tel a provoqué l'accident* »<sup>315</sup>, arguant de sa connaissance des dangers liés à « *l'âge du navire, à la discontinuité de sa gestion technique et de son entretien, au mode d'affrètement habituellement choisi et à la nature des produits transportés* »<sup>316</sup> et que ces défaillances auraient « *dues être regardées comme définitivement réhabilitaires* ». En d'autres termes, le tribunal a estimé que, malgré ses dénégations, l'entreprise avait connaissance de suffisamment d'éléments concernant l'état déplorable de l'Erika au moment de son affrètement, et des énormes risques encourus, pour refuser ce navire. Ayant choisi d'ignorer ces risques, Total doit logiquement en assumer les conséquences.

Le tribunal a aussi considéré, suivant toujours en cela les réquisitions du Parquet, que, bien qu'affrèteur, Total avait bien un pouvoir de contrôle sur le navire puisque selon ses « instructions au voyage » le capitaine devait informer et se concerter avec Total pour ses décisions, notamment dans les jours et les heures précédant le naufrage<sup>317</sup>.

<sup>308</sup> Libération, Erika : une marée noire à la barre, 10/02/2007

<sup>309</sup> Le chef de mise en danger de la vie d'autrui a en revanche été abandonné et Bernard Thouillan, seule personne physique du groupe parmi les prévenus, relaxé.

<sup>310</sup> Loi du 05/07/1983.

<sup>311</sup> Convention de Bruxelles du 29/11/1969.

<sup>312</sup> Cité comme prévenu, le capitaine Mathur, absent aux audiences, s'est ensuite également constitué partie civile ; il a réclamé 730 000 euros de dommages et intérêts, étant resté sans travail durant deux ans sans pouvoir quitter l'Inde.

<sup>313</sup> Cf. La Tribune, *Amendes maximales et 192 millions de dommages et intérêts au procès de l'Erika*, 16/01/2008. Les Amis de la Terre ont quant à eux été déboutés de leur plainte pour des raisons de procédure, le tribunal ayant jugé qu'une pièce manquait au dossier.

<sup>314</sup> Une condamnation solidaire signifie que les prévenus doivent s'entendre entre eux sur leur part respective, afin de payer au final le total auquel qu'ils ont été condamnés à verser collectivement. Dans le cas présent, Total pourrait par exemple verser l'intégralité des 192 millions d'euros, avant de se faire rembourser par les trois autres prévenus.

<sup>315</sup> Les Echos, *Le préjudice à l'environnement : une portée symbolique forte*, 17/01/2008.

<sup>316</sup> Les Echos, « Erika » : Total s'interroge avant d'aller en appel, 18/01/2008

<sup>317</sup> Libération, « Erika » : le parquet présente une facture salée, 05/06/2007

## Un sérieux coup de frein aux procédures volontaires et superficielles des entreprises

Cette décision est également une grande avancée juridique en termes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, puisqu'elle confère pour la première fois une valeur juridique au *vetting*, bien que cette procédure soit volontaire. Le tribunal a ainsi déclaré dans son verdict que le fait que « d'autres sociétés que Total aient, en même temps qu'elle, ou ultérieurement, accepté le navire à l'affrètement au voyage est indifférent, les approbations ainsi délivrées par les services *vetting* d'autres compagnies pétrolières encourageant la même réprobation »<sup>318</sup>. Le tribunal a donc considéré qu'à partir du moment où Total avait choisi de mettre en place une procédure d'inspection des navires affrétés, le groupe devait en assumer les conséquences jusqu'au bout. Pour reprendre les mots du procureur Louis Michel, « On ne peut pas dire aux uns, ne me réglemenez pas, parce que je suis irresponsable et dire ensuite aux autres, je suis irresponsable donc je suis libre »<sup>319</sup>.

Cette décision marque donc une avancée très significative en termes de responsabilité des entreprises, non seulement pour Total mais également pour les multinationales françaises. C'est sans conteste une jurisprudence qui fera date, et un signal fort que les engagements volontaires ne peuvent en aucun cas dédouaner les entreprises des responsabilités liés aux impacts sociaux et environnementaux de leurs activités ; au final, un grand pas en avant vers une jurisprudence plus contraignante et efficace en la matière.

Par ailleurs, l'autre grande avancée juridique, considérée par certains comme « historique », est la reconnaissance du préjudice écologique, réclamée depuis plusieurs années par un grand nombre d'acteurs français (associations de protection de l'environnement notamment), et également demandé par plusieurs parties civiles dans le cadre de ce procès (cf. ci-dessus). Le tribunal a estimé que les associations de protection de l'environnement et les collectivités gérant des espaces naturels étaient autorisées à « demander réparation, non seulement du préjudice matériel et du préjudice moral, directs et indirects, causés aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre, mais aussi de celui résultant de l'atteinte portée à l'environnement ». C'est pour cette raison que la LPO s'est vue indemnisée pour ce « nouveau » préjudice à hauteur de 300 000 euros sur les 680 000 euros de dommages accordés, ainsi que certaines collectivités compétentes en matière de gestion d'espaces naturels (à savoir les départements en général, mais uniquement le Morbihan dans ce cas précis). D'autres parties civiles qui avaient également demandé la réparation du même préjudice écologique se sont vues refusées le versement d'indemnités, principalement pour des raisons techniques et non de principe<sup>320</sup>.

## La poursuite du déni de responsabilité de Total et l'ambiguïté autour de l'appel

Ce verdict a été quasi-unanimement jugé comme très positif par les parties civiles, mais aussi certaines personnalités et même le ministre de l'environnement et la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie<sup>321</sup>, au moins sur le principe (et même si les sommes indemnisées restent loin du compte du total des dommages requis). Total a réagi de façon très négative à sa condamnation. Dans un communiqué du même jour<sup>322</sup>, le groupe a déclaré son incompréhension et réaffirmé l'attitude de déni d'irresponsabilité qu'il avait tenue durant tout le procès, continuant à argumenter sur sa soit-disante non-connaissance de l'état de l'Erika au moment du naufrage, et sur un hypothétique vice-caché dont seul le RINA serait responsable. Le tribunal avait pourtant clairement écarté cette hypothèse dans son verdict, pour ne retenir que celle de l'évidente corrosion, conséquence du mauvais entretien du navire dont il a estimé que les prévenus étaient avertis. Total va même plus loin, déclarant que « dans un souci d'efficacité et de sécurité, le droit international du transport maritime a opté pour une nette séparation des responsabilités des principaux acteurs, l'affréteur n'étant pas responsable du contrôle et de la classification des navires. En désignant Total comme un des responsables, la décision du tribunal risque d'entraîner la confusion des responsabilités et, à l'opposé du but recherché, de dégrader la sécurité des transports maritimes ».

Cette dernière déclaration est proprement scandaleuse. Au lieu d'assumer ses erreurs, Total préfère se réfugier derrière un droit maritime très largement considéré comme inefficace, car permettant une extrême dilution des responsabilités entre la multitude des acteurs. Si une telle attitude n'est pas très étonnante, elle est en revanche complètement contradictoire avec les fréquentes déclarations du groupe visant à le

<sup>318</sup> Libération, *Erika : Total hésite encore à faire appel de sa condamnation*, 17/01/2008

<sup>319</sup> Le Monde, *Les sanctions pénales requises présentées comme « dérisoires » au regard du préjudice écologique*, 05/06/2007

<sup>320</sup> La réparation d'un préjudice écologique demande une évaluation préalable des dégâts causés à l'environnement, ce qui peut se faire de multiples façons (principalement d'après des méthodologies anglo-saxonnes, telles que l'estimation du coût financier d'un service rendu gratuitement par la nature) et soulève également de nombreux questionnements philosophiques, certains y voyant le signe d'une marchandisation de la nature. Dans le cadre du procès Erika, la LPO a ainsi estimé la valeur de chaque oiseau mort, espèce par espèce ; d'autres parties civiles ont en revanche présenté des dossiers jugés insuffisants par le tribunal.

<sup>321</sup> Le premier, Jean-Louis Borloo, a parlé d'une « avancée importante » ; la seconde, Nathalie Kosciusko-Morizet, d'une « rupture positive dans le domaine de la jurisprudence en matière d'environnement ».

<sup>322</sup> Communiqué de presse de Total, *ERIKA : position de Total à la suite du jugement du 16 janvier 2008*, 16/01/2008

positionner comme un acteur « à la pointe » du développement durable. Force est de constater, à l'inverse, que Total préfère se contenter d'un système inefficace dès lors que ses intérêts économiques sont en jeu, et ce même à l'encontre de son image vis-à-vis de l'opinion publique

Le groupe s'enfonce encore plus dans l'ambiguïté en rappelant sa participation au FIPOL<sup>323</sup> (dont le plafond maximal d'indemnisation est pourtant considéré par l'ensemble des parties comme trop faible en regard des dégâts potentiels), et sa prise en charge financière de certaines opérations de nettoyage lors de la marée noire. Outre que le groupe semble estimer que la prise en charge volontaire de ces dépenses devrait le dispenser de toute responsabilité juridique, ce qui serait une conception surprenante du droit, on constate que Total préfère limiter les choses à leur aspect financier, occultant intégralement les dimensions écologiques et sociales de la catastrophe. Encore une fois, une telle déclaration est contradictoire : pourquoi financer des opérations pour lesquelles le groupe ne s'estime pas responsable ? Et s'il s'estime partiellement responsable, pourquoi ne pas l'assumer jusqu'au bout sur le plan juridique ?

Total confirmera finalement le 25 janvier 2008 son entêtement à nier toute responsabilité en faisant appel du verdict, comme la loi l'y autorise. Le groupe l'annonce par un communiqué intitulé « *Total indemnise les parties civiles* »<sup>324</sup>. L'ambiguïté continue : l'entreprise, simultanément à cette décision, s'est en effet engagée à « *verser aux parties civiles qui l'accepteront, les indemnités fixées par le tribunal. Une organisation est mise en place pour que les paiements soient immédiats et définitifs, quel que soit le résultat de l'appel* ». Alors qu'un débat médiatique a immédiatement suivi cette annonce, perçue par les parties civiles comme un scandaleux « achat » par Total de leur décision de faire appel ou non, plusieurs échanges électroniques entre les Amis de la Terre et l'entreprise n'ont pas permis de lever le voile sur la validité ou non de cette thèse, et si les parties civiles qui accepteraient ce versement d'indemnités devaient, oui ou non, s'engager à ne pas poursuivre la procédure judiciaire.

Alors que cette décision n'a fait qu'empirer la perception du groupe par l'opinion publique, le verdict du tribunal menace en effet l'utilisation abusive d'arguments écologiques par les entreprises afin d'améliorer leur image, tout en refusant les conséquences juridiques. La déclaration de Christophe de Margerie, Directeur général du groupe, qu'il ne « *faisait pas appel de gaieté de coeur, mais par devoir de chef d'entreprise* », est bien une façon d'admettre que le groupe Total n'est pas le seul concerné par ce verdict.

Les Amis de la Terre, quoi qu'il en soit, ont annoncé le 31 janvier 2008 qu'ils faisaient également appel pour que soit confirmé le verdict exemplaire du tribunal. Leur avocat William Bourdon a déclaré que « *bien au-delà de la réparation du préjudice moral subi par les Amis de la Terre, nous souhaitons que ce procès contribue à la prise de conscience par les entreprises que leur responsabilité est également sociale et environnementale* », tandis que selon le président des Amis de la Terre Claude Bascompte, « *avec le verdict du 16 janvier, le droit de l'environnement national, européen et international vient de faire un gigantesque bond en avant. Il est très important que la cour d'appel le confirme, alors que les attaques au patrimoine naturel par les entreprises ne cessent de s'intensifier ! Par leur appel, les Amis de la Terre confirment qu'ils veulent être de ce grand combat écologique et démocratique* »<sup>325</sup>.

PDG de Total à l'époque des faits, Thierry Desmarests, avait promis la « *réparation des équilibres écologiques des milieux dévastés* »<sup>326</sup>. Il avait également reconnu à l'époque devant une commission d'enquête de l'Assemblée nationale que Total était « *l'un des maillons faibles d'une chaîne qui a failli* » et « *qu'elle devrait en assumer les conséquences et les responsabilités* »<sup>327</sup>. C'est pourtant ensuite un attitude déni acharné qui a caractérisé l'attitude du groupe durant huit années de procédures. L'entreprise joue constamment la carte de l'ambiguïté et cherche en permanence à valoriser son image tout en refusant d'assumer ses responsabilités. La justice suit son cours.

### 2.1.3. Recommandations

La justice suivant son cours, les Amis de la Terre ne font pas de recommandation spécifique relative à l'affaire de l'Erika.

## 2.2. La catastrophe de l'AZF : l'autre grande affaire Total

<sup>323</sup> Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

<sup>324</sup> Communiqué de presse de Total, *Total indemnise les parties civiles*, 25/01/2008

<sup>325</sup> Communiqué de presse des Amis de la Terre, *Procès Erika : les Amis de la Terre font appel*, 31/01/2008 (cf. <http://www.amisdelaterre.org/-Process-Erika-.html>)

<sup>326</sup> Libération, *Préjudice écologique : la facture*, 26/04/2006

<sup>327</sup> L'Express, *Procès de l'Erika, un milliard d'euros en jeu*, 21/05/2007

## 2.2.1. Une catastrophe industrielle historique, qui place Total banc des accusés

### Une explosion aux conséquences dramatiques

Le 21 septembre 2001, une gigantesque explosion (entendue plusieurs dizaines de kilomètres aux alentours et correspondant à une secousse sismique de 3,4 degrés sur l'échelle de Richter) souffla littéralement l'usine chimique AZF de Toulouse, filiale de Total. Le bilan humain fut considérable avec la mort de 30 personnes dont 22 employés du site, et des milliers de blessés graves ou légers dans un rayon de plusieurs kilomètres. Plus de six ans plus tard le traumatisme est encore extrêmement vif au sein de la population de l'agglomération toulousaine ; sur le plan sanitaire, des milliers de personnes sont encore soumises à un bilan médical pour divers troubles physiologiques (notamment cardiaques et auditifs) ou psychologiques (dépressions, troubles du sommeil), causés directement ou indirectement par l'explosion<sup>328</sup>. Le bilan matériel est tout aussi lourd, les environs ayant été ravagés dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ; de nombreux bâtiments et équipements, dont environ 30 000 logements, des établissements scolaires, des équipements publics, des centaines d'entreprises, ont été endommagés ou totalement détruits par le souffle de l'explosion. Ce très lourd bilan est en grande partie la conséquence de l'encerclement progressif des installations industrielles par l'extension urbaine de l'agglomération toulousaine au fil des décennies (le site lui-même datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle). Sur le plan économique et social les conséquences furent tout autant catastrophiques, avec la mise au chômage technique ou définitive de 1300 salariés de l'agglomération, et de très nombreux arrêts de travail<sup>329</sup>.

Le site AZF est aujourd'hui définitivement fermé, et il est prévu d'y accueillir un hôpital et centre de recherche contre le cancer (le Canceropôle) au titre de la réhabilitation, malgré la persistance des risques induits par la présence de l'usine SNPE à proximité.

### L'ambiguïté entre la thèse officielle et les autres pistes

C'est officiellement la thèse de l'accident chimique, déjà supposée dès les premiers jours après l'accident<sup>330</sup>, qui reste aujourd'hui privilégiée par les autorités. La gigantesque déflagration a en effet résulté directement de l'explosion instantanée d'un stock de plusieurs centaines de tonnes de nitrate d'ammonium ou ammonitrate ( $\text{NH}_4\text{NO}_3$ ), un des principaux engrais azotés, stockées dans un entrepôt de l'usine. Son pouvoir explosif, connu de longue date, fut d'ailleurs responsable de nombreux autres accidents gravissimes par le passé<sup>331</sup>.

Selon la première hypothèse, c'est le mélange accidentel par un employé du site entre plusieurs centaines de kilos d'un produit chloré (Dichloroisocyanurate de sodium ou DCCNa) utilisé pour l'entretien des piscines et le stock d'ammonitrate qui aurait, par réaction chimique, entraîné l'explosion quelques minutes plus tard. Cette théorie a cependant été contestée par une reconstitution effectuée un an plus tard, qui a montré la difficulté de confondre les deux produits. Par ailleurs, des expertises ont également conclu à la faible probabilité d'une réaction explosive dans les conditions du jour de l'accident<sup>332</sup>.

Suite à l'abandon de cette première hypothèse, c'est aujourd'hui celle d'un mélange accidentel entre du nitrate d'ammonium et le même produit chloré dans une benne qui est retenue dans le rapport final d'expertise de mai 2006, et a conduit à la mise en examen de Grande Paroisse. Cependant cette nouvelle piste, également contestée par Total, semble a priori aussi peu probable que la première<sup>333</sup>, et a d'ailleurs été sérieusement écornée par une expertise du 13 juillet 2006.

Le groupe Total et les parties civiles mettent donc en avant d'autres pistes, en déplorant qu'elles n'aient pas été suffisamment explorées. Parmi celles-ci, citons celle de l'attentat terroriste (dans un contexte international très hautement sensible, dix jours après les attentats du 11 septembre à New-York), de la réaction chimique entraînée par l'émission de vapeurs d'hydrazine depuis une usine proche de la société SNPE,<sup>334</sup> fabricants d'explosifs classé Seveso II, ou encore d'une décharge électrique souterraine de très haute intensité depuis le même site, qui se serait propagé jusqu'à l'usine AZF et aurait initié la mise à feu du stock d'ammonitrates.

<sup>328</sup> Cf. INVS, Les conséquences sanitaires de l'explosion de l'usine AZF, septembre 2006 ([http://www.invs.sante.fr/publications/2006/azf\\_210906/index.html](http://www.invs.sante.fr/publications/2006/azf_210906/index.html)) et Catastrophes AZF : combien de victimes ?, 31/12/2006, (<http://www.amisdelaterre.org/Catastrophe-AZF-combien-de.html>)

<sup>329</sup> Cf. [http://www.azf-victimes.org/dl/Bilan\\_prefecture\\_AZF\\_economie.pdf](http://www.azf-victimes.org/dl/Bilan_prefecture_AZF_economie.pdf)

<sup>330</sup> De façon aussi étrange qu'insistante, le procureur de la République ayant déclaré dès le 24 septembre 2001 : « Il y a 99% de chances pour que ce soit un accident ».

<sup>331</sup> Par exemple l'explosion du cargo Ocean Liberty à Brest en 1947, qui entraîna plusieurs dizaines de morts et la destruction de quartiers entiers de la ville.

<sup>332</sup> Les investigations de journaux tels que l'Express et Le Figaro ont également contribué à faire admettre l'improbabilité de cette thèse.

<sup>333</sup> Dossier AZF : 5 ans après, Charlie Hebdo, 20 septembre 2006

<sup>334</sup> Société nationale des poudres et explosifs ; le carburant de la fusée Ariane y est notamment produit.

## 2.2.2. La mise en cause juridique de Total/Grande Paroisse

Rapidement mis en examen après l'accident pour des manquements aux règlements de sécurité, neuf cadres et employés d'AZF ou d'entreprises sous-traitantes ont été disculpés en novembre 2004 par le juge d'instruction, ainsi que le chef d'atelier mis en cause en décembre 2005, puis du manutentionnaire directement accusé de la mauvaise manipulation en juillet 2006. Aujourd'hui, seule la société Grande Paroisse, mise en examen en juin 2002, ainsi que son directeur, mis en examen en mai 2006, restent donc inculpés dans l'accident en tant que personnes morale et physique, pour « homicide et blessures involontaires », selon l'hypothèse décrite ci-dessus. Notons que si cette dernière thèse est en apparence similaire à celle initialement retenue dans les jours qui ont suivi l'accident, elle serait, si elle était confirmée, beaucoup plus implicative pour Total : au lieu d'une erreur humaine, elle supposerait en effet un manquement grave aux procédures de sécurité nécessaires pour entreposer et manipuler un produit aussi dangereux que le nitrate d'ammonium, dans un site soumis à la réglementation européenne Seveso<sup>335</sup>. Au contraire, la première thèse de l'erreur humaine par déversement accidentel de dérivés chlorés sur le stock d'ammonitrates aurait été beaucoup plus facile à justifier pour Total ; l'employé en question étant salarié d'une entreprise sous-traitante, la responsabilité du groupe n'aurait pas été engagée.

Après la clôture de l'enquête pénale en septembre 2006 par le juge d'instruction, confirmée en mai 2007 suite au rejet par la cour d'appel de Toulouse de toute nouvelle demande d'expertise par les parties civiles impliquées, puis le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel de Toulouse en juillet 2007, le procès aura lieu au plus tôt fin 2008. Parallèlement, les parties civiles ont procédé à des demandes d'indemnisation extrêmement lourdes, évaluées à 2,15 milliards d'euros à fin 2006. De même que dans le cas du procès de la marée noire de l'Erika, ce montant dépasse très largement le plafond de l'assurance responsabilité civile de Grande Paroisse, limité à 800 millions d'euros<sup>336</sup>. Si le tribunal venait à confirmer la responsabilité de la filiale de TOTAL à l'issue du procès, c'est donc un montant d'1,35 milliard d'euros qui devrait être déboursé par le groupe sur fonds propres.

Au vu des lourdes incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur le dossier, et du peu de crédit donné à la thèse officielle par la majorité des parties impliquées, il est aujourd'hui très difficile de préjuger ou non de l'éventuelle responsabilité du groupe Total et de sa filiale Grande Paroisse. En partant du principe que le dossier a été « bâclé » (pour reprendre les mots souvent utilisés par de nombreuses parties) et certaines pistes trop peu explorées, on ne peut que rester perplexe.

### Une piste terroriste peu probable

Parmi les autres pistes évoquées, celle de l'attentat terroriste (défendue entre autres par Total) ne semble pas complètement impossible dans le contexte international extrêmement agité de septembre 2001 et malgré les indices relevés par plusieurs journalistes<sup>337</sup>. Cependant, elle est pour le moins douteuse, notamment du fait de l'absence totale de revendication ultérieure. C'est pourtant actuellement la piste privilégiée par Total, lui permettant logiquement de la dédouaner de toute responsabilité interne dans la catastrophe.

### Des soupçons de négligence dans l'application des règles de sécurité

Par ailleurs, une association de victimes portée partie civile, l'Association des familles endeuillées, a fait appel de plusieurs non-lieux concernant, entre autres, les chefs d'accusation d'« entrave à l'enquête pénale » et de « mise en danger de vie d'autrui ». Selon elle, des preuves matérielles auraient en effet été dissimulées par la société Grande Paroisse sur les lieux de la catastrophe, ce qui est confirmé par un rapport d'expertise, ainsi que des déclarations confuses de la part des cadres de l'entreprise entendus lors de l'enquête<sup>338</sup>. Cette position est également celle de l'Association des sinistrés du 21 septembre 2001<sup>339</sup>. Un non-lieu a toutefois été proclamé par la cour d'appel de Toulouse début 2008, invalidant donc cette plainte.

<sup>335</sup> Du nom de la gravissime catastrophe environnementale et sanitaire (émission d'un nuage de dioxine) survenue dans la ville italienne du même nom en juillet 1976 ; depuis 1982 la directive européenne éponyme, complétée par la directive Seveso II en 1999 (applicable en France à partir de février 2001), oblige les Etats membres à lister et prendre des mesures de précaution spécifiques pour certains sites industriels considérés comme « à risque » (cf. [http://www.ecologie.gouv.fr/article.php?id\\_article=2445](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php?id_article=2445)).

<sup>336</sup> Total, *Document de référence 2007*

<sup>337</sup> Parmi lesquels Anne-Marie Casteret du Figaro, et Sylvie Coma de Charlie Hebdo.

<sup>338</sup> Reuters, *Une filiale de Total au tribunal pour la catastrophe AZF*, 11/07/2007

<sup>339</sup> Cf. <http://www.azf-victimes.org/>



## Les conclusions inquiétantes de l'Inspection du travail, confirmées par le CHSCT

Autre élément important, l'association estime également que de nombreux abus au droit du travail avait été constatées sur le site AZF, en particulier un recours abusif à la sous-traitance constaté par l'Inspection du travail et qui aurait nuit au respect des règles de sécurité, pouvant ainsi contribuer à expliquer l'accident<sup>340</sup>. Malgré l'avis du parquet, les mis en examen ont en effet bénéficié d'un lieu sur ce point ; le rapport d'enquête de l'Inspection du travail du la Haute-Garonne, rendu public en mars 2002, stipule pourtant que « *la direction de l'entreprise, notamment du fait d'une sous-traitance multiple et mal cadrée, n'était plus en contact avec les conditions réelles d'exploitation, et ne pouvait avoir une lecture claire de l'écart qui s'était développé entre le prescrit (...) et le réel (...)* », et concluant que « *s'il ne peut être affirmé que ces manquements sont en lien direct avec l'explosion (...), il n'en demeure pas moins qu'ils ont participé à l'ensemble de causes de l'accident et qu'ils caractérisent une situation très éloignée de ce que devrait être un système de gestion de la sécurité proportionnel aux risques encourus* ». D'autres graves manquements au droit du travail sur les lieux ont également été relevés<sup>341</sup>, tous susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires<sup>342</sup>. Simultanément, un rapport du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Toulouse parlait, lui, de « *gestion chaotique des déchets* » de l'usine<sup>343</sup>.

Un rapport indépendant d'un cabinet d'études, sollicité par le Comité hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'antenne toulousaine de Grande Paroisse<sup>344</sup>, arrive aux conclusions similaires que : « *les risques liés au stockage du nitrate d'ammonium ont été pour le moins sous-estimés et que cette sous-estimation s'est traduite par une absence de rigueur dans la gestion du stockage où l'explosion s'est produite* », y voyant une des causes de la chaîne d'événements pouvant avoir conduit à la catastrophe. Ce rapport met notamment en évidence « *avec certitude* » que le « *suivi et le contrôle du stockage étaient approximatifs* », que « *l'organisation du stockage était insuffisamment rigoureuse* », que « *les conditions matérielles du stockage étaient déficientes* », et que « *le bâtiment présentait certaines non conformités au regard de l'arrêté préfectoral* ». Quant aux diverses hypothèses d'une malveillance volontaire, si l'expertise estime qu'elles « *ne peuvent être écartées d'une façon formelle* » et qu'elles sont « *techniquement envisageables* », elle conclut cependant qu'elles « *résistent difficilement à un examen logique* » et qu'elles « *ne s'appuient sur aucun fait tangible* ». Les autres hypothèses d'une cause externe non-intentionnelle ou d'un incident de process industriel semblent tout aussi improbables, voire totalement irréalistes.

Au vu de ces éléments, la piste d'un accident comme résultat de négligences répétées vis-à-vis des règles de sécurité, réfutées par le groupe Total, semble donc également parfaitement plausible. Si les pouvoirs publics locaux ont enfreint la directive Seveso, qui oblige notamment à la maîtrise de l'urbanisation dans les zones adjacentes des sites industriels classés tels qu'AZF<sup>345</sup>, et qu'à ce titre les autorités locales ont donc également leur part de responsabilité non dans l'accident en lui-même, mais au moins dans son très lourd bilan, il est donc manifeste que le groupe Total a négligé les règles de sécurité qu'ils aurait du respecter. Dans tous les cas ces manquements peuvent être considérés comme gravissimes, étant donné la nature hautement explosive des produits entreposés par AZF.

Les conclusions de cette expertise sont d'ailleurs sans appel : « *aucune des hypothèses qui demeurent n'exonère l'employeur de sa responsabilité* », notamment du fait d'un recours à la sous-traitance par Grande Paroisse sur le site AZF qu'elle estime abusif et déresponsabilisant, et en conséquence « *préjudiciable à la sécurité* ».

## La réaction de Total : peu de changements de fond

Si la bataille juridique est donc encore loin d'être terminée, Total a en revanche tout fait dès la catastrophe pour gagner celle de la communication. Presque deux ans après la marée noire de l'Erika qui avait vu le groupe subir de plein fouet les assauts médiatiques, et son image durement pâtir d'une communication jugée désastreuse par tous (y compris le pétrolier ultérieurement), le groupe a radicalement changé sa politique de communication à peine la catastrophe AZF survenue.

<sup>340</sup> Le Monde/AFP/Reuters, L'ex-directeur de l'usine AZF de Toulouse renvoyé en correctionnelle, 11/07/2007

<sup>341</sup> Libération, Sous-traitants mal traités, 15-16/06/2002

<sup>342</sup> Synthèse du rapport d'enquête Inspection du travail suite à l'explosion survenue sur le site AZF à Toulouse de la Société Grande Paroisse, Ministère de l'emploi et de la solidarité, mars 2002 (cf. [http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport\\_d\\_enquete\\_inspection.pdf](http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport_d_enquete_inspection.pdf))

<sup>343</sup> Libération, Une gestion chaotique des déchets de l'usine, 15-16/06/2002

<sup>344</sup> Cf. [http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport\\_de\\_Cidecos-conseil.pdf](http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport_de_Cidecos-conseil.pdf). Sur son site internet, le cabinet CIDECOS se présente comme « *une référence pour l'action des CE et CHSCT, notamment des industries de la chimie* ».

<sup>345</sup> Directive Seveso du 09/12/1996, article 12 ; à l'origine éloigné des zones d'habitation, le site AZF s'est en effet retrouvé « entouré » au fil des ans par une urbanisation manifestement non-maîtrisée. Qui plus est, il semble que l'antenne régionale de la Délégation régionale de l'industrie et de la recherche (DRIRE), responsable de l'application de la directive au niveau local, n'ait pas pris la mesure du danger réel représenté par le site AZF (cf. *Une gestion chaotique des déchets de l'usine*, Libération, 15 et 16/06/2002)

Ainsi, le jour même de la catastrophe, le PDG de Total Thierry Desmarests, dont l'attitude envers les victimes de l'Erika avait été quasi-unaniment jugée froide et arrogante, s'est immédiatement empressé de déclarer que « *la vision du site ravagé (était) une vision bouleversante, comme une vision d'horreur* », et que ses premières pensées allaient à « *toutes les victimes et à leurs familles, ainsi qu'à tous les Toulousains qui ont été frappés par ce drame* ». De même a-t-il annoncé dès lors que le groupe « *déploiera tous les moyens possibles pour manifester sa solidarité aux familles des victimes et aux habitants de Toulouse touchés par sa catastrophe* », notamment par la mise en place d'une cellule d'information au siège de Grande Paroisse à Paris, ainsi que d'une cellule d'aide médicale et psychologique, d'une commission d'enquête interne, et d'une permanence visant à informer les victimes<sup>346</sup>. Dès le lendemain, Thierry Desmarests annonça la création d'un fonds de secours de 10 millions de francs, mis à disposition des collectivités locales pour l'assistance aux victimes ; renchérissant encore dans l'empathie, il prit alors soin de préciser que « *seuls (lui) importent aujourd'hui le sort des victimes et le réconfort que nous pouvons apporter à (ses) collaborateurs et à tous ceux qui ont souffert et souffrent encore de cette tragédie* », et que « *ce fonds est destiné à soutenir l'effort exceptionnel (...) des collectivités locales dans les opérations de secours et d'assistance d'urgence aux victimes* »<sup>347</sup>.

A peine passée la première émotion, les dirigeants de Total et de Grande Paroisse ont rencontré le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement<sup>348</sup> dès le 24 septembre, pour s'entretenir des défis posés par la coexistence des activités industrielles et des zones urbanisées dans les agglomérations. Ils annoncèrent ensuite trois niveaux de réponses à court, moyen et long terme, dont une « *étude approfondie de l'ensemble de (leurs) procédés industriels* » et une « *évaluation (des) investissements industriels de protection qui seraient nécessaires* »<sup>349</sup> ; mesures utiles mais dont on peut s'étonner qu'elles n'aient pas été prises plus tôt, et qui semblent trahir chez les dirigeants du groupe une confiance assez relative dans leurs installations industrielles. Le 28 septembre, TotalFinaElf annonça la mise en place d'un autres fonds de 20 millions de francs pour venir en aide aux victimes de la catastrophe, directement géré par la Croix-Rouge Française. M. Desmarests prit alors de nouveau soin d'insister publiquement sur sa solidarité avec les victimes et leurs familles<sup>350</sup>. Le 15 septembre, TotalFinaElf reprit le débat sur le risque technologique, annonçant que, « *sans attendre les conclusions des différentes enquêtes menées à Toulouse, le Groupe a immédiatement adopté un plan de mesures conservatoires afin de renforcer la sécurité des sites comparables* », décliné en cinq axes de travail, dont la « *création d'une base de données européenne des évaluations de risques des sites Seveso ainsi que l'examen des meilleures pratiques internationales dans ce domaine et en particulier des approches probabilistes* », ainsi que le « *recours systématique aux expertises internationales en matière d'analyses des accidents et d'évaluation des risques* »<sup>351</sup>. Enfin, au printemps 2002, Total, confronté à l'impossibilité de redémarrer l'activité du site AZF, annonce sa contribution au « *soutien de l'activité économique de Toulouse* », en quatre axes, dont « *l'aide à la création d'un Institut Européen de la Sécurité Industrielle* » et la « *promotion d'une Cité des biotechnologies* »<sup>352</sup>.

### Un silence médiatique passé l'effet d'annonce

Entre l'épisode de l'Erika (hiver 99 - printemps 2000) et celui de l'AZF, un an et demi plus tard, le groupe Total et ses dirigeants semblent avoir quasiment révolutionné leur politique de communication : il y a très loin entre le Thierry Desmarest de janvier 2000, apparaissant comme froid et dépassé par les événements, et celui de septembre 2001, multipliant les annonces compassionnelles aux victimes de la catastrophe AZF. Ne voulant pas apparaître de nouveau comme arrogant, le géant pétrolier a joué à outrance la carte de l'émotion.

Pourtant, dans un cas comme dans l'autre, le groupe Total s'en tient toujours à la dimension médiatique des événements. Ainsi, en ce qui concerne AZF, passée la première débauche d'annonces, le groupe n'a plus communiqué sur l'affaire, comme s'il souhaitait en effacer le souvenir le plus vite possible. Aucun communiqué de presse n'a ainsi été publié depuis 2002, malgré la poursuite de l'instruction judiciaire et la mise en examen du groupe en 2006<sup>353</sup>. De même, le site internet du groupe ne fait plus aucune mention de la catastrophe, pourtant initialement qualifiée par le groupe lui-même de « *plus grande catastrophe industrielle depuis la Seconde guerre mondiale* », tandis que ses rapports annuels ne la mentionnent plus que dans la rubrique « *Facteurs de risque juridiques* », sujets à provision comptable<sup>354</sup>.

<sup>346</sup> Communiqué de presse de Total, 21/09/2001

<sup>347</sup> Communiqué de presse de Total, 22/09/2001

<sup>348</sup> A l'époque M. Yves Cochet.

<sup>349</sup> Communiqué de presse de Total, 24/09/2001

<sup>350</sup> Communiqué de presse de Total, 28/09/2001

<sup>351</sup> Communiqué de presse de Total, 15/11/2001

<sup>352</sup> Communiqué de presse de Total, 11/04/2002

<sup>353</sup> Le groupe Total, qui n'a jamais manqué de se défendre publiquement sur ses déboires judiciaires ces dernières années (Birmanie, affaires de corruption, procès de l'Erika, etc), ne pourra pas invoquer la volonté de « *laisser la justice suivre son cours sereinement* », selon la formule consacrée.

<sup>354</sup> Total, *Document de référence 2007*

### Une enquête interne sans crédibilité

Quant à la catastrophe toulousaine proprement dite, Total a toujours privilégié la piste « extérieure » (terroriste ou de l'arc électrique), sans jamais se prononcer sur les graves manquements relevés par les diverses expertises en termes de sécurité. Ainsi le rapport de la commission d'enquête interne publié par le groupe en mars 2002<sup>355</sup> évacue très rapidement la piste de la négligence interne dans ses brèves conclusions, pour privilégier celle de la cause extérieure (arc électrique), au moment même où l'enquête de l'Inspection du travail aboutissait à des conclusions exactement contraires, notamment sur le point de la sous-traitance. Plus grave, selon certaines sources qui relaient des déclarations de membres de cette même commission interne, le groupe aurait même entravé le bon déroulement de l'enquête en investissant des zones mises sous scellé dans les jours suivants la catastrophe<sup>356</sup>.

La question se pose naturellement : quelle crédibilité accorder à une enquête menée par une entreprise sur un de ses sites de production, dans le contexte d'un accident dans lequel sa responsabilité pénale et civile pourrait être engagée ?

### Quelles avancées réelles depuis AZF ?

En matière de risques technologiques, le groupe annonce avoir mis en place une « *méthodologie d'analyse des risques technologiques* » pour les sites français et sur les projets, avoir publié une « *directive sur les opérations sensibles pour la sécurité* », et avoir poursuivi les « *audits de systèmes de management de la sécurité sur tous les sites à risques technologiques* », au nombre de 400 en Europe (sites Seveso) et dans le reste du monde<sup>357</sup>. Mais, de nouveau, ces déclarations en restent à l'effet d'annonce, en l'absence totale de résultats statistiques concrets sur les résultats de ces diverses démarches. Tout juste apprend-on que 76 % des systèmes de management de sécurité ont été audités<sup>358</sup>, mais sans aucune donnée publiée sur les résultats de ces audits, élément pourtant le plus important.

Si Total communique beaucoup depuis la catastrophe AZF sur son attention à la sécurité technologique, aucune transparence n'a été instaurée quant aux résultats de ces efforts. De nouveaux accidents postérieurs à AZF (cf. ci-dessous) semblent infirmer l'efficacité des efforts affichés par le groupe.

En mai 2007, la filiale Grande Paroisse s'est définitivement débarrassée de la marque AZF, avec comme justification d'accompagner la « mutation » du monde agricole<sup>359</sup>. S'il est difficile de savoir à quelle sorte de mutation le groupe fait référence, il semble en revanche beaucoup plus logique que Total cherche à effacer tout lien avec la catastrophe toulousaine dans l'esprit du public et du monde agricole : ce dernier n'a sans doute guère apprécié de découvrir et de constater la publicité colossale faite au caractère potentiellement explosif et donc extrêmement dangereux des fertilisants qu'il utilise quotidiennement et massivement.

## 2.2.3. Recommandations

La justice suivant son cours, les Amis de la Terre ne font pas de recommandation spécifique relative à l'affaire AZF.

## 2.3. L'accident de la Mède, première condamnation pénale de Total

### 2.3.1. Une nouvelle catastrophe potentielle évitée de justesse

<sup>355</sup> Cf. [http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport\\_Enquete\\_Interne.pdf](http://www.azf-victimes.org/dl/Rapport_Enquete_Interne.pdf)

<sup>356</sup> Communiqué de presse de Greenpeace, AZF : 4 ans pour enclencher la justice, 21/09/2005 (<http://www.greenpeace.org/france/press/releases/azf-4-ans-pour-enclencher-la>)

<sup>357</sup> Total, Rapport annuel 2006

<sup>358</sup> Ibid.

<sup>359</sup> Cf. [http://www.gpn.fr/news/de\\_azf\\_gpn\\_agriculture-AB.html?men=1&new=17&LANG=FRA](http://www.gpn.fr/news/de_azf_gpn_agriculture-AB.html?men=1&new=17&LANG=FRA)

Si l'accident AZF est considéré comme catastrophique, un autre accident industrielle survenu quelques années plus tard à la raffinerie Total de la Mède (Bouches-du-Rhône) aurait également pu avoir des conséquences gravissimes.

Le 7 août 2005, un nuage d'une dizaine de tonnes d'hydrocarbures s'est échappé accidentellement de cette raffinerie située en bordure de l'étang de Berre, dans la zone très industrialisée des environs de Fos-sur-Mer. Du fait du vent, le nuage s'est ensuite rabattu plus au sud sur la commune de Sausset-les Pins (plus de 7000 habitants), située en bordure de Méditerranée, de l'autre côté de la chaîne de la chaîne de l'Estaque. Il semble que le fort vent ait en réalité permis d'éviter une véritable catastrophe, en éloignant le nuage d'hydrocarbures de la torche de la raffinerie, avec les conséquences que l'on imagine. Au final, plusieurs centaines d'habitations auront toutefois été endommagées, sans compter l'impact négatif sur l'image de la commune, alors en pleine saison touristique.

Des centaines de plaintes ont été déposées, tandis qu'une trentaine de plaignants se sont portés parties civiles, dont la commune de Sausset-les-Pins, des entreprises locales, des associations environnementales (LPO) et de consommateurs (UFC Que Choisir). La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) de la région PACA s'est également montrée très sévère, accusant Total de négligence dans la prévention de cet accident. Plus grave encore, la DRIRE reproche également à Total d'avoir occulté les faits, en violation de la procédure qui oblige les sites Seveso à déclarer immédiatement tout problème. Ainsi, la DRIRE a dû appeler elle-même la raffinerie avant que cette dernière ne lance la procédure d'alerte, plus d'une heure après. Au final, selon le rapport jugé « accablant » de la DRIRE, Total a commis cinq violations légales dans cette affaire, enfreignant notamment un arrêté préfectoral, un décret du code de l'environnement et un arrêté ministériel<sup>360</sup>. La violation de ce dernier est particulièrement révélatrice, puisque ce texte du 10 mai 2000 imposait la mise en place d'un système de gestion de la sécurité, qui s'est donc révélé insuffisant. Le préfet de la région PACA s'est d'ailleurs montré très ferme à ce sujet, en enjoignant Total de se mettre immédiatement en conformité avec les recommandations de la DRIRE dès septembre 2005.

C'est dans ce contexte que Total a été condamné en juin 2007 par le tribunal de police de Martigues aux peines maximales prévues par la loi pour ce type d'infractions, à savoir 7500 euros d'amende pour exploitation non conforme d'un site classé Seveso, et 750 euros de dommages et intérêts pour un des plaignant ayant subi un arrêt de travail<sup>361</sup>. Si l'amende infligée (suivant le réquisitoire du procureur) est dérisoire, puisqu'elle représente les bénéfices réalisés par le groupe Total en 20 secondes environ sur l'année 2007<sup>362</sup>, deux points importants sont à souligner :

- Tout d'abord, le groupe a été condamné pour négligence sur un site classé Seveso, soit le type d'installation le plus contrôlé en Europe. Cette négligence décrédibilise fortement les déclarations et engagements du groupe en matière de sécurité industrielle de ces dernières années, notamment suite à la catastrophe AZF. On se rappellera que la sécurité de la raffinerie avait déjà provoqué un drame : une précédente explosion sur le site ayant déjà entraîné la mort de 6 employés en novembre 1992, en raison d'une négligence manifeste dans le respect des règles de sécurité. Les catastrophes en série (sur le même site, Erika, AZF, ...) ne semblent pas avoir beaucoup fait évoluer les pratiques du groupe ;
- Ensuite et surtout, il s'agit de la première condamnation pénale de Total devant la justice française. Ce point est symbolique pour la première entreprise hexagonale qui se targue, depuis quelques années, d'être acteur de l'éthique et du développement durable. En la matière, la communication n'y a rien fait : Total a violé la loi.

### 2.3.2. Le silence de Total

Curieusement, on remarquera que cette décision de justice n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part de Total. Rappelons pourtant que le groupe s'enorgueillit, dans son code de conduite, de fournir « *régulièrement une information transparente* » sur sa « *politique de développement durable* ». Ce dernier engagement est également parfaitement contraire à l'« oubli » de Total de déclarer l'accident à la DRIRE, que cette dernière a constaté.

L'ironie veut au contraire que le premier communiqué publié par Total après cette décision, daté du 18 juin 2007, annonce la nomination conjointe d'une nouvelle chargée des relations avec la presse, et d'une nouvelle personne en charge des relations avec les ONG et la société civile. Les esprits fâcheux ne pourront

<sup>360</sup> Cf. Le Blog Finance, *Raffinerie de la Mède : Total pointé du doigt*, 06/04/2007 ([http://www.leblogfinance.com/2007/04/raffinerie\\_de\\_la\\_med.html](http://www.leblogfinance.com/2007/04/raffinerie_de_la_med.html)), Libération, *La marée noire venait du ciel et de la négligence de Total*, 22/09/2005, et la question au gouvernement du député UMP des Bouches-du-Rhône M. Eric Diard, 11-12/10/2005 ([http://www.ump.assemblee-nationale.fr/article.php?id\\_article=4543](http://www.ump.assemblee-nationale.fr/article.php?id_article=4543)).

<sup>361</sup> Les Echos, *Pluie noire dans les Bouches-du-Rhône*, 11/06/2007

<sup>362</sup> Le groupe Total a déclaré 12,2 milliards d'euros de bénéfices pour l'exercice 2007, soit environ 400 euros par seconde.

s'empêcher d'y voir tout un symbole de la conception que Total se fait de la transparence, davantage basée sur la communication que sur la remise en cause des pratiques. En réalité, les mesures mises en place par Total se bornent à un numéro vert pour l'information des citoyens, et à l'engagement d'un cabinet d'expertise pour le suivi des demandes d'indemnisation. Cet « effort » est si limité qu'il conduit le journal Libération à se demander si la stratégie de Total n'a surtout pas eu pour but d'étouffer l'affaire, afin qu'elle ne s'ébruite pas outre-mesure au niveau national<sup>363</sup>.

M. Eric Diard, député des Bouches-du-Rhône, particulièrement concerné par cette affaire car également maire de Sausset-les-Pins et partie civile contre Total pour violation du code de l'environnement, a d'ailleurs déclaré : « *Total croit encore que l'on vit dans les années 70, à l'époque où régnait une certaine culture du secret. Ces temps sont désormais révolus. Aujourd'hui, on ne se contente plus des petits arrangements. La moindre des choses pour un groupe industriel de cette taille, c'est de rendre des comptes* »<sup>364</sup>. Quant à l'ex-Ministre de l'écologie et du développement durable Mme Nelly Ollin, qui s'est rendue sur le site en septembre 2005, elle a également noté le « *manque d'information et de transparence* » dans cette affaire<sup>365</sup>.

Tout aussi curieusement, Total, qui n'hésite généralement pas à contester les procédures et décisions de justice en sa défaveur (cf. procès Erika, AZF...), n'a pas fait appel de cette décision. Faut-il de nouveau en déduire que le groupe, qui ne manque certes pas de moyens financiers, n'a pas jugé utile de risquer de nuire à son image en ébruitant cette affaire peu médiatisée, au vu de l'extrême modicité des sommes en jeu ? Pour autant, fidèle à son habitude de contester ses responsabilités, le groupe a plaidé la relaxe durant le procès tout en tentant de rejeter la faute sur des employés précédemment sanctionnés<sup>366</sup>, permettant ainsi à M. Desmarests, alors PDG du groupe Total, d'invoquer la faute professionnelle. Selon une responsable de la raffinerie, cette dernière respecte « *totalement les différentes réglementations en vigueur, y compris lors de l'incident du 7 août* ». Très curieusement, on notera enfin qu'aucune mention de l'accident et de ses suites judiciaires n'a été faite dans les rapports annuels 2005 et 2006 publiés par Total.

### 2.3.3. Recommandations

La condamnation pénale de Total dans l'affaire de la Mède confirme définitivement la négligence coupable de Total, et la violation par cette dernière de ses obligations en matière de maîtrise du risque industriel et de respect du principe de précaution. En conséquence, les Amis de la Terre demandent à Total :

- D'arrêter la communication sur l'excellence et le leadership du groupe en matière de développement durable, tant qu'il n'est pas capable de respecter la loi ;
- De renforcer considérablement les moyens affectés en faveur de ses systèmes de surveillance et de prévention des risques industriels. Cette recommandation vaut pour l'ensemble des activités à risque de Total dans le monde, y compris dans les pays en développement.

## 2.4 Donges : une nouvelle marée noire, huit ans après l'Erika

### 2.4.1 Le littoral atlantique de nouveau touché par une pollution causée par Total

Le 16 mars 2008, huit ans après la marée noire de l'Erika, une nouvelle marée noire défigure de nouveau le littoral Atlantique français. Durant le chargement des soutes d'un navire chimiquier en "fioul soute" à la raffinerie Total de Donges (Loire-Atlantique), 320 tonnes d'hydrocarbures lourds et toxiques se déversent en effet dans l'estuaire de la Loire et ses berges, ainsi que 180 tonnes directement dans le fleuve<sup>367</sup>.

Durant les jours suivants, la pollution fut importante dans cette zone écologiquement fragile et classée Natura 2000<sup>368</sup> du fait de sa richesse, qui constitue notamment un habitat important pour les oiseaux. Selon la Ligue de protection des oiseaux (LPO), plus de 250 oiseaux y ont trouvé la mort, dont des fous de

<sup>363</sup> Cf. *La marée noire venait du ciel et de la négligence de Total*, Libération, 22/09/2005

<sup>364</sup> Ibid.

<sup>365</sup> Question au gouvernement du député UMP des Bouches-du-Rhône M. Eric Diard, 11-12/10/2005 ([http://www.ump.assemblee-nationale.fr/article.php3?id\\_article=4543](http://www.ump.assemblee-nationale.fr/article.php3?id_article=4543)).

<sup>366</sup> Suite à des protestations syndicales, ces sanctions ont été ramenées à des mutations pour trois de ces salariés, et à une mise à pied de dix jours pour le quatrième (cf. *La marée noire venait du ciel et de la négligence de Total*, Libération, 22/09/2005)

<sup>367</sup> Libération, *Mini-marée noire dans l'estuaire de la Loire*, 18/03/2008 et Actu Environnement, *La pollution de l'Estuaire de la Loire se révèle plus importante qu'évaluée initialement*, 18/04/2008

<sup>368</sup> A l'initiative de l'Union européenne, les zones Natura 2000 ont pour objectif de créer un réseau d'espaces écologiques sensibles à l'échelle du territoire européen, afin d'y préserver la biodiversité globalement menacée et en déclin (cf. <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR5200621.html>)



Bassan, des pingouins torda et des guillemots de Troïl, des espèces déjà très sévèrement touchées lors de la marée noire de l'Erika<sup>369</sup>. Selon l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), ce sont 60 % des espèces tadorne de belon et des avocettes élégantes présentes cette période sur les lieux qui ont été touchées<sup>370</sup>.

Sur le plan sanitaire, la préfecture de Loire-Atlantique a immédiatement averti la population de la dangerosité du produit, demandant aux communes touchées (Saint-Nazaire, Donges, Saint-Brévin, Corsept, et surtout Paimboeuf, située sur la rive opposée) de prendre leurs dispositions pour éviter que la population ne soit en contact avec ces hydrocarbures<sup>371</sup>. En visite sur place, le Ministre de l'écologie et du développement durable M. Jean-Louis Borloo a qualifié la pollution de "grave" du fait de la nature fragile du lieu, et alors que les hydrocarbures ont dérivé sur une distance d'environ 20 kilomètres<sup>372</sup>. Au final, ce sont près de 90 kilomètres de côtes qui ont été souillées, avec des traces d'hydrocarbures retrouvées jusqu'à l'île de Ré et l'île d'Oléron, situées beaucoup plus au sud de l'estuaire de la Loire<sup>373</sup>.

Total a immédiatement présenté ses "excuses auprès des riverains et des collectivités touchées par ce déversement accidentel", et confirmé son "engagement auprès des communes de prendre en charge les coûts de nettoyage liés à cette pollution" en mobilisant 200 personnes pour les opérations de nettoyage et de dépollution<sup>374</sup>. En tout plus de 500 personnes des services publics et d'entreprises privées ont été mobilisées pour les opérations de nettoyage qui se sont révélées plus complexes que prévues du fait des conditions météorologiques, ainsi que la présence d'une végétation particulière le long des rives de la Loire<sup>375</sup>.

Le 31 mars, le groupe a finalement admis, après enquête, que cette fuite avait trouvé son origine dans la corrosion, qui avait entraîné l'apparition d'une fissure de 16 cm dans une canalisation<sup>376</sup>.

## 2.4.2 Un nouvel exemple de la négligence de Total

Huit ans après la marée noire de l'Erika, les habitants de cette zone, déjà très sévèrement touchée en 2000, ont été excédés par ce nouvel épisode qui a, une nouvelle fois, révélé la négligence de Total<sup>377</sup>.

Par ailleurs, une polémique est apparue suite cet accident, Total ayant semble-t-il minimisé ses conséquences en annonçant des quantités de fioul déversés inférieures à la réalité, malgré une première réévaluation à 500 tonnes au lieu de 400 tonnes comme initialement annoncé par le groupe<sup>378</sup>. Par ailleurs certaines collectivités locales accusent ce dernier d'avoir annoncé trop tôt que l' "incident était clos et maîtrisé"<sup>379</sup>, faisant perdre un temps précieux pour tenter de minimiser ses conséquences. Ainsi, selon l'adjoint en charge de l'environnement à la mairie de Saint-Nazaire, qui parle d'un "manque de transparence" du groupe, "on a perdu facilement 12 heures avec la mauvaise gestion de la crise"<sup>380</sup>. Selon la Préfecture de Loire-Atlantique, une source difficilement contestable, "Total a mal estimé la durée de la fuite et le volume de fioul échappé"<sup>381</sup>.

Plusieurs communes impactées, ainsi que la Région des Pays-de-la-Loire et des associations de protection de la nature dont la LPO, ont donc porté plainte pour obtenir la réparation du préjudice économique, écologique et moral subi<sup>382</sup>, conduisant à l'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet de Saint-Nazaire le 10 avril 2008<sup>383</sup>.

Huit ans après la marée noire de l'Erika, considérée comme une des plus grandes catastrophes environnementales de l'Histoire, sept ans après l'explosion d'AZF à Toulouse et un après avoir été condamné pénalement pour négligence dans le cas de l'accident de la raffinerie de la Mède, Total ne semble donc toujours pas avoir tiré les conséquences concrètes de ces très mauvais exemples, et amélioré de façon conséquente ses pratiques en matière de sécurité industrielle. Suite à l'accident de Donges, un

<sup>369</sup> Actu Environnement, *La pollution de l'Estuaire de la Loire se révèle plus importante qu'évaluée initialement*, 18/04/2008

<sup>370</sup> Journal de l'Environnement, *Pollution de la Loire : Total vivement critiqué*, 26/03/2008

<sup>371</sup> Le Monde/AFP/Reuters/AP, *Total présente ses excuses après le déversement de 400 tonnes de fioul en Atlantique*, 18/03/2008

<sup>372</sup> Ibid.

<sup>373</sup> Le Monde/AFP, *Le mazout échoué sur l'île de Ré proviendrait de la fuite de la raffinerie Total dans la Loire*, 04/04/2008

<sup>374</sup> Ibid 365

<sup>375</sup> Libération, *Pollution de la Loire : 500 professionnels mobilisés pour un nettoyage difficile*, 21/03/2008 et Les Echos, *La pollution de la Loire aura des suites judiciaires*, 11/04/2008

<sup>376</sup> Journal de l'Environnement, *Une "corrosion localisée" à l'origine de la pollution de la Loire*, 01/04/2008

<sup>377</sup> Cf. Libération, *A Paimboeuf : "Total commence à nous gonfler à tout saloper*

<sup>378</sup> Actu Environnement, *La pollution de l'Estuaire de la Loire se révèle plus importante qu'évaluée initialement*, 18/04/2008

<sup>379</sup> Le Monde, *Jean-Louis Borloo juge "grave" la pollution au fuel de l'estuaire de la Loire*, 18/03/2008

<sup>380</sup> Ibid 367

<sup>381</sup> Ibid 376

<sup>382</sup> Les Echos, *La pollution de la Loire aura des suites judiciaires*, 11/04/2008

<sup>383</sup> Journal de l'Environnement, *Pollution de la Loire : ouverture d'une procédure judiciaire*, 11/04/2008

examen approfondi de l'ensemble des installations de la raffinerie, imposée par la Préfecture, a d'ailleurs mis en évidence trois autres canalisations corrodées ; preuve que ces problèmes sont bien d'ordre structurel et le résultat d'un grave manque d'entretien et d'application du principe de précaution, à plus forte raison sur un site industriel potentiellement "à risque"<sup>384</sup>.

Alors que le groupe s'est, heureusement, engagé à prendre en charge les frais de nettoyage et de dépollution résultant de sa propre négligence, pour un montant estimé à environ 10 millions d'euros, on remarquera que ce chiffre ne correspond qu'à environ six heures des bénéfices nets annuels qu'il a réalisés en 2007. Une telle dépense sera donc au final quasiment invisible dans les comptes de Total, malgré des lourdes conséquences écologiques et sociales ; et ce alors que l'entreprise a très largement les moyens financiers de mettre en place et assumer, financièrement et techniquement parlant, des mesures de sécurité appropriées et de long terme, pour garantir la prévention de ce type d'accidents facilement évitables.

### 2.4.3. Recommandations

La justice suivant son cours, les Amis de la Terre ne font pas de recommandation spécifique relative à l'affaire de Donges.

## 2.5. Projet Kashagan au Kazakhstan : un futur désastre ?<sup>385</sup>

### 2.5.1 Réserves convoitées et risques géants

Le projet Kashagan au Kazakhstan (Asie centrale) est actuellement le plus gros projet pétrolier au monde, avec des intérêts financiers, énergétiques et géopolitiques considérables à l'échelle internationale.

Découvert en juillet 2000, le gisement du même nom est situé offshore<sup>386</sup> dans la partie nord de la mer Caspienne, à environ 80 kilomètres au sud-est de la ville d'Atyrau et à l'extrémité occidentale du Kazakhstan<sup>387</sup>. S'étendant sur une surface d'environ 75 km sur 45 km, ses réserves estimées sont phénoménales : 39 milliards de barils de pétrole brut dont 13 milliards considérés comme récupérables, soit l'équivalent d'environ 2% des réserves mondiales, ou 5 mois de consommation mondiale<sup>388</sup>. Certains spécialistes parlent cependant de réserves bien supérieures, allant jusqu'à 50 milliards de barils. C'est actuellement le plus gros gisement découvert depuis celui de Prudhoe Bay en Alaska en 1968, et potentiellement le troisième après les méga-champs de la péninsule arabique de Ghawar et Burgan<sup>389</sup>, auxquels il est souvent comparé. A terme, son plateau de production maximal est estimé à 1,5 million de barils à l'horizon 2020, soit à peu près la consommation quotidienne actuelle d'un pays comme l'Espagne, ou 75 % de celle de la France<sup>390</sup>.

#### Un projet extrêmement complexe

L'exploitation d'un tel gisement nécessite des infrastructures considérables en vue du démarrage de sa production, actuellement prévue en 2011 (après des retards de plusieurs années liés aux difficultés techniques). Outre les îles artificielles et leurs protections qui ont dû être construites à partir de remblais pour accueillir les installations de forages en pleine mer, citons également :

<sup>384</sup> Ibid 375

<sup>385</sup> Cette partie se base notamment sur le rapport de mission publié par les Amis de la Terre et autres ONG sur le projet Kashagan : pour plus de précisions, voir le rapport sur <http://www.amisdelaterre.org/Les-impacts-negatifs-du-projet.html>

<sup>386</sup> Du fait de la faible profondeur, il ne s'agit toutefois pas du tout du même type de projet offshore que dans d'autres zones du monde où la profondeur peut atteindre jusqu'à 2000 mètres (Golfe de Guinée notamment)

<sup>387</sup> La ville d'Atyrau, anciennement dénommée Gourev avant la chute de l'URSS et l'indépendance du Kazakhstan, est considérée comme la « capitale pétrolière » du Kazakhstan. Située à proximité de la mer Caspienne, la ville a connu un essor phénoménal très récemment, passant d'environ 10 000 habitants dans les années 1990 à plus de 100 000 dix ans plus tard. Elle abrite notamment les bureaux des compagnies pétrolières privées actives dans la région (Total, Eni, Shell, Exxon, Chevron, Shell, Conoco, etc), et plusieurs milliers de leurs employés expatriés.

<sup>388</sup> Les réserves mondiales de pétrole sont actuellement estimées à environ 40 années de consommation.

<sup>389</sup> Situé en Arabie Saoudite, Ghawar est le plus grand gisement pétrolier au monde. Entré en production en 1951, il produit jusqu'à 5 millions de barils équivalent pétrole par jour (pétrole et gaz), soit environ la moitié de la production saoudienne, la plus importante au monde. Les spécialistes considèrent cependant que le gisement va bientôt commencer à décliner, ou a même déjà dépassé son pic de production. Burgan, de taille légèrement inférieure, est située au Koweït.

<sup>390</sup> En 2006 l'Espagne a consommé 1619 bpj, la France 1952 bpj (source BP Statistical Review of World Energy June 2007)

- La base logistique et portuaire de Bautino-Atash, située sur le littoral plus au Sud (en allant vers la frontière du Turkménistan), au nord de la grande ville d'Aktau<sup>391</sup>. Elle a pour fonction d'accueillir les nombreuses barges spéciales qui font les allers-et-retours entre la côte et les installations maritimes de Kashagan pour y apporter ou en ramener techniciens et ouvriers, matériels, déchets divers, etc.
- Le centre de traitement des déblais et des eaux sales de Koshanai (*Koshanai Cuttings, Oily Water Treatment Facility*) : situé en plein désert à une douzaine de kilomètres du littoral et du village de Fort Shevchenko, uniquement accessible par une piste, c'est là que sont traités les déchets extraits des forages en cours, apportés par camions depuis Port Bautino. Extrêmement bien protégé et gardé, quasiment invisible malgré sa taille immense du fait de sa localisation en plein désert, les ONG qui étaient sur place en septembre 2007, dont les Amis de la Terre, s'en sont vues refuser l'accès par des gardes armés et visiblement nerveux.
- La raffinerie de Bolashak : destinée à traiter le pétrole extrait du gisement de Kashagan auquel elle serait reliée par un oléoduc sous-marin et terrestre, cette raffinerie est actuellement en construction à quelques dizaines de kilomètres à l'est d'Atyrau. D'une capacité gigantesque puisque prévue pour traiter quotidiennement 1,5 million de barils de pétrole très chargé en polluants, elle sera également reliée à plusieurs oléoducs déjà existants et qui passent à proximité, permettant d'exporter le pétrole soit vers le Sud (soit vers l'Iran et le Golfe Persique, soit vers le Caucase et la Méditerranée en traversant la Caspienne), soit vers le Nord (vers la Russie et l'Europe), soit vers l'Est (vers la Chine et le Japon).
- Le village de Kuryk : situé à quelques dizaines de kilomètres au sud d'Aktau sur le littoral, il abrite une usine (d'accès également interdit) installée par le consortium Agip KCO où sont fabriquées divers matériels pour le développement du champ de Kashagan, notamment les barges spéciales conçues pour s'adapter à la faible profondeur du Nord de la Caspienne, et les tubes nécessaires au forage des puits. Il est également possible qu'elle soit le futur point de départ des navires destinés à amener le pétrole de Kashagan jusqu'à l'Azerbaïdjan (cf. ci-dessous).

Comme les sables bitumineux au Canada, Kashagan intéresse fortement les grands pays industrialisés et les compagnies pétrolières internationales. Cela concerne tout particulièrement l'Union européenne, pour laquelle le pétrole de la mer Caspienne en général, et du Kazakhstan en particulier, constitue une alternative énergétique et géopolitique essentielle pour diversifier ses sources d'approvisionnement et s'affranchir de la Russie dont elle aujourd'hui très dépendante (soit en tant que productrice de gaz, soit comme pays de passage des gazoducs et oléoducs).

Dans le cadre de l'accord de partage de production signé en janvier 1998 (*North Caspian Sea Production Sharing Agreement* ou NCSPA), un consortium dénommée Agip KCO<sup>392</sup>, constitué de sept compagnies pétrolières et dirigé par l'italien Eni<sup>393</sup>, s'est par la suite constitué pour le développer et l'exploiter en février 2001, après des années des discussions complexes menées par Shell. Les partenaires se partagent le projet de la façon suivante depuis janvier 2008<sup>394</sup> :

- Eni (Italie) : 16,8 % ;
- Total (France) : 16,8 % ;
- Shell (Royaume-Uni/Pays-Bas) : 16,8 % ;
- Exxon (Etats-Unis) : 16,8 % ;
- Kazmunaygaz (Kazakhstan) : 16,8 %
- ConocoPhillips (Etats-Unis) : 8,4 %
- Inpex (Japon) : 7,6 %

Mises à part Inpex et la compagnie d'hydrocarbures nationale du Kazakhstan, ce sont donc les plus grosses compagnies pétrolières privées au monde, dont trois des cinq majors, qui sont impliquées dans Kashagan. Le géant anglais BP était également partenaire jusqu'en février 2001, date à laquelle il a revendu sa participation de 9,5 % dans le projet à Total, l'estimant insuffisante<sup>395</sup>.

En présence de tels géants, le choix d'Eni comme opérateur peut donc sembler étrange. Dans le cas des consortiums, l'opérateur est en effet généralement choisi pour son expérience et son expertise technologique, à plus forte raison dans le cas d'un projet aussi complexe que Kashagan (cf. ci-dessous). Or,

<sup>391</sup> Environ la même taille qu'Atyrau en nombre d'habitants et chef-lieu de l'*oblast* (région administrative) de Mengistau.

<sup>392</sup> Cf. <http://www.agipkco.com/wps/wcm/connect/AgipKCO+EN/Home>

<sup>393</sup> Bien que ne faisant pas partie du groupe des cinq majors, la compagnie Eni est une des plus grandes compagnies pétrolière mondiales. Selon le classement Forbes 2000, elle se situe en 2008 en vingtième-huitième position des entreprises mondiales et en huitième position des compagnies pétrolières privées, juste derrière Total, Chevron, et ConocoPhillips ; benjamine de Total au niveau européen, des rumeurs de rachat par le groupe français ont d'ailleurs plusieurs fois circulé. Ce n'est cependant pas une compagnie totalement privée, l'Etat italien en étant encore actionnaire à hauteur d'environ 30 %. Eni distribue de l'essence en France, sous la marque Agip.

<sup>394</sup> Les parts de chaque partenaire avant la renégociation du contrat fin 2007 étaient les suivantes : 18,52 % chacun pour Eni, Shell, Exxon et Total, 9,26 % pour ConocoPhillips, et 8,33 % chacun pour Kazmunaygaz et Inpex.

<sup>395</sup> Cf. <http://www.guardian.co.uk/business/2001/feb/03/bp>

si Eni figure parmi les plus grosses compagnies pétrolières du monde, il ne fait pas de doute qu'elle ne « joue pas dans la même cour » que Total, Exxon ou Shell. Les retards répétés dans la mise en production du projet et les renégociations du second semestre 2007 ont d'ailleurs confirmé ces craintes. Il est plausible toutefois que vu la complexité de Kashagan, les autres partenaires aient préféré laisser Eni « payer les pots cassés » pour éviter de se voir décrédibilisés en cas de problèmes (ce qui est déjà le cas) voire d'échec.

### Des défis techniques quasi-insurmontables

Les défis techniques liés à l'extraction du pétrole de Kashagan en font le projet le plus complexe du monde. Parmi ces problèmes, citons :

- Des taux de polluants et composants toxiques extrêmement élevés ; le pétrole de Kashagan, comme celui du reste de cette zone de la Mer Caspienne, est en particulier extrêmement riche en dérivés soufrés (jusqu'à 20 % de sulfure d'hydrogène, contre 2 % pour le champ saoudien de Ghawar par exemple et 5% au maximum pour des bruts normaux), qui doivent être retirés du pétrole lors de son raffinage ; on y trouve également des taux élevés de mercaptans<sup>396</sup> extrêmement toxiques, voire léthaux à faible dose ;
- Un climat continental extrêmement rigoureux et très sec ; cette partie de l'Asie centrale connaît des écarts de température parmi les plus élevés du monde, de +40°C l'été à -40 °C en hiver ; il en résulte un gel complet de cette partie septentrionale de la Mer Caspienne durant quatre à cinq mois d'hiver ;
- Une très faible profondeur d'eau : associée aux contraintes climatiques hivernales, la très faible profondeur (quelques mètres au maximum) de tout le tiers nord de la Caspienne (où se situe sa frontière kazakhe) complexifie énormément les opérations ; elle a obligé les compagnies pétrolières à créer de véritables îles artificielles à base de remblais afin d'y installer les infrastructures d'exploitation du gisement Kashagan, ainsi que pour les protéger des mouvements de glace hivernaux ;
- Une très grande profondeur du gisement : les réservoir de Kashagan est situé à plus de 5000 mètres de profondeur sous la croûte terrestre, ce qui en fait actuellement le projet pétrolier le plus profond au monde ;
- Une pression et une température extrêmement élevées : le pétrole de Kashagan sort à environ 1000 bars de pression (soit 1000 fois la pression atmosphérique normale) ; outre les contraintes mécaniques conséquentes, le résultat est également que le pétrole jaillit à la surface à une température également très élevée, de l'ordre de 100°C à 120°C. Dans de telles conditions, un incendie accidentel serait quasi-impossible à éteindre (en 1985 un accident sur l'autre grand projet pétrolier kazakhe Tengiz, situé à quelques dizaines de kilomètres de Kashagan en bordure de la Mer Caspienne, a résulté en un gigantesque incendie qui mit treize mois à être maîtrisé) ;
- La présence de gaz naturel : comme dans de nombreux projets pétroliers, du gaz sous haute pression est extrait en même temps que le pétrole de Kashagan<sup>397</sup> ;
- Des problèmes géologiques et sismiques : des scientifiques ont mis en évidence que l'extraction du pétrole brut des gisements de Kashagan, en créant des poches de vide souterraine, pourrait avoir pour conséquence des séismes gravissimes dans la zone. Selon le Professeur Diarov<sup>398</sup>, « C'est une zone géologiquement instable. Nous avons eu un séisme ici en 2000. Simplement, nous n'avons pas suffisamment d'expérience pour travailler dans des conditions aussi extrêmes. (...) Faire jaillir du pétrole à une pression de 1000 atmosphères, c'est comme libérer un génie dans sa bouteille. Qui sait ce qui se passera ? S'il y a un nouveau séisme, les nouvelles conditions de pression créées dans le gisement pourrait provoquer un séisme d'origine « humaine ». Le pétrole fuirait dans la mer et causerait une catastrophe environnementale »<sup>399</sup>.
- Des problèmes juridiques internationaux : le statut international de la Mer Caspienne est encore très flou, malgré sa richesse écologique et en ressources naturelles ; les cinq pays qui la bordent (Iran, Azerbaïdjan, Russie, Kazakhstan et Turkménistan) ne se sont jamais mis d'accord pour une gestion commune, ce qui est potentiellement source de graves conflits politiques, par exemple en cas de pollution pétrolière massive.

### Un véritable gouffre financier

Cumulés les uns aux autres, les problèmes posés par les caractéristiques climatiques et géographiques, géologiques et chimiques de Kashagan détaillés ci-dessus ont fait littéralement exploser ses prévisions de coût depuis le début de son développement.

<sup>396</sup> Les mercaptans ou thiols sont également des dérivés soufrés associés à du carbone ; très odorants, certains sont utilisés pour odoriser le gaz naturel domestique.

<sup>397</sup> C'est notamment le torchage illégal de gaz qui résulte en une destruction de l'environnement et de très graves problèmes sanitaires au Nigeria (cf. chapitre 1.2).

<sup>398</sup> Le Pr. Diarov est directeur du Oil and Gas Institute à Atyrau, et grand spécialiste de l'environnement du Kazakhstan et de la zone Caspienne.

<sup>399</sup> The Guardian, Oil money threatens to make killing fields of Kazakhstan, 04/12/2002 (cf. <http://www.guardian.co.uk/business/2002/dec/04/oilandpetrol.news>)

De 27 milliards de dollars à l'origine, puis 60 milliards en 2006, le budget prévu pour toute la durée du projet<sup>400</sup> est aujourd'hui évalué à 136 milliards de dollars (environ 90 milliards d'euros) depuis l'annonce par Eni, en juillet 2007, d'une inflation considérable des coûts due à des problèmes techniques. Comme dans le cas d'autres projets pétroliers (notamment le méga-projet Sakhalin 2 en Russie, passé de 6 à 22 milliards de dollars en quelques années), c'est notamment la mauvaise prise en compte des conditions climatiques qui est responsable de cette situation. Non ou mal prévues au départ, les îles artificielles destinées à protéger les infrastructures du projet des mouvements de glace hivernaux ont par exemple considérablement allongé les délais et la facture.

A titre comparatif, un budget de 136 milliards de dollars correspond à environ trois fois le PNB du Kazakhstan<sup>401</sup>. Il permettrait d'installer au coût actuel une capacité de production éolienne d'environ 100 GW<sup>402</sup>, soit grosso modo un doublement de la capacité mondiale actuelle. Partenaire à hauteur de 16,8 % dans le projet, le seul investissement financier de Total au même niveau dans l'énergie éolienne, en remplacement de Kashagan, pourrait donc conduire à une augmentation de 16,8 % de la capacité mondiale éolienne à coûts constants, voire beaucoup plus en tenant compte de la prévisible diminution des coûts. Au niveau français, cela conduirait à multiplier par plus de 6 la capacité éolienne actuelle de l'Hexagone<sup>403</sup>.

### **L'inquiétante question du transport, toujours non résolue**

Alors que le démarrage de la production de Kashagan est prévu pour 2011, la question de l'exportation du pétrole n'est officiellement toujours pas traitée. Plus encore que pour d'autres projets pétroliers elle est pourtant de première importance dans le cas de Kashagan, étant données à la fois la localisation continentale et enclavée du Kazakhstan, à plusieurs milliers de kilomètres au minimum des principaux lieux de consommation et loin de tout accès maritime, et les chiffres prévus de production (de plusieurs centaines de milliers de barils par jour pour les premières phases, à 1,5 Mbj en plateau en 2020) qui en feraient l'un des plus gros champs pétroliers du monde. Or, toutes les solutions jusqu'ici énoncées par les compagnies pétrolières paraissent problématiques et peu réalistes sur de nombreux plans.

La solution « classique » de l'exportation du Kazakhstan par divers oléoducs terrestres existant ou à construire s'avère en effet techniquement et politiquement très complexe :

- Tout d'abord, les oléoducs existants (vers la Russie, la Chine ou le Sud) n'ont pas la capacité suffisante pour exporter de telles quantités de pétrole. Qui plus est, comme il a déjà été dit, les pays occidentaux et notamment l'Union européenne préfèrent de loin éviter le passage par la Russie pour diverses raisons politiques, dont certaines non dénuées de fondement en termes de sécurité énergétique<sup>404</sup>. Ces oléoducs n'ont de tout de façon pas la capacité suffisante pour transporter de telles quantités. Par exemple, le *Caspian Pipeline Consortium* (CPC), qui relie déjà le Kazakhstan au port russe de Novorossyisk sur la Mer Noire, dispose actuellement d'une capacité de transport d'environ 400 000 barils par jour, prévue pour augmenter jusqu'à environ 1,3 Mbj à terme ; une grosse partie de cette capacité sera toutefois utilisée pour le transport des hydrocarbures des autres champs du Kazakhstan, dont Karachaganak et Tengiz (à raison de 500 kbj pour ce dernier). Enfin, il n'est pas évident que toutes les compagnies du consortium exploitant Kashagan soient d'accords pour utiliser des oléoducs déjà existants ; il est par exemple loin d'être certain que Total accepterait d'utiliser le CPC pour l'exportation du pétrole de Kashagan, n'en étant pas partenaire au contraire d'Exxon et Eni<sup>405</sup>.
- La solution de la construction d'un ou de nouveaux oléoducs n'est pas non beaucoup plus réaliste. Les projets d'oléoducs ou de gazoducs sont généralement très longs, très chers, très compliqués sur le plan géographique et politique au moins régional, si ce n'est continental, et quasiment toujours risqués sur les plans sociaux et environnementaux. S'il existe d'ailleurs actuellement plusieurs projets de gazoducs pour relier la Caspienne vers l'Europe, via la Russie, le Caucase et la Turquie, la Mer Noire, la Méditerranée, les Balkans ou l'Europe centrale<sup>406</sup>, tous semblent faire l'objet d'intenses tractations politiques entre les pays traversés, et aucun ne semble actuellement réellement avancé. Dans ces conditions, Il est donc assez irréaliste que la solution d'un nouvel oléoduc soit finalement retenue pour l'exportation du pétrole de Kashagan, dont la mise en production est désormais prévue pour dans moins de quatre ans. Par ailleurs, la solution d'un oléoduc reliant le Kazakhstan au Golfe Persique via le Turkménistan et l'Iran,

<sup>400</sup> A savoir plusieurs décennies, du développement à la fin de sa production.

<sup>401</sup> Le PNB du Kazakhstan était de 44,36 milliards de dollars en 2005 (source Atlaséco).

<sup>402</sup> L'installation d'1 watt éolien coûte environ 1 euro actuellement

<sup>403</sup> En 2007, environ 2,5 GW de capacité éolienne étaient installés en France.

<sup>404</sup> La Russie n'a pas hésité, depuis quelques années, à menacer de « couper le robinet » du gaz vers l'Ukraine, avec des conséquences énergétiques directes pour l'Europe occidentale.

<sup>405</sup> Cf. <http://www.cpc.ru/portal/alias!press/lang/en-US/tabID/3360/DesktopDefault.aspx>

<sup>406</sup> Notamment les projets Nabucco, South Stream et Blue Stream.



apparemment privilégiée par Total, semble tout aussi irréaliste étant donnée le contexte politique opposant depuis plusieurs années Téhéran aux puissances occidentales, Etats-Unis en premier lieu, notamment sur la question de l'accès au nucléaire.

D'après les informations des ONG, deux autres solutions semblent actuellement envisagées pour exporter le pétrole de Kashagan. Elles sont notamment soutenues par les compagnies américaines, puisqu'elles permettraient d'éviter à la fois la Russie au Nord et l'Iran au Sud, tout en passant par la Turquie, alliée traditionnel des Etats-Unis dans la région :

- La construction d'un gigantesque oléoduc sous-marin, qui relierait le littoral du Kazakhstan (port d'Aktau) jusqu'à Bakou en Azerbaïdjan, sur une distance d'environ 700 km<sup>407</sup>. Dénommé *Trans-Caspian Oil Transport System* et principalement soutenu par Total<sup>408</sup>, il y joindra l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) qui relie la côte méditerranéenne turque à son autre extrémité via la Géorgie sur un trajet de plus de 1700 km, et lui même très critiqué par les ONG pour ses risques et ses impacts sociaux et environnementaux et ses violations de lois nationales<sup>409</sup>. Sa capacité actuelle, d'1 million de barils par jour, est d'ailleurs prévue pour être augmentée à terme jusqu'à 1,7 Mbj, suite à la signature en 2006 d'un agrément entre l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan de l'utiliser pour faire transiter quotidiennement de 150 Mbj à 400 Mbj de pétrole kazakhe (notamment extrait de Kashagan mais sans précision sur la part exacte)<sup>410</sup>, et alors que l'Azerbaïdjan a lui seul produit déjà plus de 650 000 barils par jour<sup>411</sup>. Outre ses potentiels impacts écologiques dévastateurs, la construction d'une telle infrastructure sur plusieurs centaines de kilomètres semble un véritable gageure technologique et financière ; il est d'ailleurs pour l'instant à 4 milliards de dollars au minimum<sup>412</sup>. Cela d'autant plus que la zone caspienne est propice aux séismes, que cela soit dans sa partie caucasienne à l'ouest, ou sa partie Sud vers l'Iran. La zone de Bakou, d'où part le BTC et où aboutirait un tel oléoduc sous-marin, est d'ailleurs située sur un seuil tectonique séparant les deux parties centrales et méridionale de la Caspienne, de profondeur importante<sup>413</sup>. Toutefois, si une étude d'impact semble en cours d'après Total, aucune information n'est cependant disponible sur les premières conclusions. Sur le plan géopolitique, l'Iran au Sud et la Russie au Nord y semblent également farouchement opposés, pour des raisons évidentes de volonté de garder le contrôle sur les flux d'hydrocarbures dans la région<sup>414</sup>.
- Un système de transport du pétrole par pétroliers spécifiquement conçus, reliant également la côte Kazakhe (possiblement après la construction d'un nouveau port à Kuryk, au sud d'Aktau) jusqu'à Bakou pour y rejoindre le BTC. Cette solution est soutenue par le Kazakhstan, qui l'a annoncé en juin 2006 au moment de la signature d'un accord de partenariat avec l'Azerbaïdjan<sup>415</sup>. Si elle paraît au premier abord moins irréaliste que celle de l'oléoduc sous-marin, pour lequel est citée comme une solution de remplacement en cas de non-accord entre les cinq pays caspiens pour la construction de l'oléoduc sous-marin, une telle solution ne serait pas non plus sans poser de graves problèmes. Elle obligerait en effet à la construction d'infrastructures colossales, afin de pouvoir charger et décharger quotidiennement sur ces barges plusieurs centaines de milliers de barils de pétrole extrait de Kashagan. Il n'est d'ailleurs pas sûr si la compagnie italienne ERSAL, filiale d'Eni<sup>416</sup>, déjà en charge de la construction des barges utilisées pour les transports entre Port Bautino et Kashagan, s'est vue également chargée de la construction sur place des pétroliers de grande capacité<sup>417</sup> nécessaires, ou si ces derniers seraient assemblés ailleurs et transportés ensuite jusqu'à la Caspienne<sup>418</sup>. De plus, le risque environnemental serait très élevé du fait de la possibilité d'une marée noire accidentelle, soit durant les opérations portuaires, soit durant la navigation, les conditions climatiques de la Mer Caspienne étant parfois très difficiles. De nouveau, la question de la simple ou double coque de ces barges n'est d'ailleurs manifestement pas non plus réglée<sup>419</sup>.

<sup>407</sup> Un autre projet de transport de gaz entre les deux rives de la Caspienne, dénommé *Trans-Caspian Gas Pipeline*, est également discuté.

<sup>408</sup> Total est également actionnaire du BTC à hauteur de 5 %, de même qu'Eni (5 %), ConocoPhillips (2,5 %) et Inpex (2,5 %).

<sup>409</sup> Cf. Oléoduc BTC : l'inauguration ternie par des risques environnementaux et sociaux majeurs, 24/05/2005, [http://www.amisdelaterre.org/Oleoduc-BTC-l-inauguration-ternie.html?var\\_recherche=BTC](http://www.amisdelaterre.org/Oleoduc-BTC-l-inauguration-ternie.html?var_recherche=BTC) et L'oléoduc BTC selon Geo : « Un ouvrage pharaonique bâti en terrain miné », 11/04/2006, [http://www.amisdelaterre.org/L-oleoduc-BTC-selon-Geo-Un-ouvrage.html?var\\_recherche=BTC](http://www.amisdelaterre.org/L-oleoduc-BTC-selon-Geo-Un-ouvrage.html?var_recherche=BTC).

<sup>410</sup> Cf. *Kazakh oil to raise BTC capacity to 1.7m barrels* ([http://www.baku.ru/pubs/ai/12077\\_en.php](http://www.baku.ru/pubs/ai/12077_en.php)).

<sup>411</sup> Production de 654 kbj en 2006 (source BP Statistical Review of World Energy June 2007).

<sup>412</sup> Cf. *Kashagan Partners Eye US\$4-bil. Trans-Caspian Oil Transport System to Connect to BTC Pipeline*, <http://www.globalinsight.com/SDA/SDADetail6096.htm>.

<sup>413</sup> La profondeur de la Mer Caspienne atteint 995 m dans sa partie sud, contre quelques mètres dans sa partie Nord où se situe le gisement de Kashagan.

<sup>414</sup> Cf. *Le projet d'alimenter en pétrole l'oléoduc BTC entre le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan* (<http://www.asie-centrale.com/Le-projet-d-alimenter-en-petrole-l.html>).

<sup>415</sup> Accord de partenariat signé le 16 juin 2006.

<sup>416</sup> La filiale Eni Caspian Services, qui détient ERSAL, a obtenu de très nombreux marchés dans le cadre du développement de Kashagan, ce qui rend le projet déjà partiellement rentable pour le pétrolier italien.

<sup>417</sup> 60 000 tonnes par unité, soit environ 400 000 barils.

<sup>418</sup> Eurasia Daily Monitor, *Trans-Caspian Oil Pipeline Planned in Kazakhstan*, 16/06/2005 ([http://www.jamestown.org/edm/article.php?volume\\_id=407&issue\\_id=3334&article\\_id=2369754](http://www.jamestown.org/edm/article.php?volume_id=407&issue_id=3334&article_id=2369754)).

<sup>419</sup> Les nouveaux pétroliers sont désormais construits avec une double coque, ce qui permet de réduire les risques de marée noire en cas de pollution, sous réserve d'un entretien régulier. Certains pays n'acceptent d'ailleurs plus dans leurs eaux territoriales et/ou leurs ports que des navires à double coque.

Quelle que soit la solution finalement retenue, la question de l'exportation des énormes volumes de pétrole de Kashagan reste donc dans tous les cas très problématique, que ce soit sur le plan géographique, environnemental, financier, juridique ou géopolitique. Le fait qu'aucune solution ne semble encore avoir été clairement définie sur le plan politique ne fait d'ailleurs que rajouter à la confusion ambiante qui règne autour de cette question. Interrogée à ce sujet<sup>420</sup>, la compagnie Total, pourtant en charge au sein du consortium d'une partie essentielle du projet (à savoir l'éventuelle construction de l'oléoduc sous-marin), n'a pas été en mesure d'apporter de réponse claire aux Amis de la Terre.

A trois ans seulement de la date annoncée de mise en production, on est donc en droit de s'interroger sérieusement sur la capacité des compagnies pétrolières à assurer l'exportation du pétrole de Kashagan dans des conditions de sécurité optimales, notamment au vu des risques et enjeux environnementaux considérables. Le flou qui entoure cette question est pour le moins inquiétant.

### **Des risques écologiques et chimiques colossaux**

Projet extrêmement complexe de par ses caractéristiques géographiques, géologiques et chimiques, Kashagan est un projet extrêmement risqué et dangereux sur les plans sanitaires et écologiques. Pour cette raison, plusieurs ONG de différents pays font campagne depuis plusieurs années pour alerter l'opinion publique et les dirigeants politiques nationaux et internationaux quant à ces dangers.

Les Amis de la Terre se sont rendus sur place pendant dix jours en septembre 2007, au sein d'un collectif également composé de représentants de Friends of the Earth Europe (Bruxelle), de CEE Bankwatch (Géorgie), de Campagna per la Riforma della Banca Mondiale (Italie) et de Center Globus (Atyrau, Kazakhstan). Ils y ont rencontré et interrogé de nombreux représentants des autorités officielles régionales (santé et environnement notamment), de la communauté scientifique, des forces syndicales, des associations, ainsi que des communautés villageoises locales, dans les régions (*oblasts*) d'Atyrau et d'Aktau. Les conclusions du rapport publié après la mission d'investigation des ONG<sup>421</sup> sont alarmistes sur de nombreux points :

Concernant les impacts environnementaux tout d'abord, de nombreux signes inquiétants laissent à penser que le développement du projet Kashagan est en train d'entraîner une dégradation rapide et brutale de l'environnement de la zone du nord de la Mer Caspienne :

- De nombreux témoignages de scientifiques, de pêcheurs locaux et de représentants des autorités régionales en charge de l'environnement, font état d'une diminution phénoménale des prises de poissons depuis quelques années dans les régions (*oblasts*) d'Atyrau et de Mengistau, toutes deux concernées par l'industrie pétrolière. Cela concerne notamment plusieurs espèces d'esturgeon de grande valeur biologique et marchande, dont le Beluga (*Huso huso*) classé sur la liste rouge de l'UICN<sup>422</sup> comme espèce en danger, et pour lesquelles le Nord de la Caspienne peu profond fait office de zone de reproduction. Des ONG locales ont ainsi recensé des mortalités massives de différentes espèces de poissons en 2002, 2004, et 2005. En mai 2006, plus de 2000 poissons morts (esturgeons et autres espèces) ont été retrouvés sur les côtes kazakhes du nord de la Caspienne. Dans la région de Demba (village du littoral à proximité d'Atyrau) des pêcheurs ont rapporté des maladies de peau sur certains poissons, les rendant non-commercialisables pour la commercialisation, et de fait uniquement utilisables pour la production de farines ; ces affirmations ont été confirmées par d'autres à Bautino, à plusieurs centaines de kilomètres plus au sud. Cette chute des prises a également des conséquences socio-économiques directes et lourdes, certains villages du littoral étant traditionnellement extrêmement dépendants de la pêche (à Demba par exemple la pêche fait vivre quasiment toute la population de plusieurs milliers d'habitants, soit directement par la pêche ou les usines de traitement du poisson, soit indirectement par l'activité familiale).
- Les mêmes phénomènes de mortalités massives et soudaines de phoques de la Mer Caspienne (*Phoca caspica*), espèce endémique également classée comme en danger par l'UICN, ont été plusieurs fois observés durant les dernières années le long du littoral kazakhe. En mai 2006, environ 300 cadavres de ces mammifères ont également été retrouvés morts sur le littoral kazakhe. Le même phénomène s'est reproduit plusieurs fois ces dernières années, dont en mai 2007, avec 819 cadavres de phoques

<sup>420</sup> Rencontre entre les Amis de la Terre et des représentants de Total au siège du groupe en septembre 2007.

<sup>421</sup> Voir le rapport sur <http://www.amisdelaterre.org/Les-impacts-negatifs-du-projet.html>

<sup>422</sup> La Liste rouge de l'International Union for the Conservation of Nature recense les menaces pesant sur des espèces animales et végétales (cf. <http://www.iucnredlist.org/search/details.php/10269/summ>).

retrouvés non loin des champs pétroliers de Kalamkas<sup>423</sup>, puis de nouveau en avril 2008 avec 32 individus dans la même zone<sup>424</sup>. En 2000 déjà, environ 10 000 phoques morts avaient été recensés par le Caspian Environmental Program (CEP), peu après les premières explorations du gisement de Kashagan en 1999.

Si diverses causes sont chaque fois invoquées par les autorités pour expliquer ces mortalités massives (maladie de Carré, réchauffement climatique, etc), il semble toutefois très douteux que le développement de l'industrie pétrolière dans la zone, et des champs de Kashagan et Kalamkas, n'aient aucune conséquence biologique sur l'état de santé des mammifères marins de la région du fait de la nature toxique du pétrole de la zone ; ce d'autant plus que, comme tous les grands prédateurs, les phoques concentrent les produits toxiques accumulés dans la totalité de la chaîne alimentaire dont ils sont au sommet. Il est d'ailleurs fort possible que des maladies infectieuses ou d'autres causes de mortalité, auxquelles les phoques auraient résisté en temps normal, aient été favorisées par un affaiblissement de leur état sanitaire général par intoxication. Dans le cas de la très forte mortalité survenue en 2000, des polluants toxiques issus de l'industrie pétrolière et agricole avaient d'ailleurs été retrouvés dans les organismes des cadavres<sup>425</sup>.

Dans tous les cas, la très forte probabilité d'un lien entre l'industrie pétrolière et la mortalité des phoques est confirmée par les populations locales, les représentants régionaux du Ministère de l'environnement, et les scientifiques. Selon des témoignages de source sûre recueillis sur place en septembre 2007 par les ONG, il semble que les compagnies pétrolières ne facilitent pas les procédures d'analyse aux scientifiques, par exemple en ne signalant pas les cadavres de phoques qu'elles retrouvent.

- D'autres témoignages ont également mentionné des mortalités d'oiseaux, notamment dans les zones de Bautino et de Fort Schevchenko, qui seraient liées au proche centre de traitement de Koshanaï situé non loin (cf. ci-dessus). La zone nord-caspienne constitue une zone de migration très importante pour des millions d'oiseaux tous les ans, entre les zones arctiques et nord-asiatiques et les zones tropicales. En 2003, des centaines d'oiseaux avaient également été tués lors de leur passage au-dessus de cheminées testées par Agip KCO, leur désorientation s'expliquant manifestement par des taux de soufre d'hydrogène trop importants dans l'atmosphère, selon des analyses postérieures de l'Institut botanique de l'Académie des sciences kazakhes.
- D'une façon plus générale, l'environnement du nord de la Mer Caspienne est soumis à de très lourdes menaces depuis environ une décennie, ce que de nombreuses personnes lient directement au développement intensif de l'industrie pétrolière, dont le gisement de Kashagan. Le risque est tel que le Pr. Diarov, scientifique kazakhe spécialiste de l'environnement local et parmi les seules voix dissidentes à s'opposer ouvertement au développement du secteur pétrolier, parle même d'un risque de mort biologique totale de la Mer Caspienne d'ici quelques décennies<sup>426</sup> ; cela du fait des produits toxiques relâchés dans sa partie septentrionale peu profonde, qui sert de zone de reproduction pour nombre de ses espèces.

Les témoignages de chute brutale de biodiversité recueillis par les ONG durant leur mission ne constituent certes pas une preuve scientifique ; toutefois, face à leur nombre et le fait qu'ils concordent tous pour en imputer la responsabilité au développement de l'industrie pétrolière, il est permis d'avoir de très forts doutes quant à l'innocuité de cette dernière, suffisamment en tous cas pour justifier un moratoire sur le développement de Kashagan dans le but d'effectuer les recherches appropriées, afin de s'assurer que l'ensemble des risques d'un tel projet sont étudiés et dûment pris en compte par les promoteurs.

Toujours sur le plan environnemental, les questions posées par la nature chimique très spécifique du pétrole de Kashagan sont également extrêmement inquiétantes :

- Celle du traitement du soufre, tout d'abord, n'a toujours pas été résolue et fait également peser de lourdes inquiétudes. Le pétrole de Kashagan contient en effet de très fortes quantités de soufre (jusqu'à 20 % contre 5 % maximum pour les pétroles bruts usuels) et de ses dérivés, qui doivent être séparés du pétrole au moment de son raffinage. Dans l'hypothèse d'une production finale prévue d'1,5 Mbj, ce seraient donc des quantités phénoménales de soufre (plusieurs dizaines de tonnes quotidiennes) qui seraient donc extraites.

<sup>423</sup> AFP, *Réchauffement : des centaines de cadavres de phoques morts sur la Caspienne*, 01/05/2007. Les gisements de Kalamkas sont également situés offshore dans le nord de la Caspienne, à environ 80 km au sud-ouest de Kashagan.

<sup>424</sup> Ria Novosti, *Kazakhstan: 32 cadavres de phoques échoués sur le littoral caspien*, 04/04/2008 (cf. <http://fr.rian.ru/world/20080404/103021293.html>).

<sup>425</sup> Ibid.

<sup>426</sup> Entretien avec le Pr. Diarov à Atyrau en septembre 2007.

Or, ce soufre peut s'avérer potentiellement très dangereux pour l'environnement et la santé. Relativement inoffensif sous sa forme cristalline et confinée, il peut en effet changer de forme et se gazéifier en quelques jours dans certaines conditions climatiques, comme celle du Kazakhstan où les températures estivales peuvent atteindre 50°C et le vent souffler violemment. Sous une forme gazeuse, le soufre peut alors engendrer des pluies acides destructrices de l'environnement et extrêmement néfastes pour la santé des populations ; cela au niveau local et régional, mais aussi éventuellement jusqu'à une distance de plusieurs milliers de kilomètres en un délai de quelques jours, notamment vers l'Europe ou d'autres zones densément peuplées.

C'est en particulier le cas du méga-gisement terrestre voisin de Tengiz, exploité depuis les années 1990, où le stockage de millions de tonnes de soufre extrait, réalisé dans des conditions totalement inappropriées, est responsable d'importantes émanations et de pollutions conséquentes<sup>427</sup>. Cela a notamment obligé à des déplacements de villages de plusieurs milliers de personnes dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour du site<sup>428</sup>, où la vie était devenue impossible. Un conflit en a d'ailleurs résulté récemment entre l'Etat kazakhe et le consortium exploitant Tengiz Chevroil, amenant ce dernier à accepter le paiement de 866 millions de dollars entre 2007 et 2010 en réparation des dommages environnementaux subis<sup>429</sup>.

Or, à quelques années de la date prévue de mise en production de Kashagan, alors que les quantités de soufre extraites sur les sites de raffinage de Bolashak et Koshanaï seront encore beaucoup plus importantes, et que l'accord passé avec l'Etat kazakhe en interdit contractuellement le stockage, il apparaît que les compagnies pétrolières du consortium ne savent toujours pas de quelle façon elles les traiteront, et ne semblent d'ailleurs pas non plus avoir investi dans des recherches pour résoudre ce problème de long terme. Lors d'un entretien avec des représentants de la compagnie Total en décembre 2007, en présence de Galina Chernova, directrice de l'ONG kazakhe Center Globus, une évacuation commerciale d'une partie du soufre par train vers des pays avoisinants a été évoquée ; mais cette solution ne peut pas être viable à long terme, la demande commerciale internationale de soufre étant très faible et ne pouvant en aucun cas absorber plusieurs dizaines de tonnes par jour.

Comme en ce qui concerne l'exportation du pétrole, la question du devenir du soufre extrait de Kashagan semble donc traitée de façon assez inconséquente par les compagnies pétrolières dont Total, pour ne pas dire totalement négligeante au regard des énormes enjeux environnementaux et sanitaires associés. Selon le Pr. Diarov, une absence de réponse rapide pourrait même rendre toute la région virtuellement inhabitable à l'horizon 2020.

- Le pétrole de Kashagan contient également des taux très élevés de mercaptans ou thiols, gaz sulfurés potentiellement extrêmement toxiques à faibles doses<sup>430</sup>. De nombreux décès, survenus dans les villages avoisinants le champ de Tengiz leur sont d'ailleurs imputés (cf ci-dessous), ainsi que les phénomènes de mortalité massive de mammifères marins décrits plus haut selon la communauté scientifique et des représentants du Ministère de l'Environnement à Atyrau. Or, il ne semble pas que les compagnies pétrolières aient actuellement prévu de traitement spécifique réellement sécurisé de ces gaz en ce qui concerne Kashagan, prévoyant d'employer la même technologie que dans le cas de Tengiz.
- Enfin, du fait de la présence dans le pétrole brut de ces gaz toxiques et de plusieurs dizaines d'autres, le torchage (brûlage) de gaz prévu pour avoir lieu sur le site même d'extraction offshore de Kashagan aurait également des conséquences environnementales et sanitaires locales importantes, sans parler de la forte contribution négative aux changements climatiques globaux. De nouveau, les compagnies pétrolières ne semblent pourtant pas très inquiètes ni même concernées à ce sujet. Alors que les autorités locales ont réclamé une surveillance de neuf composants chimiques dans l'atmosphère, seuls deux d'entre eux sont effectivement suivis ; de plus il semble que l'opérateur Agip KCO interdise même les analyses par d'autres centres de recherches privées ou officiels étatiques<sup>431</sup>.

## **Des risques sanitaires et sociaux très élevés**

<sup>427</sup> Le soufre est stocké dans des structures peu étanches et mal protégées de l'air libre.

<sup>428</sup> Villages de Karaton et Sarykamys, dont les habitants ont été déplacés dans les environs d'Atyrau.

<sup>429</sup> Reuters, *Kazakh President backs Chevron oil venture*, 21/09/2007.

<sup>430</sup> A raison d'environ 1 g/m<sup>3</sup>. Si tous les mercaptans ne sont pas toxiques, c'est cependant le cas pour ceux de Kashagan (ethyl mercaptans et méthyl mercaptans) ; une dose de 0,001 mg/m<sup>3</sup> peut ainsi être létale pour un être humain.

<sup>431</sup> Témoignage du Pr. Diarov, septembre 2007.

Les impacts sanitaires sur les centaines de milliers de personnes vivant à proximité des sites d'exploitation pétrolière du nord de la Caspienne dont Kashagan sont également très élevés, notamment dans les grands centres urbains d'Atyrau et d'Aktau.

Les témoignages recueillis sur place par les Amis de la Terre en septembre 2007, auprès des populations locales, de scientifiques ou de représentants du ministère régional de la santé, ont ainsi fait part des constatations et possibles problèmes suivants :

- Nausées, maux de tête et anémies infantiles à Fort Schevchenko, associées à des mauvaises odeurs nocturnes décrites comme venant du centre de traitement voisin de Koshanaï ;
- A Bautino, diarrhées suite la consommation de poissons pêchés sur place, et problèmes de peaux suite à des baignades dans la baie (nb : la baignade sur la côte ouverte étant beaucoup plus dangereuse, les villageois n'ont donc plus d'endroits où se baigner) ; des villageois ont aussi déclaré ne pas pouvoir se faire soigner à Aktau, les médecins refusant de les recevoir ;
- Selon les représentants du ministère de la santé à Atyrau, les mercaptans, outre leur toxicité, sont également susceptibles d'entraîner des mutations génétiques. Les ONG locales parlent également d'une centaine de décès d'hommes jeunes durant leur sommeil dans les villages environnant le champ de Tengiz et de plusieurs milliers de malades ; un symptôme souvent cité est la somnolence, caractéristique d'une intoxication aux mercaptans ;
- Selon les représentants du ministère de la santé à Atyrau, l'état de santé général de la population de la région est globalement mauvais et en voie de dégradation ; les pathologies les plus citées sont les problèmes respiratoires (bronchites chroniques), cardio-vasculaires, des anémies, des leucémies, ou encore une augmentation de la fréquence des naissances prématurées et des enfants mort-nés. Le fait que ces pathologies soient de plus en plus fréquentes depuis environ une décennie, et qu'elles touchent des catégories de population de plus en plus jeunes, font dire aux spécialistes qu'elles sont directement liées au développement de l'industrie pétrolière dans la région, et aux émissions massives de polluants toxiques qui en résultent dans l'environnement et l'atmosphère. Les mêmes représentants du ministère de la santé craignent également une mortalité massive et très brutale de plusieurs dizaines de milliers de personnes dans la région d'Atyrau en cas d'émission accidentelle massive de mercaptans ou d'autres gaz toxiques depuis le site de Kashagan ou la raffinerie de Bolashak, ces derniers se concentrant alors dans les basses couches de l'atmosphère et atteignant Atyrau en quelques dizaines de minutes en cas de vents forts. Une possibilité de relocalisation préventive des plus de 200 000 habitants de l'agglomération a semble-t-il même déjà été évoquée.
- Un empoisonnement massif de plusieurs centaines d'ouvriers Turcs sur le site de la raffinerie de Bolashak, mentionné par un responsable syndical d'Atyrau, et qui n'ont pu toucher de compensation financière qu'après une procédure conflictuelle.

Par ailleurs, les représentants du ministère de la santé ont également mentionné des périodes de pénurie de personnel médical, les salaires beaucoup plus élevés pratiqués par les compagnies pétrolières concurrençant directement les services de santé publics accessibles à la population locale.

Outre les conséquences sanitaires, le développement de Kashagan et d'autres projets pétroliers dans la région n'est pas non plus sans conséquences sociales et économiques lourdes pour les populations locales :

- La plus importante est sans doute l'inflation phénoménale au niveau régional, en particulier à Atyrau où sont basés les bureaux des compagnies pétrolières, et où vivent plusieurs milliers de cadres et techniciens expatriés. Or, les salaires très élevés payés à ces derniers (jusqu'à 50 000 dollars américains par mois pour certains ingénieurs selon les ONG locales) y ont entraîné une augmentation générale du coût de la vie. Cela concerne en premier lieu le logement (coût multiplié par dix à Atyrau) et la nourriture qui, selon des témoignages de résidents kazakhes locaux, atteignent désormais des coûts réellement prohibitifs en regard des salaires moyens ;
- A plus long terme, le développement de l'industrie pétrolière en zone nord-caspienne a sans aucun doute déjà commencé à désorganiser profondément les structures économiques traditionnelles. Cela concerne notamment la pêche, qui jusqu'à récemment faisait directement ou indirectement vivre une grosse partie de la population de la région, et qui est désormais en fort déclin avec la disparition de l'esturgeon et d'autres espèces de haute valeur commerciale ;
- De plus, l'essor de l'industrie pétrolière (ou d'autres industries extractives en général) entraîne fréquemment dans les pays en voie de développement ce qui est désormais couramment dénommé la « maladie hollandaise » (*Dutch disease*)<sup>432</sup> : l'économie se retrouve quasi-intégralement focalisée sur les

<sup>432</sup> Cf. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie\\_hollandaise](http://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie_hollandaise)



industries extractives, à savoir sur l'exportation de matières premières brutes peu ou pas transformées, vulnérabilisant d'autant le pays et sa population sur un marché mondial dont il se retrouve très dépendant. Ajoutée au très fort niveau de corruption endémique au Kazakhstan<sup>433</sup>, il est extrêmement douteux que Kashagan contribuera réellement au développement durable d'une économie kazakhe diversifiée et redistributrice pour la population du pays. Vu les sommes colossales en jeu, Kashagan va au contraire aggraver la spécialisation du pays dans l'exportation des hydrocarbures, au détriment des autres secteurs économiques et du tissu économique local.

En revanche, les bénéfices sociaux réels du projet paraissent pour l'instant faibles, pour ne pas dire négligeables. Les témoignages recueillis sur place par les ONG en septembre 2007, notamment auprès de villageois et d'ouvriers, font majoritairement mention d'emplois précaires et de courte durée, dans le développement du projet et de ses infrastructures par les sous-traitants étrangers (dont ERSAL, filiale d'ENI). De ce qui a été rapporté aux ONG, cela s'explique en partie par le fait que les employeurs, passée une durée de contrat d'un an, doivent payer des cotisations patronales plus élevées, et prendre en charge certains avantages pour leurs employés. Ces emplois, de plus, semblent extrêmement peu prévisibles. Des villageois de Kuryk nous ont par exemple rapporté que lorsque l'usine ERSAL voisine cherchait des ouvriers, cela n'était rendu public qu'au dernier moment. Dans ces conditions, seuls certains étaient de fait mis au courant, ce qui contribue à attiser des tensions au sein des communautés. D'autres témoins encore ont parlé de très vives tensions (voire de bagarres) entre les ouvriers kazakhes employés sur le développement de Kashagan, et des ouvriers étrangers (notamment Turcs) embauchés en nombre dans des conditions plus avantageuses pour le consortium. Un responsable syndical d'Atyrau nous a également rapporté que le droit syndical, déjà peu développé au Kazakhstan, était très mal respecté par les compagnies pétrolières.

Le développement de Kashagan semble surtout contribuer à créer des tensions et déséquilibres sociaux importants au sein des communautés locales, pour des bénéfices financiers directs très faibles. Il est important de souligner que les milliers d'emplois non ou peu qualifiés mis en avant par les compagnies pétrolières, effectivement manifestement mieux payés que la moyenne<sup>434</sup>, ne peuvent remplacer tous les bénéfices socio-économiques durables d'autres secteurs traditionnels en déclin (tels que la pêche), dans une population de plusieurs centaines de milliers de personnes (pour les régions kazakhes situées en bordure de la mer Caspienne et concernées au premier chef par le développement pétrolier). Dans la région d'Atyrau, les informations recueillies par les ONG font état d'une proportion d'environ 10 % de la population qui travaillerait dans le secteur pétrolier, mais ces emplois ne sont pas pérennes, et seront en très grande partie détruits une fois le développement des infrastructures de Kashagan achevé dans quelques années.

Les bénéfices concrets du développement pétrolier tardent donc cruellement à se faire sentir, malgré la promesse du consortium de « *maximiser l'implication d'entreprises kazakhes dans ses opérations, supportant ainsi le développement de communautés où il opère* »<sup>435</sup>. D'après de nombreux témoignages, les bénéfices générés par le développement de Kashagan ne restent pas dans la région, et profitent surtout à l'oligarchie kazakhe basée à Astana (capitale du Kazakhstan depuis 1998, située à 2000 kilomètres à l'est de la Caspienne). Une autre partie des bénéfices abonde le fonds national pétrolier dont l'utilisation est opaque et peu claire. D'après les informations des ONG une partie de ce dernier, censé bénéficier à la population, serait d'ailleurs utilisée pour compenser l'augmentation de la participation du Kazakhstan dans le projet Kashagan décidée fin 2007 (cf. ci-dessous). Enfin, selon l'ONG locale Globus, certains marchés auraient été remportés par les entreprises étrangères dans des conditions douteuses.

Parallèlement, les conditions de vie de la population dans la région d'Atyrau demeurent globalement mauvaises : infrastructures routières et système de transports locaux de mauvaise qualité pour les communautés, accès au chauffage et à l'électricité malgré les conditions climatiques hivernales très rudes, systèmes sanitaires et d'accès à l'eau déficients, accès aux soins insuffisants. D'après des sources non-officielles, environ 90 % de la population de l'agglomération d'Atyrau vit sous le seuil de pauvreté, avec de grandes difficultés à satisfaire ses besoins de base.

### **Risques publics, profits privés : un contrat « cupide »**

En sus des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires détaillés ci-dessus, les avantages macro-économiques du projet Kashagan sont quasi-négligeables pour le Kazakhstan.

<sup>433</sup> Selon le classement 2007 de l'indice de perception de la corruption par l'ONG Transparency International, le Kazakhstan est classé en 150ème position sur 179 pays, avec un indice de 2,1 sur 10.

<sup>434</sup> Selon les témoignages, environ 150 dollars américains par mois pour les hommes et 100 dollars pour les femmes, pour un salaire moyen d'environ 100 dollars par mois à Atyrau.

<sup>435</sup> Cf. <http://www.agipkco.com/wps/wcm/connect/AgipKCO/EN/Home/Local+Content+Development/>

Selon l'ONG britannique PLATFORM, qui a publié deux rapports d'analyse sur le sujet en décembre 2007 et janvier 2008<sup>436</sup>, le contrat de partage de production passé entre les compagnies pétrolières et le Kazakhstan peut en effet être qualifié de « cupide ». Il a été signé en 1997 pour une durée de quarante ans à une époque où le Kazakhstan, qui supportait encore les impacts économiques et politiques structurels lourds de sa récente indépendance, n'était pas en position de force pour négocier. En conséquence, il est extrêmement défavorable au Kazakhstan sur le plan financier, notamment parce que le coût du baril de pétrole était de l'ordre de dix dollars à l'époque, contre plus de 100 en 2008.

Les accords de partage de production « flexibles » comme celui-ci, souvent désignés sous l'appellation de « modèle Banque mondiale » conçu dans les années 1980, ont souvent été utilisés durant les années 1990 dans les ex-Etats de l'URSS. Très désavantageux pour les Etats hôtes, leur principe est que ces derniers ne commencent réellement à toucher des profits qu'à partir du moment où les compagnies pétrolières internationales ont touché la plus grosse partie des leurs. Dans ces conditions, tout retard diminue les avantages financiers pour les Etats, mais pas pour les compagnies exploitantes.

Dans le cas de Kashagan où un retard du début de la production de plusieurs années est couplée à une énorme inflation des coûts, les conséquences pour le Kazakhstan sont donc extrêmement négatives. Selon les conclusions de PLATFORM, avant la renégociation conclue en janvier 2008 et sur la base d'un prix du baril de 50 à 65 dollars au maximum<sup>437</sup>, le Kazakhstan s'apprêtait ainsi à perdre 20 milliards de dollars entre 2007 et 2017, soit 40 % de son PIB, du fait des nombreux retards à la mise en production du champ annoncé par le consortium<sup>438</sup>. De l'autre côté, les compagnies pétrolières se voyaient toujours confortées en échange d'un taux de retour sur investissement très confortable de 14,5 % (ce qui est très élevé en regard des normes de l'industrie pétrolière pour ce type de projets), pour des pertes quasi-négligeables. Dans un tel contexte, la renégociation voulue par le Kazakhstan semble tout à fait légitime sur le plan économique et éthique, dans le contexte d'une multiplication par dix du prix du baril depuis la signature du contrat.

La renégociation du contrat voulue par le Kazakhstan et conduite au second semestre 2007<sup>439</sup> a effectivement finalement abouti le 13 janvier 2008 à une augmentation notable de la participation kazakhe dans Kashagan (via la compagnie nationale Kasmunaygas), entraînant une légère diminution de celle de chacun des autres partenaires. Mais de manière aberrante, cela ne se traduira pas pour autant par des bénéfices financiers accrus pour le pays et ses habitants. Selon l'analyse de PLATFORM, et contrairement à ce qu'ont annoncé tous les médias, les modèles mathématiques concluent à une perte supplémentaire de cinq milliards de dollars, portant à 25 milliards de dollars le total des pertes d'ici à 2017. Cela s'explique notamment par l'annonce simultanée d'un nouveau retard de la mise en production de 2010 à 2011, qui fait plus que compenser les bénéfices de l'augmentation de la participation kazakhe. En prenant en compte un prix réel du baril supérieur à 100 dollars sur le long terme, bien plus élevé que celui utilisé pour ces analyses, on peut estimer le cumul des pertes pour le Kazakhstan à plusieurs dizaines de milliards de dollars d'ici à 2017. Selon Gregg Mutit, analyste de PLATFORM : « *C'est un vieux truc de relations publiques : dissimuler une mauvaise nouvelle au milieu d'une autre histoire. Alors que la plupart des médias se sont focalisés sur l'annonce d'un changement des termes du contrat, ENI y a vu une bonne opportunité pour annoncer discrètement un nouveau retard, une nouvelle qui passerait quasi-inaperçue auprès des populations du Kazakshtan ou des partenaires financiers d'ENI* ».

La conclusion s'impose donc : le Kazakhstan et sa population s'apprêtent à subir les conséquences de tous les risques environnementaux, sanitaires et sociaux du projet Kashagan ; à l'inverse, protégées par un contrat très protecteur et contraignant pour l'Etat hôte<sup>440</sup>, les compagnies pétrolières partenaires (dont Total) en engrangeront les énormes bénéfices financiers pendant plusieurs dizaines d'années. Pour reprendre les mots de PLATFORM concernant le projet Kashagan : « *Risques publics, profits privés* ».

## 2.5.2. L'opacité et le déni de Total et des compagnies pétrolières

Face à ces conclusions alarmantes de la mission d'investigation conduite par les ONG, les compagnies pétrolières internationales et les autorités locales ont adopté une attitude de dénégaration voire de mépris.

<sup>436</sup> Rapports *Hellfire Economics* et *Kashagan Stitchup* (cf. <http://www.amisdelaterre.org/Kashagan-les-rapports-de-PLATFORM.html>)

<sup>437</sup> Projection du US Department of Energy fin 2007.

<sup>438</sup> En juillet 2007 Agip KCO a annoncé un retard de 2008 à 2010 du début de production commerciale de Kashagan, pour des raisons techniques.

<sup>439</sup> Suite à l'annonce du retard et de l'inflation phénoménale du coût du projet par les compagnies pétrolières en juillet 2007, les autorités kazakhes ont annoncé un blocage des travaux de Kashagan et lancé une renégociation du contrat afin d'augmenter leurs intérêts. Cette négociation, conclue en janvier 2008, s'est déroulée dans un climat politique très tendue entre le Kazakhstan et les compagnies.

<sup>440</sup> Dans le cas de Kashagan les compagnies pétrolières sont protégées des changements économiques (augmentation du coût des matériels, taux de change, etc), des accidents, des défauts de gestion, des changements juridiques nationaux et internationaux, et des expropriations.

Ainsi, malgré plusieurs demandes préalables insistantes de rendez-vous, il n'a pas été possible de rencontrer des représentants du consortium Agip KCO à Atyrau en septembre 2007 ; la raison donnée, laconique, a été un « mauvais timing ». Quelques mois plus tard en décembre 2007, lorsque les ONG ont présenté leurs conclusions lors d'un débat au Parlement européen de Bruxelles<sup>441</sup>, le représentant d'Eni présent s'est contenté de les rejeter en bloc, montrant une certaine légèreté (pour ne pas dire un mépris certain) durant toute la durée de son intervention. En mars 2008, il n'a toujours pas été possible d'établir un dialogue constructif avec les compagnies pétrolières concernant Kashagan, malgré l'intervention directe du Commissaire européen à l'énergie M. Andris Piebalgs<sup>442</sup>. Les revendications portent notamment sur la transparence : alors que de nombreuses informations concernant les impacts environnementaux et sanitaires du projet devaient être rendues publiques selon la constitution kazakhe et les traités internationaux (notamment la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information en matière d'environnement), elles sont conservées comme « confidentielles » par le consortium ou extrêmement difficiles d'accès.

Face à ces problèmes, Total adopte la même attitude de déni. En décembre 2007, lors d'un rendez-vous conduit à leur siège de la Défense en présence de Galina Chernova, directrice de l'ONG kazakhe Globus et excellente connaissance du projet Kashagan et de ses risques, les représentants de Total ont été interrogés par les ONG sur les conclusions de leur rapport de mission. Ils se sont contentés de nier la responsabilité des pétroliers en l'absence de données scientifiques officielles, en contradiction avec le respect du principe de précaution (qui est pourtant nécessaire dans un tel projet). L'attitude générale de Total face aux interrogations des ONG consiste à renvoyer systématiquement ces dernières vers Eni en tant qu'opérateur du projet, arguant des obligations de confidentialité.

Les Amis de la Terre considèrent à l'inverse que Total, un des partenaires majoritaires de Kashagan, portent une grande part de responsabilité dans les problèmes soulevés sur place par les ONG, et devraient urgemment accepter un dialogue constructif sur le fond. Cela est d'autant plus important que d'après la renégociation contractuelle conclue en janvier 2008, Total deviendra co-opérateur du projet à partir de 2012 aux côtés d'Eni, Exxon et Shell.

### 2.5.3. Recommandations

Les Amis de la Terre demandent au groupe Total, en tant qu'un des principaux partenaires du projet Kashagan :

- De procéder à une évaluation scientifique et indépendante des possibles impacts sanitaires, écologiques et sociaux du projet avant tout développement ultérieur et d'en communiquer les résultats à la société civile kazakhe et internationale, notamment concernant la question du traitement du soufre ;
- De rendre publique toute information déjà en sa possession concernant ces mêmes impacts, dans le respect de ses engagements en termes de transparence et de participation des communautés locales dans ses pays d'activité ;
- De bannir tout projet de torchage du gaz sur le lieu du projet Kashagan, étant donnés les impacts écologiques et sanitaires très négatifs de cette pratique à échelle locale et globale.

<sup>441</sup> Co-organisé le 05/12/2007 par les Amis de la Terre Europe et les Verts Européens (cf. <http://www.mhaubert.net/Kashagan.htm>)

<sup>442</sup> Rencontré par des représentants des Amis de la Terre International, des Amis de la Terre Europe et de Campagna per la Riforma della Banca Mondiale à l'automne 2007.

## 3. Energies renouvelables : les éternelles oubliées

### 3.1. Un marché en explosion

Sur le marché de l'énergie, ce sont depuis dix ans les énergies renouvelables qui se développent le plus vite. En 2005, le marché mondial des énergies renouvelables pesait 38 milliards de dollars (+27 % par rapport à 2004). Certaines filières se développent encore plus rapidement : en 2004, l'énergie éolienne avait une croissance de 32% et l'énergie photovoltaïque de 37 %<sup>443</sup>. D'ici 2015, l'éolien et le solaire devraient augmenter de 500 %<sup>444</sup>. Entre 1995 et 2005, la capacité d'éoliennes en Europe a augmenté de 22 % par an en moyenne. Le retour sur investissement éolien peut s'élever à 8 ou 9 %.

Le marché des énergies renouvelables est donc un marché énergétique d'avenir dans lequel investir massivement. Le marché européen devrait peser entre 109 et 142 milliards d'euros (toutes énergies renouvelables confondues) d'ici 2011.

### 3.2. Total et les énergies renouvelables, une implication d'ordre cosmétique

Total, comme tous les grands groupes pétroliers depuis quelques années, est présent dans le secteur des énergies renouvelables<sup>445</sup>. Ce type d'engagement « énergétiquement vertueux » peut sembler à la fois plus que souhaitable sur le plan environnemental, et logique sur le plan économique (du fait de l'épuisement annoncé et inéluctable des hydrocarbures fossiles à échéance de quelques décennies) ; force est toutefois de constater que le volume de la communication pratiquée par Total à ce sujet n'est en rien proportionnel à son engagement réel.

Alors que les objectifs du groupe en termes de croissance de la production d'hydrocarbures est d'ailleurs clairement affichée et définie, la seule stratégie de ses dirigeants en termes d'énergies renouvelables tient d'ailleurs en quelques mots : "*atteindre la taille critique dans des énergies nouvelles à fort contenu technologique*"<sup>446</sup>. Si le Syndicat des énergies renouvelables<sup>447</sup> estime à environ 3 milliards d'euros par an les investissements nécessaires afin que la France puisse respecter son objectif de 20 % de part des énergies propres dans le bilan énergétique national en 2020<sup>448</sup>, on ne peut qu'être très dubitatif quant à la volonté de Total de participer à cet objectif à hauteur de sa puissance financière, et de sa responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre du pays.

Concrètement, le groupe est présent dans le secteur du solaire photovoltaïque<sup>449</sup>, de l'éolien, et de l'énergie marine. On profitera également de cette occasion pour rappeler aux responsables du groupe que le charbon, classé dans le même chapitre dans la présentation résumée des activités de Total en 2006, est bien non seulement une énergie fossile, mais également la plus polluante qui soit<sup>450</sup>.

#### 3.2.1. Total et le solaire : une implication ancienne mais symbolique

Dans le domaine de la production et de l'installation de systèmes solaires, force est d'admettre que le groupe Total a un historique assez ancien via sa filiale TENESOL<sup>451</sup> (anciennement Total Energie jusqu'à mai 2005), créée en 1983<sup>452</sup>. L'entreprise, située en région lyonnaise et détenue à parts égales par Total et EDF, est aujourd'hui implantée dans une petite vingtaine de pays de par le monde (Afrique, Amérique latine, Moyen-Orient), ainsi que dans les Départements et Territoires d'Outre-mer français des Caraïbes et du Pacifique.

<sup>443</sup> Source : site UNEP Sustainable Energy Finance Initiative (SEFI). SEFI is a joint initiative between UNEP Energy, UNEP Finance Initiative (UNEP FI) and BASE – Basel Agency for Sustainable Energy (<http://www.sefi-directory.net/about.php>)

<sup>444</sup> Sources : REN 21 et Worldwatch Institute

<sup>445</sup> Les énergies renouvelables désignent habituellement le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydraulique et les diverses technologies marines. Pour plus de précision, voir le site de l'Ademe (<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12615>).

<sup>446</sup> Total, *Résultats 2007 et perspectives*, février 2008

<sup>447</sup> Cf. [www.enr.fr](http://www.enr.fr)

<sup>448</sup> Libération, *Energies renouvelables, le silence de Bercy*, 11/04/2008

<sup>449</sup> Le solaire photovoltaïque désigne les procédés de production directe d'électricité à partir des rayons solaires, via des panneaux couverts de cellules minérales (notamment silicium) ; une autre technique, le solaire thermique, consiste à produire de la chaleur via l'exposition directe d'un volume d'eau.

<sup>450</sup> Cf. *Total en 2006*, document externe du groupe, p. 43 ([http://www.total.com/static/fr/medias/topic1646/Total\\_en\\_2006\\_essentiel.pdf](http://www.total.com/static/fr/medias/topic1646/Total_en_2006_essentiel.pdf)).

<sup>451</sup> [www.tenesol.com](http://www.tenesol.com)

<sup>452</sup> Cf. Communiqué de Total, *Energie solaire : 20 ans d'activité dans le photovoltaïque*, 10/06/2003.

Avec un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2007, en très forte progression depuis 2003, l'entreprise est spécialisée dans l'assemblage<sup>453</sup> et l'installation de panneaux solaires, notamment essentiellement dans les domaines des connexions au réseau centralisé (avec 61 % du chiffre d'affaires 2006), et des applications professionnelles (avec 23 % du chiffre d'affaires 2006, en forte progression aux dépens de l'habitat particulier isolé par rapport aux années précédentes) ; le pompage et le solaire thermique ne représentant que des parts négligeables. En ce qui concerne la production de panneaux photovoltaïques proprement dite, Tenesol a une production commercialisée annuelle de 40 MWc (millions de watts-crête<sup>454</sup>), pour des capacités de production totales de 100 MWc, réparties entre 50 MWc dans l'usine de sa filiale sud-africaine TENESOL Manufacturing, et 50 MWc dans celle de Tenesol Technologies à Toulouse à partir du premier semestre 2008<sup>455</sup>.

A titre comparatif, la production électrique annuelle assurée par ces panneaux (dans l'hypothèse d'une commercialisation à 100 %) correspond, du point de vue énergétique, à moins de 4 minutes de la production du groupe en hydrocarbures sur l'année 2007, soit 0,0072 % de cette dernière<sup>456</sup>. Quant aux capacités de production de l'usine d'Afrique du Sud de TENESOL Manufacturing, elles permettraient d'économiser chaque année la consommation de 4300 tep de pétrole, soit environ 0,16 % de l'équivalent énergétique de la production de charbon par Total dans le même pays<sup>457</sup>.

Toujours dans le domaine de la production, Total dispose également d'une participation à hauteur de 47,8 % dans la société Photovoltech qui produit depuis fin 2001 des cellules photovoltaïques en Belgique, les autres actionnaires étant le groupe SUEZ (47,8 %) et IMEC (4,4 %), et pour un chiffre d'affaires d'environ 67 millions d'euros en 2007<sup>458</sup>. Disposant d'une capacité de production totale de 13 MWc fin 2004, cette capacité a atteint 80 MWc/an à fin 2007<sup>459</sup> et est prévue pour 140 MWc à fin 2009. Les PDG respectifs de Total et Suez ont annoncé à cette fin des investissements de 75 millions d'euros en novembre 2007<sup>460</sup>, dont une part de 35 millions sera donc prise en charge par Total à hauteur de sa participation dans l'entreprise. Christophe de Margerie a d'ailleurs déclaré à cette occasion que « *la planète doit avoir de grandes ambitions dans l'énergie solaire* », et que « *Photovoltech est l'une des pièces maîtresses sur laquelle Total compte s'appuyer pour bâtir une activité de taille mondiale sur l'ensemble de la chaîne solaire photovoltaïque* », précisant que « *les fortes perspectives de croissance de l'énergie solaire en Europe permettent à Photovoltech d'envisager une augmentation soutenue de sa production de cellules photovoltaïques qui à l'horizon 2015 devrait permettre à Photovoltech de détenir une part de marché mondial de 4 % à 5 %* ». Une déclaration apparemment ambitieuse, mais qui cache une réalité beaucoup plus décevante, comme nous le verrons plus loin.

Total possède aussi des participations dans la société marocaine Temasol<sup>461</sup>, détenue à 32 % par Total Maroc et à 35 % par TENESOL (elle-même détenue à moitié par Total comme il a déjà été vu), la part restante appartenant à EDF, ce qui porte la part finale de Total dans Temasol à hauteur de 49,5 %. Temasol a remporté des dernières années plusieurs marchés d'électrification pour un total de 58 500 foyers<sup>462</sup> dans les environs de Rabat et Casablanca ; selon Total, 25 500 000 foyers ont déjà été équipés à fin 2007 contre 24 000 fin 2006, soit une très faible progression. L'implication financière de Total dans ce projet peut être qualifiée d'anecdotique, à hauteur de 2 millions d'euros au maximum<sup>463</sup>. Par ailleurs, TENESOL Maroc, une autre filiale de TENESOL, s'occupe uniquement de représenter au Maroc la société-mère déjà décrite ci-dessus, et d'y promouvoir et gérer ses activités d'assembleur<sup>464</sup>.

Total possède également, via sa filiale TENESOL Manufacturing, une participation à hauteur de 35 % dans une société sud-africaine Kwazulu Energy Service Company (les 65 % restants étant détenus par EDF), en charge de l'électrification de 15 000 foyers dans la région de Durban<sup>465</sup>. On notera d'ailleurs à ce dernier

<sup>453</sup> Autrement dit Tenesol assemble les panneaux, mais ne fabrique pas les cellules ; celles-ci sont dans le cas présent de fabrication allemande par l'entreprise Q-Cells (source Comité de liaison des énergies renouvelables).

<sup>454</sup> L'unité watt crête (Wc) sert à la mesure la puissance maximale fournie par une cellule photovoltaïque, par une température ambiante de 25 degrés celsius et un ensoleillement de 1000 W/m<sup>2</sup> ; à titre d'exemple, selon la situation géographique, la technologie actuelle permet de produire environ 1 MWh/an d'électricité pour 1 kWc installés (environ 10 m<sup>2</sup>) en France, soit l'équivalent de la consommation d'environ 0,085 tep.

<sup>455</sup> Cf. <http://www.tenesol.com/fr/actualites.php?id=64#64> ; cette capacité était de 45 + 15 = 60 MWc en 2006.

<sup>456</sup> Explication du calcul : une capacité de production de 100 MWc correspond à une production annuelle d'environ 100 000 MWh, soit 8600 tep par an ou environ 172 barils par jour, à comparer aux 2,39 Mtep de production moyenne d'hydrocarbures du groupe en 2007.

<sup>457</sup> La production de charbon en Afrique du Sud par Total en 2007 est équivalente, sur le plan énergétique, à 2,65 Mtep.

<sup>458</sup> Source Total

<sup>459</sup> Ibid.

<sup>460</sup> Communiqué de presse de Total, *Energie solaire : Photovoltech inaugure aujourd'hui une nouvelle ligne de production et décide de nouveaux investissements*, 21/11/07

<sup>461</sup> Pour « Total EDF Maroc Solaire ».

<sup>462</sup> Cf. *De l'électricité solaire pour 16 000 foyers marocains - Le Maroc choisit Total Energie, TotalFinaElf et EDF*, communiqué de Total, 21/05/2002.

<sup>463</sup> Selon Total, le coût global du projet est estimé à 21,2 millions d'euros, dont seuls 3,8 millions sont pris en charge par EDF et Total, le reste des financements étant apportés par des bailleurs internationaux et français (cf. communiqué de presse de Total, *Maroc : Total Energie, Total et EDF de nouveau choisis pour équiper 37 000 foyers supplémentaires en énergie solaire*, 22/02/2005). Compte-tenu des participations de Total, on peut donc estimer que seuls 2 millions d'euros seront investis par le groupe dans ce projet (cf. <http://www.tenesol.com/fr/filiales/details.php?id=9&Page=specialites>).

<sup>464</sup> Cf. <http://www.tenesol.com/fr/filiales/details.php?id=9&Page=introduction>

<sup>465</sup> Cf. communiqué de Total, *De l'électricité solaire pour 15 000 foyers sud africains*, 04/09/2002



sujet une curiosité : alors que le rapport d'activités de Total en 2005 mentionne un total de 10 000 foyers équipés sur 15 000 prévus, contre 4 000 fin 2004 et 3 000 fin 2003, le rapport 2006 n'en mentionne plus que 9 000, et le rapport 2007 8 500 foyers ; il semble donc qu'un millier de foyers aient été déséquipés au cours des années 2006 et 2007. Alors que Total annonce également dans son rapport annuel 2007 un projet d'extension de ce projet à 26 000 foyers supplémentaires et 400 écoles dans une province voisine, il est permis de s'interroger quant à l'échéance de ce projet. Sur le plan financier, l'implication de Total dans ce projet est négligeable, et peut être estimée à quelques centaines de milliers d'euros au maximum compte-tenu du montant de sa participation<sup>466</sup>. Le projet semble surtout être l'occasion pour Total d'accéder à un nouveau marché local, en augmentant ses ventes sur d'autres produits tels que le GPL.

Enfin, Total déclare participer à d'autres projets d'électrification rurale au Mali (via une entreprise locale détenue à 30 % par Total), pour 550 client fin 2007. L'absence totale de données budgétaires chiffrées dans les publications du groupe ne permettent pas d'en évaluer l'importance, mais laissent toutefois penser qu'ils sont d'envergure quasi-négligeable.

Au final et malgré les déclarations fréquentes de ses dirigeants, l'implication de Total dans l'énergie solaire est donc extrêmement faible, à l'aune de la puissance financière de l'entreprise. Compte tenu de ses participations dans les diverses sociétés mentionnées ci-dessus, on peut évaluer son chiffre d'affaire dans le domaine à environ 98 millions d'euros en 2007 (hors Temansol et Kwazulu Energy Service Company, pour laquelle aucune information n'a pu être trouvée) soit environ 0,06 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2007<sup>467</sup>. L'implication financière du groupe Total dans le solaire à fin 2007 est donc quasiment négligeable, eu égard à son potentiel financier considérable.

En valeur énergétique sa part est encore plus faible pour ne pas dire infinitésimale, à savoir environ 0,006 % de la production énergétique totale du groupe en 2007, réalisée quasi-exclusivement sous forme de pétrole, de gaz ou de charbon<sup>468</sup> ; un chiffre extrêmement décevant pour le 4<sup>ème</sup> énergétique mondial.

Total déclarait pourtant en 2005, au sujet de l'augmentation des capacités de production de Photovoltch, que « *cette opération permet aux deux groupes de confirmer leur engagement dans un secteur des énergies renouvelables en forte expansion. Facteur de développement durable, l'énergie solaire est appelée à jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement énergétique mondial* »<sup>469</sup>. De même, concernant l'augmentation des capacités de production de sa filiale Tenesol, Total parlait-il en décembre 2006 d'un « *effort soutenu en matière de recherche et développement pour assurer la croissance de (ses) activités photovoltaïques* »<sup>470</sup>. Force est donc de constater que les efforts de Total en matière d'énergie solaire, s'ils sont encore loin d'être « soutenus », ont en revanche manifestement grand besoin d'être soutenus.

### 3.2.2. L'éolien quasi-inexistant

Dans le domaine de l'énergie éolienne, qui peut pourtant considérée comme la technologie renouvelable la plus développée actuellement sur le plan technologique, l'implication de Total est encore plus anecdotique que dans le solaire.

Fin 2007, les investissements du groupe dans l'éolien se résument à une centrale de 5 turbines de trois modèles différents, installées à proximité de sa raffinerie des Flandres (près de Dunkerque) et d'une puissance totale de 12 MW, pour un investissement de 15 millions d'euros<sup>471</sup>. Cette centrale a produit 22,2 GWh réinjectés dans le réseau EDF en 2007<sup>472</sup> (contre 25,2 GWh en 2006 et 26,5 GWh en 2005), soit environ 0,0015 % de la production énergétique fossile du groupe sur la même année<sup>473</sup>. Total déclarait pourtant à l'occasion de l'inauguration de cette installation en 2003 : « *Groupe multi-énergie, principalement pétrolier et gazier, Total investit également dans les énergies renouvelables. Le Groupe compte développer rapidement son expérience en matière éolienne et trouver toute sa place dans de futurs projets à terre ou en*

<sup>466</sup> Selon Total, le coût de ce projet est de 8,1 millions d'euros, financé à hauteur de 18 % par KES, dont 6,3 % pour Total.

<sup>467</sup> Explication du calcul :  $50 \% \times 140 \text{ M€} + 47,8 \% \times 67 \text{ M€} =$  environ 98 M€ de chiffres d'affaires imputable pour Total en 2007 compte-tenu des participations, à comparer aux 158 G€ de CA consolidé de Total la même année.

<sup>468</sup> Explication du calcul (données) : production de capacités photovoltaïques de Total, compte-tenu de ses participations :  $47,8 \% \times 80 \text{ MWc} + 50 \% \times 100 \text{ MWc} =$  environ 88 000 MW/h/an = environ 7,5 ktep/an, à comparer à la production totale du groupe de 119 Mtep en 2007.

<sup>469</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Energies renouvelables : EDF et Total renforcent leur présence dans le photovoltaïque*, 12/05/2005

<sup>470</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Energies renouvelables : Total et EDF inaugurent une nouvelle usine de panneaux solaires à Toulouse*, 01/12/2006

<sup>471</sup> Cf. communiqué de presse de Total, *Total inaugure sa première centrale éolienne sur le site de la raffinerie des Flandres à Mardyck*, 14/11/2003

<sup>472</sup> Soit un taux de rendement d'environ 21 %, ce qui se situe dans la normale étant donnée les variations naturelles du vent et les opérations de maintenance.

<sup>473</sup> Explication du calcul :  $22,2 \text{ GWh} / 1400 \text{ TWh}$  (production énergétique totale du groupe en 2006) = 0,00158 %.

mer. Le Groupe pourra ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs que se sont fixés les pays de l'Union Européenne en matière d'énergies renouvelables »<sup>474</sup>.

D'autres installations éoliennes sont apparemment en projet, notamment un projet offshore au large de Dunkerque d'une capacité totale de 120 MW<sup>475</sup>, et dans lequel Total n'est intéressé qu'à hauteur de 50 % ; ainsi qu'un autre projet dans l'Aveyron, d'une capacité totale de 90 MW (avec trente turbines de 3 MW), également à hauteur de 50 % seulement (via la société Eoliennes de Mounès), prévu pour 2009 mais qui reste encore soumis à la délivrance (ou non) du permis de construire<sup>476</sup>.

Si ces projets, s'ils arrivent à échéance, aboutiraient à un décuplement bienvenu des capacités actuelles de production éoliennes de Total<sup>477</sup>, aujourd'hui quasi-inexistantes au regard de son implication dans les énergies fossiles, force est d'admettre que le niveau global resterait quasiment négligeable dans ce domaine, alors que le groupe parle pourtant d'un « engagement réel ». A titre comparatif, le respect par la France des engagements de l'Union européenne d'augmenter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale<sup>478</sup> des Etats-membres en 2020, supposerait notamment d'installer plus de 20 GW de capacité éolienne d'ici là, soit presque 7 000 turbines de la puissance de celles du projet aveyronnais<sup>479</sup> ; en comparaison les investissements dans le secteur de Total, un des premiers énergéticiens européens, apparaissent donc comme dérisoires.

Sur le plan environnemental, le bilan est tout aussi anecdotique puisque si, en cas d'aboutissement, le projet aveyronnais permettrait selon le groupe d'économiser l'émission d'environ 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an<sup>480</sup>, cela ne représenterait qu'à peine 0,2 % de l'ensemble des émissions directement imputables au groupe chaque année<sup>481</sup>, et environ 0,02 % des émissions de CO<sub>2</sub> (sans compter les autres GES) induites par la consommation de sa production annuelle<sup>482</sup> (responsabilité non-imputable directement au groupe, mais dont il porte évidemment une part importante en tant que producteur, distributeur et bénéficiaire de la commercialisation d'hydrocarbures). De même, une telle économie ne représenterait qu'environ 1 % des émissions annuelles dûe à la combustion du charbon produit par Total, ou encore 0,4 % en prenant compte la totalité du charbon commercialisé par le groupe.

### 3.2.3. L'énergie marine : un intérêt expérimental

Enfin, Total est présent dans le domaine de l'énergie marine renouvelable<sup>483</sup>, encore très peu développée sur le plan technologique mais potentiellement extrêmement intéressante.

Cette présence restent toutefois, de nouveau, symbolique, avec une participation fin 2007 de 10 % depuis juin 2005 dans un projet expérimental espagnol dénommé PowerBuoy, pour une puissance prévue de 1,39 MW dans sa phase ultime<sup>484</sup>, et une autre de 24,9 % dans une société écossaise spécialisée dans ce domaine, Scotrenewables Marine Power, basée aux îles Orcades<sup>485</sup>, et qui travaille au développement d'une turbine flottante d'une puissance de 1,2 MW<sup>486</sup>. Si Total ne fournit aucune information chiffrée sur ces projets, une communication disponible sur internet permet cependant d'évaluer le coût global du projet écossais à 9 millions d'euros<sup>487</sup> au maximum ; aucune donnée n'est en revanche donnée ni aisément trouvable quand au projet espagnol.

<sup>474</sup> Communiqué de presse de Total, *Total inaugure sa première centrale éolienne sur le site de la raffinerie des Flandres à Mardyck*, 14/11/2003.

<sup>475</sup> A noter que le document de référence 2006 de Total fait mention de 120 MW, tandis que le rapport sociétal et environnemental de la même année ne mentionne que 100 MW ; l'hypothèse haute sera retenue.

<sup>476</sup> Cf. communiqué de Total, *Energies renouvelables : Total retenu pour construire le plus grand projet éolien à terre en France*, 08/12/2005

<sup>477</sup> Avec ces deux projets et compte-tenu des participations, Total ferait en effet passer sa puissance éolienne installée de 12 MW à  $12 + (0,5 \times 90) + (0,5 \times 120) = 117$  MW.

<sup>478</sup> L'énergie finale désigne l'énergie consommée après transformation ; elle comptabilise donc par exemple l'électricité produite par combustion de charbon ou de pétrole ou la fission d'uranium, qui sont des sources d'énergies primaires.

<sup>479</sup> Cf. Les Echos, *Energies renouvelables : le temps des décisions est venu*, 24/10/2007

<sup>480</sup> Source Total, cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/futur-energetique-1/energies-renouvelables\\_8872.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/futur-energetique-1/energies-renouvelables_8872.htm)

<sup>481</sup> Les activités du groupe Total ont entraîné l'émission de 57,8 Mtonnes éq. CO<sub>2</sub> en 2006 (source Total).

<sup>482</sup> Explication du calcul : Total a produit environ 120 Mtep en 2006 ; or la combustion d'environ 0,85 t de pétrole entraîne l'émission d'une tonne de carbone, soit 3,7 tonnes de CO<sub>2</sub> ; la combustion de la totalité de la production de Total en 2007 aura donc entraîné l'émission d'environ 520 Mt de CO<sub>2</sub>.

<sup>483</sup> Utilisation de l'énergie de la houle, des vagues, du gradient thermique, des courants océaniques ou des marées par divers procédés : turbines sous-marines (« hydroliennes »), bouées, « serpents de mer » (ex. le projet Pelamis au large du Portugal, usines marémotrices pour exploiter la « thalasso-énergie » (ex. barrage de la Rance en France), etc.

<sup>484</sup> *Energies renouvelables : Total s'associe au développement d'une nouvelle filière, l'énergie des vagues*, communiqué de Total, 20/06/2005 ; à noter que ce dernier communiqué mentionne une « production prévue de 1,5 MW », en voulant sans doute parler de la puissance prévue (une production s'exprimant en Wh) ; ce chiffre semble toutefois légèrement exagéré, la société américaine développant le projet, Ocean Power Technologies, parlant elle-même dans un communiqué daté de juillet 2006 d'une puissance de 1,39 MW. Il est à noter par ailleurs qu'il semble prévu que cette technologie soit adaptée à terme sur des sites de la côte atlantique française.

<sup>485</sup> Cf. communiqué de Total, *Energies renouvelables : Total s'engage dans le domaine de l'énergie des courants marins*, 09/08/2006

<sup>486</sup> Cf. [www.scotrenewables.com](http://www.scotrenewables.com)

<sup>487</sup> Cf. [www.energyvvcfair.com/download\\_06/13-Scotrenewable.pdf](http://www.energyvvcfair.com/download_06/13-Scotrenewable.pdf) ; le magazine *Energie et Développement Durable* n°16 d'avril-mai 2007 mentionne quant à lui un coût total de 7,36 M€.

En cette absence, compte-tenu des faibles participations du groupe dans ces deux projets, il est manifeste que l'implication financière de Total dans le domaine de l'énergie marine est encore plus faible que dans le solaire et l'éolien, et quasiment proche de zéro en regard de ses capacités d'investissements. On peut ainsi l'estimer à 0,0001 % en termes de production énergétique par rapport à la production de Total d'hydrocarbures<sup>488</sup>, et à environ 0,025 % des investissements totaux du groupe en 2007<sup>489</sup>.

Cette absence est d'autant plus criante que le potentiel de production énergétique marine et renouvelable français est très important<sup>490</sup>, potentiellement suffisant pour couvrir jusqu'à 12 % des besoins en électricité de l'Hexagone<sup>491</sup>. Il serait donc tout à fait légitime que le premier énergéticien français, et l'un des premiers au niveau continental et mondial, soit bien davantage impliqué dans cette technologie prometteuse, mais qui demande encore d'importants investissements de recherche pour accéder au stade industriel du fait des rudes conditions marines (corrosion, tempêtes, trafic maritime, etc). L'Union européenne encourage d'ailleurs cette source de production, estimant qu'elle devrait progresser rapidement dans la décennie à venir et que l'« *aventure industrielle ne fait que commencer* »<sup>492</sup>. Total ne devrait-il donc pas profiter de cet essor pour se positionner sur cette filière, plutôt que de continuer à investir massivement dans les énergies fossiles fatalement appelées à s'épuiser dans les prochaines décennies ?

A titre illustratif, si Total est financièrement impliqué en tant qu'actionnaire minoritaire dans un futur projet hydrolien en Ecosse, il n'est en revanche impliqué dans aucun de la dizaine d'autres projets actuellement en cours à l'échelle européenne, dont certains déjà bien avancés, malgré le fort potentiel européen et hexagonal dans ce domaine<sup>493</sup>. Concernant le projet espagnol PowerBuoy, s'il apparaît comme ambitieux, on notera cependant qu'il est également loin d'être le seul puisqu'une dizaine d'autres projets similaires de mise en valeur de l'énergie des vagues sont également actuellement en cours en Europe, dont certains avec d'autres technologies, et qu'il serait également intéressant de soutenir durant leur phase de développement<sup>494</sup>.

De nouveau, au vu de sa puissance financière et des énormes besoins énergétiques et environnementaux à venir, l'implication de Total dans ce secteur pourrait donc être considérablement plus importante. La filière de l'énergie marine, dont Total admet pourtant qu'elle pourrait, à long terme, « *contribuer significativement à la production d'électricité d'origine renouvelables, notamment au Royaume-Uni et en France* »<sup>495</sup>, apparaît donc au final comme quasi-délaissée par le groupe, en contradiction avec son affirmation d'un « *intérêt confirmé* ».

### 3.2.4. Les agrocarburants : la seule implication réelle de Total dans les renouvelables, mais une solution de plus en plus contestée<sup>496</sup>

Total se revendique publiquement comme leader européen de la filière des agrocarburants depuis 1992. Or, malgré leur développement massif durant les dernières années, il est maintenant avéré que ces derniers sont très loin de constituer une solution énergétique, environnementale, économique et sociale satisfaisante à court, moyen et long terme.

#### Un bilan énergétique très médiocre

<sup>488</sup> Explication du calcul : Total a une participation de 10 % dans le projet espagnol d'une puissance prévue de 1,39 MW et de 21,5 % dans le projet écossais d'une puissance prévue de 1,2 MW, soit environ 400 kW, soit une production potentielle maximale d'environ 3,5 GWh par an (sur la base d'une production à 100 % et 24h/24), à comparer aux 1400 Twh d'équivalent énergétique de la production fossile du groupe en 2006. Cependant, un coefficient de 40 % sera appliqué à ce résultat, sur la base du rendement prévu du projet Pelamis, un des plus gros projets d'énergie marine actuellement en développement (source *Environnement & Technique* n°256, mai 2006).

<sup>489</sup> Sur la base de 3 millions d'euros au maximum compte-tenu des participations du groupe dans ces deux projets (avec une estimation du coût total du projet espagnol à 10 millions d'euros), à comparer aux 11 722 M€ d'investissements bruts du groupe en 2007.

<sup>490</sup> En deuxième position après le Royaume-Uni ; c'est notamment le cas dans le domaine hydrolien avec un fort potentiel français de 6 GW de puissance potentielle, soit l'équivalent environ 6 centrales nucléaires (source *World Energy Council* et *Systèmes solaires* n°173, mai-juin 2006).

<sup>491</sup> Cf. [http://www.notre-planete.info/actualites/actu\\_721\\_energie\\_mers\\_potentiel.php](http://www.notre-planete.info/actualites/actu_721_energie_mers_potentiel.php)

<sup>492</sup> Ibid.

<sup>493</sup> Estimé à 6 GW en France, soit 4 % du potentiel mondial de 150 GW selon le *World Energy Council*, (Cf. *Systèmes solaires* n°173, mai-juin 2006).

<sup>494</sup> Cf. *Systèmes solaires* n°173, mai-juin 2006.

<sup>495</sup> Total, rapport *Notre énergie en partage 2006*.

<sup>496</sup> Le terme « biocarburants » étant de plus en plus considéré comme un amalgame abusif avec le qualificatif « biologique » couramment appliqué à des modes de production agricoles respectueux de l'environnement, ce qui est loin d'être le cas en ce qui les concerne, il ne sera donc fait mention dans ce rapport que de « agrocarburants ».

De la culture des végétaux jusqu'à la sortie de l'usine, la production d'agrocarburants nécessite un apport d'énergie important, le plus souvent pétrole ou gaz naturel. L'efficacité énergétique (EE) d'un agrocarburant est le rapport entre l'énergie qu'il libère par sa combustion complète et la quantité d'énergie primaire fossile qu'il a fallu dépenser pour le produire.

Comparé à d'autres utilisation de la biomasse, l'EE du bioéthanol français qui remplace l'essence, est médiocre : environ 1,4 pour l'éthanol de blé et 1,3 pour celui de betterave<sup>497</sup>. Concernant l'ETBE, un dérivé synthétisé à partir de l'éthanol et de l'isobutène, il a une EE inférieure à 1 et ne peut donc en aucun cas être qualifié d'énergie renouvelable. Pour le gasoil, en revanche, le biodiesel et les huiles végétales brutes (HVB)<sup>498</sup> ont une EE correcte (2,2 et 3,8 respectivement)<sup>499</sup>.

### Une réduction des émissions de GES variable, mais globalement marginale

En France, l'éthanol représente 1/4 de la production d'agrocarburants, le reste étant fabriqué sous forme de biodiesel. L'éthanol est produit essentiellement à partir de blé et de betterave<sup>500</sup> dont le sucre est transformé en alcool par fermentation puis distillation. Le biodiesel est produit par estérification d'huiles végétales, essentiellement colza et tournesol. Selon les calculs de l'association *Energie Durable en Normandie* (EDEN)<sup>501</sup>, l'éthanol de blé permet de réduire les émissions de GES d'environ 30 %, par comparaison à l'essence. Toutefois, l'essentiel des volumes d'éthanol est aujourd'hui incorporé sous forme d'ETBE, dont la synthèse génère des coûts énergétiques supplémentaires qui annulent le maigre bénéfice procuré par l'éthanol. Ainsi, même dans le cas le plus favorable, la substitution de l'ETBE à une quantité énergétiquement équivalente d'essence ne permet qu'une réduction de 12 % des émissions de GES. Par comparaison au gazole, le biodiesel permet une réduction des émissions de 75 %<sup>502</sup>.

Cependant, toutes ces valeurs sont surestimées car elles supposent une valorisation optimale des coproduits, par exemple pour l'alimentation animale, condition rarement réalisée. De plus, faute de données<sup>503</sup> suffisamment fiables, ces chiffres ne prennent pas en compte les émissions de GES dues au changement d'affectation des sols entraîné directement ou indirectement par la production d'agrocarburants (mise en culture de prairies naturelles en France, déforestation dans les PED...). De plus, des questions se posent sur le taux de conversion de l'azote des engrais en protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O)<sup>504</sup>. Cela rend d'autant plus sensibles les calculs d'émissions de GES, car le pouvoir de réchauffement du N<sub>2</sub>O est 300 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>.

Même avec des valeurs surestimées de réduction de GES, l'incorporation de 7 % d'agrocarburants dans les carburants pétroliers d'ici 2010, comme le souhaite le gouvernement, diminuerait les émissions de GES des transports routiers de moins de 5 %, alors que les transports routiers en France ont vu leurs émissions de GES augmenter de 23 % depuis 1990. La réduction des émissions nationales globales serait alors d'environ 1,3 % seulement. L'utilisation des agrocarburants aura donc un effet global très limité, contrairement à ce que laisse entendre la communication officielle.

### Agrocarburants européens : un faible rendement à l'hectare qui induit d'autres effets négatifs

Dans un rapport<sup>505</sup>, l'ONU remarque que, pour la production d'agrocarburants, « il convient en général d'éviter les cultures qui nécessitent beaucoup d'énergies fossiles (comme les engrais classiques) et des terres arables de valeur, et qui ont des rendements énergétiques par hectare relativement faibles ». Malgré des pratiques d'agriculture intensive, le rendement énergétique brut des surfaces consacrées aux

<sup>497</sup> Cas exceptionnel, l'EE du bioéthanol brésilien est supérieur à 8 : la bagasse obtenue après broyage de la canne à sucre fournit toute l'énergie nécessaire à la fabrication de l'éthanol, avec un excédent revendu à l'extérieur sous forme d'électricité.

<sup>498</sup> L'HVB est issue d'une pression à froid de graines de colza ou de tournesol directement utilisable dans le moteur diesel. Ce procédé à la ferme combine production de carburant peu polluant et obtention de tourteaux consommables par les animaux.

<sup>499</sup> De même que pour les gains d'émissions de GES, l'étude ADEME/DIREM 2002, qui utilise la méthodologie de calcul dite d'imputation massique, donne des EE plus élevées. De son côté, l'INRA trouve des valeurs d'EE proches de celles utilisées par le RAC-F : 1,19 pour l'éthanol de blé, 1,28 pour l'éthanol de betterave et 2,5 pour le biodiesel (J-C Sourie et al, INRA Sciences sociales, n°2, décembre 2005). Avec des conditions de fabrication semblables et courantes, on retrouve aussi des valeurs du même ordre que celles du RAC-F dans l'étude JRC/CONCAWE/EUCAR « Well to Wheels » mise à jour en mai 2006.

<sup>500</sup> Avec cependant un projet AB-BIOENERGY à 64-Lacq d'une capacité de 200kt dont 160kt à partir de maïs

<sup>501</sup> Etude EDEN sur [www.espoir-rural.fr/nos-partenaires/energies-durables-en-normandie/agro-carburants-synthese.html](http://www.espoir-rural.fr/nos-partenaires/energies-durables-en-normandie/agro-carburants-synthese.html)

<sup>502</sup> L'étude ADEME/DIREM de 2002 sur laquelle se fonde la politique gouvernementale actuelle donne des réductions supérieures pour le bioéthanol et le biodiesel mais sa méthodologie a été très critiquée. Suite à ces controverses, l'ADEME a engagé avec l'IFP en octobre 2007 une réflexion méthodologique de fond dont l'objectif est de définir un référentiel moins discutable au printemps 2008. Le RAC-F a siégé au Comité Technique encadrant cette nouvelle étude.

<sup>503</sup> TNI/CEO/GRR, 2007 "Paving the way for agrofuels: EU policy, sustainability criteria and climate calculations", pp. 35-40.

<sup>504</sup> Paul Crutzen et al., dans *Atmospheric Chemistry and Physics Discussions*, septembre 2007

<sup>505</sup> Cf. *Sustainable Energy: A Framework for Decision Makers*, UN-Energy, mai 2007



agrocarburants en tonne équivalent pétrole (tep) à l'hectare est limité : 1,5 tep/ha pour l'éthanol de blé et 1,2 pour le biodiesel de colza<sup>506</sup>. Celui de l'éthanol de betterave est meilleur avec 4 tep/ha. La production d'agrocarburants nécessaires pour l'incorporation de 5,75 % (objectif gouvernemental pour 2008) nécessiterait donc 1,8 millions d'ha de cultures pour le biodiesel et 300 000 ha pour l'éthanol<sup>507</sup>, soit presque 15 % de la surface en terres arables disponibles en France.

Le faible rendement brut à l'hectare des agrocarburants rend marginal leur contribution à l'indépendance énergétique française et pose le problème des pratiques agricoles intensives et de la concurrence avec les cultures alimentaires. En Europe, lorsque les terres agricoles, limitées en surface, sont destinées à produire des cultures énergétiques, il est préférable de s'orienter vers la production de matières premières pour la production de chaleur et la cogénération qui ont une EE et un bilan GES bien meilleurs que les agrocarburants.

### **Une contribution très faible à l'indépendance énergétique nationale.**

En associant le rendement énergétique brut à l'hectare des agrocarburants et la quantité d'énergie fossile nécessaire pour les produire, la productivité nette en tep/ha devient très faible : 0,85 pour l'éthanol de betterave, 0,46 pour celui de blé et 0,56 pour le biodiesel de colza. Sur cette base, pour éviter l'importation de seulement 10 % des carburants pétroliers utilisés en 2004 (30,4 M tep de gazole et 12 M tep d'essence), il faudrait cultiver 5,5 M ha de colza et 2,6 M ha de blé pour produire les agrocarburants de remplacement, soit 50 % des surfaces agricoles disponibles en France pour l'assolement ! Ceci créerait à l'évidence des problèmes insurmontables pour l'alimentation humaine. Ce simple calcul réduit à néant l'argument de la réduction de la dépendance énergétique de la France largement utilisé pour promouvoir les agrocarburants auprès de l'opinion publique.

### **La concurrence inévitable entre agrocarburants et cultures alimentaires**

Selon la DG Agriculture de la Commission européenne<sup>508</sup>, pour atteindre l'objectif controversé de 10 % d'incorporation en 2020, 15 % des terres arables devront être occupées par des cultures énergétiques. Au Brésil, la fabrication du bioéthanol a consommé en 2007 plus de la moitié de la récolte de canne à sucre. Aux Etats-Unis, plus de 25 % du maïs a été transformé en éthanol, lequel ne représentera que 2 % de la consommation de carburant du pays. La demande en céréale augmente fortement dans les pays comme la Chine et l'Inde et la médiocrité des récoltes dues aux mauvaises conditions climatiques de 2007 expliquent largement la hausse du cours mondial des prix des céréales. La demande en agrocarburants ne peut donc qu'exercer, à des degrés variables, une pression supplémentaire sur les prix.

### **Un coût déraisonnable pour l'Etat et pour le contribuable français<sup>509</sup>**

Les filières agro-industrielles ont peu de chance de produire les agrocarburants de manière rentable sans un soutien financier de la part des pouvoirs publics. Ce soutien prend une double forme : la « soi-disant » défiscalisation des agrocarburants, car la Taxe Intérieure sur les Carburants (TIC) continue à être intégralement payée par l'automobiliste à la pompe mais l'Etat en redistribue plus de la moitié aux filières agro-industrielles (en 2007 : 0,33€/l pour l'éthanol et 0,25€/l pour le diester)<sup>510</sup>; et l'extension de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) aux carburants pétroliers non additivés et l'exonération de cette même TGAP pour les distributeurs de carburants qui respectent les pourcentages d'incorporation d'agrocarburants fixés chaque année. Le coût pour l'Etat - et donc pour le contribuable - de la tonne de CO2 évitée est extrêmement élevé selon les calculs d'EDEN : environ 130 €/t évitée pour le biodiesel et 400 €/t évitée pour l'éthanol de blé, alors qu'on est environ à 40€/t évitée pour l'utilisation thermique de la biomasse<sup>511</sup>. Comme d'autres institutions publiques avant elle (Inspection Générale des Finances, etc.), la Commission Energie du Centre d'Analyse Stratégique (ex-commissariat au Plan) critique le niveau injustifié des subventions de l'Etat. Dans son rapport de synthèse de septembre 2007 dit « Rapport Syrota », elle recommande la « suppression de la défiscalisation existant en faveur des biocarburants qui fait double emploi avec l'obligation d'incorporation existante ».

<sup>506</sup> Source EDEN/RAC-F

<sup>507</sup> Source : Agreste, service statistique du ministère de l'Agriculture

<sup>508</sup> European Commission – Directorate General for agriculture and rural development, *The impact of a minimum 10% obligation for biofuel use in the EU-27 in 2020 on agricultural markets*, 30 avril 2007.

<sup>509</sup> Pour une étude détaillée, voir EDEN, *Agrocarburants : état des lieux et perspectives*, P. Sadones, sept 2007, pp. 4 à 7

<sup>510</sup> Les députés ont réduit le montant de la TIC reversé aux filières pour 2008 (0,27€/l pour l'éthanol et 0,22€/l pour le diester)

<sup>511</sup> Aux Etats-Unis, dans le cadre du plan éthanol de maïs, la tonne d'agrocarburant coûte 500 dollars à la collectivité.



## Agrocarburants et agriculture durable inconciliables

La DG Agriculture de la Commission européenne compte officiellement sur une augmentation des rendements agricoles pour augmenter la capacité européenne de production d'agrocarburants. Or les effets négatifs pour l'environnement et pour la santé de cette agriculture intensive sont bien établis aujourd'hui : pollution des eaux par les nitrates, pesticides dangereux pour la santé des agriculteurs et des consommateurs, émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) - puissant GES émis par l'épandage d'engrais azotés -, surconsommation et pollution de l'eau par des pratiques d'irrigation intensive (l'inspection générale de l'environnement et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux<sup>512</sup> expliquent que le développement des agrocarburants aura des conséquences sur la qualité des eaux). Enfin, aucun mécanisme de certification existant ou prévu n'est suffisant et ne peut garantir que la production d'agrocarburants en Europe n'a pas d'impacts négatifs sur l'environnement. Les critères de durabilité exposés dans le projet de Plan Energie de la Commission européenne ne sont pas satisfaisants et laissent de côté de nombreux aspects environnementaux.

## L'importation problématique des agrocarburants produits dans les pays en développement

Pour les raisons vues plus haut, les agrocarburants produits en Europe ne suffiront pas aux objectifs fixés par l'UE, et sont coûteux au regard des productions des PED. L'importation d'agrocarburants en provenance de pays du Sud va donc mécaniquement se développer, ce qui risque d'aggraver certains phénomènes existants :

- Déforestation : déjà responsable de 20 à 25% des émissions mondiales de GES par an. Ainsi, au Brésil, la culture de canne à sucre repousse en partie celle du soja vers le Nord et contribue à la destruction de la savane et de la forêt amazonienne. En Malaisie et en Indonésie et plus récemment en Colombie, les plantations de palmiers à huile font disparaître des millions d'hectares de forêts tropicales et de tourbières. Même si aujourd'hui, la majeure partie des importations d'huile de palme est destinée à l'alimentation, les agrocarburants pourraient jouer un rôle important d'ici quelques années ;
- Souveraineté alimentaire : le développement de monoculture intensive (maïs, soja, palmiers à huile, etc.) dans divers pays met en danger la capacité de certaines populations à se nourrir correctement et les rend souvent dépendants de grosses multinationales ;
- Droits des populations autochtones : violations des droits humains, conflits fonciers, précarité...

Les mécanismes de certification existants ou prévus concernant les importations d'agrocarburants ne sont absolument pas en mesure d'en garantir la durabilité<sup>513</sup>. Sur la durabilité et la certification, la « note de discussion » de TNI/CEO/GRR conclut d'ailleurs : « Actuellement, il semble que la fonction principale des « plans de durabilité » en cours de discussion soit de fournir un vernis de légitimité aux politiques publiques destinées à accroître la production d'agrocarburants et de bioénergie. Ces plans sont très loin d'apporter des protections adéquates contre les conséquences négatives d'un tel accroissement ».

## L'implication de Total dans les agrocarburants

En ce qui concerne les agrocarburants dits de « première génération »<sup>514</sup>, Total en a produit 1590 kilotonnes en 2007<sup>515</sup>, contre 920 ktonnes en 2006, et 670 ktonnes en 2005. Le groupe est présent sur les deux principales filières que sont les éthyl-tertio-butyl-éthers (ETBE) en ce qui concerne les alcools utilisables comme substituts des essences<sup>516</sup>, via neuf unités de raffinage européennes en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne, et les esters méthyliques d'huiles végétales (EMHV), utilisables comme substituts

<sup>512</sup> La mise en oeuvre du plan biocarburants au regard de la protection de la ressource en eau, Ministère de l'écologie et du développement durable, 2006.

<sup>513</sup> Pour une étude détaillée de la certification et de ses limites voir, le document TNI/CEO/GRR déjà cité, chapitre 2, p. 13 à 34.

<sup>514</sup> Les agrocarburants dits de première génération (huiles ou éthanol) sont produits par extraction ou fermentation des parties les plus riches des plantes (sucres, graines, etc) ; les processus de seconde génération, en revanche, permettront de transformer également la lignine et la cellulose, offrant ainsi un rendement énergétique plus élevé.

<sup>515</sup> Source Total, *Rapport annuel 2007*.

<sup>516</sup> Les ETBE sont un mélange d'agroéthanol et d'isobutylène, et peuvent être mélangés à l'essence jusqu'à une proportion de 15 % pour utilisation dans un moteur normal ; l'agroéthanol pur, produit par exemple à partir de betteraves ou de cannes à sucre, en revanche, ne peut être incorporé de façon sécurisée qu'à proportion de 5 % au maximum, ou alors à très forte teneur (85 % dans l'E85) pour l'utilisation dans un moteur spécialement équipé « flex-fuel ». Le Brésil et les Etats-Unis sont aujourd'hui, de loin, les principaux producteurs d'agro-éthanol.

des gazoles (véhicules diesel)<sup>517</sup> et mélangés dans neuf raffineries et dépôts du groupe en Italie, en France et en Allemagne.

Au niveau français le groupe déclare avoir mélangé des agrocarburants à hauteur de 1,75 % en 2006 dans ses carburants vendus sur le territoire hexagonal, avec comme objectif le respect des objectifs européens non-contraignants de 5,75 % à l'horizon 2010<sup>518</sup>, et 10 % à l'horizon 2020<sup>519</sup>, volontairement augmentés à 7 % en 2010 et 10 % en 2015 pour la France<sup>520</sup>.

Parallèlement, en ce qui concerne la distribution, Total commercialise également depuis 2007 un produit gazole baptisé Ecolium 30, contenant 30 % d'EHMV<sup>521</sup> et destiné aux flottes de véhicules d'entreprises et des collectivités publiques, publicisé par Total comme permettant une « *réduction des émissions de CO2 pouvant aller jusqu'à 20 %* », ce qui apparaît douteux au vu du bilan énergétique global de la filière. Par ailleurs, Total a inauguré deux pompes distribuant de l'E85 en région parisienne en mars 2007, avec un objectif de 70 pompes au niveau national en juin 2007<sup>522</sup> et de 200 à 275 à fin 2007, sans qu'il soit possible de connaître l'état d'avancement de cet objectif, l'entreprise étant d'ailleurs signataire de la charte pour le développement de la filière Superéthanol E85 en France<sup>523</sup>.

Total annonce également des participations dans la mise au point des agrocarburants de seconde génération par diverses techniques dont la gazéification de la biomasse (biogaz), la pyrolyse, et la conversion biologique de biomasse en alcool, toutes encore en voie d'expérimentation et sans doute non-viables sur le plan industriel avant la première moitié des années 2010. Le groupe annonce notamment des participations à divers fonds de recherche sur le sujet, donc le fonds Enerbio, une plate-forme lancée de la Direction générale de la recherche de la Commission européenne, et le Programme national de recherche sur les bioénergies de l'Agence nationale de la recherche<sup>524</sup>. Toutefois, l'absence de données chiffrées ne permet pas d'évaluer l'implication concrète de Total dans ce domaine.

### Conclusion : les agrocarburants, une fausse solution

Avec un impact très faible sur les émissions de GES des transports routiers et un effet marginal sur la dépendance énergétique française et européenne, les agrocarburants n'atteignent aucun des objectifs qui sont censés les justifier. Par contre, ils encouragent les pratiques agricoles intensives et les importations des pays du Sud, avec les dommages considérables qui en découlent pour l'environnement, les populations locales, la souveraineté alimentaire et la santé. Du fait des bénéfices marginaux et des risques majeurs, la filière des agrocarburants de première génération ne doit pas être développée davantage.

Quant aux agrocarburants dits de "seconde génération", au rendement énergétique potentiellement meilleur, l'avancée actuelle de la recherche actuelle ne permet en aucun cas de garantir que leur utilisation à échelle industrielle sera prête à temps pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique avant qu'il ne soit trop tard. Ainsi selon Dominique Dron, responsable d'une chaire de l'Ecole des Mines consacrée spécialisée sur les questions énergétiques, "*il reste encore beaucoup de questions à résoudre*", tandis que pour Claude Roy, coordinateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, "*pour l'instant, les rendements restent très bas*"<sup>525</sup>. Dans tous les cas, les agrocarburants de seconde génération ne changeront pas de façon significative la "place des agrocarburants dans le classement des solutions alternatives aux énergies fossiles"<sup>526</sup>.

## 3.3 Recommandations

<sup>517</sup> Les EMHV sont produits à partir d'huile de colza, de tournesol, de soja ou de palme ; ils peuvent être incorporés dans les carburants diesel à hauteur de 5 % pour les véhicules normaux, et jusqu'à 30 % pour les véhicules équipés. La production à base d'huile de palme peut être catastrophique sur le plan environnemental, entraînant la déforestation de grandes surfaces de forêts primaires (en Malaisie et en Indonésie notamment). La filière EMHV est aujourd'hui largement minoritaire par rapport à celle des ETBE au niveau mondial, mais majoritaire en Europe du fait de la plus forte proportion locale de véhicules diesel.

<sup>518</sup> Directive 2003/30/CE du 08/05/2003.

<sup>519</sup> Décision européenne du 15/02/2007.

<sup>520</sup> Cf. Le Figaro, *La France en avant vers les biocarburants*, 02/06/2006

<sup>521</sup> Cf. communiqué de Total, *Biocarburants - Total lance Ecolium 30, un biodiesel pour les flottes professionnelles*, 03/04/2007

<sup>522</sup> Cf. communiqué de Total, *Biocarburants : Total ouvre ses premières pompes commerciales de superéthanol*, 27/03/2007

<sup>523</sup> Cf. communiqué de Total, *Flexfuel E-85 : Total s'engage sur 200 points de vente en France et inaugure sa première «pompe verte» à Paris*, 27/03/2007 et *Superéthanol E85 : Total signe la charte pour le développement de la filière en France*, communiqué de Total, 13/11/2006.

<sup>524</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/biocarburants/total-biocarburants/acteur\\_majeur\\_10804.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/dossiers/biocarburants/total-biocarburants/acteur_majeur_10804.htm)

<sup>525</sup> Le Monde, *Les agrocarburants de seconde génération ne seront pas prêts avant une génération*, 22/04/2008

<sup>526</sup> Ibid.

Comme tenu de l'urgence à lutter contre le réchauffement climatique globale, les Amis de la Terre demandent au groupe de prendre des engagements ambitieux et planifiés d'investissements dans les énergies renouvelables propres (hors agrocarburants) pour les années et la décennie à venir.

Comme première étape, un objectif minimal de 10% des investissements annuels du groupe d'ici 2010 paraît nécessaire, au regard des impacts colossaux du groupe et de la déviance de ses émissions de gaz à effet de serre (croissantes) par rapport aux exigences climatiques internationales<sup>527</sup>.

## 4. Violation de l'éthique des droits humains : toujours d'actualité

Pour toutes les compagnies pétrolières et depuis des décennies, l'accès aux ressources en hydrocarbures se fait parfois (souvent) au prix de graves compromissions avec des régimes politiques très contestables sur le plan du respect des droits de l'Homme.

Total n'y fait pas exception : ainsi en Birmanie, cas emblématique où sa présence depuis 1992, qui ne peut se faire qu'au prix d'accords formels avec la junte militaire, est extrêmement contestée dans le monde entier. Total est aujourd'hui le principal soutien financier d'un régime qualifié par le Président de la République française lui-même d' "*éminemment condamnable*"<sup>528</sup>. Ce soutien financier massif est éthiquement injustifiable sur le fond, et en contradiction complète avec l'image "éthique" que veut se donner le groupe Total.

### 4.1. Contexte : la Birmanie, une dictature militaire sanglante<sup>529</sup>

#### 4.1.1. Un régime désastreux figé depuis bientôt un demi-siècle

Pays d'Asie du Sud-Est coincé entre l'Inde, la Chine et la Thaïlande, peuplé d'environ 50 millions d'habitants, la Birmanie (ou Myanmar<sup>530</sup>), mal connue et dans l'ensemble peu médiatisée, est pourtant une plus violente dictatures au monde depuis bientôt 50 ans. Ancienne colonie britannique depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, devenue indépendante en 1948, la Birmanie ne connaîtra ensuite qu'une courte période de démocratie parlementaire. Après une décennie de troubles politiques et ethniques, largement favorisés par une organisation administrative coloniale n'ayant d'autre but que de « diviser pour mieux régner » dans ce pays multi-ethnique<sup>531</sup>, les militaires y prennent le pouvoir par un coup d'Etat en mars 1962.

Pendant plus de 25 ans, la « voie birmane vers le socialisme » du Général Ne Win mènera le pays, autrefois prospère<sup>532</sup>, vers la ruine économique. La situation sociale désastreuse subie par la majorité de la population entraînera alors les manifestations de 1988, qui verront plusieurs millions de personnes descendre dans la rue<sup>533</sup>. Ces mouvements populaires seront réprimés dans le sang par les militaires le 8 août 1988, entraînant la mort de 3000 à 4000 personnes dans les rues de Rangoon (principale ville du pays et capitale administrative jusqu'en 2006).

Suite à ces événements tragiques, Aung San Suu Kyi, fille d'Aung San (principal artisan de l'indépendance birmane) et futur prix Nobel de la Paix, fonde la Ligue nationale pour la démocratie (*National League for Democracy* ou NLD) dans la foulée, juste avant que l'armée ne mette fin au régime de Ne Win en septembre 1988 en créant le SLORC (Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre), avant d'annoncer la tenue d'élections démocratiques en 1990. Ces dernières seront gagnées de façon écrasante par les démocrates, qui remportent 82 % des sièges parlementaires. Mais les militaires au pouvoir refuseront (et refusent encore) de reconnaître ses résultats, ce qui poussera les démocrates à former un gouvernement en exil dénommé NGCUB (National Coalition Government Union of Burma), toujours très actif aujourd'hui et principal artisan de la promotion de la démocratie en Birmanie. C'est après cette première trahison politique des militaires qu'Aung San Suu Kyi sera assignée à résidence en 1991, année où le prix Nobel de la Paix lui

<sup>527</sup> Le GIEC estime nécessaire de diviser par deux les émissions mondiales et par quatre dans les pays riches d'ici 2050, pour limiter la hausse de la température globale à +2°C, seuil fixé comme limite maximale à ne pas dépasser par l'Union européenne et l'Etat français

<sup>528</sup> Le Monde/AFP/AP/Reuters, *Sinistrée par le passage du cyclone Nargis, la Birmanie vote*, 10/05/2008

<sup>529</sup> Cf. Info Birmanie, *La Birmanie après la révolution safran de septembre 2007, rapport de mission*, janvier 2008

<sup>530</sup> Myanmar, littéralement « pays merveilleux » en birman, est le nom donné par la junte militaire à la Birmanie depuis 1988, en réaction à la période coloniale. Le mot Birmanie, utilisé par l'opposition démocratique, sera conservé ici.

<sup>531</sup> Outre les Barmars des plaines centrales qui représentent environ 60 % de la population, la Birmanie compte plus de 130 ethnies, dont certaines numériquement importantes telles que les Shan, les Chin, les Karen, etc. Ces dernières sont très majoritairement regroupées dans les Etats périphériques et montagneux du pays.

<sup>532</sup> Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, la Birmanie, surnommée le "grenier à grain de l'Asie", était le premier exportateur de riz du monde.

<sup>533</sup> Notamment suite à la décision du Général Ne Win de remplacer la quasi-totalité de la monnaie par des billets multiples de neuf, sur les conseils de ses numéologues.

sera également décerné en reconnaissance de son activisme et de son courage. Malgré quelques années de « liberté » (toute relative) durant lesquelles elle a pu s'exprimer dans une certaine mesure, elle n'a quasiment plus quitté sa prison de Rangoon depuis cette date malgré les pressions internationales et des problèmes de santé<sup>534</sup>.

Soumis à des pressions diplomatiques, le SLORC tentera en vain d'améliorer son image dans les années 1990 par des mesures cosmétiques, notamment en se rebaptisant « Conseil d'Etat pour la paix et le développement » (*State Peace and Development Council* ou SPDC) en 1997, année durant laquelle elle rejoindra également l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) malgré l'opposition virulente de certains pays de la région.

Toutefois, la situation politique n'a pas évolué d'un iota en Birmanie depuis plus de quinze ans. La junte au pouvoir ignore totalement les nombreuses résolutions prises par les Nations unies depuis 1990 pour la libération d'Aung San Suu Kyi et l'instauration de la démocratie, notamment par l'organisation d'élections libres. La question birmane est inscrite à l'ordre du jour permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) depuis septembre 2006 en tant que menace pour la stabilité de la région asiatique dans son ensemble (pour raisons sanitaires notamment), ouvrant éventuellement la voie à une résolution contraignante ; mais la Chine et la Russie, membres permanents du CSNU et soutiens politiques et économiques actifs de la junte birmane, s'y opposent catégoriquement<sup>535</sup>. L'Inde et l'ASEAN pratiquant quant à elles la « politique de l'autruche » pour des raisons tant économiques que politiques, la situation actuelle est donc toujours bloquée sur le plan de la diplomatie internationale ; tous les émissaires et envoyés spéciaux des Nations unies en Birmanie sont d'ailleurs véritablement « balladés » depuis des années par la junte. Au plan intérieur, les promesses de cette dernière de faciliter la transition démocratique multipartite, avec la rédaction d'une constitution comme première étape parmi sept, restent lettre morte depuis des années, en l'absence d'ailleurs de tout calendrier crédible. Le processus, dénommé « Convention nationale », est d'ailleurs boycotté par tous les partis d'opposition ; il est vrai que la menace de vingt années de prison pour tout participant émettant des critiques, selon le code pénal birman, ne facilite pas vraiment un dialogue constructif et serein.

De plus, comme nous le verrons plus loin, l'inaction des puissances démocratiques pour mieux protéger leurs intérêts économiques en Birmanie, Union européenne et France au premier plan, n'est pas non plus pour renforcer efficacement les pressions sur la junte. Cela concerne notamment les sanctions économiques, pourtant indispensables tant elles semblent le seul langage diplomatique que les responsables d'une junte figée et renfermée sur elle-même sont à même de comprendre.

#### **4.1.2. En septembre 2007, un nouveau soulèvement populaire vite réprimé<sup>536</sup>**

Près de vingt après les événements sanglants d'août 1988, un autre soubresaut démocratique, cette fois-ci extrêmement médiatisé dans le monde entier, a de nouveau agité la Birmanie en septembre 2007.

Comme en 1988, l'élément déclencheur fut d'ordre socio-économique, à savoir l'annonce par la junte d'une hausse importante du prix des carburants le 14 août 2007, après une première hausse de 900 % en octobre 2005. Officiellement justifiée par la hausse du prix des hydrocarbures au niveau mondial, ses raisons sont en fait davantage à chercher du côté de la gestion économique déplorable de la junte, et de la « nécessité » pour cette dernière d'entretenir et d'équiper à grands frais une armée pléthorique. Cette nouvelle augmentation a rapidement entraîné des conséquences sociales lourdes pour la population birmane, du fait notamment de l'inflation des tarifs des transports et des produits alimentaires de base (riz notamment), accentuant encore les graves difficultés rencontrées par la population birmane pour subvenir à ses besoins de base.

Les premières manifestations réunissant quelques centaines de personnes débuteront le 19 août, activement menées par des militants pro-démocratie de la NLD et d'autres partis d'opposition, et déboucheront sur des premières arrestations arbitraires. La vague des protestations ne cessera alors de s'étendre à tout le pays et toutes les classes sociales (mises à part l'élite proche voire membre la junte), notamment dans les grandes villes Rangoon et Mandalay. Mais c'est à partir de début septembre que les mouvements prendront véritablement de l'ampleur et commenceront à être médiatisés au niveau international, avec la participation massive des moines, très nombreux et respectés dans ce pays profondément bouddhiste. C'est aussi à partir de ce moment que les revendications se politisent, abordant la question de la transition démocratique.

<sup>534</sup> Aung San Suu Kyi a passé 12 années en jours cumulés en assignation à résidence depuis 1991.

<sup>535</sup> Le 12 janvier 2007, la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud se sont opposées à cette proposition de résolution contraignante au CSNU à New-York. Plusieurs ONG françaises dont Info Birmanie, la FIDH, Reporters sans frontières et les Amis de la Terre avaient lancé une campagne et une pétition sur ce sujet en 2006 (cf. <http://www.info-birmanie.org/content/view/34/54/>)

<sup>536</sup> Ibid. 521 pour la description chronologique détaillée des événements.

Puis, après des premières violences exercées par les militaires contre des moines bouddhistes, scandalisant la communauté religieuse et la population birmane, le mouvement se développe encore, et les manifestations continuent à prendre de l'ampleur. Elles culminent le 24 septembre, avec environ 50 000 moines et autant de civils dans les rues de Rangoon. Malgré les condamnations internationales, la réponse de la junte ne tarde pas ; la répression, très brutale et émaillée de graves violences physiques voire d'assassinats, d'arrestations arbitraires de religieux et de civils, et de nombreuses autres violations des droits de l'Homme, débute à partir du 5 septembre, jusqu'à l'arrêt forcé des manifestations civiles et religieuses début octobre.

Vingt ans après les premières répressions sanglantes du 8 août 1988, la Birmanie retombe de nouveau dans l'oubli médiatique. Comme il sera expliqué plus loin, ces événements auraient cependant pu avoir une issue plus heureuse sans les intérêts économiques occidentaux en Birmanie, qui ont sans aucun doute largement modéré les pressions des grandes puissances, Union européenne et France en tête, du fait de la présence active sur place depuis 1992 du groupe Total.

#### 4.1.3. Une situation catastrophique sur tous les plans

Après bientôt un demi-siècle de dictature militaire ultra-violente, la situation de la Birmanie est littéralement catastrophique sur de nombreux plans ; un état des lieux que personne n'ose contester, à part la junte birmane elle-même<sup>537</sup>.

Du point de vue sanitaire, la situation de la population birmane est globalement déplorable, pour ne pas dire catastrophique. La fréquence des cas de malnutrition et de carences alimentaires graves est extrêmement élevée, notamment pour les populations des régions montagneuses frontalières, totalement délaissées par les pouvoirs publics. C'est notamment le cas pour les enfants et les femmes, alors que le taux de mortalité infantile est très élevé. Les taux de prévalence des maladies infectieuses sont également parmi les plus élevés du monde, notamment en ce qui concerne le paludisme (du type le plus résistant) et la tuberculose. Le niveau d'infection par le VIH/sida, surtout, est tellement élevé en Birmanie (certaines zones du Nord du pays voient les populations infectées à plus de 90 % par le virus) qu'il en vient à poser de très graves menaces au niveau continental. C'est en particulier le cas pour la Chine frontalière du Nord de la Birmanie, où les migrations de travailleurs saisonniers chinois (dans les secteurs du bois et des mines entre autres) et le trafic transfrontalier de drogue et de matières premières diverses, accompagnés de la prostitution, favorisent la transmission du virus à toute la population chinoise. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère d'ailleurs le foyer de sida birman comme l'un des plus actifs du monde, et potentiellement l'un des plus dangereux à terme. Malgré tous ces problèmes, les autorités gouvernementales birmanes ne dépensent que 0,3 % du budget public pour la santé, soit le taux le plus bas du monde, contre 40 % à 50 % pour les dépenses militaires<sup>538</sup> ; à titre comparatif ce taux est de 8,2 % en France et de 1,9 % en Sierra Leone, pays considéré comme le moins développé au monde par les Nations unies<sup>539</sup>.

Sur le plan socio-économique la situation n'est guère plus brillante, la Birmanie étant classée en 132<sup>ème</sup> position sur 177 pays en termes de niveau de développement humain par le PNUD. La majorité de la population rencontre de très graves difficultés à survivre au quotidien, notamment pour se nourrir, du fait de soucis d'approvisionnement en denrées de base, de revenus très faibles, et de prix élevés. Une très grosse partie de la population<sup>540</sup>, majoritairement rurale, vit en auto-subsistance dans des conditions quotidiennes très difficiles, et avec un accès extrêmement limité aux services publics de base (santé, eau potable, etc), notamment dans les zones frontalières. Les transports sont également totalement défaillants, que cela soit dans les villes ou au niveau national ; traverser le pays par la route peut prendre plusieurs journées. L'éducation est également complètement délaissée, avec 1,3 % du budget public entre 2002 et 2005, là encore un des taux les plus faibles au monde (et largement inférieur à de nombreux pays africains pourtant moins développés).

Sur le plan environnemental, les problèmes sont légion et gravissimes. Cela concerne notamment les forêts primaires du Nord et de l'Est du pays (Etats Shan, Kachin, Kareni et Karen), qui sont pillées à un rythme très soutenu depuis les années 1990 (par des compagnies thaïlandaises dans un premier temps, puis surtout chinoises depuis la fin de la décennie précédente) pour leurs espèces précieuses, teck de très grande

<sup>537</sup> Bien le pays soit très difficile d'accès pour les observateurs étrangers, cette situation a été décrite très clairement et en ne laissant aucune place au doute dans de très nombreux rapports de diverses agences des Nations unies concernées par les questions de développement, de santé ou d'environnement, d'autres organisations officielles, ou d'ONG locales, régionales et internationales. Le lecteur pourra se référer utilement aux pages du site des Amis de la Terre consacrées à la Birmanie (<http://www.amisdelaterre.org/-Teck-de-Birmanie-le-bois-du-.html>).

<sup>538</sup> Estimation non-officielle mais jugée crédible selon de nombreuses sources.

<sup>539</sup> Source Programme des Nations unies pour le développement, *Human Development Report 2007/2008*.

<sup>540</sup> Environ 75 %.



qualité en premier lieu. Ce bois fait ensuite l'objet d'un intense trafic illégal avec l'Etat chinois du Yunnan, où une véritable industrie s'est développée dans ce secteur qui emploie plusieurs dizaines de milliers de personnes originaires de toute la Chine. Plus ou moins transformé, ce bois est ensuite réexporté depuis les ports et zones franches de la côte chinoise (tels que Canton) vers les marchés consommateurs, Etats-Unis et Europe en premier plan. Dans ces derniers, il est vendu très cher comme produit de luxe, en particulier pour l'industrie du nautisme et la fabrication de meubles de jardin : le teck birman résiste particulièrement bien à l'humidité et aux autres agressions extérieures. Ce sont ainsi parmi les dernières forêts primaires du monde, d'une valeur biologique inestimable du fait de leur très grande biodiversité en flore et en faune, qui, selon les ONG, auront disparu d'ici à 2020 sans une action vigoureuse des autorités birmanes et chinoises. Ces forêts constituent notamment un refuge pour les dernières grandes populations de tigres du monde, une espèce en voie de disparition au niveau mondial et déjà en très fort déclin dans les pays voisins de la Birmanie. Le très rapide taux de déforestation des forêts birmanes, parmi les plus élevés du monde<sup>541</sup>, est également la cause d'autres graves problèmes environnementaux et socio-économiques : assèchement des cours d'eaux et disparition des poissons, érosion des terres agricoles, incendies très fréquents, etc.<sup>542</sup>. Toutefois, de nouveau, la réaction des autorités est largement plus qu'insuffisante, le pillage étant même encouragé par la junte pour laquelle le bois constitue la seconde ressource officielle de revenus après le gaz (sans tenir compte de la drogue<sup>543</sup>).

Concernant les droits de l'Homme enfin, la Birmanie est un cauchemar. L'absence de démocratie se traduit au quotidien par une répression violente et systématique de toute velléité de liberté d'opinion ou d'expression des citoyens, mise en oeuvre par une armée docile et pléthorique d'environ 400 000 hommes (soit un doublement des effectifs depuis la fin des années 1980). Les cas de viols, tortures, emprisonnements arbitraires, meurtres et autres violations des droits humains élémentaires sont légions et extrêmement bien documentés. Selon les ONG, la Birmanie comptait 1150 prisonniers politiques avant les événements de septembre 2007 (un chiffre qui a très probablement encore augmenté depuis), dont certains depuis plusieurs dizaines d'années. La situation est encore pire pour les populations ethniques des Etats frontaliers, notamment les Karen en conflit armé très violent avec la junte depuis des décennies, et qui subissent des exactions permanentes de l'armée. Les villages y sont quasi-systématiquement détruits (à raison par exemple de 3077 villages dans l'Est du pays entre 1996 et 2006<sup>544</sup>), ce qui entraîne notamment la fuite de plusieurs centaines de milliers de réfugiés depuis des années vers la Thaïlande voisine, où ils s'entassent dans des camps sans existence légale<sup>545</sup>. Dans le cas des Karen la situation a d'ailleurs dramatiquement empiré depuis quelques années, au point que l'afflux de réfugiés constitue maintenant un véritable problème sanitaire et politique pour la Thaïlande. Des cas d'« utilisation » de villageois comme « cobayes » humains par l'armée dans des zones minées frontalières ont également été recensés. Autre violation parmi tant d'autres, le recrutement forcé d'enfants-soldats est extrêmement fréquent en Birmanie, qui en compte le plus grand nombre au monde avec jusqu'à 20 % de la totalité des effectifs militaires en 2002<sup>546</sup>, certains parfois âgés de seulement quelques années. Enfin, le travail forcé est une véritable institution en Birmanie ; il y est même tellement courant, dans tous les secteurs de l'économie, que la situation a amené l'Organisation du travail (OIT) à appeler ses membres à cesser toute relation commerciale avec la Birmanie en 2000 en raison de la violation systématique de sa convention n°29, une décision sans précédent dans l'histoire de l'organisation<sup>547</sup>. Au final, la situation a été résumée par les Nations unies, qui s'est dite préoccupée des « violations systématiques des droits de l'Homme - droits civils et politiques aussi bien qu'économiques, sociaux et culturels - dont continue à souffrir le peuple du Myanmar, en particulier la discrimination et les violations dont sont victimes les membres de minorités ethniques ou les femmes »<sup>548</sup>.

#### 4.1.4. Le pillage des ressources naturelles, et du gaz en premier lieu

Si la Birmanie est aujourd'hui un des pays les plus pauvres du monde, il ne s'agit en rien d'une fatalité : c'est le résultat d'une politique économique et d'une gestion des ressources désastreuses. En effet, contrairement à certains pays dont le climat, la géographie physique ou d'autres facteurs naturels constituent un obstacle majeur au développement (pays d'Afrique sahélienne par exemple), la Birmanie bénéficie de nombreux atouts naturels. Le pays est sans conteste un des plus riches du monde en ressources naturelles diverses : hydrocarbures (exploités entre autres par Total), bois de grande qualité (teck notamment), mais aussi pierres

<sup>541</sup> Source : FAO (Agence pour l'agriculture et l'alimentation des Nations unies).

<sup>542</sup> Pour une description des problèmes liés à la déforestation en Birmanie, cf. <http://www.amisdelaterre.org/Birmanie-un-desastre-ecologique-en.html>

<sup>543</sup> La Birmanie est le deuxième producteur d'opium au monde après l'Afghanistan, dans la zone du Triangle d'Or (également à cheval sur le Laos et la Thaïlande) ; le pays est également un très gros producteur et exportateur de pilules de méthamphétamines.

<sup>544</sup> Source : Nations unies.

<sup>545</sup> La Thaïlande ne veut pas accorder le statut de réfugié politique aux Birmans en fuite, considérant que les conflits séparatistes armés en Birmanie ne constituent pas une guerre.

<sup>546</sup> Source Human Rights Watch.

<sup>547</sup> Cf. [www.amnesty.org/fr/library/asset/ASA16/022/1998/fr/dom-ASA160221998fr.pdf](http://www.amnesty.org/fr/library/asset/ASA16/022/1998/fr/dom-ASA160221998fr.pdf).

<sup>548</sup> Résolution du 11/04/2005 de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies.

précieuses (la Birmanie est le premier exportateur mondial de jade, de réputation internationale), métaux et minerais divers, ressources halieutiques, production agricole favorisée par un climat tropical humide, etc.

Au final, c'est le pillage et l'exportation de ses ressources naturelles brutes qui soutiennent la quasi-intégralité de l'économie birmane, intégralement contrôlée par la junte et une minorité corrompue au pouvoir, alors que l'initiative privée est quasiment inexistante. Parallèlement, le niveau d'industrialisation et d'équipements de transformation du pays est extrêmement bas, en valeur absolue comme comparativement aux pays voisins qui ont vu leur niveau de vie exploser à partir des années 1980 (Thaïlande, Vietnam, etc) et où le secteur secondaire est beaucoup plus important. Bien gérés, les bénéfices de cette abondance de ressources pourraient pourtant faire de la Birmanie un des pays les plus développés d'Asie, au lieu d'alimenter la corruption institutionnelle qui en fait le pays le plus corrompu au monde<sup>549</sup> et les énormes dépenses militaires.

Parmi les ressources qui font l'objet de ce pillage, outre le bois en seconde position avec environ 450 milliards de dollars par an<sup>550</sup>, les hydrocarbures arrivent en première place en tant que source de devises<sup>551</sup>. La Birmanie renferme en effet 540 milliards de mètres cubes de gaz naturel de réserves prouvées<sup>552</sup>, essentiellement dans sa partie maritime du golfe du Bengale. Si cela peut sembler beaucoup, c'est en réalité très peu au regard des réserves mondiales estimées fin 2006 à 181 000 milliards de mètres cubes (soit 0,3 %)<sup>553</sup>. A titre comparatif, la Russie à elle seule renferme plus de 26 % des réserves mondiales, l'Iran plus de 15 %, le Qatar 14 %, et l'Australie 1,6 %<sup>554</sup>. Quant à la production birmane de gaz, elle était en 2006 de 13,4 milliards de mètres cubes, soit 0,5 % de la production mondiale, contre plus de 21 % pour la Russie et plus de 18 % pour les Etats-Unis<sup>555</sup>. Tant en termes de production que de réserves de gaz<sup>556</sup>, la Birmanie est donc un acteur tout à fait minoritaire sur l'échiquier énergétique mondial.

## 4.2. Total, principal soutien financier de la dictature birmane depuis 1992

### 4.2.1. Le projet gazier de Yadana

La production de gaz birmane est quasi-intégralement réalisée via deux projets offshore : Yetagun<sup>557</sup> et Yadana, tous deux situés dans le golfe du Bengale à quelques dizaines de kilomètres des côtes birmanes. Ces deux grands projets constituent ensemble la première source de devises de la junte, avec 2,16 milliards de dollars de revenus en 2006 contre 1,16 milliard l'année précédente<sup>558</sup>, une énorme progression essentiellement du fait de l'augmentation des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. La production de gaz de ces deux projets est quasi-intégralement exportée vers la Thaïlande, pays industrialisé très peuplé, et gros consommateur d'énergie. Elle y est achetée par la compagnie thaïlandaise PTT-EP (*Petroleum Authority of Thailand- Exploration & Production*), pour alimenter les centrales électriques de l'EGAT (*Electricity Generation Authority of Thailand*). A titre comparatif et à population du même ordre de grandeur entre les deux pays (environ 50 millions d'habitants pour la Birmanie et environ 65 millions pour la Thaïlande), la consommation énergétique par habitant était de 2020 kWh en Thaïlande en 2004 pour un taux d'accès à l'électricité de 99 %, contre 129 kWh et 11 % en Birmanie la même année<sup>559</sup>.

Des deux projets, Yadana est le plus important ; selon Total, il couvre à lui seul de 15 à 20 % des besoins énergétiques de la Thaïlande. Il a rapporté environ 1,1 milliard de dollars à la junte birmane en 2006<sup>560</sup>, soit légèrement plus de la moitié des revenus gaziers, pour une production d'environ 19,3 millions de mètres cubes par jour<sup>561</sup>, soit également 52,5 % de la production totale de gaz de la Birmanie la même année<sup>562</sup>.

<sup>549</sup> Selon le baromètre de la perception de la corruption de l'ONG Transparency International, la Birmanie se trouve en 179ème et dernière position (cf. [http://www.transparence-france.org/e\\_upload/pdf/ipc\\_2007\\_communique\\_tifrance.pdf](http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/ipc_2007_communique_tifrance.pdf))

<sup>550</sup> Source Global Witness (chiffres 2004)

<sup>551</sup> Le Figaro, *Un régime qui survit grâce à ses énormes réserves de pétrole et de gaz*, 28/09/2008

<sup>552</sup> Source BP Statistical Review of the World Energy, juin 2007

<sup>553</sup> Ibid.

<sup>554</sup> Ibid.

<sup>555</sup> Ibid.

<sup>556</sup> La Birmanie renferme également de très petites quantités de pétrole.

<sup>557</sup> Le projet Yetagun, qui fournit du gaz de meilleure qualité que celui de Yadana, est opéré par la compagnie malaisienne Petronas ; les autres partenaires sont le thaïlandais PTT-EP, la Myanmar Oil and Gas Enterprise, and Nippon Oil Exploration.

<sup>558</sup> Source Human Rights Watch (cf. <http://hrw.org/french/docs/2007/11/19/burma17401.htm>) et Earthrights International, *The Human Cost of Energy*, avril 2008

<sup>559</sup> Pour 8231 kWh et 100 % en France en 2004 (source PNUD)

<sup>560</sup> Earthrights International, *The Human Cost of Energy*, avril 2008

<sup>561</sup> Source Total.

<sup>562</sup> Source BP Statistical Review of the World Energy, juin 2007

Ses réserves sont quant à elles estimées à environ 150 milliards de mètres cubes, pour une durée estimée à trente ans<sup>563</sup>.

Le projet Yadana est donc, en tous points, la principale source de revenus pour la junte et son premier atout économique et financier<sup>564</sup>. A titre illustratif, avec des dépenses militaires par la junte estimées à 40 % d'un budget global de 2,3 milliards d'euros en 2006, soit environ 900 millions de dollars, les seuls revenus du projet Yadana ont suffi cette année à entretenir la pléthorique armée birmane<sup>565</sup>.

L'implication de Total dans ce projet est prépondérante : le groupe français en est en effet l'opérateur et le partenaire principal, avec 31,2375 % des parts. Les autres partenaires du consortium constitué exprès et dénommé Moattama Gas Transportation Company (MGTC) sont l'américain UNOCAL (aujourd'hui filiale de Chevron depuis 2005) avec 28,2625 % des parts, le thaïlandais PTT-EP (cf ci-dessus) pour 25,5 %, et la Myanmar Oil and Gas Enterprise (MOGE) pour 15 %. Les activités du consortium et de chacun de ses partenaires sont régies par un accord de partage de production, qui garantit à Total, UNOCAL/Chevron et la PTT-EP des revenus réguliers pour 30 ans.

Dans ce cadre, Total a versé à la junte birmane environ 350 millions d'euros en 2006<sup>566</sup>, que cela soit au titre du taux d'imposition de 30 % ou des autres versements préalables prévus par l'accord de partage de production<sup>567</sup>.

La présence de Total en Birmanie commence également à être ancienne. Le projet a été en effet lancé officiellement en juillet 1992, avec la signature des accords de base entre le groupe et la junte, représentée par la MOGE, et sans doute suite à des négociations de plusieurs années, à partir du moment où la junte, soumise à des pressions internationales après les événements de 1988 et 1990, a décidé d'ouvrir ses frontières aux investissements étrangers pour se renflouer. Les autres partenaires n'ont rejoint le projet que plus tardivement, à savoir en 1993 pour UNOCAL, et en 1995 pour PTT-EP. Les travaux de développement technique du gisement ont ensuite duré deux années et demi, de fin 1995 jusqu'au démarrage de la production de gaz en juillet 1998<sup>568</sup>, et l'atteinte du niveau de production actuel prévu dans le contrat de 525 millions de pieds cubes par jour à partir de 2001<sup>569</sup>. Ces travaux ont consisté en l'installation de la plate-forme offshore elle-même et des forages et des équipements de compression du gaz, ainsi que du « fameux » et très polémique gazoduc de Yadana géré par le consortium. Ce gazoduc, d'abord sous-marin sur une longueur d'environ 350 kilomètres depuis la plate-forme de Yadana, rejoint ensuite la côte birmane puis la frontière thaïlandaise en traversant l'Etat birman du Tenasserim sur une longueur d'environ 60 kilomètres. Le coût de ces travaux pour Total est estimé à plus d'un milliard de dollars<sup>570</sup>.

Total est donc bien, financièrement, politiquement et historiquement, le véritable maître d'oeuvre du projet Yadana et le principal soutien de la junte militaire en place sur tous ces plans, à plus forte raison en tant qu'opérateur du projet. Lorsque les événements tragiques de 1988 et 1990 ont conduit à des pressions diplomatiques et économiques de la part de la communauté internationale et une mise au ban de la junte, cette dernière s'est retrouvée en grande difficulté financière à partir de 1995 environ. Ses réserves de devises se sont considérablement amoindries jusqu'à passer sous la barre des 100 millions de dollars en 1998, contre 663 millions estimés fin 1996<sup>571</sup>. Dans ce contexte, l'accord de base signé entre Total et la junte en 1992 pour l'exploitation du gaz de Yadana, puis surtout la mise en production du gisement en 1998 et le versement des premiers revenus de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars par an, ont sans conteste constitué une véritable « bouée de sauvetage » pour la junte. Sans ce soutien de dernière minute, cette dernière, considérablement affaiblie sur le plan financier et par conséquent politique et militaire, aussi bien en Birmanie que sur la scène internationale, aurait-elle pu perdurer ?

Un rapport publié en 2004 d'un collectif d'ONG, intitulé « Total pollue la démocratie : stoppons le totalitarisme en Birmanie », conclut sans appel : « *Total est bien plus qu'un spectateur passif (...). Nous soutenons (...) que les activités de Total en Birmanie, notamment le projet gazier de Yadana, constituent un soutien moral et financier direct à la junte militaire* » ; « *Total n'exerce en fait aucun contrôle sur la manière dont les revenus tirés de Yadana sont utilisés par la junte (...) Rien ne permet de penser que ces fonds serviront à l'amélioration des conditions de vie de la population. En Birmanie, environ 40 % du budget national sont consacrés à l'armée et des sommes minimes sont allouées à l'éducation et la santé* »<sup>572</sup>. Une affirmation que

<sup>563</sup> Ibid. 553

<sup>564</sup> Ibid. 552

<sup>565</sup> Ibid.

<sup>566</sup> Le Monde, interview de Christophe de Margerie, 06/10/2007

<sup>567</sup> Ibid. 552

<sup>568</sup> Source Total

<sup>569</sup> Ibid.

<sup>570</sup> Ibid.

<sup>571</sup> Earthrights International, *The Human Cost of Energy*, avril 2008

<sup>572</sup> Novethic, *Birmanie : la campagne contre Total se poursuit*, 11/09/2005 et cf. <http://www.fidh.org/spip.php?article2507>

ne conteste d'ailleurs pas Christophe de Margerie, directeur général de Total, qui a déclaré en avril 2008 : « *Quand on est dans un pays, on paie des impôts, qui sont censés bénéficier à l'ensemble de la population. Je ne suis pas là pour juger ce que ce pays fait de ces impôts* »<sup>573</sup>.

Un constat que confirme Ka Hsaw Wa, réfugié birman arrêté lors des événements de 1988, et désormais directeur de l'ONG américaine Earthrights<sup>574</sup> : « *(Total) a des moyens de pression sur la junte mais n'en fait pas assez. La junte a besoin de Total. Sans l'investissement étranger, elle ne peut pas tenir* ».<sup>575</sup>

#### 4.2.2. Total en Birmanie : l'accès au gaz plus important que les droits humains

Accusé depuis 15 ans par de très nombreuses ONG françaises ou internationales d'être le principal soutien de la dictature birmane, Total tente toujours de s'en défendre, comme il a pu être constaté de nouveau à l'automne 2007, lors des événements tragiques qui ont de nouveau secoué la Birmanie.

Total, en signant le premier accord avec la junte en 1992, n'y voyait là qu'un simple accord commercial, et semble ne s'être posé aucune question sur les conséquences dramatiques pour la population birmane. Cependant, quelques années après les événements sanglants d'août 1998, puis le grossier trucage des élections de 1990 qui auraient dû permettre aux démocrates de prendre légitimement le pouvoir, la réaction des ONG et de la société civile du monde entier était colossale. Une telle déficience politique et communicationnelle de la part d'une entreprise comme Total interroge sur la vision stratégique de ses dirigeants. Ces derniers n'ont d'ailleurs aucun complexe à répéter publiquement que l'accès au pétrole est prioritaire, et passe donc avant le reste (notamment les principes de base du respect de l'éthique et de la démocratie). Ainsi Christophe de Margerie, actuel Directeur général du groupe, déclarait en octobre 2007, en plein milieu de la répression par les militaires des mouvements pro-démocratiques en Birmanie : « *Ce pétrole, on est bien obligé d'aller le chercher là où il est. Ce serait plus simple s'il y en avait au Club Med !* »<sup>576</sup>. Outre que cette forme d'humour en pareilles circonstances est pour le moins douteuse, elle surprend sur la pauvreté des arguments du groupe en matière de droits humains.

Il est pourtant probable que Total préférerait aujourd'hui ne pas être impliqué dans le projet Yadana, tant les critiques internationales et hexagonales sont vives. La Birmanie est aujourd'hui, à juste titre, un caillou pointu dans la chaussure de la première entreprise de France, décrédibilisant durablement ses discours sur la prise en compte du développement durable et de l'éthique dans ses activités.

#### 4.2.3. L'acharnement cynique de Total à rester en Birmanie

Dans ce contexte, l'entêtement de Total à rester en Birmanie est étonnante. Ses intérêts sur place sont pourtant très limités : le groupe y a produit en 2007 l'équivalent de 17 000 barils de pétrole par jour, soit 0,7 % de sa production mondiale. Alors que le groupe réalise au minimum 12 milliards d'euros de bénéfices nets à chaque exercice depuis plusieurs années, que ses activités dans d'autres zones du monde sont très largement plus stratégiques sur le plan économique et appelées à se développer encore davantage (notamment en Afrique, où le groupe réalise près de 20 % de sa production dans seulement deux pays), et que les réserves de gaz en Birmanie sont très loin d'être élevées comparativement à d'autres pays, il y a fort parier que les conséquences financières d'un départ de Total de Birmanie seraient largement compensées par les bénéfices politiques et d'image auprès de l'opinion publique et des ONG.

Une hypothèse très plausible est que Total ne veut pas quitter la Birmanie pour ne pas risquer de créer de « précédent » : en répondant positivement aux pressions des ONG, le groupe « avouerait » sa vulnérabilité et a minima son souci de son image, puisqu'il semble que les principes éthiques n'ont (au moins jusqu'à présent) pas de prise sur lui. Plus largement, ce serait également un motif d'inquiétude pour les multinationales du monde entier, qui ne manqueraient sans doute pas de faire « payer cher » à Total sa décision, dans un milieu où on imagine aisément que la place réservée aux principes de la solidarité et de l'éthique est assez restreinte ; à plus forte raison encore dans un secteur pétrolier structurellement tendu et extrêmement concurrentiel, et dominé par les majors anglo-saxonnes qui doivent sans doute mal supporter les menaces portées par les bonnes performances de Total (seule compagnie latine du groupe) depuis quelques années. Autrement dit le groupe Total, si cela ne tenait qu'à ses dirigeants, préférerait quitter la Birmanie et se débarrasser enfin de cette « épine dans le pied », mais privilégierait au final le maintien de ses bonnes relations avec ses comparses multinationales.

<sup>573</sup> Libération, « Notre actionnaire chinois ? C'est nous qui sommes allés le chercher », 10/04/2008

<sup>574</sup> [www.earthrights.org](http://www.earthrights.org)

<sup>575</sup> Libération, *Birmanie : ce que Total devrait faire*, 27/03/2007

<sup>576</sup> Le Monde, interview de Christophe de Margerie, directeur général de Total, 06/10/2007

De la même façon, il serait également plausible que Total choisisse délibérément de rester en Birmanie pour atténuer les critiques de la société civile sur d'autres sujets. Comme il est détaillé tout au long de ce rapport en effet, les motifs de critiquer le groupe pour les impacts sociaux, environnementaux et sanitaires désastreux de ses activités de par le monde sont très nombreux. Pour contrer ces critiques, et éviter que les ONG ne s'intéressent d'un peu trop près aux sables bitumineux, au projet Kashagan, au torchage du gaz au Nigeria et autres, Total pourrait considérer la Birmanie comme un « moindre mal », permettant de concentrer les critiques légitimes et ainsi de les divertir d'autres sujets tout aussi dignes d'intérêt. Extrêmement cynique, cette hypothèse n'en est pas moins parfaitement plausible de la part d'un groupe dont le Directeur général lui-même reconnaît ne faire aucun cas de l'absence de démocratie en Birmanie, face aux intérêts de son entreprise.

Dans tous les cas, aucune des raisons invoquées par Total pour continuer ses activités en Birmanie ne fait pas le poids face au soutien direct qu'elles apportent à la junte birmane, malgré les dénégations répétées des dirigeants du groupe qui s'entêtent à nier l'évidence des chiffres.

#### 4.2.4. Des « compensations » dérisoires au soutien apporté à la junte

Comme il a été vu, Total est l'opérateur du projet Yadana. En tant que partenaire principal et historique, et première source de revenus de la junte militaire, la responsabilité du groupe français dans le maintien de cette dernière au pouvoir est donc évidente. Face aux critiques nombreuses et répétées des ONG depuis quinze ans, le groupe Total tente maladroitement de se dédouaner de ces attaques qu'il considère comme « injustes », n'hésitant pas pour cela à argumenter que la « *carte des gisements d'hydrocarbures dans le monde ne coïncide pas avec celle des régimes démocratiques* »<sup>577</sup>.

Une autre réponse usuelle du groupe est de mettre en avant ses actions dans le domaine du développement socio-économique local, espérant ainsi prouver qu'il « *contribue de manière positive à l'évolution économique et sociale d'un pays soumis à de fortes tensions internes* »<sup>578</sup>. Ce programme a été lancé par le groupe en 1995 dans la zone du gazoduc Yadana, dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique et de la construction d'infrastructures (campagne de vaccination, aides à l'agriculture et l'élevage, construction de cliniques, routes, écoles etc). Géré par une équipe de vingt personnes composée de médecins, d'agents de communication, de vétérinaires et d'agronomes, il concerne aujourd'hui essentiellement, selon le groupe, 25 villages et 50 000 personnes autour du gazoduc. Au niveau national, ce programme consiste en l'aide à des orphelinats dans la région de Rangoon (pour environ 1000 enfants), et à des projets sanitaires (lutte contre la cécité et le sida) et politiques (formation à la « bonne gouvernance de hauts fonctionnaires birmans »), ce qui paraît une gageure dans le pays le plus corrompu et autoritaire du monde.

Si l'utilité de ces actions est difficilement contestable, au moins au niveau local, elles semblent pourtant répondre beaucoup plus à une volonté de communication de Total pour tenter d'améliorer son image auprès de la société civile, qu'à une volonté réelle de participer au changement démocratique en Birmanie.

Selon le groupe, le total des sommes engagées dans ces actions s'élève en effet aujourd'hui à 14,1 millions de dollars entre 1995 et fin 2006<sup>579</sup>, soit environ 9 millions d'euros au maximum. Or, dans le même temps, et selon l'aveu même des dirigeants de Total, le groupe a versé en 2006 environ 350 millions d'euros à la junte (soit environ 500 millions de dollars), dans le cadre du contrat gazier qui concerne le projet Yadana<sup>580</sup>. En partant du principe que cette somme est versée annuellement à la junte depuis 2001 (date où la production maximale du projet Yadana prévue dans le contrat a été atteinte), ce sont donc en tout au moins 3 milliards de dollars (soit plus de 2 milliards d'euros) qui ont déjà été versés par Total à la junte. Si cette évaluation est approximative, les chiffres exacts des échanges financiers entre Total et la junte n'étant pas disponibles, elle donne au moins une idée du caractère dérisoire des sommes dépensées par Total pour son programme socio-économique en Birmanie. Elles ne représenteraient au grand maximum que 0,4 % des versements contractuels du groupe à la junte depuis 1995, pour environ 1 habitant sur 1000 concerné dans le pays, alors que, dans le même temps, ce sont près de 50 millions de Birmans qui subissent de gravissimes violations quotidiennes par la junte, en grande partie grâce au soutien financier direct et massif de Total.

De plus, si Total s'en défend en affirmant que ce "*montant est significatif par rapport aux différents programmes d'aide internationale dont bénéficie le Myanmar*", il fait bien de préciser que "*ceux-ci ont été*

<sup>577</sup> Cf. <http://birmanie.total.com/>

<sup>578</sup> Ibid.

<sup>579</sup> Ibid.

<sup>580</sup> Le Monde, interview de Christophe de Margerie, 06/10/2007



*réduits en raison de la situation politique du pays*<sup>581</sup> et ne se montent qu'à environ 50 millions de dollars par an, ce qui est dérisoire au regard des besoins et ne représente qu'un dollar par personne et par an. La junte est en effet extrêmement méfiante vis-à-vis des ONG et de l'aide étrangères, comme l'a d'ailleurs encore prouvé son attitude lors du cyclone Nargis qui, début mai 2008, fait plusieurs dizaines de milliers de victimes<sup>582</sup>.

Quant à l'*"accueil très favorable réservé au programme par la population"*<sup>583</sup>, il est tout aussi évident, au vu de la pauvreté de cette dernière, dans cette zone où l'ethnie Karen, qui subit les exactions des militaires depuis des décennies, survit dans des conditions effrayantes.

La conclusion logique est qu'il est donc, ne serait-ce que mathématiquement parlant, impossible pour Total de se revendiquer aujourd'hui comme le « *dernier rempart de la démocratie* » en Birmanie, comme n'a pourtant pas hésité à le dire Christophe de Margerie en novembre 2007<sup>584</sup>. Une telle déclaration est même indécente de la part du directeur d'un groupe tristement réputé pour son lourd passif.

## 4.2.5. Les contre-arguments infondés de Total pour rester en Birmanie

### Le remplacement "immédiat" par une autre entreprise : peu certain

Un argument fréquemment utilisé par Total (ainsi que par les pouvoirs publics français qui ont toujours soutenu le groupe) pour justifier de son refus de quitter la Birmanie, réaffirmé à l'automne 2007 devant la Commission des Affaires étrangères du parlement français<sup>585</sup>, est que l'entreprise serait immédiatement remplacée, en cas de départ, par une autre « moins regardante sur l'éthique ». Ainsi selon la directrice de Total en Birmanie, apparemment mal à l'aise en septembre 2007 durant les manifestations : « *Le pays aurait besoin d'une centaine de compagnies comme nous. [...] Si on partait, on serait remplacés par d'autres compagnies ; ça ne changerait pas la donne : simplement, il n'y aurait plus les mêmes programmes d'aides à la population* »<sup>586</sup>.

Sur le plan technique et financier, le remplacement de Total par une autre compagnie est aujourd'hui plus qu'improbable. La raison technique, tout d'abord, est que le gaz extrait du gisement Yadana ne peut de toute façon être exporté via le gazoduc du même nom que vers la Thaïlande ; un pays qui, de plus, a fortement besoin de cette source énergétique du fait de son niveau de développement et d'industrialisation. Une prise de participation de l'Inde ou de la Chine, pays il est vrai gros demandeurs d'énergie, n'aurait donc pas de sens. Dans le cas de la Chine, son implication croissante sur le continent africain (en particulier au Soudan) représente d'ailleurs une source d'hydrocarbures beaucoup plus importante et stratégique que la Birmanie ; il est ainsi estimé qu'environ un tiers des importations de pétrole par la Chine est aujourd'hui d'origine africaine, un chiffre en constante augmentation<sup>587</sup>. Les importations de gaz birman seraient donc comparativement faibles. Sur le plan des hydrocarbures, la Birmanie ne pourrait donc représenter pour la Chine qu'un accès à l'océan Indien et aux ressources du Moyen-Orient, sans aucune relation avec le projet Yadana<sup>588</sup>.

Sur le plan financier, ensuite, et selon le contrat passé entre les compagnies étrangères et la junte birmane pour l'exploitation de Yadana, le départ de Total ne pourrait se faire qu'en contrepartie du versement de pénalités très importantes si aucun des autres partenaires ne souhaite racheter sa part, ce qui est le cas pour les raisons énoncées ci-dessus<sup>589</sup>. L'entêtement de Total à rester en Birmanie, régulièrement répété publiquement par les dirigeants du groupe, semble donc surtout motivé par des raisons financières, et non par des raisons « éthiques » et politiques.

### Le soutien à l'essor démocratique interne en Birmanie

De la même façon, les dirigeants de Total utilisent souvent l'argument selon lequel leur présence en Birmanie favoriserait à terme l'apparition d'un secteur économique « sain » et l'émergence d'une classe

<sup>581</sup> Source Total

<sup>582</sup> Le Monde, L'"extrême frustration" de l'ONU face à la catastrophe birmane, 09/05/2008

<sup>583</sup> Ibid. 573

<sup>584</sup> Cf. [http://www.challenges.fr/20071112.CHA3150/total\\_se\\_pose\\_comme\\_dernier\\_rempart\\_de\\_la\\_democratie\\_en.html](http://www.challenges.fr/20071112.CHA3150/total_se_pose_comme_dernier_rempart_de_la_democratie_en.html)

<sup>585</sup> Novethic, Birmanie : Total ne se retirera pas, 18/10/2007

<sup>586</sup> Le Monde, Les silences gênés de "Madame Total" en Birmanie, 01/11/2007

<sup>587</sup> Cf. <http://www.alternatives.ca/article3026.html>

<sup>588</sup> La Tribune/AP, Pendant la répression, les groupes pétroliers continuent de s'activer en Birmanie, 28/09/2007

<sup>589</sup> Rue89, En Birmanie, la responsabilité de Total est entière, 14/11/2007

moyenne plus éduquée, propre à agir pour la démocratie birmane de l'intérieur. Thierry Desmarests, ex-PDG de Total (et aujourd'hui encore Président du groupe) a ainsi déclaré il y a quelques années : « *En investissant dans ce pays, Total créera à terme des sources licites de revenus et un secteur économique sain qui génère de l'énergie disponible et des recettes d'exportation grâce aux ventes de gaz à la Thaïlande. Ces investissements permettront de construire une économie saine, même si cela ne suffit pas à résoudre les problèmes politiques de la Birmanie. Dans ce pays trop longtemps isolé, l'ouverture économique favorisera une évolution politique et sociale positive* »<sup>590</sup>. Ou encore, selon un autre dirigeant du groupe en 2001, « *le libéralisme économique sera à terme facteur d'ouverture politique* »<sup>591</sup>.

De nouveau, un tel argument n'a aucune validité. Dans un pays aussi fermé que la Birmanie, contrôlé d'une main de fer par une junte brutale, avec une économie entièrement aux mains des militaires, il relève au mieux d'une grande naïveté, au pire d'un cynisme certain. Les événements de l'automne 2007, qui ont vu les mouvements démocratiques une nouvelle fois réprimés dans le sang, sont là pour le rappeler. Dans ce contexte, comment Total peut-il oser se poser comme un agent de la démocratie en Birmanie ?

### **Le "développement durable" de la Birmanie**

Enfin, l'argument de Total comme quoi le projet Yadana participe du développement économique "durable" de la Birmanie et à son "intégration régionale"<sup>592</sup> est tout aussi infondé.

Selon Total en effet, "90 % de la production est achetée par la Thaïlande"<sup>593</sup>. Il est donc difficile pour le groupe de prétendre que le projet profite réellement au développement énergétique du pays et à la population birmane, qui ne bénéficie d'ailleurs que d'un accès à l'énergie extrêmement restreint (cf. données du PNUD ci-dessus). Il est en revanche beaucoup plus probable que le gaz prélevé et consommé en Birmanie ne profite qu'à une élite politique et militaire ultra-corrompue ainsi qu'à leurs familles et relations, tandis que la population birmane, très majoritairement rurale et auto-subsistante, n'a connu aucune amélioration de son sort depuis le démarrage du projet Yadana.

Quant aux emplois induits par le projet Yadana, leur nombre est dérisoire : environ 800, pour une population de 50 millions de Birmans et pour la première ressource du pays<sup>594</sup>.

### **4.2.6. L'opposition claire et nette des démocrates birmans à la présence de Total en Birmanie**

Total a également pris l'habitude de balayer les critiques des ONG portant sur sa présence en Birmanie, en arguant que les démocrates birmans n'y étaient pas opposés. M. De Margerie a par exemple déclaré dans une interview au journal Libération en avril 2008 qu'alors qu'Aung San Suu Kyi avait demandé le départ du groupe de Birmanie en 1996, elle n'avait pas réitéré cette demande lors de deux entrevues en tête-à-tête<sup>595</sup>. Or, une telle affirmation est totalement fautive.

Aung Saan Suu Kyi a en effet critiqué très clairement la présence de Total en Birmanie par le passé, affirmant : « *Les investisseurs ne devraient pas s'implanter car tout l'argent va à une élite. Je tiens à mentionner la firme française TOTAL qui est devenue le plus fort soutien du système militaire birman. Ce n'est pas le moment d'investir ici* »<sup>596</sup>. Elle ne faisait d'ailleurs qu'énoncer un état de fait déjà connu de tous dans la mesure où, comme il a été vu, la quasi-intégralité de l'économie birmane (et à plus forte raison le secteur du gaz) est contrôlé par la junte.

Mais alors qu'elle-même n'a pu s'exprimer publiquement sur ce sujet depuis puisqu'elle est depuis assignée à résidence de façon quasi-continue, l'opposition birmane a en revanche réitéré clairement cette demande fin 2007, suite aux événements du mois de septembre de la même année. Dans une lettre datée du 10 octobre 2007 et adressée à Nicolas Sarkozy et à Bernard Kouchner, le Dr. Sein Win, Premier ministre du gouvernement birman en exil (NGCUB) et reçu à l'Élysée quelques jours plus tôt, demande explicitement le

<sup>590</sup> Cf. Novethic, *Birmanie : l'OIT envisage de faire pression sur les investisseurs*, 12/07/2004 (<http://www.novethic.fr/novethic/site/article/index.jsp?id=79600&titre=Birmanie%20-%20OIT%20envisage%20de%20faire%20pression%20sur%20les%20investisseurs>)

<sup>591</sup> Novethic, *Total en Birmanie : un débat politique*, 18/09/2001

<sup>592</sup> Cf. <http://birmanie.total.com/>

<sup>593</sup> Ibid.

<sup>594</sup> La Tribune, *Nicolas Sarkozy demande à Total de ne plus investir en Birmanie*, 27/09/2007

<sup>595</sup> Ibid 565.

<sup>596</sup> Entretien au journal Le Monde, 21/07/1996.

« gel ou l'abandon de toutes les activités liées au gaz, pétrole et autres ressources énergétiques »<sup>597</sup>. Par ailleurs, lors d'une rencontre en janvier 2003 entre Aung Sann Suu Kyi et l'ONG britannique Burma Campaign UK, le prix Nobel de la paix avait déjà également et clairement réitéré ses déclarations de 1996<sup>598</sup>.

Total a donc beau jeu de s'exprimer publiquement au nom d'une opposante assignée à résidence, et qui n'a pas le droit à la parole publique. Mais les affirmations de son directeur général sont fausses et parfaitement contraires à la volonté des leaders démocrates birmans en exil, légitimement élus en 1990 en tant que représentants du peuple birman.

#### 4.2.7. L'influence négative de Total sur la diplomatie française sur la question birmane

La présence de Total en Birmanie est, au fil des années, devenue bien plus qu'un simple question d'intérêts économiques, pour envahir aussi le champ diplomatique. Elle influence en effet énormément la politique extérieure française et européenne sur la question birmane depuis les années 1990.

L'exemple le plus flagrant concerne la Position commune européenne, texte réglementant depuis 1996 les sanctions de l'Union contre la junte birmane, et ce de façon très discrète. Jusqu'en 2007, aucune sanction n'était en effet prévue dans le cadre de ce texte contre les secteurs économiques-clés pour la junte que sont le gaz, le bois et les pierres précieuses, et ce malgré les demandes répétées de nombreuses ONG et forces syndicales européennes<sup>599</sup>. Des sanctions étaient en revanche prévues contre les investisseurs européens dans la fabrication de jus d'ananas en Birmanie, une activité largement moins stratégique et fournisseuse de devises pour la junte.

Il ne fait aucun doute que cette mollesse de la position européenne vis-à-vis des sanctions économiques à l'encontre de la Birmanie est en grande partie due à l'opposition aussi discrète qu'hypocrite de la diplomatie française, qui, sans l'avouer, s'est toujours opposée à des sanctions plus dures et, partant, plus efficaces<sup>600</sup>. C'était notamment le cas durant les événements de l'automne 2007, durant lesquels, de façon flagrante, le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, ainsi que sa secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme Rama Yade, ont multiplié les déclarations publiques prenant fait et cause pour la présence de Total en Birmanie, allant même jusqu'à reprendre les arguments fallacieux du groupe pour justifier de la poursuite de ses activités dans le pays<sup>601</sup> (cf. ci-dessus). Il est vrai que M. Kouchner ayant rédigé en 2003 pour le compte de Total et en échange de 25 000 euros un rapport extrêmement critiquable et d'ailleurs critiqué, dédouanant (de façon très peu convaincante : « *Rien ne laisse penser que le groupe ait pu prêter la main à des actions contraires aux droits de l'Homme* »<sup>602</sup>) la compagnie des accusations de travail forcé à son encontre<sup>603</sup> (cf. ci-après), on est en droit de s'interroger fortement sur l'existence d'un conflit d'intérêt manifeste sur ce dossier, malgré les affirmations de l'actuel Ministre des Affaires étrangères qu'en cas de sanctions, « *Total n'en serait pas exonéré* »<sup>604</sup>.

A titre d'exemple, l'Union européenne a décidé le 15 octobre 2007 de renforcer les sanctions européennes contre la Birmanie, en y incluant enfin les importations européennes de bois précieux (teck notamment) et de pierres précieuses, comme les Amis de la Terre et d'autres ONG européennes le demandaient déjà depuis plusieurs années<sup>605</sup>. Sur le principe, une telle décision va évidemment dans le bon sens, en privant la junte de deux sources essentielles de devises. Elle valide également officiellement la thèse des ONG qui considèrent que les sanctions économiques ciblées à l'encontre de la junte birmane, couplées à d'autres pressions diplomatiques, constituent une solution efficace pour contribuer à faire plier une junte bornée et qui se moque des résolutions non-contraignantes des Nations unies depuis plus de quinze ans, et ce sans conséquence négative pour une population majoritairement auto-subsistante<sup>606</sup>.

Les Amis de la Terre et d'autres ONG se sont donc étonnées publiquement de ce que le gaz n'avait pas été inclus dans ces sanctions. En effet, à partir du moment où l'Union européenne reconnaît l'efficacité des sanctions ciblées sur certains secteurs, pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'au bout en sanctionnant

<sup>597</sup> Communiqué de presse d'Info Birmanie, *Sanctions : pourquoi oublier l'argent du gaz ?*, 14/10/2007

<sup>598</sup> Source Burma Campaign UK.

<sup>599</sup> Cf. Cisl/CSE, *Birmanie : les confédération syndicales internationales appellent l'Union européenne à adopter des sanctions sévères*, 11/10/2007 (<http://www.amisdelaterre.org/Birmanie-Birmanie-les.html>) et Council Common Position 2006/318/CFSP, 27/04/2006

<sup>600</sup> Notamment en avril 2007, lorsque la France s'est, de source officielle, opposée à une inclusion du secteur du bois dans les sanctions européennes au moment des discussions sur le renouvellement de la Position commune. Cf. également Libération, « *Total collabore directement avec le régime* », 28/09/2007, et Rue89, *Birmanie : quand Paris s'opposait aux sanctions*, 30/09/2007

<sup>601</sup> Le Monde/AFP, *Bernard Kouchner défend la présence de Total en Birmanie*, 30/10/2007

<sup>602</sup> Ce rapport est disponible sur le site de Total Birmanie ; cf. également Le Monde, « *Travail forcé en Birmanie : Kouchner aux côtés de Total* », 11/12/2003

<sup>603</sup> Novethic, *Rapport Kouchner : les ONG consternées*, 23/12/2003

<sup>604</sup> Ibid 577

<sup>605</sup> Ibid 577

<sup>606</sup> Libération, « *Total collabore directement avec le régime* », 28/10/2007

également et en premier lieu le gaz, première source de revenus de la junte ?<sup>607</sup> La réponse est venue quelques semaines par un article du journal Le Monde, qui a confirmé que la France avait fait pression sur les autres Etats membres (pourtant favorables pour de nombreux d'entre eux) pour que le gaz soit écarté de ces sanctions, défendant ainsi les intérêts de Total en Birmanie<sup>608</sup>.

Un tel exemple, malheureusement classique, est parfaitement illustratif de la façon dont Total, première entreprise française extrêmement influente, peut parvenir à manipuler la politique étrangère française dans le seul but de favoriser ses intérêts financiers ; cela au détriment évident des principes de l'éthique la plus élémentaire, qui consisterait, dans ce cas précis comme de façon générale, à privilégier les droits de l'Homme par rapport aux aspects économiques.

#### 4.2.8. Gel des nouveaux investissements : l'engagement bafoué et la présidence de la République moquée

De la même façon, Total semble se sentir tellement en confiance sur la question birmane qu'il se permet même de passer outre les demandes du Président de la République et chef de l'exécutif français.

Recevant fin septembre 2007 à l'Elysée le Dr . Sein Win, Premier ministre du gouvernement birman en exil, au moment de la très violente répression des mouvements pro-démocratiques en Birmanie, Nicolas Sarkozy a en effet, à cette occasion, officiellement demandé au groupe Total de cesser tout nouvel investissement sur place : « *La France appelle l'ensemble de ses sociétés privées, Total par exemple, à faire preuve de la plus grande retenue s'agissant des investissements en Birmanie, en demandant qu'il n'y en ait pas de nouveau* »<sup>609</sup>. Bien que non-contraignant sur le plan juridique, cet appel inédit dans l'histoire de la diplomatie française sur le sujet birman constituait un premier pas en avant vers des sanctions, bien qu'encore nettement insuffisant<sup>610</sup>.

Les dirigeants de Total semblaient avoir pris bonne note et approuvé cette demande du Président de la République exprimée au nom de la France, comme l'a confirmé à plusieurs reprises Christophe de Margerie, directeur général du groupe. En octobre 2007 ce dernier affirmait ainsi : « *Nous avons entendu le message du Chef de l'Etat, qui s'adressait clairement à nous. (...) C'est du bon sens. Investir dans ce pays aujourd'hui, ce serait de la provocation. Mais nos investissements remontent aux années 1990 et il n'y en a pas de nouveau* »<sup>611</sup>, une déclaration de nouveau confirmée en avril 2008 : « *Nous sommes des gens responsables. Et nous ne voulons pas faire de la provocation* »<sup>612</sup>.

En avril 2008, dans une lettre adressée à quatre ONG britanniques et françaises (dont les Amis de la Terre)<sup>613</sup>, Total reconnaissait pourtant avoir procédé à l'installation d'une plate-forme de compression de gaz sur la plate-forme de Yadana en décembre 2007, soit deux mois après la demande de Nicolas Sarkozy. Si le groupe se défend en arguant que cette installation était prévue depuis quatre ans et qu'il ne s'agit donc pas d'un « nouvel investissement », force est de constater pourtant que l'argument est extrêmement provocateur. En jouant de la sorte sur les mots, il s'agit sans conteste et au minimum d'un manque de considération évident à l'égard des démocrates birmans et de la présidence de la République française, qui décrédibilise une nouvelle fois les soi-disants engagements « éthiques » que le groupe met constamment en avant.

#### 4.2.9. Travail forcé en Birmanie : un autre flagrant déni de Total<sup>614</sup>

Depuis une dizaine d'années, l'opposition des ONG à la présence de Total en Birmanie s'est initialement et principalement focalisée sur la question du travail forcé. Alors que ce dernier est unanimement considéré comme institutionnel et inévitable en Birmanie, justifiant même l'appel de l'Organisation du travail (OIT) en 1998 à tous ses membres d'arrêter leurs relations commerciales avec le pays. Selon le syndicat canadien des industries extractives, « *même si le monde entier condamne ces pratiques légalement et moralement, le travail forcé des hommes, des femmes et des enfants de tous les âges, quels que soient leurs capacités et leur état de santé, est si courant en Birmanie qu'il est devenu la base de l'économie de ce pays* »<sup>615</sup>. De

<sup>607</sup> Cf. *Birmanie, l'incohérence totale de la France*, 30/10/2007 (<http://www.amisdelaterre.org/Renforcement-des-sanctions-contre.html>)

<sup>608</sup> Le Monde, *L'occident se divise sur les sanctions*, 31/10/2007

<sup>609</sup> La Tribune, *Nicolas Sarkozy demande à Total de ne plus investir en Birmanie*, 27/09/2007

<sup>610</sup> Cf. *Total en Birmanie, l'Elysée très loin du compte*, 27/09/2007 (<http://www.amisdelaterre.org/Total-en-Birmanie-l-Elysee-tres.html>)

<sup>611</sup> Ibid 572.

<sup>612</sup> Libération, « *Notre actionnaire chinois ? C'est nous qui sommes allés le chercher* », 10/04/2007

<sup>613</sup> Lettre adressée le 11/04/2008 à Info Birmanie, les Amis de la Terre, Burma Campaign UK et Christian Solidarity Worldwide en réponse à leur courrier de demande d'explication..

<sup>614</sup> Cette question ayant été déjà largement traitée et suivie par de nombreuses ONG, elle ne sera pas détaillée ici ; cf. Novethic, *Total en Birmanie : affaire classée ?*, 10/11/2004 pour plus d'informations (<http://www.novethic.fr/novethic/site/article/index.jsp?id=86446&titre=Total%20en%20Birmanie%20:%20affaire%20class%C3%A9e%20?>), ou les nombreuses références sur internet.

<sup>615</sup> Ibid

nombreuses grandes multinationales occidentales se sont d'ailleurs conformées à cet appel en quittant la Birmanie, telles que Levi Strauss, Reebok, Motorola, Phillips Electronics, Pepsico, Apple, Hewlett-Packard, Heineken, Kodak, Texaco, Carrefour, ou encore le groupe hôtelier Accor, en partie également grâce aux pressions d'ONG comme la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH)<sup>616</sup>. En juin 2005, l'OIT a de nouveau confirmé que le travail forcé était toujours une pratique courante en Birmanie<sup>617</sup>.

Ce n'est pas le cas de Total, qui est accusé d'avoir eu recours ou bénéficié indirectement du travail forcé lors de la construction de la partie terrestre du gazoduc de Yadana, entre octobre 1996 et mai 1997.

Ces accusations ont débouché sur une plainte de huit travailleurs birmans, initialement déposée en 2002 devant le Tribunal de grande instance de Nanterre contre Thierry Desmarests (alors PDG de Total) et Hervé Madéo (directeur de Total en Birmanie), pour le motif de « séquestration » (équivalent juridique au travail forcé dans le droit français). Ce procès s'est soldé en 2005 par un accord à l'amiable entre les plaignants (défendus par l'avocat William Bourdon, fondateur de l'association de juristes Sherpa<sup>618</sup>) et Total, le groupe s'engageant à verser 10 000 euros à chaque partie civile, et à consacrer 5,2 millions de dollars à la création d'un « fonds de solidarité ». Si certaines ONG ont vivement critiqué cet accord, regrettant que la procédure n'ait pas été poursuivie jusqu'à déboucher sur une éventuelle condamnation pénale de Total, force est toutefois de constater qu'il constitue, quoi qu'il en soit, une forme d'aveu implicite de la part du groupe pétrolier quant à sa responsabilité, qu'il continue pourtant à nier vigoureusement<sup>619</sup>. Qui plus est, si le groupe a finalement bénéficié d'un non-lieu en 2006 pour des raisons de procédure, le « travail forcé » en tant que tel n'étant pas punissable dans la loi française, la juge en charge de l'instruction du dossier n'a pas manqué pas de signaler dans son rendu que la « *réalité des faits concernés ne peut être mise en doute* »<sup>620</sup>. Une mission parlementaire constituée pour enquêter sur le sujet a également conclu que « *le lien entre la présence militaire, les exactions contre les populations et les travaux forcés est avéré. Total ne pouvait l'ignorer* »<sup>621</sup>.

Par ailleurs une autre plainte contre Total devant la justice belge (qui disposait alors d'un droit de compétence universelle) contre Total et certains de ses dirigeants (dont de nouveau Thierry Desmarests) pour « crime contre l'humanité » concernant les activités du groupe en Birmanie, déposée en 2002 puis gelée en 2003 et abandonnée en 2005, a également été ré-ouverte en 2007<sup>622</sup>. Un autre procès aux Etats-Unis contre le partenaire de Total dans le projet Yadana UNOCAL<sup>623</sup>, débuté en 1996 a également donné lieu à une transaction avec les plaignants en mars 2005.

Au final et une fois de plus, comme à son habitude, le groupe Total adopte dans cette affaire une stratégie de dénégation systématique face à l'évidence des faits et du bien-fondé des accusations. Sur le plan stratégique et intéressé, il est également étrange qu'il préfère étrangement voir son image ruinée, plutôt que d'adopter une attitude responsable dont il sortirait sans doute grandi aux yeux de l'opinion publique. Sans doute faut-il y voir là de nouveau une forme de cynisme, le groupe préférant ne pas créer de précédent et « ouvrir la boîte de Pandore » en acceptant d'assumer ses responsabilités, ce qui renforcerait le discours des ONG en général sur les thèmes de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

#### 4.2.10. Les « tours de passe-passe » de Total avec les contraintes réglementaires

Au final, le cas birman est parfaitement symptomatique du comportement habituel de Total sur toutes les questions critiques touchant à sa responsabilité sociale et environnementale, consistant non seulement à éviter les contraintes réglementaires, voire à faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'il n'y en ait pas, mais également à tenter d'en tirer profit en termes d'image.

Ainsi, les dirigeants de Total ne cessent de rappeler (malheureusement à raison) qu'il n'existe aucune disposition juridique française, européenne ou internationale l'empêchant d'investir et d'être présent en Birmanie. Ses dirigeants ne manquent jamais non plus une occasion de rappeler qu'il n'est pas de leur responsabilité de contrôler l'usage qu'il est fait par les militaires des centaines de millions d'euros versés chaque année dans le cadre du contrat du gisement de Yadana<sup>624</sup>. Le groupe profite donc manifestement

<sup>616</sup> Ibid 572.

<sup>617</sup> Novethic, *Birmanie : Total trouve un accord avec les plaignants*, 29/11/2005

<sup>618</sup> Cf. [www.sherpa-asso.net](http://www.sherpa-asso.net)

<sup>619</sup> Cf. communiqué de presse de Total, Myanmar : Total et l'association Sherpa concluent un accord prévoyant la création d'un fonds de solidarité pour des actions humanitaires, 29/11/2005

<sup>620</sup> Source Info Birmanie (cf <http://www.info-birmanie.org/images/stories/total2008.pdf>)

<sup>621</sup> Novethic, *Birmanie : la campagne contre Total se poursuit*, 11/09/2005

<sup>622</sup> Le Vif/L'Express, *Le Ministre Flahaut relance l'affaire des Birmans contre Total*, 26/04/2007

<sup>623</sup> Novethic, *Total en Birmanie : affaire classée ?*, 10/11/2004

<sup>624</sup> Ibid 572.



d'un vide juridique, qui lui permet de réaliser des profits au mépris des droits de l'Homme et en soutenant une des dictatures les plus violentes du monde.

Pourtant, Total revendique également sa responsabilité, et sa volonté de contribuer au développement économique durable en Birmanie, ainsi qu'à l'avènement de la démocratie, à la fois via sa présence, et via son programme d'aides. Son directeur général déclarait d'ailleurs en septembre 2007, au plus fort des manifestations pro-démocratiques en Birmanie : *"Invoquer notre responsabilité, c'est reconnaître que nous sommes au acteur social important. Nous sommes prêts à répondre aux interrogations et aux critiques qui nous seront adressées. (...) Le groupe ne peut pas se permettre de négliger l'opinion publique. Surtout dans un contexte international aussi grave"*<sup>625</sup> ; ou encore *"Lancer des projets pétroliers sur une durée de trente ans engage notre responsabilité vis-à-vis de la société civile de ces pays"*<sup>626</sup>.

La question se pose alors : comment Total peut-il d'un côté ne pas se sentir juridiquement responsable de ses activités en Birmanie et se considérer uniquement comme un acteur économique dont le but est de faire des profits, et, de l'autre côté, se revendiquer simultanément comme un groupe « responsable » et « éthique », dont le départ "nuirait gravement" à la population birmane ? La question n'est finalement jamais tranchée par les dirigeants du groupe : Total se considère-t-il comme responsable des impacts sociaux, politiques et environnementaux de ses activités en Birmanie, oui ou non ?

Les propres dires du groupe entretiennent d'ailleurs beaucoup cette grande confusion : *"Le Groupe s'est toujours tenu, conformément à ses principes, dans une attitude de stricte neutralité vis-à-vis du pouvoir, tout en oeuvrant de manière très active en faveur du développement économique et du respect des Droits de l'Homme dans la région où il est présent"*<sup>627</sup>.

De la même façon, *"(un groupe pétrolier) préfère travailler dans un état de droit, où règne la paix civile et qui n'est pas exposé au risque de se voir appliquer des sanctions internationales"*<sup>628</sup>. Dans ce cas, que fait Total en Birmanie, pays à feu et à sang depuis un demi-siècle, et qui n'échappe aux sanctions que grâce au lobbying actif de multinationales comme Total ?

La réponse est simple : comme dans de nombreux autres cas, Total fuit ou nie la responsabilité juridique, mais instrumentalise le principe de la loi, pour ne plus faire de cette dernière qu'un atout sur le plan de l'image et de la communication vis-à-vis du grand public et des investisseurs. Pour Total la responsabilité ne peut être que non-contraignante ; ou, comme le dit l'expression, que si elle lui permet d'avoir en même temps le « beurre et l'argent du beurre ».

## 4.3. Recommandations

Les Amis de la Terre recommandent à Total d'annoncer immédiatement l'arrêt programmé de ses activités en Birmanie, source de revenus colossaux pour la dictature en place.

Les recommandations concernant les autres parties prenantes figurent dans le dernier chapitre du présent rapport.

<sup>625</sup> La Tribune, Nicolas Sarkozy demande à Total de ne plus investir en Birmanie, 27/09/2007

<sup>626</sup> Ibid 572

<sup>627</sup> Cf. <http://birmanie.total.com/>

<sup>628</sup> Ibid.

## 5. Corruption : les mises en examen se poursuivent

### 5.1. Elf, un héritage difficile à faire oublier

Suite à la fusion de Total avec Elf en 1999 sous le nom de TotalFinaElf, le nouveau géant pétrolier ainsi formé a ensuite rapidement fait disparaître la mention de l'ancienne compagnie nationale, pour se rebaptiser simplement Total S.A. à partir de 2003. Difficile d'imaginer que la fameuse « affaire Elf » qui a défrayé les chroniques judiciaires et politiques à partir de 2002, permettant de démanteler les réseaux de corruption mis en place par MM. Sirven, Tarallo et Le Floch-Prigent (pour ne citer que la « partie émergée de l'iceberg ») et de jeter un surpuissant coup de projecteur médiatique sur les pratiques du milieu pétrolier, n'a pas joué un rôle important dans cette décision apparemment cosmétique.

Après la marée noire de l'Erika de décembre 1999 et l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001, on comprend que les dirigeants de Total aient ensuite voulu « redorer le blason » de l'entreprise, et éviter notamment aux yeux de l'opinion publique toute référence aux détournements de fonds d'ampleur quasi-institutionnelle mis à jour par la juge Eva Joly durant le procès Elf. Total a-t-elle fait table rase des anciennes pratiques répréhensibles ? Force est de constater que les mises en examen se poursuivent voire se multiplient de façon alarmante depuis quelque années, en particulier à partir du second semestre 2006 : le groupe Total, et notamment son nouveau directeur Christophe De Margerie, est en effet aujourd'hui impliqué directement dans deux affaires de corruption en Iran et en Irak, tandis que des soupçons existent dans deux autres affaires au Cameroun et en Suisse.

### 5.2. Les affaires continuent

#### 5.2.1. L'affaire irakienne « Pétrole contre nourriture »<sup>629</sup>

##### **Des réserves aussi colossales qu'attractives**

Le programme « Pétrole contre nourriture » a été mis en place par les Nations unies à partir de 1995, suite à la première guerre du Golfe de 1990 et de la défaite des troupes irakiennes qui s'ensuivit. Alors que l'Irak était alors soumis à embargo international dès août 1990<sup>630</sup> et que la situation humanitaire y empirait, le but de ce programme était d'autoriser la vente d'un certain quota de barils de pétrole à partir de décembre 1996, destinée principalement à la satisfaction des besoins de base de la population (alimentation, santé, infrastructures, etc) pour environ les deux tiers, ainsi qu'à la réparation des dommages causés au Koweït pour le reste ; cela notamment en réponse aux critiques (non dénuées de fondement pour certaines) parfois adressées par les opposants aux mesures d'embargo, accusées d'aggraver la situation des populations sans nuire aucunement ni au bien-être ni au maintien au pouvoir des dirigeants, à savoir dans le cas présent Saddam Hussein et ses affiliés. L'invasion de l'Irak par les Américains en mars 2003 y mit fin.

Alors que les réserves pétrolières irakiennes figurent aujourd'hui parmi les plus importantes au monde et que l'explosion de la demande énergétique rend déjà leur exploitation indispensable selon les tenants du « tout-pétrole », les montants des quotas autorisés par l'ONU ont rapidement atteint des montants extrêmement élevés : de 4 milliards de dollars par an à l'origine à plus de 10 milliards en 1998, avant que le plafond ne soit finalement supprimé en décembre 1999. Au final, le programme a totalisé 64,2 milliards de dollars de pétrole vendus à 248 entreprises internationales, en échange de quoi 3614 entreprises ont fourni pour 34,5 milliards de dollars de biens et services destinés à la reconstruction de l'Irak et à la survie de sa population<sup>631</sup>. Le gigantisme de cette manne estampillée du label « humanitaire » a fini par attirer les convoitises de nombreux « escrocs »<sup>632</sup>.

##### **De nombreuses entreprises françaises impliquées dans le scandale, dont Total**

Suite à des révélations d'un journal irakien en janvier 2004, consécutive à la découverte de documents confidentiels rendus accessibles par la chute du régime de Saddam Hussein, une commission indépendante de l'ONU menée par l'américain Paul Volcker<sup>633</sup> a mis en évidence des malversations financières de très

<sup>629</sup> Cf. <http://www.un.org/french/Depts/oip/background/indexF.html> pour les détails sur le programme de l'ONU.

<sup>630</sup> Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n°661 du 06/08/1990.

<sup>631</sup> IIC-OFFP, *Report on the manipulation of the Oil-for-food Programme by the Iraqi Regime*, 27/10/2005.

<sup>632</sup> Selon les mots de la commission Volcker (voir plus loin dans le texte).

<sup>633</sup> Cf. <http://www.iic-offp.org/>

grande ampleur par 2392 entreprises (soit plus de 60% du total des entreprises participantes) dans le cadre du programme. Ces fraudes pouvaient prendre diverses formes :

- commissions « classiques » payées par des entreprises étrangères en échange de contrats (1,02 milliard de dollars) ;
- "Surcharge" (*surlifting*) de navires pétroliers avec la complicité de sociétés de courtage (*trading*) et de sociétés-écran basées pour la plupart dans des paradis fiscaux et pour un total de 10% à 30% de la valeur de la marchandise, entre l'automne 2000 et l'automne 2002 (229 millions de dollars) ;
- Commissions intra-irakiennes, notamment dans le cadre du transport des marchandises (530 millions de dollars).

Au final, environ 1,8 milliard de dollars auraient directement bénéficié à Saddam Hussein et ses proches. Parallèlement, des « dons » de quotas auraient également été réalisés au profit de personnalités influentes sur le plan diplomatique (notamment en France et en Russie, afin de favoriser la levée des sanctions économiques internationales.

Du fait de sa position privilégiée sur l'échiquier diplomatique mondial, ainsi que de ses liens de longue date avec l'Irak, la France n'a pas été épargnée par le scandale. Plusieurs dizaines d'entreprises hexagonales auraient ainsi participé directement à ces malversations, dont Total, ainsi que d'une dizaine de personnalités du monde politique et économique<sup>634</sup>.

### **Le rôle joué par Total et la première mise en examen de Christophe De Margerie**

C'est dans ce contexte que Christophe De Margerie, directeur général de Total et en charge de la zone Moyen-Orient au moment des faits, ainsi que six autres cadres du groupe, ont été mis en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et complicité de corruption d'agents publics étrangers par le juge Philippe Courroye le 19 octobre 2006, après 48 heures de garde à vue. Ils sont notamment soupçonnés de versements de commissions illégales, de 1996 à 2002.

Cette décision judiciaire a fait suite à une enquête de la Brigade de répression de la délinquance économique débutée en 2002, qui a mis en évidence le rôle-clé joué par Total dans les détournements de barils de brut irakiens et autres malversations financières. La commission Volcker, dans un de ses rapports, conclu par ailleurs que « *l'Irak a préféré vendre ses barils à des entreprises et des individus originaires de pays perçus comme « amicaux » avec l'Irak, en particulier membres du Conseil permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et aptes à faciliter la restriction des sanctions* », et que « *les entreprises françaises ont été les deuxièmes plus importantes acheteuses de pétrole dans le cadre du programme* » derrière la Russie »<sup>635</sup>.

La France disposant d'un siège permanent à New York et étant à l'époque plutôt conciliante vis-à-vis du régime irakien, et Total étant alors déjà une des premières compagnies pétrolières du monde suite à sa fusion avec Elf, il est aisé d'imaginer quelle a pu être l'implication du groupe dans les malversations décrites ci-dessus. Deux sociétés françaises, Total et la SOCAP<sup>636</sup>, ont d'ailleurs, à elles seules, acheté 74% du total des 4,4 milliards de dollars de pétrole vendus par l'Irak dans le cadre du programme. Au final, le nom du pétrolier français (ou de ses filiales, notamment *Total Oil Trading SA*) revient à maintes reprises tout au long du rapport de la commission Volcker.

Si la date du procès n'est pas encore connu à ce jour<sup>637</sup>, les investigations continuent, le dossier étant désormais dans les mains de la juge d'instruction Xavière Simeoni, qui a remplacé le juge Philippe Courroye<sup>638</sup>. Ainsi en mai 2007, la presse américaine a rapporté que des enquêtes menées conjointement en Italie, en Suisse et aux Etats-Unis avaient abouti à la découverte de preuves du versement par Total d'un million de dollars en commission indirectes au régime de Saddam Hussein<sup>639</sup>.

Malgré tous les soupçons et les travaux de la commission Volcker, Total clame son innocence, assurant n'avoir jamais violé l'embargo des Nations unies et avoir toujours scrupuleusement respecté les règles du programme *Pétrole contre nourriture*. Les dirigeants du groupe semblent en tout cas préférer éviter le sujet,

<sup>634</sup> Par exemple MM. Charles Pasqua, Jean-Bernard Mérimée et Serge Boidevaux (deux anciens haut diplomates français), ou encore Patrick Maugein, un proche de Jacques Chirac, ; certaines d'entre elles ont été mises en examen.

<sup>635</sup> IIC-OFFP, Report on the manipulation of the Oil-for-food Programme by the Iraqi Regime, 27/10/2005, p.2

<sup>636</sup> Société spécialisée dans la production de pièces en caoutchouc et plastique.

<sup>637</sup> Mars 2008.

<sup>638</sup> Le juge Philippe Courroye, proche de Nicolas Sarkozy, a été nommé fin avril 2007 Procureur de la République au Tribunal de grande instance de Nanterre ; cette nomination, qui a soulevé de nombreuses polémiques, a d'ailleurs été décidée contre l'avis du Conseil supérieur de la magistrature (cf *L'ultime charge des avocats contre le juge Philippe Courroye*, Libération, 18 avril 2007).

<sup>639</sup> International Herald Tribune, *Inquiry links Total to payoffs to Saddam Hussein regime*, 16 mai 2007

qui n'est mentionné que très sommairement dans un petit encart dans son *Rapport sociétal et environnemental 2006*.

### **Les réserves irakiennes et le lobbying de Total, malgré un projet de loi désavantageux sur le plan économique et politiquement dangereux**

L'affaire prend son sens lorsque l'on connaît les liens historiques aussi anciens qu'étroits qui lient la société Total à l'Irak<sup>640</sup>, ainsi que les gigantesques réserves pétrolières du sous-sol irakien<sup>641</sup>, pour la plupart encore inexploitées et qui font du pays un des « éléments clés du marché pétrolier mondial présent et à venir »<sup>642</sup>. On comprend alors mieux la volonté du groupe, dès les années 1990, de tout faire pour s'implanter durablement en Irak en prévision de la fin des sanctions ou du régime de Saddam Hussein.

La tactique semble avoir été efficace, puisque Total fait aujourd'hui partie du petit groupe privilégié des majors pétrolières directement impliquées dans la future gestion lucrative des réserves de pétrole irakien au sein du Conseil fédéral pétrolier et gazier (*Oil and Gas Federal Council*), que le Parlement irakien s'apprête à créer dans l'opacité la plus totale et sans débat public préalable, et au sein duquel la compagnie irakienne nationale<sup>643</sup> ne sera plus qu'un acteur minoritaire<sup>644</sup>. Selon l'ONG britannique PLATFORM, Total et les cinq autres plus grandes majors pétrolières (BP, Exxon, Shell, Chevron et ENI) se seraient même regroupées depuis 2004 au sein d'un même organe officieux dénommé *International Tax and Investment Center*, afin de pratiquer un lobbying intense visant à favoriser leurs intérêts en Irak, avec l'aide active des diplomates britanniques présents dans le pays et d'autres institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale<sup>645</sup>.

En réponse, un collectif international d'ONG s'est créé afin d'alerter l'opinion publique sur le projet de loi présenté en février 2007, qui verrait les grandes puissances internationales faire littéralement main basse sur les hydrocarbures irakiens non encore découverts (potentiellement plus de 100 milliards de barils) via leurs compagnies pétrolières, pour plusieurs décennies et sans contrôle du parlement irakien, avec des retombées positives limitées pour les populations. De plus, ce projet accentuerait encore davantage les divisions nationales entre Kurdes, Sunnites et Chiites, le Conseil fédéral pétrolier et gazier se voyant donner le pouvoir d'accorder les contrats sans contrôle parlementaire. Alors que l'Irak dépend à 95 % des revenus du pétrole et que le pays est déjà à feu et à sang depuis 2003, le danger politique d'une telle loi qui ne ferait que « jeter de l'huile sur le feu »<sup>646</sup> est immense.

L'enjeu est d'autant plus important que les contrats signés le seraient sous la forme de contrats de partage de production (*Profit Sharing Agreements*, PSA), de loin les plus avantageux pour les compagnies pétrolières<sup>647</sup>. Les principales fédérations syndicales irakiennes ont également manifesté leur hostilité à ce projet, estimant au sujet de ce projet de loi qu'elle « bénéficie aux investisseurs étrangers plus qu'aux travailleurs irakiens, via des contrats pétroliers de longue durée qui auront un impact négatif sur la souveraineté de l'Irak et son indépendance »<sup>648</sup>, tandis que la population irakienne y est également massivement opposée<sup>649</sup>. Les compagnies font malgré tout pression pour que le projet sur les dirigeants irakiens pour que le projet, toujours en débat, soit adopté tel quel. Selon PLATFORM, les concessions accordées aux majors pétrolières coûteraient à l'Irak entre 64 et 194 milliards de dollars sur la durée par rapport à une gestion nationalisée, soit entre deux et sept fois le budget total de l'état irakien, avec au moins 64 % des réserves nationales concédées à des compagnies étrangères. Les estimations de retour sur investissement sont également phénoménales, avec des taux atteignant jusqu'à 160 %, très loin des 12 % habituellement attendus dans ce secteur<sup>650</sup>.

<sup>640</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/group/presentation/history/total/1920\\_1939\\_693.htm](http://www.total.com/fr/group/presentation/history/total/1920_1939_693.htm) et François Roche, *Total FinaElf : une major française*, chap. 1). La Compagnie Française des Pétroles (CFP, ancêtre de Total) était de plus actionnaire de l'Irak Petroleum Company de 1928 à 1972, avant que cette dernière ne soit privatisée.

<sup>641</sup> A ce jour, les réserves irakiennes sont estimées être les troisièmes plus importantes au niveau mondial, avec 115 milliards de barils soit environ 10 % des réserves mondiales connues ; mais étant donné la faible connaissance géologique du sous-sol irakien, il est possible qu'elles s'avèrent en réalité être les plus importantes au monde dans les prochaines décennies (Cf. New York Times, *Whose Oil Is It, Anyway?*, 13/03/2007).

<sup>642</sup> Institut français du pétrole, *Panorama 2004 : Irak* (cf. <http://www.ifp.fr/ifp/Search.jsp?ESPACE=j.Centre+d%27information+IFP+%28hors+fonds+documentaire%29&LANGUE=FRANCAIS&REQUETE=irak&x=0&y=0>) et Le Monde, *Sans l'or noir irakien, le marché pétrolier fera face à un mur d'ici à 2015*, 27/06/2007

<sup>643</sup> Iraqi National Oil Company.

<sup>644</sup> Cf. New York Times, *Whose Oil Is It, Anyway?*, 13/03/2007 et [http://web.krg.org/uploads/documents/Draft%20Iraq%20Oil%20and%20Gas%20Law%20English\\_2007\\_03\\_09\\_h17m2s47.pdf](http://web.krg.org/uploads/documents/Draft%20Iraq%20Oil%20and%20Gas%20Law%20English_2007_03_09_h17m2s47.pdf) pour le projet de loi au 15/02/2007. Le

<sup>645</sup> Cf. <http://www.carbonweb.org/showitem.asp?article=257&parent=39> et A Game As Old As Empire: The Secret World of Economic Hit Men and the Web of Global Corruption, G. Muttit, S. Hiatt et J. Perkins, McGraw-Hill, 2007.

<sup>646</sup> Cf. <http://www.handsoffiraqoil.org/>, <http://www.carbonweb.org/showitem.asp?article=271&parent=267>, PLATFORM *The oil and gas law – signing away Iraq's future?*

<sup>647</sup> Cf. encadré partie1.

<sup>648</sup> Cf. <http://www.carbonweb.org/showitem.asp?article=223&parent=39>

<sup>649</sup> Cf. *Iraqis oppose oil development plans, poll finds*, <http://www.carbonweb.org/showitem.asp?article=294&parent=39>

<sup>650</sup> PLATFORM, *Crude designs, the rip-off of Iraq's oil wealth*, novembre 2005

Cette perspective est d'autant plus choquante qu'elle va à l'encontre des tendances observées depuis quelques décennies de renationalisation progressive des réserves par les grands états producteurs du Moyen-Orient ou d'autres continents (Arabie Saoudite, Algérie, Vénézuéla, Bolivie, Kazakhstan, etc). De plus, si les compagnies occidentales se justifient entre autres par l'alibi du manque d'expertise locale en matière pétrolière et de l'aide technique au développement économique du pays, cela est faux puisque l'Irak ne manque pas d'experts dans ce domaine, suite à l'émigration forcée de nombreux techniciens et étudiants irakiens vers les pays occidentaux sous le régime de Saddam Hussein.

Les majors pétrolières, dont Total, s'apprêtent donc à profiter directement de la décadence généralisée de la gouvernance en Irak depuis l'invasion par les troupes américaines en 2003 et des tensions communautaires locales, pour s'accaparer ses gigantesques réserves d'hydrocarbures pour plusieurs décennies.

Concernant Total, le groupe a notamment des visées sur le gigantesque champ pétrolier de Majnoon, situé au sud-est de l'Irak près de la frontière iranienne, dont les réserves sont estimées à 12 milliards de barils, et pour lequel Saddam Hussein lui avait déjà accordé un contrat en 1998, ainsi que sur le champ de Nahr Ben Omar, également très important (6 Gb). Total s'est associé en août 2007 avec l'autre géant pétrolier américain et concurrent direct Chevron pour le développement et l'exploitation de ces champs (sans que cela n'ait été confirmé d'un côté ni de l'autre en raison du caractère « sensible » de l'affaire) ; on notera à ce sujet que Total n'a diffusé aucun communiqué de presse sur l'Irak depuis dix ans, si ce n'est pour nier les soupçons de corruption. La proximité entre Chevron et l'administration Bush est, quoi qu'il en soit, un énorme avantage politique pour Total. On imagine cependant que l'opposition française à l'invasion de l'Irak en 2003 n'a pas dû faciliter les affaires de ses dirigeants, pour qui l'attrait des gigantesques réserves irakiennes semble passer avant le respect des conventions et de la gouvernance mondiale des Nations unies<sup>651</sup>.

## 5.2.2. L'affaire iranienne « South Pars »

### **Après l'Irak, une seconde mise en examen de Christophe de Margerie qui aggrave les soupçons de corruption**

Parallèlement à la première mise en examen dans le scandale irakien, le directeur général de Total Christophe de Margerie a été de nouveau mis en examen fin mars 2007 pour un scandale de corruption en Iran, après 48 heures de garde à vue et d'audition par la Brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) de Paris, et le pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris. Quatre autres hauts cadres dirigeants de la compagnie, également entendus, ont quant à eux été relâchés par la suite sans être mis<sup>652</sup>. Cette mise en examen a fait suite à une information judiciaire contre X pour « abus de biens sociaux » et « corruption d'agents publics étrangers », confiée aux juges du pôle financier du Tribunal de Paris Mme Xavière Simeoni et M. Philippe Courroye en décembre 2006. Cette démarche judiciaire s'inscrit en partie dans le cadre juridique de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans des transactions commerciales internationales, ratifiée par la France et entrée en vigueur dans le droit hexagonal en 2000<sup>653</sup>.

Dans les faits, l'affaire concerne de très forts soupçons de corruption active par des dirigeants de Total entre 1996 et 2003, en vue d'obtenir de la part de la *National Iranian Oil Company* un contrat sur le champ gazier offshore (nécessitant donc de très lourds investissements) de South Pars. Là encore les enjeux sont considérables, puisqu'il s'agit d'un champ gigantesque situé dans le Golfe Persique, à une centaine de kilomètres des côtes iraniennes. Environ 60 millions d'euros auraient ainsi été versés à partir des premiers accords en 1997, dont la trace a été retrouvée en Suisse. Un membre de la famille d'Hachemi Rafsandjani<sup>654</sup> en aurait notamment bénéficié, par l'intermédiaire d'une fondation privée. Environ 40 millions d'euros auraient également bénéficié à plusieurs hauts dirigeants iraniens, par l'intermédiaire d'une société de consultants basée en Suisse<sup>655</sup>. Total a bien obtenu de la part des autorités iraniennes des contrats pour les phases 2 et 3 de ce projet en 1997, aux côtés du brésilien Petronas et du Russe Statoil<sup>656</sup>. L'enquête est toujours en cours<sup>657</sup>.

<sup>651</sup> Le Monde, *Total s'allie à Chevron pour explorer le pétrole irakien*, 10/08/2007. Condoleezza Rice faisait notamment partie du conseil d'administration de Chevron jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire d'Etat du gouvernement des Etats-Unis par G.W. Bush en 2001 ; en son hommage, Chevron a même baptisé un pétrolier de son nom.

<sup>652</sup> Il s'agit de MM. Robert Castaigne (actuel directeur financier), Philippe Boisseau (nouveau directeur du département Gaz et Electricité), Michel Naylies (ancien directeur de la filiale iranienne de Total) et Patrick Rambaud (ancien directeur de la direction Trading Shipping de Total, aujourd'hui dirigeant d'une société de trading).

<sup>653</sup> Cf. [http://www.oecd.org/document/20/0,3343,fr\\_2649\\_37447\\_2649236\\_1\\_1\\_1\\_37447,00.html](http://www.oecd.org/document/20/0,3343,fr_2649_37447_2649236_1_1_1_37447,00.html)

<sup>654</sup> Président de la République Islamique d'Iran de 1989 à 1997.

<sup>655</sup> Nommée *Bastion Limited*.

<sup>656</sup> Après environ 2 milliards d'euros d'investissements par la major française, l'exploitation a débuté en 2002.

<sup>657</sup> De même que dans le cas de l'affaire irakienne, c'est la juge Xavière Simeoni qui a repris le dossier des mains du juge Philippe Courroye nommé en



Le scandale est donc d'envergure internationale, dans un contexte géo-politique extrêmement tendu entre les grandes puissances occidentales (Etats-Unis en tête) et l'Iran, à la fois producteur pétrolier majeur et pouvant contrôler directement le détroit d'Ormuz<sup>658</sup>. Par coïncidence, c'est d'ailleurs une première procédure suisse pour blanchiment de capitaux (également actuellement en cours) qui a déclenché la procédure hexagonale. L'origine exacte de l'affaire remonte quant à elle à la découverte de documents compromettants par la juge franco-norvégienne Eva Joly, également grande connaisseuse des arcanes du monde pétrolier après avoir été en charge de l'« affaire Elf », dans le cadre d'une enquête sur la compagnie nationale norvégienne Statoil. Alors que cette dernière aurait versé une commission de 15 millions d'euros pour l'obtention d'une part du même gisement de South Pars, ce sont les révélations d'un de ses hauts cadres dirigeants sur le système de corruption mis en place en Iran qui aurait amené à la découverte de l'implication de Total.

Il est au passage alarmant de constater que Statoil, grande compagnie pétrolière réputée localement pour ses efforts en matière de transparence dans un des pays les moins corrompus au monde, ne semble en revanche pas faire l'impasse sur les pratiques occultes dès lors qu'il s'agit d'obtenir des marchés dans les pays du Sud<sup>659</sup>. Malgré les déclarations régulières des compagnies, corruption et pétrole semblent continuer de faire bon ménage, en particulier dans les pays où les cadres juridiques sont moins contraignants, ou peuvent être plus facilement contournés du fait de la faible gouvernance et de la corruption.

### La défense ambiguë de Total

Face à cette nouvelle mise en examen du directeur général de Total Christophe de Margerie, survenue quelques semaines à peine après sa nomination en remplaçant de M. Thierry Desmarest en février 2007, la défense médiatique du groupe semble faible.

Bien qu'évidemment « *confiant dans le fait que la justice établira l'absence d'infraction* », M. De Margerie a ainsi déclaré que « *seul l'intérêt industriel a guidé l'action du groupe* »<sup>660</sup>, ce qui ne constitue en aucun cas une défense suffisante : il n'est en effet pas reproché à Total de n'avoir pas agi dans son intérêt, mais d'avoir violé la loi.

Une autre déclaration du groupe est également surprenante : le « *Groupe réaffirme qu'il exerce ses activités dans le respect des lois et selon son code de conduite et ses valeurs, et ce quelles que soient la difficulté et la complexité de ses métiers* »<sup>661</sup>. Pourquoi Total a-t-il jugé utile d'ajouter que la signature du contrat était conforme à ses « valeurs », alors que, comme dans toute affaire judiciaire, seul le respect de la loi importe ?

### Total en Iran, une affaire qui révèle la puissance politique internationale du groupe

Parallèlement aux procédures judiciaires, cette affaire iranienne s'inscrit dans un contexte politique tendu entre d'un côté les Etats-Unis, pourfendeurs du terrorisme et des ses alliés depuis le 11 septembre 2001, et de l'autre l'Union européenne soucieuse de préserver son influence sur la scène internationale.

Dans un tel contexte et étant donnée l'extrême tension structurelle actuelle sur le marché des hydrocarbures, il est évident que les gigantesques réserves énergétiques iraniennes<sup>662</sup> attirent beaucoup de convoitises. Ainsi, selon certaines sources, l'affaire aurait été habilement « poussée » par les Etats-Unis, heureux de profiter du contexte mondial de lutte contre le terrorisme et de leur opposition avec les autorités iraniennes pour « causer quelques ennuis » à Total, compagnie rivale de leurs champions nationaux Exxon Mobil, Chevron et ConocoPhillips<sup>663</sup> ; hypothèse qui, bien que non-véifiée, semble très plausible. Christophe de Margerie a en tout cas été convoqué fin mars par la *Securities and Exchange Commission* (SEC)<sup>664</sup> et par le Département de la justice américain le 29 mars 2007, c'est-à-dire quelques jours après sa seconde mise

---

2007 au parquet de Nanterre.

<sup>658</sup> Entre 15 et 16 millions de barils de pétrole brut transitent quotidiennement par le Déroit d'Ormuz, soit quasiment 20% de la production mondiale ; ce point de passage d'intérêt géopolitique évident deviendrait encore plus stratégique dans l'hypothèse très probable d'une augmentation de la production irakienne (Source *Géopolitiques du pétrole*, P. Sebillé-Lopez).

<sup>659</sup> En 2006, l'indice de perception de la corruption de l'ONG Transparency International plaçait la Norvège en 8<sup>ème</sup> position sur 163 pays étudiés ; cette transparence est essentielle, alors que la Norvège a mis en place en 1996 un fonds spécial pour les retraites, alimenté par les revenus du pétrole et géré par sa banque centrale, et qui comptabilisait environ 150 milliards d'euros en 2005. Statoil fait d'ailleurs partie des quatre entreprises qui ont déjà été condamnées pour corruption par la *Securities Exchange Commission* (SEC) américaine.

<sup>660</sup> Le Nouvel Observateur, « *Contrats gaziers en Iran : le DG de Total en garde à vue* », 21/03/2007.

<sup>661</sup> Communiqué de presse de Total, *South Pars, Iran : mise au point*, 21/03/2007.

<sup>662</sup> Les réserves iraniennes d'hydrocarbures sont officiellement les deuxièmes au monde derrière celles d'Arabie Saoudite.

<sup>663</sup> Le Canard Enchaîné, 28/03/2007 et Les Echos, *La mise en examen de son patron risque de compliquer les projets de Total en Iran*, 26/03/2007

<sup>664</sup> Le « gendarme de la bourse » américain, équivalent de la Commission des opérations de bourse (COB) en France ; cette convocation s'explique par le fait que l'action Total est cotée à Wall Street, les fonds de pensions américains étant d'ailleurs d'importants actionnaires du capital du groupe.

en examen, afin de venir s'expliquer aux Etats-Unis sur l'affaire. Bien qu'aussitôt démentie par Total, elle a cependant ensuite été confirmée à plusieurs reprises par les médias<sup>665</sup>.

La SEC a en effet entamée début 2005 une enquête poussée contre Total et d'autres entreprises multinationales exerçant une activité en Iran, et soupçonnées d'avoir enfreint les mêmes conventions de l'OCDE contre la corruption<sup>666</sup> en vertu desquelles Christophe de Margerie a été deux fois mis en examen. En juin 2007, la SEC a d'ailleurs classé Total parmi les entreprises soutenant quatre des cinq Etats considérés comme « terroristes », à savoir l'Iran, Cuba, le Soudan et la Syrie. De plus, en mars 2007, la Commission des affaires étrangères de la chambre des représentants américains a annoncé un projet de loi visant à obliger les fonds de pensions fédéraux à céder leurs parts de capitaux dans les compagnies pétrolières investissant plus de 20 millions de dollars en Iran, dont Total.

Ces démêlés politico-judiciaires sont également très liés à la question du nucléaire iranien et des sanctions contre Téhéran, très soutenues par les Etats-Unis, mais contre lesquelles se bat évidemment Total<sup>667</sup> : l'administration américaine a souvent été très critique vis-à-vis du groupe français, lui reprochant de n'avoir jamais beaucoup hésité à négocier avec des régimes pour le moins autoritaires tels que l'Irak de Saddam Hussein, l'Iran ou le Venezuela.

Cependant, si toutes ces éventuelles « pressions » américaines peuvent constituer une explication, elles ne peut évidemment en aucun cas être prises comme une excuse pour Total. La mise en examen pour corruption et violations de lois internationales de Christophe de Margerie a d'ailleurs bien eu lieu en France, par la justice française.

Il faut ajouter à cela que les relations entre Total et les autorités iraniennes sont actuellement tendues concernant l'autre grand projet gazier, Pars GNL. Ce projet de liquéfaction de gaz, lié à South Pars, fait en effet l'objet d'âpres négociations entre Total et Téhéran depuis 2006. Selon certains médias, Total tente de négocier sa décision de 2004 d'investir en Iran dans ce projet, et donc son soutien au régime des mollahs, contre des conditions financières avantageuses, critiquant vivement une forte inflation des coûts techniques<sup>668</sup> ; ce alors que le pays est très dépendant de son pétrole et que tout retard est susceptible de nuire à son équilibre budgétaire et, *in fine*, à la situation déjà très dégradée de sa population<sup>669</sup>.

Comme dans le cas de la première mise en examen de Christophe de Margerie pour l'affaire irakienne, le cas iranien révèle à quel point le groupe Total semble beaucoup plus prompt à privilégier ses intérêts que ceux des populations des pays dans lesquels il est présent, bénéficiant pour cela du soutien de grandes puissances mondiales, la France en premier lieu, ou au contraire n'hésitant pas à les affronter. Cela met également en évidence que Total n'est pas seulement une puissance industrielle et financière mais aussi politique, et ce au plus haut niveau. A titre illustratif, certains journalistes n'hésitent par exemple pas à faire le rapprochement entre le démantèlement spectaculaire en juin 2003 en France de l'Organisation des Moudjaïdines du Peuple (OMPI), et les négociations de l'époque entre Total et Téhéran<sup>670</sup>.

### 5.2.3. L'affaire camerounaise : vers une troisième mise en examen ?

Parallèlement à ces deux affaires irakienne et iranienne, une troisième affaire est également en cours concernant le Cameroun<sup>671</sup>. Bien qu'à un stade moins avancé à ce jour, elle ne plaide pas non plus en faveur du groupe en ce qui concerne sa conception de la transparence et de l'éthique.

Une enquête préliminaire a en effet été ouverte le 8 janvier 2007 pour le même motif de « soupçons de corruption d'agents publics étrangers » que dans le cas iranien, faisant suite à une plainte déposée deux mois plus tôt par la cellule anti-blanchiment du Ministère des finances, TRACFIN<sup>672</sup>. Cette procédure a pour but d'éclairer les mouvements de fonds considérés comme suspects, qui ont eu lieu entre 2005 et 2006 entre d'un côté Total et de l'autre le directeur général de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) camerounaise, ainsi que Tradex, une filiale de la SNH. De même que dans le cas de l'affaire iranienne, une

<sup>665</sup> La Tribune, *Total convoqué par les autorités américaines dans le cadre de ses activités en Iran*, 3 mars 2007.

<sup>666</sup> Ces conventions sont fortement inspirées des lois américaines de lutte contre la corruption, notamment les *Foreign Corrupt Practices Act*.

<sup>667</sup> En sus de ses réserves en pétrole et en gaz, l'Iran est également considéré par Total comme une voie de passage idéale pour exporter le pétrole de la Mer Caspienne par oléoduc et/ou voie maritime, via le Golfe Persique. A noter que si Jacques Chirac et le gouvernement de Villepin semblaient peu enthousiastes à l'idée de sanctions, prenant donc indirectement la défense des intérêts de Total, Nicolas Sarkozy et Bernard Kouchner, beaucoup plus atlantistes, y semblent en revanche plus favorables.

<sup>668</sup> Cf. Le Monde, *Total en Iran : y aller ou pas*, 17/05/2007, et La Tribune, *Total entre le marteau et l'enclume*, 01/10/2007.

<sup>669</sup> Le Figaro, *L'Iran dilapide ses revenus du pétrole pour apaiser le peuple*, 08/01/2008.

<sup>670</sup> Les opposants iraniens de l'OMPI, effectivement considérée par l'Union européenne comme organisation terroriste, mais réfugiés en toute tranquillité à Auvers-sur-Oise en banlieue parisienne depuis plus de vingt ans, en ont été spectaculairement « délogés » le 17 juin 2003 par les forces de police (Cf. Backchich Info, *Paris-Téhéran : récit d'une Total idylle*, 03/05/2007).

<sup>671</sup> Le Figaro, *Nouvelles enquêtes internationales contre Total*, 17/01/2007.

<sup>672</sup> Cf. <http://www.tracfin.minefi.gouv.fr/>

société suisse de négoce de produits pétroliers, Addax, est également citée<sup>673</sup> ; c'est aussi le cas des groupes bancaires français BNP-Paribas et Crédit Lyonnais<sup>674</sup>.

#### 5.2.4. L'affaire suisse des fraudes à l'URSSAF

Si, on l'a vu, des sociétés helvétiques sont régulièrement citées dans les dossiers de corruption où Total est aujourd'hui impliqué, la Suisse semble également bénéficier des attentions du groupe pour d'autres raisons plus directement comptables, mais tout aussi potentiellement scandaleuses. Total s'est en effet « arrangé » pour domicilier en Suisse, via une de ses filiales, environ 400 cadres du groupe qui travaillent sur le territoire métropolitain, ce qui lui permet d'éviter le paiement à l'URSSAF<sup>675</sup> des cotisations sociales théoriquement obligatoires pour tout salarié travaillant sur le territoire métropolitain, et ce quelle que soit sa nationalité<sup>676</sup>. Ce système avait été initialement inventé par Elf durant les années 1980 pour des raisons apparemment justifiées de « plus grande flexibilité » dans le cadre de missions de courte durée. Cependant, il semble avoir pris ces dernières années chez Total une ampleur quasi-institutionnelle et difficilement justifiable, pour plusieurs centaines de cadres travaillant de façon permanente en France.

Alors que Total se défend en invoquant une convention entre la France et la Suisse, et en arguant que les cadres concernés ne travaillent pas sur le territoire français, les syndicats rejettent en bloc ces déclarations et parlent au contraire d'une « *coquille vide* » dont le seul but est la fraude à l'URSSAF, à hauteur d'une vingtaine de millions d'euros par année, soit une somme particulièrement modique au regard des résultats financiers du groupe<sup>677</sup>.

Il y a donc de nouveau sérieusement lieu de s'interroger sur la conception que se fait Total des cadres juridiques d'une part, et de la solidarité d'autre part. Le groupe déclare en effet, dans sa charte éthique qu'il « *participe par ses activités au développement économique et social* » des pays où il est implanté, et qu'il y « *respecte les lois et règlements applicables notamment en matière (...) de législation sociale* »<sup>678</sup>. Dans les faits, il semble pourtant avoir délibérément choisi d'éviter, par des moyens très contestables sur les plans juridique et éthique, de participer au financement du système national des retraites et du chômage, qui est pourtant aujourd'hui en grande difficulté.

Cela amène une autre question : si Total, première entreprise française, déploie réellement autant d'ingéniosité à organiser la fraude à la législation sociale en France<sup>679</sup>, quelle valeur donner à ses déclarations dans des pays en développement où la gouvernance est faible voire inexistante, et le droit du travail existant fréquemment bafoué ?

#### 5.2.5 Y a-t-il eu rupture avec le passif désastreux d'Elf ?

##### Les contradictions avec les principes de « bonne gouvernance » et d'éthique affichés par Total

Sans préjuger des conclusions des affaires juridiques en cours, il est surprenant de constater que le PDG du groupe Total puisse être mis en examen pour corruption par deux fois à quelques mois d'intervalle, et ce sans que cela ne remette apparemment en cause sa crédibilité aux yeux de l'équipe dirigeante, ni des actionnaires, ni des milieux politiques, économiques et financiers français et internationaux.

Notons d'ailleurs que la première mise en examen de M. De Margerie, qui a eu lieu à l'automne 2006 alors qu'il n'était alors « que » membre du Comité exécutif du groupe en tant que directeur du département Exploration & Production (le plus important), ne l'a pas empêché d'être nommé Directeur général du groupe quelques mois plus tard. Or, si le principe de présomption d'innocence doit être respecté, les soupçons qui pèsent sur lui entament son image, et auraient dû pousser l'équipe dirigeante et les actionnaires du groupe, par « principe de précaution » et par souci de crédibilité, à ne pas le nommer à un poste aussi visible et

<sup>673</sup> Il est à noter que cette société s'est fixée comme objectif de devenir un « leader sur le marché de l'énergie en Afrique », ce qui peut sembler ambitieux pour une (Cf. <http://www.addax-oryx.com/fr/index.html>).

<sup>674</sup> Désormais LCL, filiale du groupe Crédit Agricole

<sup>675</sup> Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

<sup>676</sup> Libération, *Pour Total, la Suisse est un vrai paradis social*, 22 novembre 2007.

<sup>677</sup> Environ 0,2% ou une demie-journée des bénéfices annuels réalisés par Total en 2007.

<sup>678</sup> Total, *Code de conduite*, p. 11.

<sup>679</sup> Le procédé, auquel de nombreuses entreprises font appel, est dénommé « optimisation fiscale » et fait vivre de nombreuses sociétés de conseil ; une caisse spécialisée de l'URSSAF, l'ACOSS, s'y intéresse particulièrement (cf. <http://www.acoss.urssaf.fr/> et Libération, *Une fraude de plus en plus sophistiquée*, 22/11/2006).

important. La comparaison avec le monde politique se fait au désavantage de Total, puisque l'usage communément admis aujourd'hui en France est que les dirigeants politiques démissionnent de leur poste en cas de mise en examen.

Le Groupe Total dispose pourtant depuis 2001 d'un Comité d'éthique<sup>680</sup>, dont la mission est en particulier d'« attirer l'attention des Directions sur tout risque de mise en cause éventuelle de comportement, en ce qui concerne les grands principes éthiques ». Il semble nécessaire de s'interroger sur la capacité de ce comité (déjà faible par nature car purement consultatif) « directement rattaché au Directeur général », lorsque c'est ce même Directeur qui est mis en cause.

Une de ses missions étant d'ailleurs de présenter « toute recommandation en matière d'éthique au Directeur général du Groupe, soit vis-à-vis de sujets sur lesquels le Comité aura fait une enquête indépendante, soit à la suite de questions qui lui auront été posées », il serait intéressant de connaître les avis qu'il a présenté à M. De Margerie concernant ses deux mises en examen, si tant est qu'il s'en soit spontanément saisi ou que ce dernier l'ait interrogé sur le sujet.

### **L'exemple déplorable donné à l'opinion publique**

Le groupe Total, dans son code de conduite<sup>681</sup>, affirme rejeter la « corruption sous toutes ses formes », adhérer aux « principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », non contraignants mais très clairs en matière de lutte contre la corruption<sup>682</sup>, et s'engage à « ne pas recourir à la corruption en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international, conformément aux termes de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers ».

C'est cependant pour violation potentielle de ce dernier point que Christophe de Margerie a été mis en examen par deux fois à quelques mois d'intervalle dans les affaires irakienne et iranienne. Ce dernier affirme pourtant, concernant Total, que l'« exemplarité, qui assure la crédibilité interne et externe de nos actions », comme l'une des trois valeurs principales qui, avec le « respect » et la « responsabilité », « constituent le socle de (notre) engagement éthique »<sup>683</sup>.

Ces objectifs louables semblent donc encore peu mis en application. Il est pourtant légitime d'attendre qu'une entreprise de la taille de Total<sup>684</sup> soit irréprochable sur le plan de l'éthique. Or les mises en examen actuelles, qui ne sont pas effectuées « à la légère » par les juges, n'incitent guère à penser que Total a réellement amélioré ses pratiques en matière de corruption, et remettent en question la crédibilité de ses engagements en la matière. L'image que le groupe donne à l'opinion publique du fait de ces multiples affaires est pour le moins désastreuse.

### **Une conception ambiguë des cadres juridiques**

Au final, la conception du groupe Total en matière de lutte contre la corruption apparaît donc floue et peu convaincante.

Le directeur du Comité d'éthique du groupe mentionne la mise en place progressive d'une « procédure d'autoévaluation, pour permettre aux entités du Groupe de mesurer par elles-mêmes leur degré de respect du Code de conduite », procédure qui « accélère le processus de mesure et d'analyse des comportements éthiques du Groupe »<sup>685</sup>. Cette démarche est-elle révélatrice de l'état d'esprit qui semble régner en matière d'éthique au sein de Total ? Dans un domaine grave comme la corruption, l'efficacité d'une auto-évaluation des éventuels manquements aux valeurs internes par les mêmes parties qui pourraient y contrevenir semble pour le moins limitée. De même, le Code de conduite de l'entreprise permet d'alerter les collaborateurs sur les risques de « conflits d'intérêts », et « en cas de doute » de consulter leur « hiérarchie ou le Comité d'éthique » ; or en référer à sa hiérarchie met d'emblée en question l'utilité de la procédure pour tout risque de manquement concernant la hiérarchie elle-même.

<sup>680</sup> Cf. [http://www.total.com/static/fr/medias/topic1492/Total\\_2005\\_Code\\_conduite.pdf](http://www.total.com/static/fr/medias/topic1492/Total_2005_Code_conduite.pdf) et [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation\\_action/entretien\\_lanaud\\_8946.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation_action/entretien_lanaud_8946.htm)

<sup>681</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation\\_action/](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation_action/)

<sup>682</sup> Cf. [http://www.oecd.org/olis/2000doc.nsf/LinkTo/daffe-ime-wpg\(2000\)15-final](http://www.oecd.org/olis/2000doc.nsf/LinkTo/daffe-ime-wpg(2000)15-final)

<sup>683</sup> Ibid. 674

<sup>684</sup> A titre comparatif, le chiffre d'affaires de Total en 2006 correspondait approximativement au PNB de la Grèce, classée 30<sup>ème</sup> économie mondiale.

<sup>685</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation\\_action/entretien\\_lanaud\\_8946.htm?template=print.htm](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/formalisation_action/entretien_lanaud_8946.htm?template=print.htm)

Quant aux « *bonnes pratiques* » identifiées par cette démarche d'auto-évaluation, il est regrettable qu'elles ne soient diffusées que sur un site intranet accessible aux seuls salariés du Groupe. Total rendant publics ses engagements éthiques mais pas leurs résultats, faut-il comprendre que ces derniers ne sont pas dignes d'une publication ?

### Une communication bien rodée mais peu réaliste

Puisque le groupe Total est parfaitement conscient des risques inhérents à son activité en matière de corruption<sup>686</sup>, on est en droit de s'interroger, lorsque la corruption est pratiquement structurelle dans certains pays et en devient un « secret de polichinelle », sur la capacité d'une entreprise multinationale de l'éradiquer comme elle l'affirme.

Le cas du Nigeria, à la fois l'un des principaux exportateurs de pétrole et l'un des pays les plus corrompus au monde<sup>687</sup>, est emblématique. Le groupe Total, qui y réalise environ 10% de sa production mondiale, peut-il affirmer de manière crédible que les très nombreuses opérations qu'il y réalise ont été accomplies dans le respect de ses engagements et des procédures légales ? Ou bien a-t-il été mis au courant par certains collaborateurs de pratiques illégales, via le Comité d'éthique et les outils mis en place, sans pour autant que cela n'ait débouché sur des poursuites judiciaires ou une mise en cause publique ? Total, dans son *Rapport sociétal et environnemental 2006*<sup>688</sup>, publie dans un encart des données chiffrées sur l'accueil de ses engagements au Nigeria en matière de corruption, de « cadeaux » (dénommées *Policy Guidelines*, distribuées à tous les salariés et fournisseurs locaux du groupe en 2005). Or, s'il se réjouit d'un « très bon » taux d'accueil de près de 80%, le groupe ne livre en revanche aucune donnée quant à leurs résultats et leur efficacité concrète au quotidien.

En jouant à outrance la carte de la communication, parfois peu réaliste, sur des engagements volontaires limités, Total ne se concentre-t-elle pas à tort avant tout sur la promotion d'une image d'entreprise « citoyenne » sérieusement mise à mal en France ces dernières années ?

## 5.3. Recommandations

Les Amis de la Terre demandent au groupe Total :

- De rendre publics les résultats de ses « *bonnes pratiques* », « *Policy Guidelines* » et autres approches du groupe en matière de corruption ;
- De publier l'intégralité des revenus versés aux Etats dans chaque pays d'opération, élément clé pour lutter contre la corruption<sup>689</sup> ;
- De respecter l'intégralité des « *Principes de conduite des affaires pour contrer la corruption* » proposés par Transparency International et Social Accountability International<sup>690</sup>, en particulier le chapitre 6 « Mesures requises pour l'application du programme ».

Les recommandations concernant les autres parties prenantes figurent dans le dernier chapitre du présent rapport.

<sup>686</sup> « L'industrie pétrolière est un secteur économique exposé au risque de corruption. Le Groupe estime qu'environ 25% de son effectif est présent dans des pays à fort risque, pour lesquels l'indice de perception de la corruption de Transparency International est inférieur à 5 », Rapport sociétal et environnemental 2006

<sup>687</sup> Le Monde, *Delta du Niger : l'« or noir » et ses désastres*, 9 février 2007

<sup>688</sup> Ibid 677 ; cf. encart *Total Nigeria PLC renforce l'éthique des affaires*, p. 22.

<sup>689</sup> Voir le chapitre 6 sur la publication des revenus pour plus de précisions

<sup>690</sup> Voir [http://www.transparence-france.org/e\\_upload/pdf/business\\_principles.fr\\_2007.pdf](http://www.transparence-france.org/e_upload/pdf/business_principles.fr_2007.pdf)

## 6. Transparence des revenus : des résultats médiocres

### 6.1. Un contexte toujours plus favorable à la transparence

L'origine des mouvements de la société civile pour demander la publication des revenus des industries extractives réside dans la « *malédiction des ressources* » : les devises tirées du pétrole et du gaz ont trop souvent contribué à créer des activités de rente, nuire au développement économique durable des pays producteurs, aggraver la corruption voire générer des conflits. La qualité de la gouvernance a été analysée comme le facteur clé d'une bonne gestion des ressources fossiles ; la transparence en est la première pierre, permettant de renforcer les responsabilités et les obligations des décideurs. Il est nécessaire que l'information provienne à la fois des Etats et des entreprises, afin de permettre une vérification croisée.

L'exigence en faveur de la transparence dans les industries extractives se fait plus pressante d'année en année : après la mise en oeuvre de l'EITI, initiative volontaire regroupant Etats et entreprises pétrolières et gazières, c'est le Parlement européen qui a demandé dans une résolution en novembre 2007 la publication pays par pays des paiements aux Etats par les industries extractives<sup>691</sup>, et l'International Accounting Standards Board (IASB) qui a créé un groupe de travail pour étudier l'inclusion d'une exigence de publication pays par pays des paiements aux Etats dans les normes internationales.

Les Amis de la Terre, membres de la Plateforme française Publiez ce que vous payez, se basent dans le présent chapitre sur le récent rapport de Transparency International, « *Promoting Revenue Transparency - 2008 Report on Revenue Transparency of Oil and Gas Companies* »<sup>692</sup>. Ce rapport fait suite au premier rapport publié sur le sujet en 2005 par Save the Children, *Beyond the Rhetoric*.

Le rapport évalue et compare la transparence de 42 entreprises pétrolières et gazières (dont 23 entreprises nationales), dans 21 pays d'opération. Elle est évaluée selon deux axes :

- La transparence des revenus, qui inclue trois sphères : paiements au pays hôte, opérations et programmes anti-corruption de l'entreprise ;
- La mise en oeuvre, qui inclue également trois sphères : politiques, systèmes de management et performances de l'entreprise.

La conclusion clé du rapport est que la plupart des entreprises évaluées ne publient pas suffisamment les paiements qu'elles font aux Etats où elles opèrent. Notamment :

- La transparence des revenus n'est pas encore une pratique commune de l'industrie pétrolière et gazière. Deux tiers des compagnies ont des résultats faibles ou moyens ; Total fait partie de ces catégories ;
- Il existe d'énormes différences entre les entreprises. Les leaders, à la fois parmi les entreprises multinationales et nationales, démontrent que la transparence des revenus est possible et que les efforts proactifs d'une entreprise font la différence.

### 6.2. Total : une performance modeste

#### 6.2.1. Total élève moyen

Le rapport de Transparency International classe les entreprises en trois groupes aux performances supérieures, moyennes et faibles. Total figure dans la seconde catégorie (voir le tableau ci après).

<sup>691</sup> Résolution du 14 novembre 2007. Voir <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P6-TA-2007-0526&language=EN&ring=B6-2007-0437>

<sup>692</sup> Rapport publié le 28 avril 2008, 80 pages ; cf. [http://www.transparence-france.org/ewb\\_pages/r/rapport\\_transparence\\_des\\_revenus\\_performances\\_des\\_compagnies\\_petrolieres\\_et\\_gazieres.php](http://www.transparence-france.org/ewb_pages/r/rapport_transparence_des_revenus_performances_des_compagnies_petrolieres_et_gazieres.php)



Table 1: Overall company results

| Revenue transparency by grouping |                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Group                            | IOCs and NOCs that operate outside their home country<br>(in alphabetical order (1))                                                                                                                                         | NOCs in their home territories<br>(in alphabetical order (1))                                                                                                                                           | Characteristics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| HIGH                             | BG Group, BHP Billiton, Nexen*, Petro-Canada*, Shell, StatoilHydro*, Talisman Energy*, Petrobras*                                                                                                                            | China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC), Petróleos Mexicanos (Pemex)*, Petrobras*, PetroChina, Sinopec, StatoilHydro*                              | <b>High IOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Some disclose payments systematically on a country-by-country basis, others disclose in a few selected countries.</li> <li>Go beyond existing mandatory regulations applicable to them.</li> <li>Have different strengths in different areas of transparency: payments, operations and anti-corruption programmes.</li> <li>Further improvement for this group means reaching full country-by-country disclosure, namely in all countries of operation; and for some, increased disclosure of anti-corruption programmes.</li> </ul> <b>High NOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disclose revenue at home or are listed.</li> <li>Provide information about their regulatory structure and procurement practices.</li> <li>Further improvement for this group means increased disclosure of anti-corruption programmes and of policies in all areas of transparency.</li> </ul> |
| MIDDLE                           | BP, Chevron, Conoco-Phillips, Eni, Hess, Marathon Oil, Repsol YPF, Total*, Woodside                                                                                                                                          | Gazprom, KazMunaiGaz (KMG), National Iranian Oil Company, Nigerian National Petroleum Company (NNPC), Petronas*, Qatar Petroleum*, Rosneft, Sonatrach                                                   | <b>Middle IOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disclose revenues mainly by geographical area and only in a few selected countries of operation.</li> <li>Further improvement for this group means upgrading country-by-country disclosure aiming at covering all countries of operation and increasing disclosure of anti-corruption programmes.</li> </ul> <b>Middle NOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disclose relatively little about payments and anti-corruption programmes.</li> <li>Further improvement for this group means increased reporting on policy and management systems, and improved reporting on all areas of revenue transparency, particularly for non-listed companies.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                   |
| LOW                              | China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), China National Petroleum Corporation (CNPC), Devon Energy, Exxon-Mobil, INPEX, Kuwait Petroleum Corporation, Lukoil, Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC), Petronas* | China National Petroleum Corporation (CNPC), GEPetrol, Kuwait Petroleum Corporation, Pertamina*, Petróleos de Venezuela (PDVSA), Saudi Aramco, Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), Sonangol | <b>Low IOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disclose only by geographical segment and provide almost no additional information relevant to revenue transparency.</li> <li>Further improvement for this group requires increased reporting on all areas of revenue transparency.</li> </ul> <b>Low NOC performers:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disclosure is relatively absent in the areas of payments and anti-corruption programmes, whether in terms of reporting on policy, management systems or performance.</li> <li>Further improvement for this group requires increased reporting on all areas of revenue transparency at all levels of implementation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                         |

\* Indicates a company that used the opportunity to review its data.

(1) Companies are listed alphabetically in each group. Sequencing in each group is unrelated to relative performance within that section.

Source: Transparency International. 2008 Report on Revenue Transparency of Oil and Gas Companies. Results are weighted by context. Each grouping is determined according to tercils.

Si Total se situe de manière comparable à la plupart des autres majors (BP, Chevron, ConocoPhillips), elle se classe derrière 8 autres compagnies (dont une major, Shell). Elle a donc d'évidents progrès à accomplir pour se situer dans les leaders, ce qui devrait la conduire à une communication plus réaliste et modeste en la matière.

Il est en outre intéressant de noter que Petrobras (Brésil) est mieux classée que Total, alors que Petrobras est située dans un pays émergent et que Total est plus ancienne (1924 contre 1953). Ces éléments remettent en cause la supériorité des entreprises des pays riches en matière de responsabilité, qu'elles affirment pourtant fréquemment. Ils montrent également que l'ancienneté ne fait rien à l'affaire : la transparence est une question de volonté des compagnies.

## 6.2.2. Total n'est leader dans aucun pays

Le tableau ci-après fournit des éléments supplémentaires sur la performance des compagnies, non plus globale mais calculée dans chacun des pays où elles opèrent (ces derniers ayant des réglementations différentes).

Table 4: IOCs and NOCs operating outside their territories

| Performance by Country of Operation |                                        |                                                                                                   |                                                                      |                                                                                     |                             |
|-------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Host Country                        | Companies (1) (2)                      |                                                                                                   |                                                                      |                                                                                     | Number of companies covered |
|                                     | very high above country average scores | above country average scores                                                                      | below country average scores                                         | very below country average scores                                                   |                             |
| ALGERIA                             | StatoilHydro, Talisman Energy          | BHP Billiton, ConocoPhillips, Eni                                                                 | BP, Hess, Repsol YPF, Woodside, Total                                | China National Petroleum Corporation (CNPC)                                         | 11                          |
| ANGOLA                              | StatoilHydro                           | Eni, Total                                                                                        | BP, Chevron, Petrobras                                               | ExxonMobil                                                                          | 7                           |
| AZERBAIJAN                          | StatoilHydro                           | BP, Chevron, Hess                                                                                 | Devon Energy, ExxonMobil                                             | INPEX                                                                               | 7                           |
| BRAZIL                              | N.A.                                   | Shell                                                                                             | Repsol YPF                                                           | N.A.                                                                                | 2                           |
| CHINA                               | StatoilHydro                           | ConocoPhillips, Eni, Shell                                                                        | Chevron, Devon Energy                                                | INPEX, Kuwait Petroleum Corporation                                                 | 8                           |
| CONGO BRAZZAVILLE                   | N.A.                                   | Eni                                                                                               | Chevron, Total                                                       | N.A.                                                                                | 3                           |
| EQUATORIAL GUINEA                   | Hess                                   | ExxonMobil, Devon Energy, Marathon Oil                                                            | N.A.                                                                 | N.A.                                                                                | 4                           |
| INDONESIA                           | Chevron, Talisman Energy               | BP, ConocoPhillips, China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), Eni, ExxonMobil, Hess, Total | INPEX                                                                | China National Petroleum Corporation (CNPC), Kuwait Petroleum Corporation, Petronas | 13                          |
| KAZAKHSTAN                          | BG Group                               | BP, Chevron, Eni, ExxonMobil                                                                      | Lukoil                                                               | China National Petroleum Corporation (CNPC)                                         | 7                           |
| MALAYSIA                            | Talisman Energy                        | Hess, Shell                                                                                       | ExxonMobil                                                           | Kuwait Petroleum Corporation                                                        | 5                           |
| NIGERIA                             | Shell                                  | Total                                                                                             | Chevron, ConocoPhillips, Eni                                         | ExxonMobil                                                                          | 6                           |
| NORWAY                              | Talisman Energy                        | BP, Eni, Shell                                                                                    | Chevron, ConocoPhillips, ExxonMobil, Hess, Marathon Oil, Total       | N.A.                                                                                | 10                          |
| QATAR                               | N.A.                                   | Total                                                                                             | ExxonMobil                                                           | N.A.                                                                                | 2                           |
| RUSSIA                              | BP                                     | ConocoPhillips, Shell, Total                                                                      | Devon Energy, ExxonMobil, Lukoil                                     | Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (ONGC)                                         | 8                           |
| USA                                 | Chevron, Nexen, Talisman Energy        | BP, ConocoPhillips, Hess, Marathon Oil, Shell                                                     | BHP Billiton, Devon Energy, Eni, ExxonMobil, Petrobras, Petro-Canada | Repsol YPF, Total, Woodside                                                         | 17                          |
| VENEZUELA                           | StatoilHydro                           | Chevron, ConocoPhillips, Eni, Petrobras, Repsol YPF, Shell                                        | BP, ExxonMobil, Total                                                | China National Petroleum Corporation (CNPC)                                         | 11                          |

\* Only includes countries with more than one company operating in them covered in this report. It therefore does not include Saudi Arabia and India nor the countries where the sole operator included was the NOC operating in its home country. Groups in this table are determined in relation to the country average score and their distance around the standard deviation.

(1) Table refers to IOCs and NOCs operating outside their home territories only.

(2) Companies are listed alphabetically in each group. Sequencing in each group is therefore unrelated to relative performance within that section. The information in this table is based on the results of the research and the methodology used in this report and it cannot be interpreted to assess if host or home legal requirements are being fulfilled.

Source: Transparency International 2008 Report on Revenue Transparency of Oil and Gas Companies.

Il en ressort pour Total :

- Que dans les 9 pays où le groupe opère, il ne figure jamais dans la meilleure catégorie de compagnies, au score « très supérieur au score moyen dans le pays » ;
- Que le groupe figure à 5 reprises dans la seconde catégorie au score « supérieur au score moyen dans le pays » (Angola, Indonésie, Nigéria, Qatar, Russie) ;
- Que le groupe figure à 4 reprises dans la seconde catégorie au score « inférieur au score moyen dans le pays » (Algérie, Congo Brazzaville, Norvège, Venezuela) ;
- Et qu'il figure même à une reprise dans la pire catégorie au score « très inférieur au score moyen dans le pays » (Etats-Unis).

Il est difficilement justifiable que Total ait des résultats plus faibles que la moyenne des entreprises présentes dans des pays en développement comme l'Algérie et le Congo Brazzaville, et de même qu'elle ait des résultats très inférieurs à la moyenne aux Etats-Unis. On retrouve en outre dans le cas du Venezuela une situation dans laquelle Pétrobras, issue d'un pays émergent, a des résultats supérieures à ceux de Total.

En outre, la recherche de Transparency International met en évidence qu'une compagnie a généralement une performance similaire dans tous les pays où elle opère. C'est le cas par exemple pour une compagnie leader comme StatoilHydro ou à l'inverse pour une compagnie à la traîne comme CNPC (Chine). Certaines compagnies publient systématiquement les revenus versés dans chaque pays où elles opèrent, même si l'Etat dans lequel elles opèrent met des restrictions à la publication des revenus, ou s'il n'existe pas d'incitation explicite en faveur de la publication. C'est par exemple le cas pour StatoilHydro en Angola et Talisman Energy en Algérie. En outre, certaines compagnies proactives remettent en question l'« impossibilité » de surmonter les restrictions imposées par l'Etat d'opération : c'est le cas en Algérie, en Angola, en Guinée Equatoriale et au Kazakhstan.

Ainsi, la transparence des compagnies indépendamment du contexte réglementaire du pays d'opération permet de discerner les deux éléments clés faisant la différence en matière de publication des revenus :

- La volonté propre à la compagnie ;
- Le cadre réglementaire non du pays d'opération, mais davantage du pays d'origine de la compagnie.

Concernant le groupe Total, force est de conclure que le groupe n'a pas la volonté de faire partie des meilleures compagnies en matière de transparence des revenus, ce qui tranche avec les déclarations d'excellence du groupe qui déclare que la *"question de la transparence est fondamentale"*, qu'il veille à *"promouvoir la transparence auprès des États hôtes et à rendre publiques les informations relatives à (ses) activités dans les pays"*, et que *"les revenus issus des hydrocarbures (sic) devrait davantage contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté"*<sup>693</sup>.

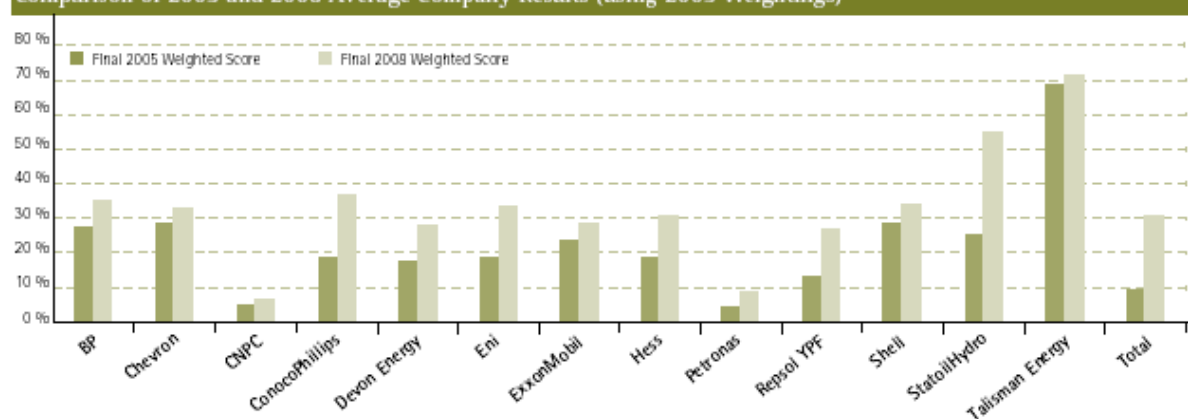
Enfin, la recherche montre que les résultats des entreprises au sein d'un même pays sont très variables, et que l'écart est le plus important notamment dans les pays suivants : Algérie, Indonésie, Venezuela. Total opère dans ces trois pays et dans deux cas a des résultats inférieurs à la moyenne des entreprises présentes : le groupe français a donc d'évidents efforts à faire ne serait-ce que pour rattraper la moyenne, sans même parler d'excellence ou de leadership dont il n'est question nulle part pour Total.

### 6.2.3. Des efforts considérables à fournir

Le graphique ci dessous fait figurer les entreprises classées en 2005 lors du premier rapport en la matière par Save the Children, et classées en 2008 par Transparency International (avec la méthodologie utilisée par de Save the Children en 2005).

Annex 8 Graph 1

Comparison of 2005 and 2008 Average Company Results (using 2005 Weightings)



Source: Transparency International 2008 Report on Revenue Transparency of Oil and Gas Companies and Save the Children UK 2005 Beyond the Rhetoric

Trois éléments importants ressortent pour Total :

- Le groupe a fait un bond significatif en trois ans, passant d'à peine 10% à 30% environ de la performance maximale. Cet effort doit donc être poursuivi et amplifié fortement ;

<sup>693</sup> Cf. [http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/transparence\\_financiere/](http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/ethique/transparence_financiere/)

- La comparaison avec les autres majors (toutes assez proches) n'est toujours pas à l'avantage de Total : seule Exxon Mobil est moins bien notée en 2008 ; Shell, BP, Chevron et surtout ConocoPhillips ont de meilleurs résultats ;
- Enfin, Total demeure extrêmement loin des deux leaders, StatoilHydro et Talisman Energy, qui obtiennent respectivement 55% et 72% de la note maximale. Total a donc d'énormes efforts à réaliser pour rattraper ces entreprises, qui définissent les meilleures pratiques internationales.

### 6.3. Recommandations

Les Amis de la Terre recommandent au groupe Total, sur la base des demandes du réseau d'ONG *Publish What You Pay*<sup>694</sup> :

- De publier l'intégralité des revenus versés aux Etats, dans chaque pays d'opération ;
- De publier des données précises sur la production, les coûts et les réserves dans chaque pays d'opération ;
- De publier des informations sur les contrats signés avec chaque pays d'opération, ou de préciser l'existence de clauses de confidentialité rendant cette publication impossible pour le moment ;

Les recommandations concernant les autres parties prenantes figurent dans le dernier chapitre du présent rapport.

---

<sup>694</sup> Cf. <http://www.publishwhatyoupay.org/english/>

## 7. Publicité ou "greenwashing" ?

### 7.1. La critique croissante de l'utilisation de l'environnement dans la publicité<sup>695</sup>

Les Français sont de plus en plus sceptiques quant aux bienfaits de la publicité. Le nombre des « publiphobes » a désormais dépassé celui des « publiphiles » : en 2005, lors de la semaine de la publicité, l'institut Taylor Nelson Sofres avait rendu public les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes. Cette étude avait retenti comme un coup de tonnerre et les magazines professionnels s'en étaient largement fait écho. Pour la première fois, les opposants (43%) étaient plus nombreux que les supporters (37 %). Trois ans auparavant, le rapport était inversé (43% favorable contre 36% défavorable).

Conscients du problème, certains membres éminents de la profession constataient que face à ce climat global de défiance, les marques avaient un rôle à jouer. Ainsi, même Christophe Lambert, président de Publicis France à l'époque, affirmait : « *Parmi les acteurs de la société qui ont un rôle à jouer dans le processus de rétablissement de la confiance, les marques ne sont pas dispensées de leur responsabilité. Elles peuvent donc – elles doivent – devenir des facteurs importants de confiance. Tout d'abord en s'imposant un langage de vérité et de responsabilité sur les risques auxquelles leurs activités les associent* »<sup>696</sup>.

Dans les trois années qui ont suivi, ont notamment été publiés les nouveaux rapports du GIEC et le rapport Stern sur les risques du changement climatique, est sorti (avec succès) le documentaire « Une vérité qui dérange » sur le même sujet, et son auteur, Al Gore, a reçu pour ses travaux le prix Nobel de la Paix. La crise écologique se précise dramatiquement.

Face à cette urgence, quels changements d'attitudes les professionnels ont-ils entamé dans le secteur de la publicité ? Rien, ou si peu. Au contraire, dans bien des cas, le savoir faire de la publicité sert à maintenir en place un système où la surconsommation d'une minorité de privilégiés se perpétue et augmente, basée sur un gaspillage scandaleux des ressources et l'aggravation des inégalités.

Avec 31 milliards d'euros annuel (2% du PIB), la publicité n'est pas une activité marginale. Outre son impact direct sur l'environnement par la production de supports (affiches, imprimés non adressés, tournage de spots publicitaires à l'étranger, etc.), la publicité est avant tout essentielle dans la diffusion des modes de vie. Sensibles aux phénomènes d'opinion, les publicitaires ont un recours croissant et souvent abusif à l'argument écologique pour faire la promotion des produits, services ou des entreprises. Cet usage abusif trompe le consommateur sur la réalité du produit, sape les efforts des associations et des pouvoirs publics pour l'inciter à consommer de manière plus responsable et dilue enfin l'effort de celles des entreprises qui ont décidé de réduire leur empreinte écologique. Cette situation n'est plus supportable car elle met en péril l'ensemble de la collectivité.

### 7.2. Comment Total abuse les consommateurs

#### 7.2.1. L'énergie « inépuisable » de Total

Le 17 avril 2007, Total a lancé son désormais célèbre slogan "*Pour vous, notre énergie est inépuisable*", diffusé largement à travers plusieurs médias (cinéma, presse, télé, ..) et à travers le monde<sup>697</sup>. Cette campagne se décline en plusieurs visuels différents (au moins dix) ; Total a même consacré un site à cette campagne<sup>698</sup>. Deux visuels sont reproduits dans ce chapitre.

<sup>695</sup> Une grande partie de cette analyse contextuelle est issue de l'atelier de l'Alliance pour la Planète sur la publicité et l'environnement : voir [http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier\\_BVP/docs/Pub-environnement-Dossier-Presse\\_050407.pdf](http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier_BVP/docs/Pub-environnement-Dossier-Presse_050407.pdf)

<sup>696</sup> Christophe Lambert, *La société de la peur*, 2005, p.162.

<sup>697</sup> France, Allemagne, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Chine, Canada, Qatar, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Oman, soit 11 pays. Voir <http://www.total.com/campagne2006/index.htm>

<sup>698</sup> <http://www.total.com/campagne2006/index.htm>





L'analyse de cette campagne publicitaire montre qu'elle est incompatible avec les recommandations du Bureau de Vérification de la Publicité (BVP)<sup>699</sup>.

En premier lieu, la campagne dans son ensemble va à l'encontre de l'article 2-1 de la recommandation écologique du BVP : « *La publicité doit proscrire toute déclaration de nature à tromper directement ou indirectement les consommateurs sur la réalité des avantages ou propriétés écologiques des produits ainsi que sur la réalité des actions que l'annonceur conduit en faveur de l'environnement* ».

Le slogan générique de cette campagne déclinée en plusieurs visuels, « *Pour vous, notre énergie est inépuisable* », laisse entendre que l'énergie est inépuisable (malgré le jeu de mot), alors que « leur » énergie (celle que commercialise Total) est essentiellement composée de ressources fossiles. Or, les ressources fossiles sont épuisables. Le groupe Total l'indique bien lui-même, concernant ses réserves : « *les réserves prouvées et probables représentent une durée de vie de près de 22 ans* »<sup>700</sup>.

En outre, le slogan « *Pour vous, notre énergie est inépuisable* » est une incitation à la consommation d'énergie, en prétendant (malgré le jeu de mot) que la production d'énergie n'a pas de limite. Cette communication va à l'encontre de l'approche selon laquelle l'énergie est un bien précieux qu'il faut économiser. En conséquence, le slogan est en contradiction avec un autre point de la Recommandation Développement Durable du BVP qui précise : « *La publicité ne saurait inciter, directement ou indirectement, à des modes de consommation excessive ou au gaspillage d'énergies et ressources naturelles* »<sup>701</sup>.

## 7.2.2. Vent et soleil : plus d'affichage que d'investissement<sup>702</sup>

Total utilise largement les énergies renouvelables pour communiquer sur ses activités.

- Concernant l'énergie éolienne, illustrée par le visuel figurant dans la partie ci dessus, Total laisse entendre que son activité en ce domaine est importante. Or l'entreprise a des activités en la matière qui sont marginales et insignifiantes à la fois par rapport au marché éolien actuel et aux activités de Total elle-même, avec cinq éoliennes seulement installées à proximité de la raffinerie des Flandres, pour une

<sup>699</sup> Voir <http://www.bvp.org/fre/>

<sup>700</sup> Total, rapport sociétal et environnemental 2005, p.8

<sup>701</sup> Volet B/ Implications en matière de développement durable du contenu publicitaire, point 2

<sup>702</sup> Pour plus de précisions sur les investissements de Total dans l'éolien et solaire, voir le chapitre 3 consacré aux énergies renouvelables



production énergétique équivalente à environ 0,0015 % de celle du groupe dans le pétrole, le gaz et le charbon.

- Un second visuel de la campagne publicitaire de Total fait figurer un homme dans des rizières surmonté de panneaux solaires, accompagnés de la phrase « *Capter l'énergie du soleil pour voir l'avenir sous un autre jour* »<sup>703</sup>. De même que pour les éoliennes, les investissements de Total dans l'énergie solaire sont pourtant marginaux, avec un chiffre d'affaires équivalent à environ 0,06 % de celui réalisé dans les énergies fossiles.
- Un troisième visuel fait figurer un plongeur et un montagnard regardant le soleil, accompagnés de la phrase « Approfondir la question du pétrole et faire émerger d'autres solutions ». Le site de Total consacré à sa campagne publicitaire précise que ce visuel a pour thème notamment « l'expertise de Total dans l'énergie solaire ». Si Total a effectivement une expertise dans l'énergie solaire, force est de constater que le groupe, contrairement à ce qu'il annonce, n'a ni fait émerger cette solution dans laquelle il n'a rien d'un pionnier, ni investi significativement pour la développer de manière massive.

Ces trois visuels trompent donc le consommateur sur la réalité des actions que l'annonceur conduit en faveur de l'environnement et du développement durable. Ils contreviennent à l'article 2-1 de la recommandation écologique et à l'article 1-1.1 de la recommandation développement durable du BVP<sup>704</sup>.

### 7.2.3. Exploration, production et transport « immaculés »



- Dans le premier visuel ci-dessus, la phrase figurant sur le visuel et le montage montrant côte à côte un engin de prospection pétrolière et un poisson occultent les effets catastrophiques de la prospection et de l'exploitation pétrolière (déversements, fuites, etc.) sur les milieux aquatiques et marins. La catastrophe de l'Erika et la pollution dans l'estuaire de la Loire viennent le rappeler.

En outre, cette publicité contrevient à l'article 2-3 de la recommandation écologique du BVP qui précise : « *la publicité ne peut recourir à des démonstrations ou à des conclusions scientifiques relatives à l'environnement qui ne seraient pas conformes à des travaux scientifiques reconnus* ». Or le poisson décrit dans cette publicité est un tétrodon (famille des Tetraodontidae dans laquelle il existe de nombreux genres et espèces). On parle aussi de "poisson-coffre", uniquement présent en zone tropicale, plutôt dans les récifs coralliens mais jamais dans les zones profondes où l'on effectue la prospection et les forages<sup>705</sup>.

- Un second visuel fait figurer des dunes de sable avec une unique trace de pas, et un individu se rendant à pied dans une cabane en pleine neige. L'accompagne la phrase « *Découvrir du gaz aux quatre coins du monde et l'amener au coeur de votre hiver* ». Le site de Total précise que le thème de ce visuel est « *la prospection, la production et le transport du gaz* ».
- Un troisième visuel fait figurer des dunes de sable impeccables parcourues par deux jeeps, et un espace blanc immaculé traversé par un traîneau, avec la phrase « *Ici nous cherchons du pétrole. Ici aussi* ». Le

<sup>703</sup> Pleine page de publicité dans le journal Libération du 29/12/2007, p.5

<sup>704</sup> Une partie de cette analyse a été réalisée par l'Alliance pour la Planète. Voir [http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier\\_BVP/publicites.html#menu\\_pub](http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier_BVP/publicites.html#menu_pub)

<sup>705</sup> Cette analyse a été réalisée par l'Alliance pour la Planète. Voir [http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier\\_BVP/publicites.html#menu\\_pub](http://www.lalliance.fr/xmedia/atelier_BVP/publicites.html#menu_pub)

site de Total précise que le thème de ce visuel est « *la dimension mondiale de l'exploration pétrolière de Total et son savoir-faire en la matière* ».

Les images que Total utilise dans ces trois visuels sont en décalage grossier avec les opérations auxquelles elles font référence. L'exploration et plus encore la production et le transport de pétrole et de gaz nécessitent des infrastructures extrêmement lourdes, qui ont des effets catastrophiques sur l'environnement local, comme le montrent les chapitres précédents du présent rapport. Il est donc abusif de les illustrer par des images d'espaces vierges, immaculés, superbes d'une présence humaine marginale et ayant un impact nul ou très limité sur l'environnement (marche à pied, chiens de traîneau notamment). En conséquence, ces trois publicités contreviennent aux articles 2-1 et 2-6 de la recommandation « arguments écologiques » du BVP.

### **7.3. Recommandations**

Les Amis de la Terre demandent au groupe Total :

- D'arrêter immédiatement l'utilisation du slogan « *Pour vous, notre énergie est inépuisable* » et toute forme de publicité risquant d'encourager la consommation d'énergie, et d'insister au contraire sur la rareté des ressources énergétiques et la nécessité absolue de les économiser ;
- D'arrêter toute forme de publicité induisant les consommateurs en erreur sur les activités du groupe, notamment celles utilisant des espaces naturels vierges (que les activités du groupe Total détruisent bien plus qu'elles ne préservent) ;
- De ne communiquer sur les énergies renouvelables qu'en précisant combien elles représentent des investissements et du chiffre d'affaire du groupe au regard de ses investissements et de son chiffre d'affaire global.

Les recommandations concernant les autres parties prenantes figurent dans le dernier chapitre du présent rapport.

# III. RECOMMANDATIONS DES AMIS DE LA TERRE

Les Amis de la Terre reprennent ici les recommandations prioritaires faites à Total dans les chapitres précédents.

Cependant, les Amis de la Terre sont conscients que l'entreprise Total agit dans un environnement complexe, dans lequel les autres parties prenantes, au premier rang desquelles figurent les Etats, portent une part importante des responsabilités. En conséquence les Amis de la Terre :

- Enoncent des recommandations à l'ensemble des parties prenantes et non à la seule entreprise Total ;
- Travaillent également en direction des autres parties prenantes, directement et via des collectifs et réseau associatifs.

## 1. Recommandations à Total

Les Amis de la Terre recommandent à Total la mise en place de la politique globale suivante, basée sur les meilleures pratiques internationales, les analyses de plusieurs réseaux associatifs et experts, ainsi que les recommandations effectuées dans les parties précédentes et structurées en 10 priorités :

- Reconnaître publiquement l'illégalité de ses activités de torchage du gaz au Nigeria depuis 1984, et s'engager à respecter la loi immédiatement en y stoppant cette pratique, gaspillage qui menace la santé des populations et détruit l'environnement et le climat ;
- Prendre des engagements ambitieux et planifiés d'investissements dans les énergies renouvelables propres (hors agrocarburants) pour les années et la décennie à venir. Comme première étape, un objectif minimal de 10% des investissements annuels du groupe d'ici 2010 paraît nécessaire, au regard des impacts colossaux du groupe et de la déviance de ses émissions de gaz à effet de serre (croissantes) par rapport aux exigences climatiques internationales<sup>706</sup> ;
- Arrêter d'investir dans les projets fossiles les plus controversés, notamment le projet de Kashagan (Kazakhstan) tant que les conditions de sécurité écologiques et sociales ne sont pas remplies, et les sables bitumineux (Canada et Vénézuëla), dont l'impact climatique et local est désastreux ;
- Annoncer immédiatement l'arrêt programmé de ses activités en Birmanie, source de revenus colossaux pour la dictature en place ;
- Publier l'intégralité des revenus versés annuellement à chacun des Etats hôtes dans lesquels Total est implanté, en détaillant le type de versement (royalties, frais, bonus, droits de production, etc) ;
- Améliorer significativement les processus de reporting du groupe, à l'aune des meilleures pratiques internationales (en suivant la grille d'indicateurs de la Global Reporting Initiative, par exemple) ;
- Renforcer radicalement les mesures de prévention, détection, contrôle et réduction des risques afin de mettre un terme à la négligence du groupe et d'éviter de nouvelles catastrophes comme l'AZF, l'Erika, l'accident de la Mède, la marée noire de Donges, etc ;
- S'abstenir de faire pression à la baisse sur les réglementations à venir qui concernent les activités de Total, par un lobbying indu sur les pouvoirs publics, qu'ils soient européens, français ou autres ;
- S'abstenir de faire du greenwashing trompant le consommateur, en lieu et place de publicité responsable ;
- Améliorer significativement les modes et organes de gouvernance du groupe, notamment en évitant la nomination au sein de son Conseil d'administration de personnes entretenant des conflits d'intérêts avec ses objectifs, ainsi qu'en respectant la parité homme/femme en son sein.

<sup>706</sup> Le GIEC estime nécessaire de diviser par deux les émissions mondiales d'ici 2050 et quatre dans les pays riches pour limiter la hausse de la température globale à +2°C, seuil fixé comme limite maximale à ne pas dépasser par l'Union européenne et l'Etat français

## 2. Recommandations aux pouvoirs publics

Ces recommandations ne sont pas exhaustives, n'étant pas l'objet du présent rapport. Elles visent à rappeler que l'ensemble des parties prenantes ont des responsabilités.

### 2. 1. Recommandations à l'Etat français

Au niveau national, les Amis de la Terre recommandent à l'Etat français :

- D'arrêter de soutenir indûment le groupe Total en Birmanie et de ne pas s'opposer à ce que l'Union européenne durcisse sa position à l'égard d'une des pires dictatures du monde, qualifiée d' "éminemment condamnable" par le Président de la République française en mai 2008, en y incluant notamment le secteur gazier, première source de devises pour la junte, et ce alors que la France présidera l'UE au second semestre 2008 ;
- Dans le cadre de ses engagements dans l'EITI, de rendre obligatoire la publication par Total de l'intégralité des revenus versés annuellement à chacun des Etats hôtes dans lesquels Total est implanté, en détaillant le type de versement (royalties, frais, bonus, droits de production, etc). L'Etat français s'inspirera utilement des précédents déjà mis en place par la Norvège et le Canada, qui exigent la publication des revenus de leurs entreprises dans les pays hôtes, prouvant à la fois leur faisabilité et leur efficacité<sup>707</sup>, ainsi que des recommandations du réseau d'ONG Publish What You Pay<sup>708</sup> ;
- D'interdire toute publicité utilisant l'environnement comme argument de vente de manière trompeuse ou abusive, et d'initier une réforme radicale du BVP afin qu'il fasse respecter cette interdiction.

En outre, les Amis de la Terre demandent à l'Etat français, notamment le président de la République suite à ses engagements dans le Grenelle de l'environnement, de mettre à profit la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008 pour :

- Initier la mise en place d'une loi européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union européenne (élargissement à toutes les grandes entreprises supérieures à 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toute les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place d'une sanction en cas de non respect de la réglementation) ;
- Initier un groupe de travail sur la responsabilité juridique des maisons mères installées dans l'Union européenne sur toutes leurs filiales.

### 2.2. Recommandations aux institutions européennes

Les Amis de la Terre recommandent à la Commission, au Conseil et au Parlement européens :

- Durcir leur Position commune à l'égard de la Birmanie, une des pires dictatures au monde, en y incluant notamment le secteur gazier, première source de devises pour la junte, et ce alors que la France présidera l'UE au second semestre 2008 ;
- De soutenir la mise en place d'une loi européenne exigeant la publication des impacts environnementaux et sociaux des entreprises de l'Union européenne (élargissement à toutes les grandes entreprises supérieures à 300 salariés incluant les entreprises publiques et coopératives ; définition d'indicateurs communs à toute les entreprises et d'indicateurs sectoriels précis ; mise en place d'une sanction en cas de non respect de la réglementation) ;
- De soutenir la création d'un groupe de travail sur la responsabilité juridique des maisons mères installées dans l'Union européenne sur toutes leurs filiales.
- De rendre obligatoires la publication, par les compagnies européennes d'industries extractives, de l'intégralité des revenus versés annuellement à chacun des Etats hôtes dans lesquelles elles sont implantées,

### 2. 3. Recommandations aux Etats producteurs d'énergies fossiles

<sup>707</sup> Voir *Promoting Revenue Transparency*, Transparency International, May 2008, p. 8

<sup>708</sup> Cf. <http://www.publishwhatyoupay.org/english/>

Les AT sont membres de Friends of the Earth International, plus grand réseau mondial de protection de l'Homme et de son environnement, présent dans 72 pays avec 1,5 millions de membres. En outre, ils sont membres de la plateforme française Publiez ce que vous payez (Publish What You Pay) et en soutiennent activement les demandes. Dans ce cadre, les Amis de la Terre recommandent aux Etats producteurs d'énergies fossiles :

- De rendre obligatoire, pour l'ensemble des entreprises pétrolières, gazières et charbonnières présentes sur leur territoire, la publication de l'intégralité des revenus qu'elles versent annuellement à l'Etat, en détaillant le type de versement (royalties, frais, bonus, droits de production, etc)<sup>709</sup>, et de ne pas utiliser de clause de confidentialité dans les contrats signés avec ces entreprises ;
- De refuser les clauses de stabilisation dans les contrats et accords (*Host Government Agreements*, *Production Sharing Agreements*) avec les compagnies d'industries extractives, qui risqueraient de porter atteinte à l'amélioration du cadre légal de protection des droits humains, sociaux, salariaux et de l'environnement ;
- De renforcer la législation de lutte contre la corruption, et notamment d'exclure pour cinq ans toute entreprise condamnée pour corruption dans les potentiels nouveaux projets d'industries extractives (dix ans en cas de récidive) ;
- De garantir un système judiciaire impartial, indépendant, transparent et efficace ;
- De mettre en place un cadre légal strict garantissant pour les projets d'industries extractives la réalisation d'études d'impact environnementales et sociales indépendantes, l'accès à l'information, la consultation et la participation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des communautés locales et populations vulnérables (peuples indigènes, femmes), le consentement libre et informé des peuples indigènes, la réduction et la compensation juste et équitable des dommages aux populations et à l'environnement, un mécanisme de plainte, la publication de tous les documents clés des projets, l'interdiction des projets d'industries extractives dans les zones d'intérêt écologique officiellement protégées<sup>710</sup>, les zones déclarées Patrimoine Mondial de l'Humanité ou représentant un intérêt culturel ou religieux important et les zones de conflits et les zones à risque de conflit imminent.

### 3. Recommandations aux autres parties prenantes

#### 3.1. Recommandations aux salariés et syndicats de Total

Total est le groupe français ayant la pire image publique<sup>711</sup>. Cette situation s'aggrave logiquement, du fait des impacts désastreux du groupe. Le résultat pèse sur les salariés et les syndicats, dont certains déplorent parfois leur gêne de travailler pour le groupe. Afin d'inverser cette situation, les Amis de la Terre recommandent aux salariés et syndicats de Total :

- De demander un renforcement radical des mesures de prévention, détection, contrôle et réduction des risques afin d'améliorer la sécurité du personnel et d'éviter de nouvelles catastrophes comme l'AZF, l'Erika ou la pollution de la Garonne, extrêmement préjudiciables à la réputation du groupe ;
- De plaider en interne pour l'arrêt du torchage de gaz au Nigeria, gaspillage qui menace la santé des populations et détruit l'environnement et le climat ;
- De plaider en interne pour des investissements massifs dans les énergies renouvelables propres (hors agrocarburants), dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'épuisement programmé des ressources en hydrocarbures qui pèseront à moyen terme sur les résultats du groupe. Un objectif de 10 % des investissements annuels du groupe d'ici 2010 paraît nécessaire ;
- De plaider en interne pour l'arrêt des investissements dans les projets fossiles les plus controversés, notamment le projet de Kashagan (Kazakhstan) dont le pétrole est extrêmement pollué, et les sables bitumineux (Canada), dont l'impact climatique est désastreux ;
- De demander immédiatement l'arrêt programmé des activités de Total en Birmanie, source de revenus colossaux pour la dictature en place.

<sup>709</sup> En s'inspirant notamment de la réglementation déjà mise en place par la Norvège

<sup>710</sup> Zones I à IV de l'UICN, zones humides de la Convention de Ramsar, zones protégées par des législations nationales

<sup>711</sup> Cf. le "baromètre image" du cabinet Posternak et Margerit ([http://www.posternak-margerit.com/FR/pm\\_5.html](http://www.posternak-margerit.com/FR/pm_5.html))



### 3.2. Recommandations aux actionnaires et investisseurs de Total

Les Amis de la Terre recommandent aux actionnaires et investisseurs de Total :

- De demander à la direction du groupe l'arrêt du torchage de gaz au Nigeria, gaspillage illégal qui menace la santé des populations et détruit l'environnement et le climat ;
- De demander des investissements massifs et planifiés dans les énergies renouvelables (hors agrocarburants), dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'épuisement programmé des ressources en hydrocarbures qui pèseront à moyen terme sur les résultats du groupe. Les énergies renouvelables sont le marché énergétique d'avenir, et plusieurs filières sont déjà très rentables (éolien notamment). Un objectif de 10% des investissements annuels du groupe d'ici 2010 paraît nécessaire ;
- En parallèle, de demander l'arrêt des investissements dans les projets fossiles les plus controversés, notamment le projet de Kashagan (Kazakhstan), dont le pétrole est extrêmement pollué, et les sables bitumineux (Canada et Vénézuéla), dont l'impact climatique est désastreux ;
- De demander l'arrêt immédiat des activités du groupe en Birmanie, source de revenus colossaux pour la dictature en place ;
- De demander la publication intégrale des revenus versés annuellement à chacun des Etats hôtes dans lesquels Total est implanté, en détaillant le type de versement (royalties, frais, bonus, droits de production, etc) ;
- De demander une amélioration significative du reporting du groupe, par exemple en s'inspirant de la grille d'indicateurs de la *Global Reporting Initiative*.

### 3.3. Recommandations aux institutions financières publiques

Les Amis de la Terre demandent aux institutions financières publiques internationales (Banque mondiale, Banque européenne d'investissement) et nationales (Coface, AFD) de ne pas accorder de financement à des projets hydrocarbures de Total, ni de les prendre en garantie, à l'exception de projets portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique d'installations déjà existantes.

### 3.4. Recommandations aux banques privées

Les Amis de la Terre demandent aux banques privées françaises et étrangères :

- De ne pas financer les projets fossiles les plus controversés, notamment le projet de Kashagan (Kazakhstan) dont le pétrole est extrêmement pollué, et les sables bitumineux (Canada), dont l'impact climatique est désastreux ;
- De ne financer aucun projet dans lequel le torchage du gaz est pratiqué ;
- De ne financer que les projets fossiles garantissant la réalisation d'études d'impact environnementales et sociales indépendantes, l'accès à l'information, la consultation et la participation de l'ensemble des parties prenantes et notamment des communautés locales et populations vulnérables (peuples indigènes, femmes), le consentement libre et informé des peuples indigènes, la réduction et la compensation juste et équitable des dommages aux populations et à l'environnement, un mécanisme de plainte, la publication de tous les documents clés des projets, l'interdiction des projets d'industries extractives dans les zones d'intérêt écologique officiellement protégées<sup>712</sup>, les zones déclarées Patrimoine Mondial de l'Humanité ou représentant un intérêt culturel ou religieux important et les zones de conflits et les zones à risque de conflit imminent

### 3.5. Recommandations à l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Le groupe Total SA est coté à la Bourse de Paris. Comme le souligne le rapport de Transparency International, les régulateurs boursiers ont une responsabilité importante en matière de cadre et de format de reporting afin d'améliorer la transparence des entreprises cotées, de faciliter la compréhension et la prise en compte de nouvelles données par les actionnaires, et de contribuer à la lutte contre la corruption.

Les Amis de la Terre demandent donc à l'AMF :

<sup>712</sup> Zones I à IV de l'UICN, zones humides de la Convention de Ramsar, zones protégées par des législations nationales

- D'exiger des entreprises d'industries extractives cotées la publication de l'intégralité des revenus versés annuellement à chacun des Etats hôtes dans lesquels les entreprises cotées sont implantées, en détaillant le type de versement (royalties, frais, bonus, droits de production, etc) ;
- De demander la publication des données suivantes : Etats d'opération, noms des filiales dans chaque pays, coûts et réserves par pays, politiques anti-corruption ;
- De contribuer avec les autres parties prenantes concernées à l'introduction de normes de reporting uniformes facilitant la comparaison des entreprises et évitant d'excessifs travaux de reporting (par exemple sur la base de la grille d'indicateurs de la Global Reporting Initiative).

### **3.6. Recommandations aux agences de notation sociales et environnementales**

Total figure dans de nombreux indices boursiers dits "éthiques". Le présent rapport met pourtant en évidence :

- Que Total viole la loi depuis 24 ans au Nigéria en continuant ses activités de torchage du gaz, et que le groupe, en refusant d'y mettre un terme, affiche un mépris durable des régulations, des populations et de l'environnement nigériens ;
- Que les émissions de gaz à effet de serre de Total augmentent ;
- Que le groupe est très régulièrement cause de catastrophes écologiques et sociales, en France comme à l'étranger, et juridiquement mis en cause ;
- Que les campagnes publicitaires de Total trompent le consommateur sur la nature des activités de Total.

Les Amis de la Terre s'interrogent donc sur la mansuétude avec laquelle les agences de notation jugent les impacts environnementaux et sociaux du groupe. En conséquence, les Amis de la Terre recommandent aux agences de notation environnementales et sociales :

- De rendre publiques les pondérations permettant d'explicitier la notation des activités pétrole et gaz d'entreprises comme Total ;
- De préciser, notamment, comment le risque climatique et la contrainte carbone sont intégrées dans les analyses des performances des groupes fossiles comme Total ;
- D'explicitier leur analyse et leur notation des investissements massifs de Total dans des projets qui vont durablement aggraver ses impacts polluants (Kashagan au Kazakhstan par exemple) et ses émissions de gaz à effet de serre (sables bitumineux au Canada par exemple) ;
- D'explicitier enfin clairement comment et pourquoi un groupe comme Total peut faire partie d'indices boursiers dits « éthiques », au vu de tous les problèmes énoncés ci-dessus ;
- D'explicitier leur analyse et leur notation des condamnations juridiques de Total.

### **3.7. Recommandations aux clients particuliers et aux citoyens**

Les Amis de la Terre recommandent aux clients particuliers de Total et aux citoyens de participer à la campagne des Amis de la Terre sur la responsabilité environnementale et sociale de Total en particulier, et des entreprises multinationales françaises et européennes en général. Plus précisément, il s'agit de lire et diffuser largement le document public de campagne des Amis de la Terre, « *Total aggrave son cas* », envoyer des cartes à Total et au Président de la République française, puis d'informer régulièrement sur les réponses de Total, de l'Etat français et des autres parties prenantes aux Amis de la Terre sur [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org).

## **BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET**

### **Bibliographie**

Quelques ouvrages pour comprendre Total, son histoire, et le contexte de ses activités :

- Ph. Sébille-Lopez, *Géopolitiques du pétrole*, Armand Collin, 2006
- S. Chautard, *Géopolitique et pétrole*, Studyrama perspectives, 2007
- Y. Cochet, *Pétrole apocalypse*, Fayard, 2005
- F. Roche, *TOTALFINAELF, Une major française*, Le Cherche Midi, 2003
- X. Harel, *Afrique, pillage à huis clos*, Fayard, 2006
- D. Star, *Total, chronique officielle de l'horreur de l'Erika à la Birmanie*, Nouvelle Lune, 2000

### Sources documentaires

Quelques sources de références concernant l'énergie dans le monde, le réchauffement climatique et Total ; toutes sont disponibles en téléchargement gratuit sur les sites des organisations citées.

- Réseau Action Climat France, kit d'information sur le changement climatique, 2007
- BP, *Statistical Review of World Energy*, juin 2007
- Agence Internationale de l'Energie, Key World Energy Statistics, 2007
- World Energy Council, Survey of Energy Resources, 2007
- Total, Document de référence 2007 et années précédentes
- Total, Rapport sociétal & environnemental 2006
- Total, Résultats 2007 et perspectives

### Sites internet utiles

- Total [www.total.com](http://www.total.com)
- Friends of the Earth Europe, campagne Industries extractives  
[www.foeeurope.org/corporates/Index.htm#destructiveindustries](http://www.foeeurope.org/corporates/Index.htm#destructiveindustries)
- World Energy Council [www.worldenergy.org](http://www.worldenergy.org)
- Agence internationale de l'énergie [www.iea.org](http://www.iea.org)
- Info Birmanie [www.info-birmanie.com](http://www.info-birmanie.com)
- Friends of the Earth Nigeria/ERA [www.eration.org](http://www.eration.org)
- Réseau Action Climat [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)
- Comité de liaison énergies renouvelables [www.cler.org](http://www.cler.org)
- Fédération internationale des droits de l'Homme [www.fidh.org](http://www.fidh.org)
- ATTAC [www.attac.org](http://www.attac.org)

## POUR EN SAVOIR PLUS

### **Les Amis de la Terre**

Les Amis de la Terre sont une association de protection de l'Homme et de son environnement. Créée en 1970, elle a participé à la fondation du mouvement écologiste en France. Les Amis de la Terre mènent des campagnes sur le changement climatique, les forêts, la responsabilité des acteurs financiers et des entreprises, l'agriculture, au niveaux local, national et international. Basés sur un fonctionnement démocratique et solidaire, les Amis de la Terre s'appuient sur un réseau de 27 groupes locaux en France et sont membres de Friends of the Earth International, plus grand réseau écologiste mondial présent dans 72 pays avec 1,5 million de membres.

La campagne des Amis de la Terre sur la responsabilité environnementale et sociale des entreprises a débuté en 2002, en amont du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg ; les Amis de la Terre suivent le cas de l'entreprise Total depuis 2007.

### **Contacts**

Gwenael Wasse  
Campagne Responsabilité sociale et environnementale des entreprises  
Tel + 33 (0)1 48 51 18 99  
[gwenael.wasse@amisdelaterre.org](mailto:gwenael.wasse@amisdelaterre.org)  
[www.amisdelaterre.org/-Industries-extractives-.html](http://www.amisdelaterre.org/-Industries-extractives-.html)

Les Amis de la Terre France  
2B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France  
[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne dans le cadre du projet "Industries extractives : bénédiction ou malédiction pour les pays du Sud ?" (1). Le contenu de ces pages ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

(1) cf. <http://www.amisdelaterre.org/-Industries-extractives-.html>